



MINISTÈRE DES FINANCES
-----0-----
Direction Générale du Plan

DOCUMENT STRATÉGIQUE DE CROISSANCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ - II

Mai 2008

Avant-Propos

La dynamique du développement du Cap Vert est une constante qui a provoqué des impacts importants au cours des dernières années, comme l'attestent la graduation à pays à revenu moyen, l'accession à l'OMC et le partenariat stratégique avec l'Union Européenne.

Ce sont des gains qui, parce-que décisifs, imposent aux capverdiennes et capverdiens, dans tous les secteurs d'activités, aussi bien publics que privés, qu'ils relèvent, comme le revers de la monnaie, d'énormes et passionnants défis à leur capacité de travail, d'innovation et d'acceptation de la modernité et de l'excellence de façon ferme, comme la seule voie pour que dans les temps à venir la société, surtout la couche jeune, maîtrise les sciences et les technologies, atteigne des niveaux d'excellence en termes de savoir et de connaissance, réduise la pauvreté et le chômage, crée des bases durables pour la qualité de vie, indicateurs importants de développement humain.

C'est le chemin à suivre et le DSCR II est l'appel à de nouveaux paliers de responsabilité, de production et de productivités hautement compétitives, de qualification permanente de la capacité de prospection et de gestion du développement.

La sécheresse persistante, l'insularité et les autres vulnérabilités de nature structurelle, ne sont pas une fatalité. En investissant fortement dans les ressources humaines, sûrement que suffisamment d'imagination et d'innovation vont émerger pour transformer pas seulement les avantages comparatifs, mais aussi certaines vulnérabilités, en avantages compétitifs.

Pour ce faire, l'organisation et la méthode seront fondamentaux à la logique et à la rationalité de notre attitude, la tolérance et la morabeza devant toujours être l'apanage de la capverdiennité, la participation constructive un attribut de la citoyenneté et, celle-ci, l'élément central de la démocratie, en permanent *crescendo*.

Le Cap Vert vaincra toutes les étapes de son développement, avec des taux élevés de croissance économique, sociale, culturelle et politique, parce qu'il a dans sa culture identitaire les éléments vitalisants de son authenticité et de son universalité.

Et là résidera toujours le secret de tant de partenariats avec des gouvernements, des peuples et des cultures car, dans les nouveaux temps du millénaire, la construction du développement est globale.

En 2011, nous serons tous appelés à une évaluation du DSCR II, qui, certainement, sera positive, parce-que nous allons tous tout faire pour qu'il en soit ainsi.

José Maria Pereira Neves
Premier Ministre

Préambule

Le bilan de l'exécution du DSCR I fait une évaluation générale et spécifique positive du cadre de stabilité macroéconomique, de la gestion des finances publiques, des secteurs de l'éducation et de la santé, dont les buts ont été atteints en 2007, du contrôle de la pauvreté et de la progressive inclusion sociale et réduction de la pauvreté, des efforts qui ont conduit à la réduction du chômage, en plus des performances concernant la rapide croissance du IDE et des recettes du tourisme, les améliorations dans la planification budgétaire et l'efficacité dans les dépenses publiques, etc..

Ces acquis sont le fruit de la conjugaison d'importants facteurs, dont sont en évidence la gouvernance politique, la gouvernance économique, l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale et la réduction du chômage.

Tout en s'appesantissant ces gains, nous sommes conscients qu'il y reste encore beaucoup à faire, à cause de faiblesses encore subsistantes, telles que : (i) base productive nationale peu diversifiée ; (ii) coûts élevés des biens et services (eau, énergie, télécommunications, etc.) ; (iii) faible qualité de l'enseignement ; (iv) enseignement supérieur encore à ses débuts et absence de mécanismes de production d'élites ; (v) formation professionnelle très en-deçà des besoins croissants du système productif ; (vi) marché du travail peu flexible ; (vii) système financier peu développé ; (viii) déficit en infrastructures économiques du pays, (ix) faible performance des communications (aériennes, maritimes, routières, ...) ; (x) système de régulation peu développé ; (xi) existence de barrières administratives à l'investissement ; (xii) non inclusion économique des PME.

Au bilan ci-dessus décrit, s'ajoutent de nouveaux défis auxquels le pays est confronté, avec toute la complexité de leurs exigences, étant dignes de mention la graduation du Cap Vert à pays à revenu moyen, l'accession à l'OMC et le partenariat stratégique avec l'Union Européenne.

Ainsi, le Cap Vert, pour relever avec succès les défis qu'il a devant lui, doit chercher à créer des richesses et de la prospérité partagées, à travers la participation active dans le marché global. C'est-à-dire qu'il devra avoir : a) un système dynamique de production, b) des capacités humaines bien développées, c) à mettre de l'emphase sur le développement technologique et culturel, d) à s'aligner sur la solidarité sociale pour la croissance économique, e) à approfondir en permanence la démocratie.

Nous sommes donc dans un moment où la planification à moyen terme exige la connaissance des *drivers* de l'économie capverdienne, même parce-que les données des années les plus récentes laissent prévoir une phase d'expansion économique.

C'est ce contexte attrayant qui a servi d'orientation à l'élaboration du DSCR II, qui, à la suite du DSCR I, se base sur les Grandes Options du Plan, le Programme du Gouvernement et un solide Agenda de Transformation englobant cinq grandeurs de l'organisation politique, sociale, économique et culturelle du pays.

Il y a une forte interdépendance entre ces grandeurs, l'emphase étant mise sur la bonne gouvernance, qui englobe des domaines nécessairement transversaux de par la propre nature et le rôle de l'Etat dans sa fonction éminemment normative et régulatrice, mais aussi de représentant majeur de la société civile elle-même et du citoyen individuellement et collectivement dans ses attitudes et dans son maintien face aux défis que la dynamique de la société engendre en permanence et de la manière la plus complexe.

Le centre de gravité de tout le processus de développement réside dans la qualité des ressources humaines que nous souhaitons élevée pour qu'il y ait de la compétitivité. D'ailleurs, nous sommes convaincus que le secret des gains que le pays est en train de réaliser réside dans les grands investissements que les successifs gouvernements ont toujours consentis au secteur de l'enseignement.

Avec de la bonne gouvernance et des ressources humaines avec un niveau d'excellence, certainement que nous atteindrons des niveaux élevés de productivité des facteurs Travail et Capital, facteurs concentrés préférentiellement dans les secteurs où le Cap Vert détient des avantages

comparatifs/compétitifs en ce qui concerne nommément : T&C (internationalisation) → Commerce international (intermodal) ; Pêches (internationalisation) ; Industrie & Énergie ; Système Financier. A considérer encore le CV comme un Centre de Services Internationaux – Cyber Island, ayant pour pivot les TIC.

La dynamique du développement devra signifier une intense circulation de personnes et de biens, génératrice de richesses en termes d'emploi et de revenus. D'où le besoin impératif de ports, aéroports, routes, énergie, assainissement pour assurer l'unification du marché intérieur, l'inclusion socio-économique d'amples secteurs de la société civile, la participation active du privé national (PME) dans les bienfaits potentialisés par les secteurs à dynamiques endogènes de croissance, l'affectation plus efficiente des ressources humaines et financières, etc., en mettant l'emphase nécessaire sur l'amélioration des infrastructures électroniques du pays.

Pour qu'il y ait de la cohésion sociale, est condition *sine qua non* la responsabilité sociale qui conduise à la diminution des niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale, la durabilité des systèmes de protection sociale, la dynamique de l'emploi, la qualité de vie au travail et l'intégration sociale, le renforcement des gains dans la santé, l'équité du genre et la société inclusive. Et, en matière de distribution de richesse, celle-ci doit être gérée, régulée et réglementée politiquement, pour donner lieu à des équilibres croissants dans des vecteurs structurants : (i) opportunités d'employabilité, (ii) mécanismes d'inclusion financière, (iii) renforcement des pratiques de l'économie solidaire, (iv) amélioration du système de sécurité sociale, dûment pondérée par le besoin de garantir sa durabilité, (v) renforcement du rôle de la Famille en tant qu'unité économique et facteur de cohésion sociale.

Le succès du DSCR II dépend d'un processus de contrôle efficient et efficace et, à cause de cela, nous allons nous doter graduellement d'un système de suivi et évaluation, dans le cadre plus vaste d'un nouveau système de planification, capable de appréhender à chaque instant les *drivers* de l'économie du pays et d'induire des capacités de gestion du développement conformes aux exigences des nouveaux temps.

Pour terminer, le DSCR II est une contribution et un défi de plus pour la construction de paliers plus élevés de développement humain au Cap Vert!

Cristina Duarte

Ministre des Finances et de l'Administration Publique

Table des Matières

SOMMAIRE EXECUTIF	6
1. INTRODUCTION.....	16
1.1. PRESUPPOSITIONS D'ELABORATION DU DSCR II.....	16
1.2. PROCESSUS PARTICIPATIF DE SON ELABORATION.....	17
1.3. STRUCTURE DU DOCUMENT.....	17
2. CONTEXTE ACTUEL.....	20
2.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	20
2.1.1. La stabilité politique.....	20
2.1.2. Modernisation du Parlement.....	20
2.1.3. Affirmation des Droits de l'Homme.....	21
2.1.4. Communication Sociale.....	21
2.1.5. Espaces de participation.....	22
2.1.6. Justice au service du citoyen et du développement.....	22
2.1.7. La perspective genre.....	Error! Bookmark not defined.
2.2. LA GOUVERNANCE.....	23
2.2.1. Réforme de l'Etat et de l'Administration Publique.....	23
2.2.2. Décentralisation.....	24
2.3. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	24
2.4. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	26
2.4.1. Situation macroéconomique.....	Error! Bookmark not defined.
2.4.2. L'économie réelle.....	27
2.5. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PAYS.....	36
2.5.1. Aménagement du Territoire et Requalification Urbaine et Rurale.....	36
2.5.2. Infrastructures Portuaires, Aéroportuaires et Routières.....	36
2.5.3. Energie.....	40
2.5.4. Eau.....	42
2.5.5. Gestion des Ressources Hydriques.....	43
2.5.6. Assainissement de base.....	44
2.6. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE.....	45
2.6.1. Dynamique des populations.....	45
2.6.2. Santé.....	46
2.6.3. Eau et assainissement.....	47
2.6.4. Emploi/chômage/revenu disponible.....	47
2.6.5. Pauvreté: structure et dynamique.....	48
2.6.6. Travail, Famille et Protection Sociale.....	49
2.7. JEUNESSE.....	52
2.8. CULTURE.....	52
2.9. SPORTS.....	52
2.10. ENVIRONNEMENT.....	53
2.11. PERSISTANCE DE VULNERABILITES.....	53
3. POUR UN AGENDA DE TRANSFORMATION.....	55
3.1. LES RESULTATS.....	55
3.2. LES NOUVEAUX DEFIS DE LA MODERNISATION.....	56
3.3. VISION.....	57
3.4. OBJECTIFS STRATEGIQUES A MOYEN ET LONG TERMES.....	58
3.4.1. Transformation de l'Etat.....	58
3.4.2. Réforme de l'administration publique.....	58
3.4.3. Acquis permanents de la démocratie.....	59
3.4.4. Une Economie Moderne et Compétitive.....	60
3.4.5. Société de la connaissance pour l'innovation, la qualification et l'emploi.....	61
3.4.6. Les TIC, la valorisation du capital humain et l'incitation à l'innovation.....	61
3.4.7. Culture et développement.....	62
3.4.8. Solidarité sociale active.....	62

3.4.9.	Réduction de la pauvreté et inclusion continue	62
3.4.10.	Renforcer la capacité de gestion du développement national	63
4.	AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT	65
4.1.	AXE I – Réforme de l’Etat	66
4.1.1.	Rationalisation des structures de l’Etat.....	66
4.1.2.	Modernisation de l’Administration Publique.....	67
4.1.3.	Etique et transparence dans la gestion de la chose publique.....	68
4.1.4.	Décentralisation et Développement Régional.....	70
4.1.5.	Elargissement des Espaces de Participation	70
4.1.6.	Droits de l’Homme, Libertés Individuelles et Collectives.....	72
4.1.7.	Communication Sociale Libre et Qualifiée.....	72
4.1.8.	Liberté économique	73
4.1.9.	Perfectionnement permanent de la démocratie et de la représentation politique.....	73
4.1.10.	Réforme de la Justice.....	Error! Bookmark not defined.
4.2.	AXE II – Capital Humain	77
4.2.1.	Moderniser le système éducatif pour plus de qualité et équité du développement.....	77
4.2.2.	Culture, éducation, citoyenneté	82
4.3.	AXE III – Compétitivité : Relever les Défis du Développement Durable et de la Mondialisation.....	Error! Bookmark not defined.
4.3.1.	La Stabilité Macroéconomique comme Condition Nécessaire à la Croissance et au Développement Durables	83
4.3.2.	Mesures Transversales et Réduction des Coûts de Contexte.....	87
4.3.3.	Promotion des Secteurs Dynamiques et Amélioration du Standard de Spécialisation de l’Economie.....	94
4.4.	AXE IV – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DU PAYS	99
4.4.1.	Aménagement du territoire	100
4.4.2.	Transports et communications	103
4.5.	AXE V – Cohésion Sociale	109
4.5.1.	Réduction substantielle de la pauvreté.....	110
4.5.2.	Amélioration des conditions et des relations de travail	111
4.5.3.	Amélioration du système de la Protection Sociale	111
4.5.4.	Dynamisation de l’emploi.....	112
4.5.5.	Sécurité alimentaire	113
4.5.6.	Plus et meilleure santé pour tous	115
4.5.7.	Jeunesse et Développement	115
4.5.8.	Genre et Développement	117
5.	CADRE LOGIQUE.....	119
6.	COÛT ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	130
6.1.	SOURCES DE FINANCEMENT	Error! Bookmark not defined.
6.2.	FINANCEMENT INTERIEUR.....	Error! Bookmark not defined.
6.3.	FINANCEMENT EXTERIEUR.....	Error! Bookmark not defined.
6.4.	BUDGETISATION	132
7.	MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION.....	142
7.1.	CADRE CONCEPTUEL	142
7.2.	QUEL SYSTEME DE SUIVI ET D’EVALUATION POUR LE DSCRP II ?	143
7.3.	INFORMATION ET CADRE DE PRODUCTION ET DE CONTROLE DES STATISTIQUES	145
7.4.	CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L’INFORMATION.....	145
7.5.	GESTION CENTREE SUR LES RESULTATS ET LE BESOIN DE DONNEES	146
7.6.	LES BASES DE DONNEES DU SYSTEME.....	147
7.7.	LES DEFIS DU SYSTEME DE SUIVI ET D’EVALUATION DU DSCRP II	148
7.8.	RECAPITULANT, DANS LE CADRE D’UN PLAN D’ACTION, IL DEVIENT INDISPENSABLE:	149

SOMMAIRE EXECUTIF

Pour l'élaboration du DSCR II, ont pris une importance particulière le [Programme du Gouvernement pour la VIIème Législature](#) (2006-2011), le [Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de Pauvreté](#) (DSCR I), les Objectifs de Développement du Millénaire et la [Stratégie de Transformation Economique](#) (STE).

Un fait marquant a été le processus participatif qui a proportionné l'implication et la contribution des agents publics et privés au niveau sectoriel, permettant ainsi la création de synergies, qui continueront à être approfondies à travers un processus de restitution et d'adéquation des politiques face à la rapide dynamique de la société et de son propre processus de développement.

La structure du DSCR II présente trois moments:

1. Celui du **Contexte actuel** en tant que référence succincte et une espèce d'évaluation aussi bien du cadre macroéconomique que de l'économie réelle, de la dimension macroéconomique, de la structure et de la dynamique de la pauvreté, des progrès des éléments centraux de la situation politique, ainsi que des vulnérabilités persistantes, dans une logique de "leçons apprises" articulée avec les Objectifs de Développement du Millénaire et tenant compte de sa nature centralisée sur la croissance, la réduction de la pauvreté, le dialogue et la mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement du pays.

En effet, selon le rapport de progrès en 2007, il y a une évaluation positive du cadre de stabilité macroéconomique, de la bonne gouvernance, de la réduction de la pauvreté et de son contrôle, de la gestion des finances publiques, ainsi que des indicateurs relatifs à l'éducation, la santé, la protection et la prévoyance sociale.

Un trait marquant de cette trajectoire positive est lié au rôle croissant du secteur privé et des mécanismes de marché dans la dynamique de développement, avec emphase pour le tourisme et l'investissement direct étranger.

2. Face aux résultats atteints et aux nouveaux défis de la dynamique de développement atteinte, la **Stratégie de Transformation** est adoptée, laquelle est intégrée comme instrument d'orientation d'une approche prospective du développement du Cap Vert ancrée sur une dynamique de croissance dominée par la transition d'un paradigme de développement basé sur des avantages comparatifs vers un autre paradigme, beaucoup plus exigeant, basé sur des avantages compétitifs.

Les avancées du pays ont été significatives, ayant pour fondations notamment la qualité de la gouvernance politique et économique mise en œuvre, les grands investissements et les résultats atteints dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la réduction de la pauvreté et du chômage.

D'un autre côté, il y a des faiblesses, au-delà de certaines vulnérabilités qui subsistent, découlant de contraintes de la base productive du pays, du besoin d'une meilleure qualité de l'enseignement, du besoin d'assurer des bases durables pour certains acquis, de l'impératif de consolidation du cadre macroéconomique, de mesures de politiques de genre plus opérationnelles, de porter plus d'attention aux coûts de contexte encore dispendieux, à une meilleure efficacité et efficacité de la régulation économique, à la qualification des ressources humaines, etc....

Cette relation dynamique place le pays face à de nouveaux défis et exigences croissantes, surtout en termes de qualité et de compétitivité, tels que l'accession à l'OMC, la graduation à PRM et le partenariat stratégique avec l'Union Européenne, et exige aussi qu'il y ait une ambition plus grande basée sur une **vision de Nation ouverte sur le monde**, avec un Système dynamique de production, des Capacités humaines d'excellence, un développement technologique et culturel progressif, une solidarité sociale comme facteur de croissance économique inclusive, une démocratie plus perfectionnée et appropriée par les citoyens.

Pour avoir de la portée, cette vision fait la projection d'objectifs stratégiques à moyen et à long termes basés sur (i) la Transformation de l'Etat, avec pour base la modernisation de l'administration publique et le renforcement de l'administration municipale, (ii) les gains permanents de la démocratie comme condition pour la poursuite d'une croissance durable, de l'approfondissement de la cohésion sociale, de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, de plus d'espaces de participation, de l'affirmation de la qualité de la Nation globale, (iii) une économie moderne et compétitive dont le but premier et ultime devra être la réduction du taux de chômage à des niveaux inférieurs à 10% et des taux de croissance à deux chiffres, (iv) la société de la connaissance pour l'innovation, la qualification et l'emploi, qui signifie modernité, savoir et connaissance technologique, mais, surtout, plus d'emploi durable, (v) les nouvelles technologies de l'information et des communications qui induisent la qualification du capital humain, sous une optique de combat à l'infoexclusion, (vi) la culture et le développement, en tant que vecteurs fondamentaux du développement économique et de la cohésion sociale, (vii) la solidarité sociale active qui contient fortement la responsabilité sociale dans la réduction de la pauvreté, (viii) la réduction de la pauvreté et l'inclusion continue en assurant pour cela un taux de croissance moyenne supérieur à 5% et des efforts d'articulation et de coordination des divers plans et programmes sectoriels en cours dans le pays, (ix) le renforcement de la capacité de gestion du développement national, ce qui va passer par le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux, dans leurs fonctions délibérative et exécutive et, en conséquence, dans leurs capacités de suivi et d'évaluation.

Dans ce contexte, la stratégie de combat à la pauvreté continue à être au centre des politiques publiques, qui confèrent au secteur privé un rôle moteur dans la dynamisation et la croissance de l'économie. Les divers niveaux d'intervention sont imbriqués, depuis la gouvernance et la stabilité macroéconomique jusqu'à l'emphase mise sur la pauvreté dans les différents secteurs opérationnels des politiques gouvernementales et à l'importance croissante qui est reconnue à la participation et au rôle de la société civile organisée.

En même temps que l'Etat se retire de l'économie en particulier et qu'il renforce son rôle stratégique de garant des grands équilibres économiques et sociaux, le budget gagne plus de visibilité dans la manière transparente comme les ressources publiques sont allouées et utilisées au niveau sectoriel et régional, étant en phase de conception et de mise en œuvre un système de suivi et d'évaluation qui, dans une première phase, va permettre de suivre l'exécution physique et financière des projets.

En effet, la Réforme de l'Etat est vue comme fondamentale pour toute la stratégie de transformation économique, en s'y insérant la bonne gouvernance comme *modus operandi* d'une administration publique que l'on souhaite moderne, normative, régulatrice et, surtout, grande référence pour que le secteur privé et la société civile poursuivent la pleine assumption effective et efficace d'un rôle dynamique dans le processus de développement du pays.

3. Dans le cadre de référence ci-dessus mentionné, sont en relèbe l'expérience et les résultats atteints avec le DSCR I et l'approche prospective de la Stratégie de Transformation, d'où un DSCR II, qui s'inscrit dans un horizon temporel de moyen terme, 2008-11, en s'articulant autour de cinq axes stratégiques – Bonne Gouvernance, Capital Humain, Compétitivité, Amélioration des infrastructures et Cohésion Sociale –, dont l'identification et le développement ont cherché, en conformité avec une approche holistique du développement avec pour fondations la méthodologie du cadre logique et un processus participatif, à atteindre une meilleure réalisation des objectifs et buts fixés et, en plus, à capitaliser les gains obtenus, dans une logique de durabilité et de consolidation du processus d'amélioration du bien-être du pays ancrée sur le principe et une stratégie d'inclusion sociale, avec de l'emphase sur la discrimination positive des couches les plus défavorisées de la population capverdienne.

C'est-à-dire que l'objectif central de réduction de la pauvreté se base, surtout, sur des politiques structurelles liées à la promotion d'une croissance économique inclusive et complétées par des politiques de redistribution socialement compensatrices et centrées sur les groupes cible vulnérables.

Ces axes stratégiques sont organisés en piliers qui se regroupent en des domaines similaires par ordre d'induction du processus de développement de la façon suivante :

Axe I – REFORME DE L'ETAT: Ce pilier est horizontal parce-que son opérationnalité est transversale. Il englobe donc les sphères stratégiques d'intervention de l'Etat ou mieux, pour l'adéquation graduelle de son appareil dans sa fonction normative et régulatrice par excellence et pour rendre conforme l'Etat de Droit Démocratique à la réalisation des objectifs premiers de la Nation, il fait de la **bonne gouvernance** le *modus operandi* permanent, depuis l'éthique et la transparence de gestion de la chose publique, jusqu'à la liberté économique, au développement régional et à la représentation politique, à la réforme de la justice et à la protection civile, continuant ainsi à être une caractéristique marquante des organes du pouvoir de l'Etat et d'autres institutions.

C'est ainsi qu'il consacre des principes, des stratégies et des objectifs (i) dans la qualification des dépenses d'investissements, (ii) pour la centralisation et le développement régional, (iii) pour l'élargissement des espaces de participation, (iv) dans le respect scrupuleux des Droits de l'Homme, des Libertés Individuelles et Collectives, (v) pour une Communication Sociale Libre et Qualifiée, (vi) pour le renforcement et l'approfondissement de la liberté économique, (vii) pour une réforme de la justice, pour qu'elle soit rapide, pour qu'elle promeuve la sécurité physique et juridique des personnes et des biens et affirme l'autorité de l'Etat, (ix) parmi d'autres fonctions.

Axe II – CAPITAL HUMAIN: Si en vérité il y a des gains importants dans le développement du pays grâce aux importants efforts du Budget de l'Etat en ce qui concerne l'enseignement, les paliers atteints, les défis de la mondialisation et les nouvelles exigences que le processus de développement nous posent doivent se baser sur des ressources humaines hautement qualifiées, à hauts niveaux de savoir et de connaissance scientifique et technologique, seule forme de pérenniser et de rendre durable le développement, ainsi que de mener et de vaincre la bataille de la compétitivité.

Est donc impérative la **modernisation du système éducatif, pour plus de qualité et d'équité dans le développement**, avec (i) dans le préscolaire l'approfondissement du partenariat avec les municipalités, les privés et les ONGs, (ii) un enseignement de base, qui en plus d'être obligatoire doit avoir plus de qualité, (iii) un enseignement secondaire dont l'efficacité et la durabilité doivent être renforcées, (iv) la poursuite de l'investissement dans l'enseignement supérieur pour le renforcement et l'augmentation de la masse critique au développement, (v) une éducation d'adultes qui continue à mériter l'engagement comme une des voies pour la promotion du développement personnel et social, (vi) l'investissement dans les sciences et les technologies comme innovation au service du développement, (vii) une formation professionnelle vue de manière systémique comme facteur de développement et de valorisation du capital humain et instrument crucial pour le développement socio-économique du pays, (viii) la culture, l'éducation et la citoyenneté considérées comme des vecteurs essentiels d'un développement durable.

Axe III – COMPETITIVITE: Ce pilier est transversal à tous les secteurs, depuis le primaire au tertiaire, avec emphase spéciale pour ce dernier comme secteur générateur de services et d'emploi, en particulier dans le tourisme, et met en exergue le rôle du secteur privé dans la dynamisation de l'économie.

La **compétitivité** est la condition nécessaire pour vaincre les défis du développement durable et de la mondialisation, dans le cadre d'une croissance ferme et durable, ancrée sur un contexte de **stabilité macroéconomique en tant que pré-réquisit permanent de la compétitivité**, de la croissance et du développement durable du pays, et représente un facteur reconnu comme favorisant les conditions de vie des groupes sociaux les plus vulnérables.

L'économie capverdienne devra maintenir sa trajectoire ascendante pendant la période d'application du DSCR II (2008-2011), atteignant en moyenne une croissance autour de deux chiffres, environ 2 pourcents au-dessus de la moyenne enregistrée dans la période 2004-07, phase d'application du DSCR I.

Les Finances Publiques, en particulier la politique budgétaire, devront contribuer à la préservation d'un environnement macroéconomique relativement stable et le secteur des finances publiques devra continuer à donner de l'élan, dans son domaine d'intervention, aux réformes structurelles

pour la promotion d'une croissance économique forte et durable. (a) En ce qui concerne les recettes, les recettes totales devront atteindre pendant la période environ 31.7% en moyenne face au PIB, (b) relativement aux dépenses, elles devront atteindre un total de 33.3% du PIB environ, dans le cadre d'une trajectoire descendante en termes relatifs, totalisant la somme de 58.2 milles millions d'escudos environ à la fin de la période, (c) les dépenses d'investissement devront atteindre 12.5% du PIB en moyenne, plus 0.2 pourcent que la valeur enregistrée dans la période précédente 2004-07.

La **mobilisation de ressources externes** en termes favorables sous une perspective d'analyse coût-bénéfice, continue à être indispensable à la concrétisation du programme d'investissements publics, représentant dans le cadre de ce scénario macroéconomique une condition *sine qua non* à la concrétisation des buts de réduction de la pauvreté fixés sur le DSCR II et, donc, une des priorités fondamentales du DSCR II.

Le **déficit budgétaire** global, donations incluses, sur la période en analyse, devra maintenir sa trajectoire décroissante en termes relatifs enregistrée dans les dernières années, se situant en moyenne à environ 3% du PIB. En ce qui concerne la **dette publique**, sa gestion sera orientée par les principes de la durabilité et de l'équité intergénérationnelle.

Quant à la **Situation Monétaire**, on prévoit que la **masse monétaire** élargie croisse durant la période aux alentours des 14% en moyenne, 1 pourcent au-dessus du taux moyen de croissance du PIB nominal, et, donc, en se basant sur une évolution ascendante, qu'elle atteigne la valeur de 111 milles millions d'escudos environ en 2008, contre 167 milles millions d'escudos en 2011.

En se basant sur une évolution des prix en concordance avec les objectifs de stabilité monétaire et d'amélioration de la compétitivité externe, on prévoit que le **taux d'inflation** se situe en moyenne autour des 3% au long de la période.

Malgré le comportement positif escompté du côté de la **balance des services**, qui en termes moyens devra atteindre un excédent annuel de 32.9 milles millions d'escudos environ, le compte courant continuera à être caractérisé par un déficit structurel, qui, au long de la période, présentera une valeur moyenne annuelle autour des 8% du PIB.

Relativement aux **exportations** de services, leur évolution escomptée devra être le reflet d'une plus grande internationalisation de l'économie du pays. Sous cette perspective, avec une croissance moyenne en termes courants autour de 18.2%, les exportations des services devront atteindre durant la période environ 68.1 milles millions d'escudos en moyenne.

Finalement, pour ce qui est des **réserves de change**, elles devront atteindre en moyenne environ 3.4 mois d'importations de biens et services prévues pour l'année suivante, situation compatible avec la crédibilité et la stabilité du régime de change caractérisé par la parité fixe par rapport à l'Euro.

Sont prévues des Mesures Transversales et la Réduction des Coûts de Contexte, pour qu'il y ait des gains de productivité et amélioration de la qualité des services fournis par les entreprises nationales, qui devront assumer un rôle croissant de principales sources de richesse. D'où l'importance attribuée au capital humain. Prennent importance spécifique dans la productivité, le capital humain¹, l'innovation technologique et la qualité de la politique économique, étant évidentes dans cet axe les politiques fiscale et de régulation.

La compétitivité de l'économie capverdienne sur les marchés intérieur et international implique s'acheminer vers des secteurs où elle possède des avantages comparatifs et transformer ceux-ci en avantages compétitifs. Mais pour cela il revient surtout à l'Etat de faire la régulation de l'économie et de créer des conditions pour le développement d'un tissu d'entreprises fortes et dynamiques, développant des politiques spécifiques et proactives de promotion de l'investissement privé, nommément (i) la création de l'Agence pour le Développement Entrepreneurial et l'Innovation, qui,

¹ A cause de son importance il est érigé à axe stratégique du DSCR II

en travaillant en partenariat avec le secteur privé, visera à promouvoir ce secteur, en facilitant son développement compétitif et innovant, (ii) renforcer le Fonds de Croissance et Compétitivité, nommément à travers des ressources financières générées par les recettes des privatisations et leur canalisation prioritaire vers les secteurs les plus compétitifs de l'économie, (iii) mise en œuvre du Projet «Cap Vert Compétitif», dont l'objectif principal est l'information aux entrepreneurs et à la société en général sur les politiques structurantes du Gouvernement et les opportunités d'investissement, (iv) la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et d'incitations pour l'établissement d'opérations de location financière, (v) des mesures d'incitation à l'établissement d'opérations de capital de risque, comprenant son agrégation fonctionnelle aux opérations de la banque, (iv) la transformation de la Société de Développement Entrepreneurial (SDE) en une institution financière ou para financière dédiée au financement de projets des PME, (vii) le renforcement de l'articulation entre la Cabo Verde Investimentos (CI) et la SDE, visant l'intégration du fournissement de services financiers au fournissement de services de conseil et assistance technique aux PME.

Continuité sera donnée au processus de privatisation en cours, celui-ci devant être achevé durant la période d'application du DSCR II. Une attention particulière sera portée sur les dossiers les plus complexes et sensibles, nommément l'ENAPOR, la CABNAVE, les TACV et l'EMPROFAC. Entretemps, sera poursuivie la modernisation des entreprises publiques, de manière à ce qu'elles fournissent de meilleurs services à l'économie et renforcent leur compétitivité.

Les TIC: Facteur de Compétitivité de l'Economie et Source de Nouvelles Opportunités de Développement, car l'objectif est d'ajouter le secteur des TIC aux vecteurs de spécialisation du Cap Vert, comme le Tourisme, les Pêches, l'Industrie Légère, les Transports, associé au projet de montage d'une Place Financière Internationale au Cap Vert et à l'actuelle capacité dans le secteur des télécommunications.

La **politique fiscale** devra contribuer à l'émergence du Cap Vert comme espace dynamique et compétitif, des efforts devant donc être déployés pour une réduction de l'imposition fiscale globale, à travers la garantie d'un équilibre entre le niveau des impôts par rapport au PIB, l'efficacité fiscale, l'investissement public et la poursuite de la consolidation budgétaire.

Sur la période 2008-2011, la politique fiscale devra, dans le cadre de l'axe stratégique compétitivité, être orientée sur (i) la dynamisation de l'activité entrepreneuriale, (ii) le développement du système financier, (iii) la dynamisation de l'épargne nationale via le développement du marché de capitaux, (iv) le développement de politiques environnementales et de lutte contre les changements climatiques.

Seront adoptées des mesures visant l'amélioration de l'administration fiscale et sa simplification, très en particulier la dématérialisation et la rationalisation des procédures fiscales avec l'objectif de réduire les coûts de contexte. La simplification du système Fiscal, à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, représente un des principaux vecteurs de la politique fiscale du Gouvernement et, conséquemment, de l'Administration Fiscale et est un but considéré comme fondamental.

Sur le plan législatif seront revus et mis en œuvre : le Code Général des Impôts ; le Code de Procédure Fiscale : le Règlement sur les Frais et Emoluments ; le Code de l'Impôt du Timbre ; le Code des Avantages Fiscaux ; le Règlement sur l'Inspection Fiscale.

Visant la consolidation, l'efficacité et l'efficacité de la **régulation économique**, le Gouvernement développera des mesures orientées vers la qualification des cadres techniques, la création d'un système d'évaluation de l'impact de l'activité de régulation sur l'économie, l'information/communication dirigée aux opérateurs économiques, à l'appareil de l'Etat, à la classe des journalistes et à la société en général, la dotation de provisions sur base des recettes prévisibles des privatisations, la conclusion de la réglementation technique des sous-secteurs des combustibles, de l'électricité et de l'eau, le renforcement des capacités/renforcement de l'administration centrale de l'Etat dans les domaines de la planification stratégique, de la surveillance et du contrôle effectif du secteur, la consolidation du processus de mise sur pied de l'Agence de Régulation Economique, la promotion de la création d'un Centre de Transfert de Technologies qui constitue un service à caractère opérationnel de l'Etat dans le

domaine de la recherche, des tests d'applicabilité, de l'adéquation et de l'adaptation de nouvelles technologies énergétiques à la réalité du Pays.

Sous la perspective de promotion des Secteurs Dynamiques et d'Amélioration des Standards de Spécialisation de l'Economie, le secteur des services continue à s'affirmer comme un important secteur de l'économie capverdienne.

Le cadre de la politique économique prendra en considération d'autres importantes constatations dans la dynamique du développement sectoriel et de sa relation avec la création d'emploi. Dans ce particulier, sont à souligner des mesures visant (i) développer la compétitivité du tourisme, (ii) améliorer la qualité de l'offre de logements, (iii) introduire l'efficacité et la qualité dans les infrastructures d'approvisionnement en eau, en énergie, en assainissement, dans les infrastructures routières et aéroportuaires, (iv) diversifier les produits touristiques, (v) appuyer l'investissement privé national dans le tourisme, (vi) améliorer l'efficacité de la promotion touristique, (vii) l'internationalisation des services et leur compétitivité.

La transformation du Cap Vert exige **un secteur financier moderne, dynamique et efficace**, dans la mesure où le développement de services financiers efficaces et efficaces doit représenter, à terme, un des soutènements de l'économie nationale.

Pour cela un ensemble d'initiatives spécifiques fondées sur cinq axes structurants sera développé et mis en œuvre : (i) **Promotion de la compétitivité du système financier** ; (ii) **Promotion de la Place Financière du Cap Vert** ; (iii) **Amélioration de la gestion du risque de crédit** ; (iv) **Amélioration de l'accès des MPMES au financement**.

Le développement intégré du milieu rural, basé sur l'utilisation durable et rationnelle des ressources du territoire, sera poursuivie à partir de la modernisation et de la diversification des activités productives et du développement intégré des communautés rurales, à travers l'aménagement des bassins versants, en parallèle avec l'élargissement du réseau des infrastructures et des services essentiels, avec accent sur l'électrification rurale et les voies d'accès.

La «nouvelle agriculture» devra inciter à l'apparition de filières compétitives, comprenant le fournissement de services, en spécial de tourisme rural en articulation avec le processus de développement de parcs nationaux et de valorisation des ressources environnementales et la conservation de la nature. Dans ce sens, les actions dans les domaines de la formation, de la vulgarisation agronomique et du crédit seront renforcées, visant créer de nouvelles opportunités et réduire les déséquilibres dans l'accès aux ressources.

Axe IV – RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES: La croissance économique du pays et son impact sur la qualité de vie des populations est le résultat, en grande mesure, des efforts de renforcement des infrastructures déployés dans le pays et la concrétisation des objectifs et des buts prévus sur le DSCR II dépendra, en grande mesure, du maintien de cet effort de renforcement des infrastructures et de son impact notamment sur l'organisation du tissu productif national et sur la fluidité qu'on réussira à imprimer sur la circulation des personnes et des biens dans les divers domaines d'activité.

Une autre composante de ce pilier est **le développement régional et la cohésion territoriale**, fondés sur le développement adéquat et graduel de la stratégie de développement durable du pays, à travers des mécanismes qui potentialisent les ressources des régions par des *clusters* régionaux, comme les zones à développement touristique intégré et les zones de réserve et protection touristique, les produits culturels matériels et immatériels, les ressources de la biodiversité, les aires protégées, etc.

La promotion d'un **développement durable avec de la qualité environnementale** sera poursuivie, en intégrant de manière harmonieuse les composantes économique, environnementale et socioculturelle du développement durable, avec comme présuppositions (i) la protection et la gestion intégrée des ressources naturelles, essentielles au développement économique, (ii) la lutte contre la pauvreté, (iii) l'adéquation des modes de production et de consommation.

Pour faire face à la croissance accélérée, des centres urbains devront être développés et des politiques, des programmes et des actions mis en œuvre dans les domaines de la **promotion du logement, de la requalification urbaine, du développement urbanistique, de la gestion et de l'administration urbaines et de la qualité de vie.**

En ce qui concerne l'assainissement de base, l'action du Gouvernement sera orientée vers le renforcement des infrastructures de base et la mise en œuvre de procédures et de pratiques qui assurent des améliorations croissantes des conditions de vie et la promotion d'un environnement sain, ayant notamment comme stratégie : l'établissement de nouveaux partenariats pour la création d'unités modernes de traitement et de gestion des déchets, en particulier dans les centres urbains, visant plus d'efficacité dans le système de ramassage et d'accommodation ou traitement des déchets solides au niveau national et local ; le renforcement et la modernisation d'infrastructures de distribution d'eau potable, de captation d'eaux usées et de promotion des branchements domiciliaires d'eau et d'égouts ; l'incitation à la réalisation d'investissements dans des systèmes modernes de traitement et de recyclage des eaux usées, sous la perspective de la gestion intégrée des ressources hydriques et de l'augmentation de la disponibilité en eau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement, des mesures spécifiques d'appui technique et financier aux Mairies et aux Services Autonomes seront développées pour la gestion des systèmes d'assainissement.

La dynamique du développement est en train d'engendrer un intense flux de populations – **migrations** –, soit en direction des principaux centres urbains, soit en direction des îles où il y a un grand essor de construction de projets touristiques, entraînant déjà des problèmes sociaux préoccupants découlant du manque de conditions d'accueil en termes d'accès à des conditions primaires (logement, énergie, eau), ainsi que des situations d'emploi précaire exigeant, **en ce qui concerne la mobilité intérieure**, des mesures et des activités productives et, **en ce qui concerne l'immigration**, la définition d'une véritable politique d'immigration, qui concilie le besoin de rendre plus rapide le processus d'autorisation de permanence légale de citoyens étrangers avec les besoins ressentis sur le marché du travail et qui mène un combat ferme au phénomène de l'immigration clandestine et de l'emploi d'étrangers en situation illégale.

Les bases de la spécialisation de l'économie capverdienne en matière de fourniture de services internationaux d'excellence sont lancées. **Les transports et les communications** constituent un élément vital de succès de cette stratégie et la dynamique de renforcement des infrastructures et de modernisation du secteur seront donc poursuivies et consolidées.

En ce qui concerne les **transports aériens**, des actions de consolidation du programme en cours seront développées, très particulièrement le renforcement du rôle de l'ASA, le développement des systèmes (aéroportuaire, circulation aérienne et communications aéronautiques), l'amélioration de l'environnement de compétitivité, le renforcement de la sécurité de l'aviation, la réhabilitation et l'entretien des aéroports, la promotion du Cap Vert comme plateforme des transports aériens, parmi d'autres.

La **modernisation et l'expansion du secteur maritime et portuaire** seront poursuivies. Avec l'introduction des premières unités de transport horizontal, on a démarré une nouvelle ère de transports maritimes entre les îles, avec impact très positif au niveau du transport de passagers et de marchandises.

De grandes œuvres **d'infrastructures portuaires** iront être réalisées, soit : la transformation du Porto Grande de S.Vicente pour servir comme *hub* de transports maritimes est en progression ; la Modernisation et l'expansion du Port de Praia ; l'Expansion et la Modernisation du Port de Palmeira ; l'Expansion du port à Porto Novo ; la Restructuration du port de Sal Rei ; le Réaménagement et l'expansion du port de Vale dos Cavaleiros ; la construction d'un nouveau quai sur l'île de Maio.

En ce qui concerne les **transports maritimes** les actions à développer visent : Restructurer et renforcer l'enseignement nautique ; augmenter l'offre en ports de récréation ; redynamiser la marine marchande ; monter le système de contrôle du trafic maritime côtier ; moderniser le système de secours et sauvetage maritimes, les communications maritimes et le réseau d'aides à la navigation.

L'objectif stratégique pour le domaine des **transports et des services routiers** est de désenclaver les zones peuplées et les zones à potentiel économique, en particulier pour le développement d'importants projets touristiques, en étroite complémentarité avec les transports aériens et maritimes, en fournissant des services efficaces et efficaces, avec des actions qui vont de la conservation du patrimoine routier existant, au désenclavement des zones rurales, à la gestion et au maintien du réseau des routes principales et locales, au renforcement de la sécurité routière et de la régulation du secteur.

Assurer la **durabilité économique et financière** des transports est crucial, d'où l'importance de la promotion de la compétitivité dans les différentes filières du secteur et sa régulation.

Dans le domaine des **télécommunications** on prétend améliorer l'offre au consommateur final et, comme philosophie substantielle, la libéralisation du marché, soit donc l'établissement d'une pleine concurrence dans le secteur.

La nouvelle configuration du **secteur énergétique** exige un cadre légal et institutionnel qui permette l'équilibre entre les exigences d'un marché libre, l'intérêt des « usagers d'énergie » et les priorités du Gouvernement. D'où l'objectif central de la Politique Énergétique de dotation du Pays avec un Système Énergétique Moderne et Efficace capable de garantir l'approvisionnement en services nécessaires au processus de développement, de croissance et de compétitivité de l'économie capverdienne et l'amélioration du confort et de la qualité de vie des populations.

Il y a un clair pari sur l'utilisation des **énergies renouvelables** et des nouvelles technologies, étant prévue l'augmentation de l'utilisation de l'énergie éolienne, de manière à atteindre 25% de taux de pénétration des réseaux électro-éoliens, et le but de 2% d'énergie solaire dans le bilan énergétique pour l'an 2010.

Le **sous-secteur des combustibles** a été et doit continuer à être la cible d'importantes actions visant sa restructuration. Dans le cadre des réformes économiques, l'établissement d'un nouveau mécanisme de fixation des prix constitue un instrument important.

Le dessalage de l'eau de mer sera intégré, tout comme le **traitement des eaux usées**, dans la planification des ressources hydriques, avec l'objectif de garantir l'accès à l'eau potable à tous les habitants et garantir l'approvisionnement en eau aux nouvelles unités agricoles modernes de technologie de pointe.

La mise sur pied de PPPs (Partenariats Public Privé) sera un pari pour la résolution de la problématique de l'investissement et de la mise en opération des nouveaux systèmes industriels de production et traitement d'eau.

La disponibilité en **ressources hydriques** pour les activités économiques – agriculture, tourisme, industrie, etc. a augmenté de manière significative, mais pas de manière à dépasser les exigences croissantes des différents secteurs de consommation, l'investissement public et privé devant donc être dynamisé, le réseau d'infrastructures modernisé et élargi, la contribution des énergies renouvelables renforcée, le contrôle de la qualité de l'eau amélioré et les réformes législatives, institutionnelles et de régulation sectorielles consolidées.

Axe V – COHESION SOCIALE : Elle renferme un ensemble de domaines de vie en société, où se manifeste avec plus d'acuité la relation ombilicale entre tous les agents publics et privés du développement, qui seront appelés à assumer un rôle important de responsabilité sociale, en tant que facteur élémentaire de l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté économique et sociale.

C'est ainsi que nous prévoyons la **réduction substantielle de la pauvreté**, l'amélioration des conditions et des relations de travail, l'amélioration du système de protection sociale, la dynamisation de l'emploi, des mesures de renforcement de la sécurité alimentaire, plus et meilleure santé pour tous, une attention prioritaire au rôle de plus en plus actif des jeunes dans la saisie des opportunités de développement, le renforcement des actions tendant à une plus grande intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes de développement.

4. Une grille d'analyse a fait place au cadre logique qui contient l'hierarchie causale des problèmes dans la verticale et les indicateurs de mesure dans l'horizontale.

Il y a d'un côté l'objectif d'aller à la rencontre des axes stratégiques et, d'un autre côté, les effets qui parcourent, soit dans les domaines transversaux, soit dans les domaines verticaux, les cinq piliers définis par le Gouvernement pour appuyer les actions de développement.

Les produits sont organisés selon la même logique et formulés selon les contributions sectorielles.

Les indicateurs sont en construction permanente de qualité, pour qu'ils puissent être mesurables dans un effort conjoint DGP/INE/NOSI-M&E.

5. Sur le coût et le financement de la stratégie de croissance et réduction de la pauvreté, le DSCR II est une référence pour la période 2008-2011 et sa implementation depend de la capacité mobilisation de ressources. Les coûts de sa mise en œuvre totalisent 93.448 millions d'escudos (847 millions d'euros) pour la période, 55.845 millions d'escudos étant déjà garantis et correspondant au budget consolidé (506 millions d'euros) et approuvé pour 2008 et aux investissements extérieurs garantis par des accords de coopération. La prévision des besoins en financement pour la mise en œuvre de projets sur la période 2009 à 2011, qui constitue le *gap*, totalise 37.602 millions d'escudos (341 millions d'euros).

La réalisation des projets et, conséquemment, la concrétisation des objectifs de la stratégie dépendront de nombreux facteurs, parmi lesquels sont en évidence la capacité de mobiliser des ressources auprès de la communauté des donateurs et les conditions d'éligibilité du Cap Vert pour bénéficier de l'aide internationale.

Les réformes du système fiscal en cours proportionneront une augmentation des recettes fiscales et, conséquemment, de la capacité interne de financement de la stratégie de réduction de la pauvreté dans son volet investissement. Compte tenu des projections provisoires des recettes et des dépenses du Tableau des Dépenses à Moyen Terme 2009-2011, nous prévoyons deux scénarios pour le financement interne, le solde primaire se maintenant constant, avec une partie canalisée vers l'amortissement des dettes et une autre partie vers les investissements. Un premier scénario prévoit le cofinancement avec des ressources internes de jusqu'à 50% du *gap* en chaque année et de jusqu'à 60% pour un deuxième scénario, ce dernier étant conditionné par la diminution des dépenses courantes.

6. Le besoin d'assurer le suivi des actions et des interventions prévues sous les différents cadres de développement, fait partie de ces préoccupations traduites par des essais pour mettre en œuvre un **suivi et évaluation** comme partie intégrante du système de planification.

Un projet-pilote est en train d'être mis sur pied, avec les **objectifs** suivants :

- Faire le suivi des indicateurs de résultats fixés par le DSCR II ;
- Faire le suivi d'un nombre d'indicateurs passibles d'être mesurés, qui aient été sélectionnés dans les matrices et accordés entre la DGP/STAD/INS, DGPOGs et les GEP sectoriels ;
- Faire le suivi physique et financier de l'exécution des programmes sectoriels, en commençant par quelques programmes liés au MIT, MAA, MEVRH et MS et en se focalisant sur les indicateurs relatifs à des activités principales et des outputs de plus grande importance ;

A cet effet, le système obéira à des réquisits prévus tels que :

- Capable de répondre aux besoins d'information du Gouvernement, soit sous la perspective de la préparation annuelle du rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSCR II, soit des révisions trimestrielles ou semestrielles de progrès relatif ;
- Très opérationnel ;
- D'utilisation simple et facile ;
- De faible coût, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les équipements et les programmes existants ;
- Approprié par les structures nationales, très en particulier par les cadres et techniciens qui ont la responsabilité de faire le suivi.

En ce qui concerne les **résultats escomptés**, le projet-pilote devra permettre le suivant :

- Rapport d'avancement de la mise en œuvre du système et d'avancement de la mise en œuvre du DSCR II ;
- Mise à la disposition de la DGP/STAD de la base de données sur le suivi fonctionnel de programmes (BDMP), y compris (i) les indicateurs de résultats du DSCR, (ii) les indicateurs de la mise en œuvre physique et de l'exécution financière des projets prioritaires pour le DSCR II ;
- Renforcement de la base de données statistiques officielles (BDSO) auprès de l'INS ;
- Appui à la base de données sectorielles (BDS) dans les quatre ministères, base qui inclut aussi bien les données et les indicateurs de résultats sectoriels que les indicateurs de l'exécution physique et financière des projets sectoriels prioritaires
- Personnel de la DGP/STAD/ et des DGPOGs avec capacités renforcées pour le maniement des instruments techniques et informatiques du système d'information ;
- Equipement informatique adéquat mis à la disposition de la DGP/STAD et des DGPOGs.

1. INTRODUCTION

1.1. PRESUPPOSITIONS D'ELABORATION DU DSCRP II

Le processus de développement du Cap Vert, sous une perspective à long terme, est marqué par une trajectoire ascendante, caractérisée par des gains significatifs à la lumière des plus divers indicateurs dans les domaines économique, financier, social, institutionnel, des infrastructures et environnemental, parmi d'autres, malgré l'existence de vulnérabilités reconnues, associées au contexte d'une petite économie insulaire en développement, qui rendent difficile la dynamique de développement. Sous cette configuration, malgré les gains ci-dessus mentionnés, le développement du pays continue à présenter des fragilités persistantes, dont nous pouvons mettre en exergue un niveau élevé de pauvreté associé à un taux élevé de chômage d'un côté et, de l'autre côté, une forte dépendance de l'extérieur, manifestée par le faible taux de couverture des importations par les exportations, le déficit élevé du compte courant et le poids élevé des financements extérieurs concessionnels.

Un autre trait marquant de cette trajectoire est lié au rôle croissant du secteur privé et des mécanismes de marché dans la dynamique de développement, en particulier dans le tourisme et l'investissement direct étranger.

Même si l'Etat ne joue plus un rôle dominant dans le fonctionnement de l'économie du Cap Vert, il joue et continuera à jouer un rôle fondamental, surtout en tant qu'agent régulateur et de promotion de la stratégie de développement du pays. Cette action de l'Etat est encadrée par un processus de réflexion stratégique et participative reflétée sur les documents de référence, dont sont à mettre en exergue le Programme du Gouvernement, les Grandes Options du Plan, le Plan National de Développement et, plus récemment, la Stratégie de Transformation et le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, centrés sur la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement, en étroite articulation avec les Objectifs de Développement du Millénaire.

Dans le cadre de l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCRP II), prennent une importance particulière le [Programme du Gouvernement pour la VIIème Législature](#) (2006-2011), le [Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté](#) (DSCRP I), les Objectifs de Développement du Millénaire et la [Stratégie de Transformation Economique](#) (STE).

Relativement au Programme du Gouvernement, il faut mettre en avant, dans le cadre de l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, les aspects les plus importants du point de vue de son articulation avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne le DSCRP I, il s'impose une référence même si brève et comme évaluation, insérée dans une logique de «leçons apprises», articulée avec les Objectifs de Développement du Millénaire, compte tenu de sa nature centralisée sur la croissance, la réduction de la pauvreté, le dialogue et la mobilisation de ressources auprès des partenaires au développement du pays.

Finalement, la Stratégie de Transformation s'assume comme instrument d'encadrement d'une approche prospective du développement du Cap Vert, ancrée sur une dynamique de croissance dominée par la transition d'un paradigme de développement fondé sur des avantages comparatifs vers un autre, beaucoup plus exigeant, fondé sur des avantages compétitifs.

Le DSCRP II a comme point de départ le cadre de référence ci-dessus mentionné, étant en exergue l'expérience et les résultats atteints avec le DSCRP I et l'approche prospective de la Stratégie de Transformation. Il s'inscrit dans un horizon temporel de moyen terme, 2008-11, caractérisé aussi par des défis importants pour le pays au niveau international – la transition à Pays à Revenus Moyens (PRM), l'accès à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et le Partenariat Spécial avec l'Union Européenne – et vise comme objectif global «atteindre un développement humain durable fondé sur un

système productif fort et dynamique, sur la valorisation de son capital humain, sur le renforcement des capacités technologiques et sur sa culture, dans le contexte d'un développement régional équilibré, de solidarité, de justice sociale, de démocratie et de conscience environnementale».

Il s'articule, pour cela, autour de cinq axes stratégiques, la Bonne Gouvernance, le Capital Humain, la Compétitivité, le Développement des Infrastructures et la Cohésion Sociale, dont l'identification et le développement ont cherché à – en accord avec une approche holistique de développement fondée sur la méthodologie du cadre logique et sur un processus participatif -, au-delà d'une meilleure poursuite des objectifs et des buts fixés, capitaliser les gains obtenus dans une logique de durabilité et de consolidation du processus d'amélioration du bien-être de la population du pays, ancrée sur le principe et sur une stratégie d'inclusion sociale, avec un accent particulier sur la discrimination positive des couches les plus défavorisées de la population capverdienne.

L'objectif central de réduction de la pauvreté se base surtout sur des politiques structurelles liées à la promotion d'une croissance économique inclusive, complétées par des politiques de redistribution, socialement compensatrices et centralisées sur les groupes-cible vulnérables.

1.2. LE PROCESSUS PARTICIPATIF DE SON ELABORATION

De par sa nature englobante et transversale, la SCRP impose un vaste cadre de dialogue et de concertation, condition indispensable à l'appropriation du processus par tous les agents d'exécution des politiques nationales, soit au niveau public, soit au niveau du secteur privé et de la société civile, soit encore par les partenaires au développement.

En effet, pour la construction de consensus et la collecte de contributions, des sessions de travail se sont tenues entre (i) la Ministre des Finances et de l'Administration Publique et les homologues gouvernementaux et, dans de nombreuses occasions, les responsables ministériels de la planification et de la gestion, (ii) le STAD et les départements gouvernementaux, très en particulier pour le cadre logique, la budgétisation et les indicateurs, ainsi que les mairies, la société civile et le secteur privé.

Aussi, pour l'élaboration des contributions respectives, les départements gouvernementaux ont mené des consultations internes et avec les partenaires respectifs, le DSCR P II étant donc une construction de la base au sommet de différents secteurs et niveaux de participation.

Il sera donnée de l'importance à l'élaboration d'un Plan de Communication qui, sous une optique de restitution, vise nommément (i) la sensibilisation de l'opinion publique quant aux principes qui sont sous-jacents au DSCR P et quant aux objectifs et buts que nous prétendons achever/atteindre ; (ii) la mobilisation des divers acteurs officiels et privés de communication, en les incitant à contribuer à la circulation de l'informations sur le DSCR P ; (iii) la gestion des attentes, dans la présupposition que les objectifs fixés et les résultats escomptés avec la mise en œuvre du DSCR P ne seront pas tous atteints dans la période de temps souhaitée.

Aussi, pour qu'il y ait la meilleure appropriation possible des nouveaux instruments (DSCR P II, cadre logique et système de S&E), seront réalisées des actions de socialisation/formation/renforcement des capacités des responsables des cabinets d'études des départements gouvernementaux et des organisations privées qui agissent dans les secteurs d'activité à influence reconnue sur la création d'emploi et de revenus.

1.3. STRUCTURE DU DOCUMENT

En plus de l'introduction, le document est configuré dans sa structure selon trois composantes:

Le Contexte actuel, englobant le cadre macroéconomique et l'économie réelle, la dimension socioéconomique, la structure et la dynamique de la pauvreté, les progrès des éléments centraux de la situation politique, ainsi que les vulnérabilités ;

Pour un Agenda de Transformation qui, face aux avancées du pays avec ses acquis et ses défis, ainsi que les nouvelles exigences découlant de la graduation à PRM, de l'accèsion à l'OMC et du partenariat stratégique avec l'UE, suscite une vision pour l'avenir fondée sur (i) les défis de transformation et (ii) des objectifs stratégiques de moyen et long termes qui englobent (iii) la transformation de l'Etat comme un tout, (iv) la modernisation de l'administration publique, fondamentale à la compétitivité de l'économie, (v) l'impératif d'acquis permanents de la démocratie, (vi) une économie moderne et compétitive, (vii) une société de la connaissance faite de ressources humaines hautement qualifiées, (viii) la valorisation des fondements culturels du pays, (ix) la solidarité sociale active, (x) la réduction de la pauvreté et l'inclusion orientant de manière permanente la croissance économique et (xi) la création d'une forte capacité de gestion du développement.

Des Axes stratégiques du développement présentés en cinq piliers, soit :

Pilier I – REFORME DE L'ETAT: Fait l'encadrement de la perspective macroéconomique pour la période 2008-11 et traite la bonne gouvernance en englobant l'éthique et la transparence dans la gestion de la chose publique, jusqu'à la liberté économique, le développement régional et la représentation politique, la réforme de la justice et la protection civile, et en la montrant comme continuant à être une caractéristique marquante des organes au pouvoir de l'Etat et des autres institutions ;

Pilier II – CAPITAL HUMAIN: Considère les ressources humaines comme fondamentales au développement économique et social du pays, s'attaquant au besoin de modernisation du système éducatif, depuis le préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur, les sciences et la technologie, la formation technique et professionnelle, la culture et la citoyenneté, la santé, la jeunesse et l'équité du genre dans le processus de développement ;

Pilar III – COMPETITIVITE: Traverse tous les secteurs, depuis le primaire jusqu'au tertiaire, avec emphase spéciale sur ce dernier en tant que secteur générateur de services et d'emploi, en particulier le tourisme, et met en exergue le rôle du secteur privé dans la dynamisation de l'économie.

Pilier IV – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES: Se centre sur sa relation intime avec le développement économique, depuis l'aménagement du territoire et des aspects comme l'urbanisme, les transports et les communications, jusqu'au secteur énergétique et à la gestion des ressources hydriques.

Pilier V – COHÉSION SOCIALE: Englobe un ensemble de domaines de la vie en société où se manifeste avec plus d'acuité la relation ombilicale entre tous les agents du processus de développement, publics et privés, lesquels sont appelés à assumer un rôle important de responsabilité sociale, en tant que facteur élémentaire de l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté économique et sociale.

La **pauvreté** mérite un traitement transversal dans les politiques et les mesures de politique, dans une vision intégrée du processus de développement, dans un cadre de mondialisation, de liberté économique et de rôle important réservé au secteur privé dans la croissance économique, dans la création d'entreprises productives, génératrices d'emploi et de revenus, condition *sine qua non* pour la réduction de la pauvreté.

Accompagnent le document des textes interprétatifs du cadre logique et du système de S&E, incluant la budgétisation, les indicateurs et les buts des projets, dont les priorités ont été fixées par les départements gouvernementaux.

D'une manière générale, le document, en évitant d'être long, est concret et objectif, en cherchant à être fonctionnel dans sa lecture et interprétation, notamment au niveau du cadre logique et de la budgétisation ou encore du système de S&E.

Nous avons opté pour la création d'une base de données qui consiste en une organisation informatisée des contributions sectorielles, ainsi que des documents structurants (plans stratégiques, plans d'action et similaires), auxquels nous pouvons avoir accès à partir de links relatifs aux matières respectives.

2. CONTEXTE ACTUEL

Sous ce chapitre est caractérisée la situation des grands axes qui forment l'activité économique et sociale du pays, avec l'identification des avancées et des contraintes dans la définition et la mise en œuvre de politiques.

Une attention particulière est portée sur l'économie réelle, dont la dynamique a imposé de nouveaux défis, très en particulier au secteur privé en tant que moteur de l'économie.

Quant au contexte socioéconomique, méritent de l'emphase le secteur de l'éducation, le chômage, la formation professionnelle, ainsi que la structure et la dynamique de la pauvreté.

Le contexte politique intègre la stabilité politique, la bonne gouvernance, la modernisation du parlement, les Droits de l'Homme, la liberté de la presse, la participation, la justice et la dimension genre, facteurs déterminants de la dynamique de développement du pays, ainsi que des réponses en termes de réorientation et/ou d'actualisation de politiques et de mesures de politiques.

Les vulnérabilités ferment le chapitre, étant signalées, parmi d'autres, la discontinuité du territoire découlant de l'insularité du pays, les risques environnementaux, la pression démographique, la réduite production agricole et la forte dépendance des importations, qui, bien que ne remettant pas en cause le développement du pays, ont un poids considérable sur la structure des coûts, aussi bien de financement que de gestion et d'exploitation.

2.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le pays connaît des progrès de plus en plus importants sur la voie de la consolidation de la démocratie, devant être mentionnés les jalons suivants de l'exercice du pouvoir :

2.1.1. La stabilité politique

Le Cap Vert a une démocratie pluripartite, avec des élections libres et justes, la gouvernance est réceptive, les libertés politiques sont respectées, la liberté de la presse est une réalité, la société civile est agissante, tolérante et ouverte et les mécanismes politiques sont transparents et flexibles.

Les acquis de la **bonne gouvernance** sont mis en évidence par la stabilité macroéconomique du pays, par la rigueur de gestion du trésor public, par une action diplomatique plus intense et une plus grande participation du pays dans les fora internationaux et sous-régionaux, traduits par l'établissement de nouveaux partenariats comme fruit de la meilleure estime et crédibilité auprès de la communauté politique et des institutions financières internationales, etc.. La bonne gouvernance devra donc continuer à être une **ressource stratégique** pour le développement du Cap Vert, particulièrement dans la **gestion transparente et en conformité avec les Lois de la République du trésor public**.

2.1.2. Modernisation du Parlement

Le renforcement de la centralité du **Parlement** est évident, avec pour but d'accroître l'efficacité et l'efficacité du Parlement, moyennant la planification du travail, l'articulation avec les sujets parlementaires, la valorisation des Commissions Spécialisées et leur plus grande proximité de la société civile et des groupes d'intérêt, à travers le recours à des auditions et à des réunions thématiques et décentralisées, en plus de l'accroissement de la participation des Députés et de Groupes Parlementaires dans le système de gouvernance et du rapprochement des Députés de leurs électeurs.

Le rôle du Parlement dans la dissémination des informations et des résultats est de plus en plus évident dans les impacts des politiques et des mesures de politique, dans la mesure où les sessions parlementaires sont des moments de mise en jeu des processus de décisions relatifs à d'importants instruments, tels que le Budget de l'Etat.

2.1.3. Affirmation des Droits de l'Homme

De manière exempte, des instances internationales idoines ont mis en évidence la performance du Cap Vert en ce qui concerne la défense et la promotion **des droits, des libertés et des garanties**, matière d'ailleurs centrale à la propre essence de l'Etat de Droit Démocratique.

En effet, il y a des conditions pour garantir la réalisation d'élections avec toute transparence et honnêteté. La logistique et le cadastre électoral ont été profondément réaménagés. Le processus du cens électoral a connu une nouvelle dynamique. Nous avons maintenant des postes de cens et les services de l'administration électorale sont dotés de plus de moyens.

Nous avons lancé, avec du succès, un mouvement de promotion, protection et renforcement des Droits de l'Homme et d'une culture de la paix, ainsi que d'observance d'une citoyenneté active. Des jalons importants sont justement le Programme National pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté, la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme et la Citoyenneté, déjà en plein fonctionnement, ainsi que la concrétisation du projet d'introduction de l'enseignement des Droits de l'Homme, de la Citoyenneté et de la Culture de la Paix dans les curricula de l'enseignement préscolaire au secondaire.

Nous vivons dans un environnement de plus de liberté et de tolérance, l'exercice de la citoyenneté est plus élargi et plus qualifié, il y a plus de liberté d'expression et plus de liberté de la presse, il y a plus de mécanismes de contrôle de l'exercice du pouvoir. *L'Opposition s'exprime librement et exerce tout son catalogue de droits, sans aucun type de contrainte.*

Et, dans un engagement permanent et renouvelé de défense et d'affirmation des droits de l'homme, il y a un fort pari sur les politiques de lutte contre la violence domestique, dans les foyers et à l'extérieur, ainsi que sur la défense des droits de l'enfant et de l'adolescent.

De la même manière, des politiques de défense des droits des porteurs de déficiences, comme manière de racheter la dignité, le bien-être et l'égalité des conditions et de traitement, sont promues. Ainsi, des campagnes nationales permanentes sur les droits des personnes porteuses de déficiences, sur la prévention de déficiences, avec une attention particulière pour les domaines médical et social, sont promues en articulation avec les ONGs, en assurant l'insertion des personnes porteuses de déficiences sur le marché du travail.

2.1.4. Communication sociale

La **communication sociale** représente l'un des états de la société démocratique et nous sommes cohérents avec cette idée. Les conditions de liberté et d'exemption des professionnels du secteur sont garanties et, de 2001 à présent, des investissements importants pour la modernisation du secteur et la couverture informative du pays ont été faits. Tous les recoins de l'archipel arrivent sur pied d'égalité sur les espaces d'information nationaux et, grâce aux capacités technologiques installées dans le pays, notre Radio arrive en temps réel aux communautés émigrées, en leur permettant d'être plus proches et de participer dans les débats sur la vie nationale.

En effet, la conjoncture actuelle du secteur, où de plus en plus la liberté de la presse et le pluralisme s'affirment comme des valeurs chères au processus de démocratisation du Pays et de la bonne gouvernance, connaît des avancées qu'il faut consolider. Ainsi se justifient l'apparition et la croissance du secteur privé et l'autonomie des media, l'attribution à ce secteur par les pouvoirs démocratiquement constitués, dont le pouvoir exécutif, d'un rôle important à jouer dans les Programmes du Gouvernement, comme soutien du processus de démocratisation de la société et des institutions capverdiennes, ainsi que de la qualification des capverdiens pour le plein exercice de la citoyenneté participative, de la bonne gouvernance et d'agents de la transformation du Pays.

Le contexte de la presse capverdienne (presse écrite – organes de grande diffusion) a évolué de manière satisfaisante au cours de dix dernières années, avec la réglementation de quelques domaines d'activités, ce qui a permis l'intervention privée. Le secteur privé a gagné de la notoriété, le panorama

actuel étant de cinq télévisions, dont quatre ont été autorisées courant 2007, quinze radios, sept publications périodiques privées en format journal, sept publications en format numérique – on-line, et nous assistons encore à l'apparition de nombreux magazines.

En prenant le Secteur de la Communication Sociale comme un tout, y inclus les organes de grande diffusion (publics et privés), le panorama national de la dernière décennie est complété par l'apparition d'agences de publicité et d'image et de production audiovisuelle, de groupes courtiers en publicité et d'agences de photographie qui fournissent des services aux institutions et aux entreprises. Une partie de ces agences, ayant comme base juridique de fonctionnement l'enregistrement en tant qu'entreprises commerciales auprès des services de notaire, ne se trouve pas enregistrée en tant qu'éléments du Secteur de la communication sociale.

Dans le secteur public, l'Etat agit comme propriétaire et exerce sa gestion en tant que tutelle de deux entreprises, la RTC et l'Inforpress, par le biais de délégués du Gouvernement à l'Assemblée Générale. La presse d'état est organisée selon le modèle des Sociétés Anonymes, où l'Etat est encore le seul actionnaire. Sont en cours des réformes dans les domaines technologique, organisationnel et financier, visant à introduire des éléments de modernisation et de qualité et à garantir la durabilité de ces entreprises.

2.1.5.Espaces de participation

Nous investissons fortement dans **l'éducation pour la citoyenneté**, pour qu'il y ait une plus grande assomption de la qualité dans les droits et les devoirs du citoyen, plus et meilleure appropriation et usufruit des acquis du développement sur les plans civique, politique, économique et culturel, acquis à effets importants sur l'exercice de la démocratie et du pouvoir sur les plans local et national.

Effectivement, il y a des organisations de la société civile impliquées de manière effective dans les décisions relatives aux mutations économiques et sociales du pays, dans les espaces formels de concertation et de pilotage de programmes de développement et dans des initiatives relatives au genre, à la jeunesse, aux droits de l'homme, à la sécurité, à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement, aux micro-finances, au VIH/SIDA, etc.. De nombreuses fois, les ONGs s'organisent en réseau, comme manière d'obtenir une plus grande implication de leurs membres, une meilleure recherche de financement et une meilleure mise en œuvre de projets d'intérêt pour les communautés de base.

2.1.6.Justice au service du citoyen et du développement

De profondes interventions dans le secteur de la **Justice et de la concrétisation de la Citoyenneté** sont en cours, étant dignes de mention les conditions liées au fonctionnement et à l'adéquation des lois aux impératifs constitutionnels, les résultats découlant de l'approbation et de l'exécution des nouveaux Codes Pénal et du Procès Pénal, la Loi du Tribunal Constitutionnel et du Médiateur de Justice.

Des solutions non juridictionnelles ont été concrétisées, devant permettre plus de célérité dans la résolution de conflits, à travers des mécanismes législatifs de la Médiation et de l'Arbitrage, et des arbitres ont été formés, devant garantir à courte échéance le fonctionnement de ces mécanismes, le décongestionnement des tribunaux et des réponses plus rapides aux citoyens et aux entreprises.

Dans le domaine des Bureaux d'Etat Civil et du Notariat, de profondes réformes ont été poursuivies par le processus de modernisation. Nous avons augmenté le nombre d'agents et renforcé les unités de services, nous avons investi fortement dans l'informatique, nous avons réduit de manière drastique le temps de réponse pour quelques actes dans les bureaux d'état civil et les services de registre du commerce et des sociétés et nous avons démarré la mise en œuvre d'un accueil totalement nouveau avec la modernisation des installations et la création d'une image et d'une identité corporatives.

2.1.7. La perspective genre

Le Cap Vert a ratifié les deux instruments de base pour le développement des actions en matière de genre, notamment les principes du Plan d'Action de la Conférence Internationale sur Population et Développement du Caire (1994), et de la Plateforme d'Action adoptée lors de la Conférence Mondiale sur la Femme (Beijing, 1995), qui consacrent les stratégies et les chemins de changement pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Il a aussi souscrit l'Objectif 3 de Développement du Millénaire (2004) – « Promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomie de la femme ». Au niveau de la sous-région, le Cap Vert est en harmonie avec les directives adoptées par les différentes instances de l'Union Africaine et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Occidentale (CEDEAO). Au niveau national, aussi bien la Constitution de la République que le Code Pénal, la Loi Electorale, le Code du Travail et le Code de la Famille consacrent l'égalité du genre, des progrès considérables ayant été réalisés dans les dernières années, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Les instruments de planification du Gouvernement incluent des stratégies qui préconisent le développement de conditions pour le plein exercice de la citoyenneté et la promotion de programmes spécifiques intégrés et multisectoriels qui réduisent les inégalités entre les sexes.

A mettre en exergue l'élaboration et l'approbation du Plan National pour l'Egalité et l'Equité du Genre (PNEEG), qui vise une plus grande démocratisation du système des relations de pouvoir, l'accroissement des opportunités à tous les niveaux, le changement de comportements et d'attitudes et une éventuelle discrimination positive de la femme lorsque nécessaire. Face à l'amélioration de la situation relative à l'éducation de la femme, le PNEEG met l'accent sur le renforcement des capacités, en particulier dans les domaines visant la réduction de la pauvreté, l'emploi, l'éducation sexuelle et de reproduction, l'exercice du pouvoir, la violence liée au genre (VLG) et la communication sociale. En plus de cela, le Conseil des Ministres a approuvé en 2007 le Plan de lutte contre la VLG.

Subsistent encore dans le domaine des relations entre les genres des contraintes dont : (i) déséquilibre dans l'exercice du pouvoir, aussi bien dans les espaces publics que privés; (ii) faible représentativité relative des femmes dans les postes de direction et de la vie politique nationale; (iii) dénivellement en termes de revenus et d'opportunités d'insertion dans l'économie; (iv) accès encore limité à la formation technico-professionnelle; (v) manque de prise en compte suffisante du genre dans les instruments de planification et de suivi-évaluation des politiques; (vi) forte prévalence de la violence liée au genre. Les nouvelles exigences et les nouvelles opportunités du pays exigent la création et la mise en œuvre de politiques relatives à l'égalité et l'équité du genre et à la famille.

2.2. LA GOUVERNANCE

“L'éthique et la transparence dans la gestion de la chose publique, la liberté économique, le développement régional et la représentation politique, la réforme de la justice et la protection civile, continuent à être ainsi des caractéristiques marquantes des organes du pouvoir de l'Etat et des autres institutions”.

En visant la création de conditions pour la durabilité de son processus de développement économique, à travers une croissance économique soutenue basée sur une économie de marché à base privée insérée dans l'économie globale, et pour la réduction de la pauvreté donc, le Gouvernement s'est engagé sur la mise en œuvre d'une Stratégie de Transformation Economique.

2.2.1. Réforme de l'Etat et de l'Administration Publique

Nous avons une Administration plus proche des citoyens et des agents économiques, plus transparente et équitable, avec des ressources humaines plus qualifiées, motivées et auto-conscientes sur l'importance du service public, une Administration promotrice et régulatrice des partenariats public-privé.

Le Noyau Opérationnel pour la Société de l'Information a été créé, en assumant clairement les nouvelles technologies comme option de politique publique. En résultat de cela, il y a plus de gouvernance électronique, traduite par une meilleure gestion des données scolaires, une meilleure gestion du processus électoral, plus et meilleur contrôle des finances et des impôts du Pays, de la cartographie et du cadastre, des transports routiers et de la gestion municipale. Les registres des bureaux d'état civil et le notariat ont été simplifiés, nous avons réduit le délai de délivrance des extraits de naissance à seulement quelques minutes, nous avons décentralisé le registre des naissances vers les hôpitaux avec exemption de paiement des taxes, nous avons approfondi la débureaucratiation des Doanes et nous avons publié le Guide du Citoyen.

2.2.2. Décentralisation

La décentralisation est un processus dynamique en constante adéquation, visant assurer une meilleure intégration et un meilleur équilibre du processus de développement régional et local, étant donc, à cause de cela, partie intégrante de la Réforme de l'Etat.

A la suite d'une vaste consultation, sont en prévision d'importantes mesures pour renforcer les moyens et les compétences du pouvoir local et aussi pour garantir l'articulation nécessaire des services déconcentrés de l'administration publique.

Dans le cadre du programme de modernisation de l'administration de l'Etat et des Municipalités, aligné sur le Programme Stratégique pour la Société de l'Information et sur le Plan d'Action pour la Gouvernance Electronique, le processus d'informatisation intégrée des municipalités, à travers le projet SIM – Système d'Informatisation Municipale, se poursuit, sous la perspective de permettre plus d'efficacité aux processus de gestion, plus de rigueur et planification de la gestion, plus de flux d'informations et de célérité dans la prestation de services aux usagers.

La Loi des Finances Locales a été approuvée par la Loi n°79/VI/2005, qui a proportionné plus de mobilisation de ressources financières de la part des municipalités.

A mentionner encore l'approbation de la loi-cadre de la décentralisation, qui au-delà de la définition du concept de pouvoir local et des niveaux de décentralisation administrative, oriente, discipline et harmonise le processus de décentralisation.

2.3. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Le [système éducatif](#) englobe les sous-systèmes d'éducation préscolaire, d'éducation scolaire et d'éducation extra-scolaire.

La rapide expansion de l'enseignement secondaire a été accompagnée par l'amélioration du parc scolaire avec construction et réparation de plus d'écoles et de salles de cours. La situation de cohabitation de l'enseignement de base avec l'enseignement secondaire, qui existe dans certaines municipalités, doit être dépassée par la construction de nouveaux établissements d'enseignement secondaire qui est en perspective.

Actuellement, l'enseignement supérieur de courte durée se dédie à la formation de professeurs de l'enseignement de base par l'Institut Pédagogique (IP). Cependant, une des préoccupations qui se posent est celle d'élever l'IP à Unité Associée de l'UNI-CV, ce qui passe forcément par la révision de normatifs qui règent l'Institution et par la réstructuration des formations administrées.

L'Enseignement Supérieur de longue durée enregistre par une grande demande de la part des élèves qui finissent l'Enseignement Secondaire. Cette demande est renforcée par la diminution de possibilités d'accéder à l'Enseignement Supérieur à l'extérieur, en plus du fait que les offres de formations dans

le pays sont insuffisantes et ne correspondent pas toujours aux besoins réels de développement socioéconomique ;

L'installation effective de l'Université du Cap Vert exige la disponibilité de ressources nécessaires à cette installation et la garantie de son fonctionnement à la faveur d'un développement durable du Cap Vert dans les domaines scientifique, technologique, économique, social et culturel.

- Dans l'enseignement préscolaire le taux de couverture des enfants dans la couche d'âge des 3-5 ans est passé de 51% en 2000/01 à 56% en 2006/2007, ce qui représente un gain de 4,3% ;
- Le taux net de scolarisation dans l'enseignement de base s'est stabilisé, ayant passé de 71,5% en 1990/91 à 95,1% en 2005/2006 ;
- A mentionner que la population scolaire à ce niveau a connu une réduction progressive à partir de 2000, résultat de l'altération de la structure démographique et de la conséquente réduction de la population dans la couche d'âge correspondant à ce niveau d'enseignement ;
- Dans l'enseignement de base l'indice de parité est d'une fille pour un garçon, fait qui place le pays dans les buts des objectifs EPT/OMD²
- 80,6% des nouveaux inscrits dans l'enseignement de base ont fréquenté le préscolaire, ce qui indique une tendance à la généralisation de l'accès à ce système ;
- Dans l'enseignement secondaire nous avons enregistré une augmentation des taux net et brut de scolarisation, qui sont passés de 53,9% et 65% en 2000/01 à 59,9% et 69,5% en 2007, respectivement, avec un léger avantage pour les filles avec 63,8% et 74%.
- Le pourcentage de professeurs avec formation est passé de 67,2% en 2000/01 à 81,4% en 2005/06 ;
- Le taux de transition de l'Enseignement de Base vers le Secondaire a augmenté en 10,1%, passant de 70,7% en 2000/01 à 80,8% en 2005/06 ;
- Le pourcentage de réussite scolaire dans ce niveau de l'enseignement est passé de 62,1% en 2001/02 à 65,2% en 2005/06 ;
- L'abandon scolaire a augmenté légèrement en passant de 9,4% en 2001/02 à 10,6% en 2005/06, étant de 8,6% pour les filles et de 13% pour les garçons et nettement supérieur dans l'enseignement secondaire avec 15,8% parmi les filles et 23,5% parmi les garçons ;
- En ce qui concerne l'enseignement technique, en 2006 l'effectif a représenté 2,8% du total des élèves de l'enseignement secondaire, étant prévu, à partir de l'année en cours, une Année Complémentaire Professionalisante (ACP), avec l'objectif d'améliorer la qualification des formés pour une plus grande possibilité d'intégration sur le marché du travail ;
- Selon les données du QUIBB 2006, le Taux d'Alphabétisation au Cap Vert est de 78,7%, étant de 71,9% pour les femmes et de 86,5% pour les hommes et, par région, de 84% en milieu urbain et de 74% en milieu rural³;
- Le taux d'alphabétisation juvénile est supérieur à 93% dans toutes les municipalités⁴;
- Les dépenses publiques dans l'éducation et la formation ont représenté environ 23% des dépenses du budget général de l'Etat en 2007.
- **En ce qui concerne formation professionnelle**, les offres dans les domaines connexes à la construction civile, où il y a déjà des évidences d'une énorme carence en main-d'oeuvre et où il y a un plus important potentiel de génération d'emploi à court terme, ont mis à disposition en 2007 environ 1/3 du total des vagues.

Les aires plus directement liées au tourisme, nommément Culinaire, Guides touristiques et Langues, où nous enregistrons un plus grand déficit en qualification de la main-d'oeuvre face aux exigences du secteur, ont mis à disposition seulement 17,1% environ des vagues. Aucune offre de formation dans les domaines de services de chambre, table et bar, restauration, cuisine, animation, etc., n'a été mise à disposition.

² Source: INS, QUIBB 2006

³ Source : INS, QUIBB 2006

⁴ Source : INS, QUIBB 2006

En 2001 il y avait environ 86 établissements qui se dédiaient de manière permanente (17) ou ponctuelle (69) à la formation technique ou professionnelle. De ceux-ci, 4 étaient des Ecoles Techniques et 13 des Centres/Instituts de Formation Professionnelle.

Deux autres Centres à l'Emploi et à la Formation Professionnelle – celui d'Assomada e celui de Fogo/Brava, ont été ouverts et nous avons créé des unités de formation dans chacune des écoles techniques (Praia, Mindelo, Santa Catarina et Porto Novo). Les Centres de formation de São Jorginho, de Variante et le Centre de Formation Professionnelle (à l'ex-IFAP) ont été réhabilités. Nous avons élargie la capacité de réponse du Centre de F.P. de Pedra Badejo, qui a démarré ses activités en 2002. Six Pôles de Développement de la Formation Professionnelle ont été créés et dynamisés. Est en cours la construction du Centre de FP de Fogo (São Filipe).

Nous avons encore enregistré l'entrée en fonctionnement de l'école technique de Porto Novo et la rénovation, l'agrandissement et l'équipement de l'Ecole Technique de Mindelo et la reformulation de l'Enseignement Technique, avec un 3^{ème} cycle de vocation et spécialisation comptant sur plus de 400 professeurs et moniteurs.

Les employés ont en général un faible niveau de formation, 61% avec l'Enseignement de Base, 29% avec l'Enseignement Secondaire et seulement 4% avec formation supérieure. L'«Agriculture et les Pêches», qui génèrent environ 1/3 d'emplois, occupent surtout des travailleurs non qualifiés (54%). A l'opposé se trouvent les services de «Santé» et «Education», avec environ 32% et 26% d'employés spécialisés respectivement.

D'ailleurs, le déficit en qualification professionnelle est vu comme l'un des principaux déterminants de la pauvreté, phénomène qui affecte particulièrement les femmes chefs de famille et les jeunes, auquel viennent s'ajouter des difficultés d'accès au crédit comme importante cause de l'appauvrissement des personnes, surtout en milieu rural.

2.4. CONTEXTE ECONOMIQUE

2.4.1. Situation macroéconomique

Le Cap Vert a eu une croissance économique robuste au cours des dernières années. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré une croissance moyenne de 5,7% sur la période 2000-2005, il a atteint 10,8% en 2006 et les projections pour 2007 indiquent une croissance de 7% environ. Ceci a permis une amélioration significative du niveau moyen de vie.

La croissance économique est provoquée, en particulier, par la forte croissance des secteurs du Tourisme, des télécommunications, des services financiers, du bâtiment et des pêches.

La croissance économique soutenue des dernières années a eu un impact positif sur les finances publiques. Au niveau des **recettes** totales, les ressources disponibles ont augmenté annuellement en termes absolus, même si en termes relatifs nous notons une légère diminution. Au niveau des **dépenses**, la situation a été moins linéaire, bien que les dépenses aient enregistré une tendance à l'augmentation depuis 2003 due à la forte croissance des investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP). Les dépenses courantes ont manifesté tendance à la stabilité en termes relatifs depuis 2001, bien que la variation annuelle reste positive et relativement élevée.

La Politique Budgétaire reste orientée sur le maintien de la discipline budgétaire, pour une **durabilité budgétaire et financière des Finances Publiques** compatible avec une politique macroéconomique saine, traduite par la contention des dépenses de fonctionnement pour libérer des ressources pour des investissements publics, diminuant ainsi la pression de l'Etat sur le crédit intérieur, et pour le secteur privé.

La **situation des finances publiques** a présenté une amélioration significative au cours de 2007, résultat pas seulement d'une augmentation des recettes fiscales grâce à la bonne performance de la TVA et de l'IR, mais aussi des entrées de recettes de privatisation de l'Enacol, de la Société Capverdienne de Tabac et de la Vente de Terrains, sur la période en analyse.

Le ratio de la **dette publique** a atteint 69,2% du PIB à la fin du premier semestre 2007, 3,5% en-dessous de la valeur enregistrée à la fin du premier semestre 2006. Entretemps, en termes absolus, il maintient une trajectoire ascendante due au besoin de financement du budget, avec plus d'importance pour le financement extérieur.

En même temps, l'**inflation** s'est toujours maintenue en-dessous des 2% l'an sur la période 2002-2005, bien qu'exceptionnellement elle ait subi des moments de pression, atteignant alors des taux de 5% en 2006. Le déficit extérieur courant a diminué substantiellement, passant de 11% du PIB en 2002 à 2,6% en 2005 (5,1% en 2006). La dette extérieure (43,5% en 2005 et 38,3% en 2006) est considérée raisonnable.

2.4.2.L'économie réelle

Les informations plus récentes suggèrent une évolution favorable de l'économie réelle au cours des 3 dernières années. Du point de vue de la demande, cette tendance a été soutenue essentiellement par la dynamique de l'Investissement privé qui a gagné de l'élan grâce à la captation de l'investissement direct étranger. La croissance de l'investissement privé est essentiellement le résultat d'augmentations dans la formation brute de capital fixe (FBCF), dans le bâtiment et dans les biens d'équipement. En 2007, l'investissement a augmenté à un taux de 20%, ce qui correspond à plus de 4 points de pourcentage des valeurs atteintes en 2006.

Ces résultats s'appuient sur l'évolution d'un ensemble d'indicateurs tels que les importations de matériaux de construction, de biens d'équipement et de matériel de transport, ainsi que les ventes de ciment. De la même manière, l'évolution de quelques indicateurs conjoncturels de l'INS, particulièrement ceux du portefeuille des commandes dans les sous-secteurs du logement et de la construction de bâtiments non résidentiels, qui révèle une tendance générale à l'augmentation, justifie la prévision de croissance de l'investissement privé.

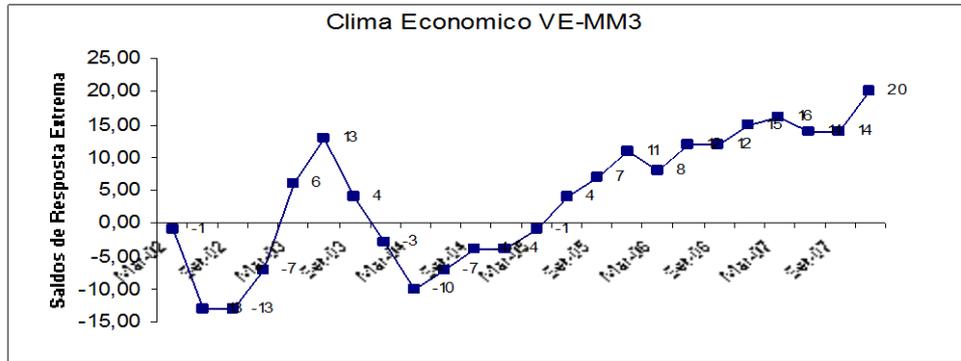
Indicateurs d'Investissement			
	Taux de variation annuelle, en pourcentage		
	2005	2006	2007
Bâtiment			
Importations de matériels de construction	16,9	34,1	19,4
Ventes de ciment	27,6	6,7	38,5
Biens d'équipement			
Importation de biens d'équipement (machines)	14,3	54,4	31,2
Matériel de transport			
Importation de matériels de transport	-41,1	9,5	93,1

Source: Direction Générale des Douanes ; Banque du Cap Vert

En parallèle avec l'évolution positive des principaux indicateurs, on a assisté à une amélioration de l'environnement des affaires qui a contribué à une plus grande dynamique de l'économie réelle. L'Indicateur du «Climat Economique» ⁽⁵⁾ évolue de manière positive depuis mars 2004, ayant gagné 30 points de pourcentage, en passant d'une appréciation négative à une appréciation positive de l'environnement des affaires.

⁵ Ce diagnostic conjoncturel est le résultat de la synthèse des appréciations transmises par les entrepreneurs du bâtiment, du commerce en établissement, du tourisme, de l'industrie de transformation et des transports et des services auxiliaires des transports. (Cette appréciation est mesurée par un indicateur nommé «Soldes de Réponses Extérieures» - Différence entre les réponses positives et les réponses négatives divisée par le nombre total de réponses).

Tableau n.°_ Indicateur du Climat Economique



Source: INS- Enquêtes sur la conjoncture- Synthèse Economique

En effet, le secteur privé capverdien est en train de réagir positivement au défi de la [compétitivité](#), reflet d'une meilleure organisation du tissu entrepreneurial et de la structure microéconomique du pays, où les sociétés à capitaux privés sont en train de prendre une position dominante en détriment des entreprises publiques et des entreprises individuelles, car plus compétitives, plus productives et plus ouvertes au capital étranger.

2.4.2.1. Agriculture

Le secteur agraire est peu doté en ressources naturelles (e.g. eau et sols) et subit l'influence négative du caractère aléatoire du climat accouplée à des pratiques de production désajustées, facteurs qui déterminent la fragilité de l'écosystème. L'agriculture est de type familial, de subsistance et exercée en petites unités d'exploitation agricole soumises à l'atomisation par le partage par héritage. Un nombre significatif de paysans n'ont pas la propriété des sols qu'ils cultivent et, typiquement, les parcelles sont exploitées de manière indirecte (affermage et métayage).

Si en général la présence d'hommes et de femmes a diminué dans l'agriculture, la décroissance est plus évidente pour les femmes (de 24% à 12%). A signaler qu'entre 1998 et 2004, il y a eu un changement substantiel dans la direction des exploitations agricoles. En 1998, la direction des exploitations était essentiellement masculine (64%), alors qu'en 2004 cette situation s'est inversée : 50,5% des exploitations sont dirigées par des femmes. L'agriculture irriguée est limitée à 17% des familles agricoles, mais en proportions différentes selon le sexe du chef de famille : seulement 10% des femmes possèdent des terres d'irrigation contre 25% des hommes.

Malgré la faible participation de l'élevage dans la formation du PIB, il joue un rôle particulièrement important dans la satisfaction des besoins des populations en protéines et graisse animale, en assurant quasiment 100% de l'approvisionnement du marché de la viande et des œufs et, en moindre mesure, du lait. Ainsi, il représente une source de revenus complémentaires pour les familles rurales, en générant de l'épargne et de l'emploi.

L'introduction d'innovations dans l'agriculture pluviale des zones sous-humides et humides d'altitude, telles que l'intégration de la pratique du maraîchage, y inclus de tubercules et de racines, et la fixation d'arbres fruitiers, conduit à des résultats qui se traduisent en une amélioration visible des revenus des producteurs participants. La production, la multiplication et l'importation significatives de matériel de multiplication végétative (pousses et boutures) et d'autres facteurs de production est assumée par les producteurs individuels et leurs associations et par les privés, permettant ainsi le retrait progressif de l'Etat de la prestation de ces services.

Une autre performance remarquable se trouve au niveau de la lutte contre la désertification et concerne le taux de couverture forestière ($\pm 22\%$) et l'édification de structures mécaniques de CSE qui accompagnent le reboisement. On constate que l'édification d'infrastructures agro-forestières et de CSE a compté sur la participation significative des associations communautaires entre 2001 et 2006, ce qui a permis de bénéficier une superficie de 2.730ha environ.

La législation foncière est objet de révision et trouve en la FAO l'assistance technique et financière nécessaire qui a permis l'élaboration de trois études : i) Analyse de la législation des politiques foncières ; ii) Système administratif foncier au Cap Vert ; iii) Corrélation entre la sécurité alimentaire et la sécurité foncière sous une perspective de lutte contre la pauvreté ; qui ont déjà été validées.

Le Cens Général Agricole (CGA) montre qu'entre 1998 et 2004 il y a eu une augmentation de 25% de l'aire agricole irriguée, qui a été accompagnée par l'adoption de nouvelles technologies (pépins améliorés dans 44% des exploitations) et de la pratique d'irrigation localisée (goutte-à-goutte) qui a eu un impact positif sur la production agricole et l'épargne d'eau d'irrigation. La recherche appliquée et la formation visant les producteurs et cadres techniques du secteur, en plus de l'exécution d'ouvrages de captation, entreposage et distribution d'eau, ont été déterminantes pour ces réalisations. Ainsi, on constate que le volume d'eau mobilisée pour l'irrigation localisée a augmenté substantiellement depuis 2003, pour être à 1.697.974m³ en 2006. L'irrigation localisée, selon le CGA 2004, est pratiquée à 10% dans les aires irriguées. Cette réalisation est inférieure aux 15% fixés sur le DSCRIP pour 2005.

La capacité de mobilisation d'eau d'irrigation a augmenté avec la construction de plus d'infrastructures de captation (digues) et entreposage (réservoirs divers et barrages). Nous mettons en exergue la construction du 1^{er} barrage du Cap Vert, le Barrage de Poilão.

2.4.2.2. Pêches

Avec un potentiel halieutique qui se trouve autour des 36.000 tonnes, nous pouvons considérer que les ressources halieutiques du pays sont globalement sous-exploitées, bien que des ressources comme les langoustes, les démersaux côtiers soient considérées comme pleinement exploitées ou même surexploitées. Seulement une partie de ce potentiel est exploité par une flotte nationale (artisanale et industrielle) et étrangère, la capture de la flotte nationale ayant été estimée à 9.950 tonnes en 2006.

La pêche artisanale englobe une partie significative de la population active capverdienne. Selon les données (encore provisoires) du dernier cens général effectué en 2005 dans les 77 ports de débarquement, étaient en opération 1.036 bateaux de pêche artisanale et 3.087 pêcheurs, dont la majorité se concentrait sur les îles de Santiago et de Sal (46%). Les captures dans la pêche artisanale se sont maintenues stables entre 5.000 et 6.000 tonnes/an, le rendement moyen étant autour de 35 Kg/voyage.

La pêche industrielle est concentrée sur les îles de S.Vicente, Sal et Santiago, étant constituée par 60 embarcations qui se dédient à la capture de thonidés, de langoustes et de petits pélagiques. En 2006, la capture totale a été de 4.048 tonnes, dont 35% de thonidés et 37% de pélagiques. Les langoustes ont représenté seulement 1% de la capture totale.

Les exportations des produits de la pêche ont diminué entre 2000 et 2003, surtout à cause de l'embargo imposé en 2000 par l'Union Européenne. Mais déjà en octobre 2003, le Cap Vert est entré dans la liste des pays autorisés à exporter vers l'Union Européenne, 353 tonnes de produits de la pêche pour une valeur de 109 millions d'escudos ayant été exportés en 2004 et une augmentation considérable ayant été enregistrée en 2005 et 2006 avec 9.124 et 15.707 tonnes respectivement.

Des efforts sont déployés par le Gouvernement dans les domaines de la motorisation, de la construction d'infrastructures de froid et de débarquement, de l'introduction de nouvelles embarcations, de la mise en œuvre d'un système de contrôle et d'inspection des produits de la pêche.

2.4.2.3. Industrie

La politique nationale de développement industriel est orientée vers l'exportation. L'un des objectifs de cette politique est d'inciter le développement d'une industrie forte et d'un secteur entrepreneurial capable de stimuler la croissance et de créer les conditions nécessaires pour sa modernisation et sa compétitivité.

Des entreprises dûment enregistrées au Cap Vert bénéficient de nombreuses incitations, telles que l'exemption des droits douaniers, de l'impôt sur la consommation et de émoluments généraux sur l'importation de matériaux de construction, de machinerie, d'équipements, d'instruments et ustensiles, de matériel de transport de cargaison, lorsque destinés à des projets industriels autorisés. En plus, les entreprises industrielles bénéficient d'exemption d'impôts directs durant les trois premières années de leur existence. (Décret-loi n°108/89 du 30 décembre, Journal Officiel n°52, de 1989, 1ère Série).

2.4.2.4. Services

Il devient, de plus en plus. le secteur avec le plus gros poids dans la structure de l'économie du pays, représentant environ 65% du PIB, avec emphase particulière pour le tourisme et les services connexes et la captation de capital étranger qui sont réglementés par la Loi sur l'Investissement Etranger, la Loi sur l'Utilité Touristique et les Statuts Industriels.

L'**Investissement Direct Etranger** est le grand moteur de la croissance et peut en 2006 ou en 2007 prendre le leadership dans la formation brute de capital fixe et la génération de revenus et devenir le plus **gros employeur**. Les efforts pour attirer IDE ont débouché sur l'amélioration du niveau et de la qualité de l'investissement étranger, particulièrement dans l'industrie et dans le tourisme. Les plus gros investisseurs au Cap Vert proviennent du Portugal, de l'Italie et de l'Allemagne.

Graphique 1 : Evolution de l'IDE 2000-2006



Source: CI

En termes d'IDE, le volume des projets approuvés, avec prépondérance du secteur du tourisme, est passé de 44 millions de USD environ en 2004 à 509 millions de USD environ en 2006, avec un taux annuel de réalisation de 25% et la création de 9.427 postes de travail. En 2006, l'IDE dans le secteur du tourisme a contribué pour 37,9% environ au taux de croissance réelle du PIB, les recettes ont représenté 18% du PIB en 2006, contre 12% en 2005, résultat de l'augmentation en 23% de la demande du Cap Vert comme destination touristique. Pour l'augmentation des exportations de services a contribué l'expressive croissance des recettes brutes du tourisme (75%) et des exportations de services liés aux transports aériens (21%).

Le **secteur des transports aériens et des services aéroportuaires** a subi de profondes transformations, ayant été créées les conditions qui permettent au Cap Vert d'aspirer à être un hub régional de transports aériens de cargaison et de passagers, en le plaçant dans une position unique : i) le système de régulation et de supervision de la sécurité opérationnelle des transports aériens a été mis sur pied et nous avons obtenu la classification Catégorie I dans l'aviation civile ; ii) l'accord aérien de ciel ouvert a été signé avec les EUA ; iii) nous avons obtenu le certificat ETOPS pour les TACV ; iv) nous avons signé un accord aérien avec le Nigéria, le plus grand marché générateur de trafic aérien à destination des EUA dans notre sous-région Africaine, et un nouveau accord avec le Portugal ; v) nous avons approuvé la nouvelle législation qui permet la délivrance de licences à de nouveaux opérateurs de transports aériens entre les îles ; vi) le programme d'expansion et de modernisation du réseau aéroportuaire est en exécution à un rythme accéléré, ce qui dotera le Cap Vert de quatre aéroports internationaux ; vii) nous avons inauguré un système moderne de CNS/ATM de contrôle de trafic aérien dans le FIR de l'île de Sal, permettant que le Cap Vert fournisse actuellement un service de qualité.

La contribution de l'investissement public est significative, comme résultat de (i) l'effort de construction d'infrastructures routières, de systèmes d'approvisionnement en eau et assainissement urbain, en particulier à S.Nicolau, Assomada, S.Domingos, Sal, Boa Vista et Santa Cruz ; (ii) l'évolution de la production énergétique au long des 5 années, qui a enregistré un taux moyen de croissance de 10,6% l'an ; (iii) de l'augmentation entre 2001 et 2004 du nombre de clients reliés au réseau d'approvisionnement de 16.558 à 47.149 et du nombre de clients reliés au réseau d'électricité de 25.102 à 71.243.

Au niveau fiscal, l'introduction de la TVA, suivie par sa révision et son allègement, l'élargissement de l'éventail des exemptions pour un ensemble d'équipements dans des secteurs stratégiques comme celui des transports, la rationalisation de la nomenclature douanière qui s'est traduite en une diminution des droits de douane, l'amendement et l'approbation d'un nouveau régime pour la rétention à la source de l'impôt sur les revenus à travers la méthode de l'alignement, a amené de clairs bénéfices pour les échelons à moindre revenu du barème et, en général, pour le revenu disponible des familles.

Quant au **climat des affaires et à la réduction des barrières administratives à l'investissement**, nous avons procédé (i) à l'informatisation au niveau national des Bureaux d'Etat Civil et des Services de Notariat et de Registre du Commerce et des Sociétés, permettant ainsi l'enregistrement d'une entreprise en moins de 24 heures ; (ii) à l'informatisation du cadastre fiscal des contribuables ; (iii) à l'amélioration du système d'information et de gestion douanières ; (iv) à l'introduction de transactions et de systèmes de paiement électronique avec la réduction des coûts dans l'acquisition des services ; (v) à la mise en fonctionnement de la Maison du Citoyen.

2.4.2.5. Commerce

Les exportations capverdiennes continuent à montrer un comportement positif, même si elles ont enregistré en 2007 un ralentissement (de 30,9% à 12,2% en termes réels) reflet de la désaccélération des exportations de services de 41% à 23,4% en termes nominaux et de la réduction expressive des exportations de biens (-27,2%).

En termes de marché de destination, il faut mentionner la permanente prépondérance de la Zone Euro, qui importe environ 79% des produits capverdiens, et le poids croissant du Japon, qui a passé à représenter environ 7,4% du marché des exportations du Cap Vert. Pour les EUA cependant, les exportations nationales se sont réduites considérablement, fait qui peut être en partie en rapport avec les difficultés d'accès des produits capverdiens à l'exigeant marché américain.

Distribution Géographique des Exportations de Biens (Millions de CVE)

	2004	2005	2006	2007	Structure %
Exportation	1.334,4	1.571,0	1.819,0	1.547,0	
Pays Bas	2,0	9,0	10,5	3,7	0,2%
Portugal	1.044,4	810,2	905,9	901,7	58,3%
Espagne	4,7	335,0	496,8	322,6	20,9%
Etats Unis d'Amérique	259,1	193,8	25,0	21,5	1,4%
Maroc	0,0	202,1	161,4	113,0	7,3%
Japon	0,0	0,0	9,3	114,3	7,4%
Autres	24,2	223,0	380,8	297,4	4,5%

Source: Direction Générale des Douanes; Banque du Cap Vert

Les importations ont aussi enregistré un ralentissement, en croissant en termes réels en 12,1% (14,3% en 2006). L'évolution des importations est le résultat du comportement de la demande intérieure, en particulier de ses composantes plus dynamiques, la consommation des familles et l'investissement. En effet, en termes nominaux et par catégorie de biens, nous enregistrons une augmentation significativement supérieure des importations de biens de capital (71,5%), de combustible (55,4%) et de biens intermédiaires (18%). En ce qui concerne les importations de biens de consommation, il faut souligner une désaccélération en valeur de leur rythme de croissance vers 8%, après avoir augmenté de 17% en 2006. En volume, on remarque une augmentation des importations de biens de consommation de 29% (0,4% en 2006).

Importations de Marchandises CIF

Millions de CVE

	2005	2006	2007
Biens de Consommation	16.081,8	18.898,1	20.497,7
Biens Intermédiaires	9.553,3	12.063,2	14.066,0
Capitiaux	6.536,2	8.302,1	14.235,4
Combustibles	3.322,5	4.110,1	6.387,8
Autres	3.422,3	4.205,4	4.964,0
TOTAL	38.916,0	47.578,9	60.150,9

Source: Journal Economique de la Banque du Cap Vert, février 2008; Direction Générale des Douanes

Dans le domaine du marché des importations, le Portugal continue à être le principal fournisseur, 45% en 2007, suivi par les Pays Bas (16,2%) et le Brésil (6,2%).

Distribution Géographique des Importations de Biens (Millions de CVE)

	2004	2005	2006	2007	Structure %
Importation (CIF)	38.459,9	38.914,8	47.578,9	60.135,3	
Allemagne	355,3	279,0	545,6	853,9	1,4%
Brésil	1.757,2	3.130,3	3.024,7	3.743,3	6,2%
Espagne	1.475,9	2.954,4	2.668,3	2.666,5	4,4%
Etats Unis d'Amérique	5.091,6	1.056,7	659,9	697,8	1,2%
France	940,3	772,4	1.184,1	5.721,7	9,5%
Italie	1.143,2	1.548,1	2.267,2	2.275,1	3,8%
Pays Bas	5.281,0	6.119,6	5.315,8	9.771,2	16,2%
Portugal	16.336,5	17.729,3	23.878,1	27.059,3	45,0%
Autres	6.078,9	5.325,0	8.035,3	7.346,5	12,2%

Source: Direction Générale des Douanes; Banque du Cap Vert

En ce qui concerne la politique des prix des biens et de services, elle est régie par la loi. Elle se base sur des principes de stabilité macroéconomique et de garantie de convertibilité de l'escudo capverdien face à l'euro. A la suite de l'abolition de quelques monopoles (importation de maïs, de riz, de sucre et de blé et de farine de blé), est entré en vigueur un régime de prix maxima pour les biens de première nécessité comme le riz, le maïs, le sucre, le blé, le pain de farine de blé, la pomme de terre et l'oignon.

La concurrence est réglementée par Décret-loi (2/99) et il y a un Conseil de la Concurrence, entité gouvernementale indépendante, quasi-judiciaire, mais encore non opérationnelle, dont le rôle est de syndiquer et de résoudre les questions relatives à la concurrence déloyale.

2.4.2.6. Crédit à l'économie

En 2006 le crédit à l'économie s'est accru de 31% environ contre 17% en 2005, supportant ainsi l'augmentation de l'activité économique, comme résultat d'une politique budgétaire appliquée permettant de libérer d'importantes ressources financières qui ont fait l'objet de médiation vers le secteur privé.

La dynamique croissante de l'économie est étroitement liée à la confiance que les opérateurs ont dans le pays, comme l'attestent les indicateurs de confiance au niveau de l'industrie de transformation, des transports et services auxiliaires, du tourisme et du commerce, dont les trajectoires sont ascendantes.

2.4.2.7. La régulation économique

Avec l'approbation et la publication du régime juridique général des agences de régulation indépendantes en 2003, ont été relancées les bases de la régulation des activités économiques. Les instituts publics, qui à la date étaient chargés de la régulation, comme par exemple l'Institut de l'Aéronautique Civile, ont été transformés en agences de régulation à l'abri de la nouvelle loi, avec des acquis évidents en termes d'autonomie fonctionnelle, patrimoniale et financière. Des pas fermes continuent à être faits pour la consolidation de la régulation au Cap Vert.

Aujourd'hui il existe en tout six agences de régulation en fonctionnement :

1. L'Agence de l'Aéronautique Civile (AAC);
2. L'Agence Nationale de Communications (ANAC);
3. L'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire (ANSA);
4. L'Agence de Régulation Economique (ARE);
5. L'Agence de Régulation et Supervision de Produits Pharmaceutiques et Alimentaires (ARPA);
6. La Banque du Cap Vert (BCV).

Il existe encore l'Institut Maritime et Portuaire (IMP), une autre entité de régulation, qui à courte échéance sera transformée en agence, à l'abri du régime juridique général déjà mentionné.

L'AAC, l'ANAC, l'ANSA, l'ARE et la BCV sont déjà des institutions plus ou moins consolidées, qui exercent effectivement leurs mandats. Elles contribuent à un meilleur fonctionnement des marchés sous leurs juridictions respectives, en promouvant l'efficacité et la concurrence.

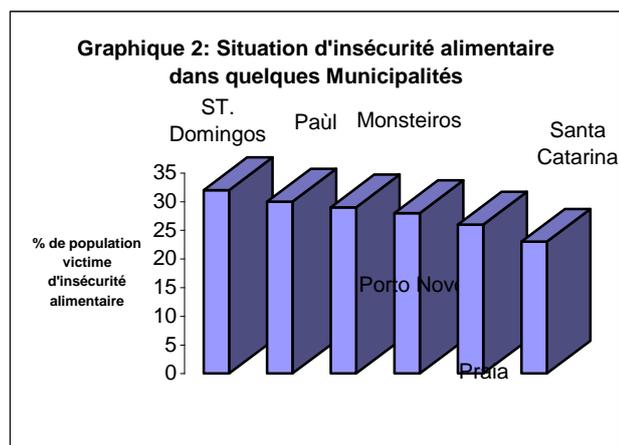
A des effets pratiques, l'ARPA et l'IMP se trouvent encore en phase de mise en œuvre et méritent une attention particulière de la part du Gouvernement et de ses partenaires au développement. L'ARPA compte sur l'appui financier du Projet Croissance et Compétitivité, qui a déjà dépassé le demi-million de dollars américains.

Pour le moment, le pays ne possède pas de mécanisme effectif de régulation de la concurrence, qui ne doit pas être confondue avec la régulation économique qui est faite par les agences ci-dessus mentionnées. Alors que la dernière se préoccupe de questions comme l'accès au marché et la formation de prix efficaces, la première s'occupe de pratiques restrictives de concurrence qui puissent avoir des effets adverses sur le bien-être collectif. Eventuellement, le Gouvernement devra promouvoir la création d'une autorité pour la concurrence.

A. Régulation et Supervision des Produits Pharmaceutiques et Alimentaires

1. Le secteur alimentaire

En 2005, 21% des familles rurales étaient en situation d'insécurité alimentaire, avec spéciale prévalence dans les Municipalités de S.Domingos, Paul, Mosteiros, Porto Novo, Praia et Santa Catarina.



Source: Rapport ODM 2006

En contraste avec des situations de pauvreté extrême, nombreuses de ces familles ne donne pas priorité à l'absence ou à l'insuffisance d'aliments dans leur liste de besoins immédiats.

Le pays a à sa disposition plusieurs instruments de lutte contre l'insécurité alimentaire, soit : (i) La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) 2002-2015 ; (ii) Le Programme National de Sécurité Alimentaire 2007-2011 ; (iii) La Stratégie Nationale pour le Développement de l'Agriculture et des Pêches à l'horizon 2015 et le Plan d'Action 2005-2008 respectif.

L'ANSA – Agence Nationale de Sécurité Alimentaire, entrée en opération depuis juillet 2002, a pour mission fondamentale garantir la sécurité alimentaire du pays dans les meilleures conditions de quantité, de qualité et de prix et avec intervention directe pour les produits alimentaires suivants, considérés comme des produits de base : le maïs, le riz, le sucre, le blé et la farine de blé, les haricots, l'huile alimentaire et le lait en poudre.

Dans ce contexte, l'agence garantit une distribution régionale équilibrée des produits de base, dans le contexte commercial de libéralisation, revenant au secteur privé en exclusif la responsabilité des opérations commerciales.

2. Le secteur pharmaceutique

Ce secteur, en ce qui concerne l'approvisionnement du marché national, enregistre une évolution accentuée à laquelle contribue essentiellement le fait que le pays possède aujourd'hui une capacité propre de production à dimension significative. A noter encore l'accroissement progressif du nombre d'unités de distribution de médicaments (pharmacies et postes de vente), qui sont presque en train de garantir une couverture adéquate de tout le territoire national.

Entretemps, le marché national des médicaments continue en une large mesure dépendant de l'approvisionnement extérieur (environ 70% des besoins de consommation) et pénalisé par des importations parallèles qui, en plus de promouvoir l'automédication et la consommation de médicaments peu sûrs et à efficacité douteuse et de sérieux risques pour la santé de ceux qui les consomment, affectent aussi les intérêts économiques des unités de distribution légalement installées.

Le marché des médicaments continue à être marqué par l'activité d'une seule entreprise d'importation et distribution en vrac, qui fait des transactions avec ses clients directs sur base de marges fixes, régime qui est aussi en vigueur entre les détaillants et les usagers.

B. La protection du consommateur sous l'optique de la consommation d'aliments et de médicaments

Au Cap Vert, par rapport aux aliments, les situations de plus gros risques pour la santé des consommateurs découlent surtout : a) des conditions précaires de hygiène et sanitaires des locaux

d'abattage, de traitement et de commercialisation de viande, ainsi que des locaux de déchargement, de traitement et de vente des produits de la pêche ; b) de la qualité de l'eau consommée par une bonne partie de la population ; c) de l'éventualité de résidus de pesticides et de fertilisants chimiques dans les végétaux consommés frais, ainsi que de résidus de médicaments vétérinaires dans la viande et le lait ; d) de cas de consommation hors de la période de validité des conserves ; et e) d'aliments qui, pour des raisons combinées de température et humidité défavorables, ou d'autres raisons, se présentent corrompus.

Pour ce qui est des médicaments, les plus gros risques pour les consommateurs sont ceux inhérents à l'importation et à la vente parallèles au circuit formel, donc des médicaments qui n'ont été soumis à aucun contrôle de qualité, sécurité ou efficacité.

Au-delà des risques liés aux propres caractéristiques des aliments et des médicaments présents sur le marché, la position des consommateurs capverdiens est encore caractérisée par un ensemble de faiblesses, dont sont en exergue : a) déficiente information et éducation ; b) situations de peu de loyauté dans les transactions commerciales et carence de lois et règlements et de moyens techniques pour infléchir la situation ; c) difficultés dans la gestion de litiges liés à la consommation ; et d) retard dans la mise en œuvre de la loi de Protection du Consommateur et absence de mesures visant renforcer les lois et les règlements existants.

Entretemps, de récentes réformes institutionnelles laissent prévoir l'inscription de la Qualité sur l'agenda du pays, aussi bien au niveau institutionnel, qu'au niveau du secteur privé et des consommateurs. A ce propos, méritent d'être soulignés : a) l'attribution de compétences à un membre de l'actuel Gouvernement pour les questions relatives à la consommation ; b) le démarrage de l'activité et l'état de développement de l'Agence de Régulation et de Supervision des Produits Pharmaceutiques et Alimentaires (ARFA) ; et c) le dynamisme du mouvement d'organisation des consommateurs, avec accent sur l'activité qui est développée par l'Association de Défense des Consommateurs (ADECO). En ce qui concerne le marché des médicaments, le plus en évidence est la décision de sa libéralisation, ce qui le rendra sûrement plus compétitif et accessible.

La voie de la régulation du marché des aliments et des médicaments, montre qu'il ne suffit pas de faire l'option du marché, mais que ce marché doit fonctionner correctement, basé sur une relation qualité/prix qui soit raisonnable pour celui qui vend et pour celui qui achète.

C. Défense des Droits du Consommateur

Nous assistons entretemps dans le Pays à une dynamique croissante de la société civile qui, organisée en associations de défense du consommateur de nature générique et spécifique, agit soit dans la composante information, éducation et sensibilisation des consommateurs, soit en coopérant ou en mettant de la pression sur les pouvoirs publics et les entités de régulation pour l'assomption pleine de leurs responsabilités en ce qui concerne la protection des droits du consommateur, ou encore en dénonçant les mauvaises pratiques économiques et de marché, la déficiente qualité des produits et des services et les situations de violation des droits du consommateur, appuyés sur les mécanismes légaux existant dans le Pays et ayant recours à l'utilisation du droit d'antenne et d'accès aux média disponibles dans le Pays pour promouvoir ces mêmes droits.

D'un autre côté, les nouvelles technologies de l'information et de la communication donnent une contribution précieuse dans la création d'une culture qui, même si à ses débuts, enregistre une évolution très positive d'exigence de qualité dans la prestation de services publics et privés aux citoyens et pour les produits mis à leur disposition. Le Cap Vert est un Pays de plus en plus ouvert sur le monde, les citoyens ont accès aux meilleures pratiques dans ce domaine, soit par le biais de l'internet soit par le biais des média, l'économie de services a tendance à accélérer l'introduction de normes et de pratiques d'espaces économiquement et socialement plus développés et notre réalité de Pays avec une vaste diaspora exerce aussi une tension positive vers le changement des normes et des pratiques et leur remplacement par d'autres plus en conformité avec celles qui sont en vigueur dans le monde développé.

Cependant, il faut reconnaître que, parmi d'autres fragilités, il reste encore beaucoup à faire pour que l'Etat assume pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la protection des droits des consommateurs, aussi bien pour ce qui est de l'adéquation du cadre légal et de la création de mécanismes garantissant leur respect et le remplacement ou le dédommagement en temps opportun des droits violés du consommateur, que pour ce qui est de la création d'instances de médiation de conflits de consommation, de la capacité pour mettre sur pied des mécanismes efficaces d'information, d'éducation et de communication pour la protection des droits des consommateurs et le respect de l'environnement et du bien commun dans la relation de consommation.

Il est important de mettre en exergue quelques pas qui ont été faits en ce qui concerne la production de législation relative à la Cyber sécurité ; la Protection et la Sécurité des Données Personnelles ; la Publicité et la Sécurité et la création d'instances de contrôle externe de la qualité et de définition de politiques publiques pour des services essentiels comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle, l'environnement et l'information, qui garantissent l'écoute et la participation des citoyens.

2.4.2.8. Les Privatisations

Sont à mentionner des acquis évidents, dont :

- **Impact fiscal positif:** plus de 82 millions de US\$ cumulés dans les comptes de l'Etat ; 8/9 millions de US\$ par année en bénéfices additionnels ; 6/8 millions par année en épargnes avec l'absence de subventions de la part de l'Etat
- **Environnement économique:** (i) il y a eu diminution de la contribution en pourcentage des entreprises liquidées dans le PIB ; (ii) cependant, leurs volumes de valeur ajoutée ont augmenté, à l'exception de l'ELECTRA
- **Croissance du PIB:** elle a connu un taux plus grand que celui du produit des entreprises privatisées ; augmentation de l'investissement direct extérieur
- **Emploi:** (i) il y a eu diminution dans les entreprises privatisées ; (ii) les travailleurs licenciés ont été absorbés par des programmes de mitigation et redimensionnement ; (iii) les conditions et les relations de travail se sont améliorées
- **Impact structurel:** (i) concurrence plus forte dans les secteurs productifs; (ii) renforcement de la compétitivité des entreprises privatisées, même si encore faible dans l'exportation

2.5. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU PAYS

2.5.1. Aménagement du Territoire et Requalification Urbaine et Rurale

La Cartographie de Base, en tant qu'instrument de développement au service de l'AT, de la planification urbanistique, du secteur des infrastructures, des opérateurs privés, des professions libérales et de la société civile en général, a fait un saut qualitatif, le pays étant doté aujourd'hui de cartographie numérique, bien que nous n'ayons pas encore de la cartographie à l'échelle adéquate pour la planification de zones d'expansion urbaine et pour l'allocation à de nouvelles infrastructures productives et de base.

Le diagnostic critique du secteur montre une insuffisance claire en moyens matériels et techniques, mise en évidence par la rareté en ressources financières pour élaborer et exécuter les investissements de planification, ce qui conduit à de la morosité et à une capacité déficitaire en accompagnement, surtout de la part des municipalités. Une telle situation est à l'origine d'interventions de nombreuses fois non concertées, non coordonnées et incohérentes en termes d'aménagement, d'administration et de gestion du territoire à l'échelle nationale, régionale et municipale.

2.5.2. Infrastructures Portuaires, Aéroportuaires et Routières

Les lignes d'orientation stratégique du **Développement des Infrastructures** visent contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement économique et à l'unification de l'espace national, à travers de [systèmes de transport](#) efficaces et durables.

2.5.2.1. Réseau et infrastructures portuaires

Aussi bien le mouvement des marchandises que celui des passagers connaissent une importante dynamique de croissance, devant être mis en exergue le mouvement de cargaison en conteneurs, qui a progressé à un taux moyen annuel de 19,2% depuis 1995.

Tableau 1: Mouvement total dans les Ports du Cap Vert 1995, 1996, 2006

	1995	1996	2006	TCMA ⁶ 2006/1997
Mouvements Totaux de Navires (nb.)	3.985	4.766	6.202	6,4%
Navires de cabotage	3.313	3.861	5.087	4,8%
Navires de Long Cours	672	905	1.115	21,4%
Mouvements de marchandises	655.550	848.300	1.712.405	9,5%
Marchandises de cabotage (ton)	256.059	365.778	596.667	8,1%
Marchandises de Long Cours (ton)	399.491	482.522	1.115.738	10,4%
Mouvements de Passagers	273.914	450.673	676.646	11,7%
Mouvements de conteneurs				
Nombre de conteneurs	6.390	18.512	48.321	17,3%
Mouvements de conteneurs (ton)	49.242	137.875	403.901	19,2%

Source: ENAPOR

Cet accroissement dans les mouvements est en train de mettre en évidence des fragilités :

1. Insuffisance de quais accostables adéquats pour permettre l'accostage des différents types de navires utilisés dans le commerce national et international.
2. Limitation des terre-pleins aux mouvements de marchandises, en spécial de la cargaison générale en conteneurs;
3. Déficiences au niveau des équipements pour la manipulation des différents types de cargaison;
4. Contraintes dans le fonctionnement des infrastructures portuaires, notamment au niveau des procédures portuaires et de la bureaucratie associée, qui surenchérisent le passage des marchandises par les ports et, conséquemment, accroissent les coûts globaux de transport.

Ces contraintes sont surtout évidentes au niveau du trafic international de conteneurs, dans le Port de Praia à Santiago et dans le port Porto Grande à S.Vicente, mais existent aussi, bien qu'en moindre dimension, au niveau du transport de marchandises et de passagers entre les îles.

2.5.2.2. Infrastructures aéroportuaires

Dans les dernières années nous avons enregistré d'importantes actions de modernisation dans le domaine des infrastructures aéroportuaires, soit : l'Aéroport International de l'île de Sal (Aéroport International Amílcar Cabral) soumis récemment à des ouvrages de modernisation, notamment de la piste et du terminal de passagers et de cargaison ; l'Aéroport de Praia, récemment réaménagé avec une nouvelle piste et des installations pour passagers ; l'Aéroport de São Pedro (île de S.Vicente) dont les ouvrages ont été conclus, étant en attente la conclusion du processus d'agrément ; et l'Aéroport de l'île de Boa Vista, récemment inauguré.

⁶ Trafic Aérien = (Décollage+atterrissage)

Le réseau d'infrastructures de transports aériens englobe encore 5 autres aérodromes, dont 3 ne sont pas opérationnels pour des raisons de sécurité : Mosteiros sur l'île de Fogo, Ponta do Sol à Santo Antão et aérodrome de Brava.

En parallèle avec les restructurations des Infrastructures aéroportuaires nous sommes en train d'assister à une importante dynamique dans la croissance du secteur dans sa composante des trafics aérien, de passagers, de cargaison et de courrier, dans les aéroports et aérodromes du Cap Vert, étant à mettre en exergue le trafic de passagers qui a progressé dans les 7 dernières années à un taux moyen annuel de 7,5%.

Tableau 2: Statistiques du Trafic

	ATM							TCM A
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Trafic aérien ⁷	28.631	34.780	38.350	35.444	34.519	33.192	33.034	2,87%
Passagers ⁸	917.560	1.138.77 2	1.243.34 3	1.276.26 9	1.317.30 4	1.495.21 1	1.380.51 3	7,50%
Cargaison ⁹ (ton.)	4.885.96 3	5.605.68 2	6.248.66 0	5.207.71 8	4.924.92 8	4.990.13 3	4.879.22 3	0,54%
Courrier ¹⁰	442.026	389.912	384.678	370.941	336.646	334.537	457.182	1,68%

Source: Autorité de l'Aviation Civile

Sur le plan institutionnel, le secteur a aussi fait des pas importants vers la formulation d'un cadre juridique, légal et technique et commercial en conformité avec les normes internationales.

En parallèle avec d'importantes actions de modernisation dans le domaine des infrastructures aéroportuaires, restent des contraintes de nature diverse qui compromettent le défi stratégique de placer le Cap Vert dans une importante position pour la prestation de services de transport aérien entre l'Afrique de l'Ouest et l'Amérique du Nord et entre l'Europe et l'Amérique du Sud, soit :

- Insuffisance des infrastructures aéroportuaires sur quelques îles qui ne satisfont pas les conditions de sécurité (Brava) et de qualité (Santo Antão) nécessaires
- La petite dimension du terminal de passagers à l'Aéroport de Praia. Il n'est pas possible d'accueillir 2 vols internationaux en même temps;
- Problèmes dans les aides à la navigatin, nommément Information météorologique deficiente (vents);
- Non existence du ILS dans l'aéroport de Praia et non existence de PAPI dans la plupart des aérodromes;

2.5.2.3. Infrastructures Routières

Le diagnostic plus récent réalisé dans le domaine des infrastructures routières montre d'énormes progrès obtenus dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Routier (RSSP)¹¹.

Dans la composante appui institutionnel nous mettons en exergue (i) la création de l'Institut des Routes, organe public chargé de la planification du réseau et de sa gestion, représentant l'Etat en tant qu'Autorité Routière ; (ii) la création d'un Fonds Routier de 2^{ème} génération – le FMR – qui reçoit des

⁷ Statistiques de Passagers dans les aéroports et aérodromes du CV

⁸ Statistiques du trafic de cargaison dans les aéroports et aérodromes du CV

⁹ Statistiques du trafic de courrier dans les aéroports et aérodromes du CV

¹⁰ Le programme, signé en 2005, a été budgétisé à 45 millions d'USD. Il a deux composantes principales: amélioration de la gestion routière et interventions dans les ouvrages routiers qui sont justifiées (i) par leurs effets sociaux en termes de lutte contre la pauvreté, et (ii) par leurs effets socioéconomiques (reflétés par un taux interne de rentabilité économique obtenu *ex-ante* à travers une analyse coût-bénéfice)

¹¹ La stratégie initiale de structuration du projet s'est révélée inefficace, d'où la proposition à la Banque Mondiale de reformuler la méthodologie de mise en oeuvre.

fonds directement du recouvrement d'une taxe sur les carburants et les utilise dans les routes. Dans le cadre de ce même programme, le Laboratoire National d'Ingénierie Civile a encore été rééquipé, ce qui est fondamental pour l'amélioration globale de la qualité des ouvrages publics, et a aussi été financée la révision de la législation d'encadrement de ces mêmes ouvrages à travers l'IGOP, organe du Ministère qui est chargé de la délivrance de licences aux entreprises de construction et de la réglementation et de la supervision du secteur.

Le RSSP a lancé aussi des projets-pilote de contrats de maintenance des routes par niveaux de services, qui sont en phase de mise en œuvre et dont l'évaluation est en cours.

Dans le domaine des **Transports Routiers**, le nombre total de véhicules enregistrés dans le pays et en circulation sur les routes a augmenté de 317% dans la période comprise entre 1995 et 2005. Par catégorie de véhicule, c'est le nombre de véhicules légers qui a présenté le plus gros taux de croissance (332%). Cette croissance est le reflet d'un renouvellement rapide du parc.

Tableau 3: Nombre de véhicules en circulation

Catégorie	1995	2005	% Variation
Véhicules Légers	8.048	26.741	332,3%
Véhicules Lourds	2.004	5.739	286,4%
Motocycles	931	2.358	253,3%
TOTAL	10.983	34.838	317,2%

Source: Direction Générale des Transports Routiers, Ministère des Transports

Malgré les énormes progrès constatés en matière de gestion routière et d'intervention dans des ouvrages routiers, quelques menaces diagnostiquées dans le secteur persistent, nommément : i) maintien du processus de dégradation du réseau routier ; ii) maintien ou aggravation des déficientes conditions d'accessibilité auxquelles quelques populations sont soumises ; iii) augmentation non contrôlée de l'utilisation automobile qui peut se traduire par l'augmentation des coûts de maintenance routière ; et iv) aggravation des niveaux de sinistralité.

2.5.2.4. Logistique et Intermodalité

Au niveau de la logistique et de l'intermodalité le Cap Vert enregistre un retard significatif qu'il faut combler, surtout par la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements adéquats.

Dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement des ports principaux, ont été déjà identifiées les carences et les opportunités pour le développement de l'activité logistique, soit celles d'appui à la rationalisation du transport de marchandises, soit celles de valeur ajoutée, et ont été prévues les aires logistiques de développement prioritaire.

Il sera aussi important de concevoir et développer de petites plateformes de niveau inférieur auprès des ports secondaires, de manière à appuyer, rationaliser et faciliter le mouvement des marchandises entre les îles.

La préoccupation avec le développement de la logistique s'étend aussi aux aéroports où le Gouvernement a déjà annoncé le désir de créer des conditions pour l'attraction et l'installation d'activités économiques qui rentabilisent les espaces aéroportuaires et potencialisent le développement de la production et de l'emploi.

Un aspect fondamental pour garantir l'efficacité et la viabilité de ces infrastructures logistiques est le besoin de garantir des conditions d'intermodalité, soit des aires d'articulation modale qui favorisent le transfert facile entre moyens de transports. Dans ce contexte, devront être prévues des zones de

stationnement de véhicules et des zones de transfert de cargaison dûment équipées et une bonne accessibilité routière aux ports et aéroports et entre ceux-ci.

Au niveau du transport routier de marchandises, la réalité actuelle ne justifie pas encore, face à l'existence d'autres priorités d'intervention, la construction de centres de rationalisation de la distribution de marchandises.

2.5.3.Énergie

2.5.3.1. Production d'énergie

Le secteur énergétique au Cap Vert est caractérisé par la consommation de combustible fossile (dérivés du pétrole), biomasse (bois) et utilisation d'énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne. La consommation de combustible fossile concerne les dérivés du pétrole, soit : l'essence, le gasoil, le fioul-huile, le Jet A1, le gas butane et les lubrifiants. La consommation de biomasse concerne basiquement le bois utilisé dans les zones rurales et périphériques des villes pour la cuisson des aliments. La contribution des énergies alternatives (éolienne et thermique) dans la matrice de fourniture en énergie au Cap Vert est encore modeste, avec moins de 4% du total, la production énergétique étant faite à partir de groupes électrogènes à diesel (96%).

Relativement à l'énergie électrique, celle-ci est produite essentiellement à partir de centrales thermiques qui utilisent le diesel et le fioul-huile (fioul 180 et 380). L'utilisation de l'énergie solaire est pratiquement pas significative, se limitant seulement au pompage de l'eau.

Le Cap Vert réexporte une partie des combustibles fossiles importés (Jet A1 pour l'aviation et le gasoil pour les transports maritimes), mais une grande partie est destinée à la consommation interne, essentiellement dans les transports et la production d'électricité et eau déssalée. Le combustible avec le plus gros poids dans la consommation interne est le Gasoil, qui représente environ 41%, suivi par le bois et autres biomasses et le fioul, avec respectivement 19,4% et 16%.

La production d'eau déssalée est directement liée à la production d'énergie électrique et consomme environ 10% de l'énergie électrique produite au Cap Vert.

Entre 2003 et 2006, la croissance annuelle de la production d'énergie électrique a été de 8,1% l'an, atteignant les 250.921 MWh à la fin 2006, ce qui à première vue paraît être un indicateur de suivi adéquat de la croissance de l'économie (6,5% l'an).

Malgré cela, ce chiffre doit être analysé conjointement avec l'augmentation des pertes (15% l'an) et des ventes d'énergie (7,5% l'an). Ceci montre qu'une partie significative de l'augmentation de la production n'est pas rémunérée par les usagers, ce qui limite la capacité d'investissement de l'Electra.

Tableau 4: Evolution de la production énergétique de l'Electra au cours des cinq dernières années

	2002	2003	2004	2005	2006	Taux Annuel 2003/2006
Production Énergétique	178.971	198.653	218.813	236.058	250.921	8,1%
- Taux de croissance		11,0%	10,1%	7,9%	6,3%	
Pertes énergétiques	n.a	35.559	40.586	40.885	54.069	15,0%
- % de la production		17,9%	18,5%	17,3%	21,5%	
Production d'eau	n.a	n.a	21.218	22.426	23.350	4,9%
- % de la production			9,7%	9,5%	9,3%	
Consommation Interne	n.a	n.a	9.703	9.442	8.727	-5,2%
<i>En % de</i>			4,4%	4,0%	3,5%	

<i>production</i>						
Vente Electricité (MWh)	117.612	132.500	147.306	161.667	164.775	7,5%
- Taux de croissance		12,7%	11,2%	9,7%	1,9%	

Source: Electra: *Evolution des Résultats 2002 et 2006*

Tableau 5: Tarif Moyen d'Electricité - Electra

	2003	2004	2005	2006	Variation 2005/2006
Tarif Moyen (€/MWh) Recette par MWh Vendu	153	151	153	167	9,15%

Source : Electra

Il y a encore à mettre en exergue la facture résultant de l'importation de combustibles, qui absorbe de considérables ressources financières et met une pression permanente sur les ressources financières du pays, aussi bien au niveau macroéconomique (par le biais de la balance commerciale), qu'au niveau microéconomique (sur les coûts de production des entreprises). Le prix du combustible a une participation de 85 à 90% dans le coût variable de la concessionnaire Electra.

Confrontée récemment avec les remontées du prix moyen du pétrole sur le marché international, le tarif d'énergie pratiqué par l'Electra est une question qui est mise de façon permanente sur le devant de la scène sur toutes les îles, aussi bien par les consommateurs, qui pensent toujours que le tarif est élevé, que par l'entreprise elle-même, qui ne réussit pas à couvrir ses coûts d'opération à travers les tarifs pratiqués qui sont, d'une certaine façon, fixés et autorisés par le Gouvernement.

- Accès au réseau

En 2006 nous avons constaté que 70% des foyers avaient accès à l'électricité, cette proportion étant de 88% en milieu urbain et de 45% en milieu rural. Au niveau national, l'augmentation des six dernières années est d'environ 20 points de pourcentage, dont 16 en milieu urbain et 24 en milieu rural.

Cependant, en ce qui concerne l'énergie utilisée pour la cuisson des aliments, la tendance ne paraît pas être favorable, car le dépendance de sources primitives de confort et bien-être est encore grande. Effectivement, en 2006, environ 62,5% des foyers ont utilisé principalement le gas dans la préparation des aliments, alors qu'en 2000, deux tiers (62,9%) des foyers ont utilisé principalement ce type de combustible. La proportion des foyers qui utilisent principalement du bois est passée de 33% en 2000, à 35% en 2006. En milieu rural, 71% des ménages utilisent principalement le bois, ce qui représente 5,2 points de pourcentage de plus que les valeurs enregistrées en 2000.

Tableau 6: PRINCIPAL SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON DES ALIMENTS ET L'ILLUMINATION
(Distribution % par résidence)

	PREPARATION DES ALIMENTS						ENERGIE POUR ILLUMINATION						
	RURAL		URBAIN		CVERT			RURAL		URBAIN		CVERT	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006		2000	2006	2000	2006	2000	2006
Bois	65.5	70,7	8.2	11,1	32.9	35,1	Electricité	29.7	44.9	80.4	87.5	58.6	70.4
Gas	31.2	27,6	86.9	86	62.9	62,5	Gas	4.5	1.5	1.8	0.6	2.9	1.0
Autres	3.3	1,6	4.9	2,8	4.2	2,3	Pétrole	49.1	26.7	10.4	3.3	27.1	12.7
							Bougies	16.7	26.6	7.4	8.1	11.4	15.6

Fonte: INE – (IDRF 2001/2002 e QUIBB-2006)

Selon des sources du QUIBB 2006, la pire couverture se trouve, à n'en pas douter, sur les îles de Fogo, S. Antão, Maio, Santiago et Brava, où la proportion de ménages avec accès au gas était inférieure à la moyenne du Pays (62,5%), à l'exception de la municipalité de Praia (87%). Sal présente les indices de développement des infrastructures les plus élevés de toutes les îles de l'archipel du Cap Vert (92%).

Les cas les plus criants dans le développement des infrastructures d'énergie se trouvent dans les municipalités de São Salvador do Mundo et de Santa Catarina de Fogo. Dans ces municipalités, la proportion de ménages qui utilisent l'électricité est inférieure à 15%, l'utilisation du gas pour l'alimentation dépassant 22%.

2.5.3.2. Electrification Rurale

L'électrification rurale a été élue comme un des instruments stratégiques pour la matérialisation des objectifs de développement des zones rurales. Effectivement le pays connaît ces derniers temps d'importants investissements dans l'électrification rurale, ce qui a permis que le taux de couverture électrique nationale soit aujourd'hui de 70,5%.

Ainsi, pour la satisfaction de la demande en électrification dans les zones rurales dispersées, un projet d'électrification rurale avec recours à l'énergie solaire photovoltaïque et mini-éolienne a été conçu, pour bénéficier 12.000 foyers isolés et techniquement exclus des réseaux conventionnels de transport et distribution à long terme¹². Nous poursuivons avec l'exécution du projet de branchements domiciliaires à caractère social (population à faibles revenus), qui englobe l'acquisition et l'installation d'équipements pour le branchement de 4.000 foyers environ dans les zones périphériques des principaux centres urbains du pays.

2.5.4.Eau

2.5.4.1. Production

En 2006 l'Electra a produit 4.309.769 m3 d'eau, dont 3.797.875 m3 d'eau dessalée (88% du total) et 511.894 m3 d'origine souterraine (12%). Par rapport à 2005, la production totale a progressé de 1,1% environ, ce qui correspond à 47.168 m3.

L'évolution de la production en eau par centres de production peut être observée sur le tableau suivant.

Tableau 7: Evolution de la production en eau de l'Electra dans les 5 dernières années (mil. M3)

Centre de production	2002	2003	2004	2005	2006	Variation 2005/2006
S.Vicente	1.145	1.121	1.088	1.285	1.379	7,3%
Sal	519	551	594	668	744	11,5%
Boavista	67	57	60	64	63	-2,2%
Praia						
Forages	484	474	504	449	430	-4,4%
Galleries	128	131	103	108	82	-23,7%
Dessalage	1.296	1.717	1.737	1.688	1.612	-4,5%
Total Praia	1.908	2.322	2.344	2.246	2.124	-5,4%
Production Totale Electra	3.639	4.050	4.086	4.263	4.310	1,1%
Dont dessalée	n.a	3.446	3.480	3.707	3.799	3,3%
<i>En % de</i>		85,1%	85,2%	87,0%	88,1%	

¹² Voir: BM – Sortir de la situation de pauvreté au Cap Vert (2001-2007): Comparaison des évaluations quantitatives et qualitatives ;

<i>production</i>						
Consommation Interne (mil m3)	n.a	24	24	27	20	8,7%
Vente (mil m3)	2.605	2.845	2.849	2.932	2.999	1,8%
Pertes (mil m3)	n.a	1.179	1.211	1.313	1.283	2,9%
- % de la production	n.a	29,1%	29,6%	30,8%	29,8%	

_Source: *Evolution des résultats de l'Electra entre 2002 et 2006*. Source: Electra

Des quatre îles, celle de Sal présente la plus forte augmentation en production d'eau dessalée (11,5%), suivie par celle de São Vicente (7,3%).

Les pertes entre la production et la distribution d'eau présentent aussi de forts indices, représentant en moyenne 29,8% du volume total de la production.

Comme l'Electra fait face à de sérieuses difficultés pour satisfaire la demande croissante en eau et électricité, les investissements hôteliers de grande taille incluent la production d'eau dessalée dans leurs plans.

2.5.4.2. Accès aux infrastructures

Selon les données du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB – CV 2006) de l'Institut National des Statistiques, au Cap Vert, 44% de la population s'approvisionne à travers des branchements domiciliaires, 37% à travers des fontaines, 6% à travers des camions citernes, donc 84,9% de la population a accès à l'approvisionnement en eau par un système plus ou moins sûr et 25,1% de la population s'approvisionne de manière plus ou moins précaire. Cette situation s'aggrave en milieu rural, car seulement 28% possède de l'eau canalisée et 23% s'approvisionne à partir de sources peu sûres comme des puits, des chenaux, des citernes ou des sources.

Tableau 8: Accès à l'eau

	RURAL		URBAIN		CVERT	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006
RESEAU	10.0	28,3	49.7	54,4	32.7	43,9
FONTAINE	47.3	45,2	26.6	31,6	35.5	37,1
CAMION CITERNE	3.6	4,0	11.2	6,9	7.9	5,7
EAU NON POTABLE	39.1	22.5	2.5	7.1	23.9	13.3

Source: INS – (IDRF 2001/2002 et QUIBB-2006)

Dans seulement 6 des 22 municipalités du Cap Vert, plus de la moitié des foyers est branchée au réseau public d'eau. São Domingos, Ribeira Grande de Santiago et São Salvador do Mundo sont les seules dont la proportion de ménages avec eau canalisée est très en-dessous de la moyenne du milieu rural qui est de 22%.

2.5.5. Gestion des Ressources Hydriques

A l'exception de l'eau de mer dessalée, l'eau douce provient des ressources souterraines et/ou de l'eau d'écoulement superficiel.

Les eaux souterraines présentent plus de facilité d'exploitation et d'utilisation, bien qu'associées à des investissements élevés. Le potentiel technique exploitable se situe entre les 44 et 65 millions de m3/an. Annuellement, le débit exploité peut se situer entre les 36 et les 40,3 millions de m3/an. Globalement,

L'eau souterraine est produite moyennant exécution de systèmes d'exploitation à la portée du « Know-how » national, tels que i) Sources/Galeries, débit exploité 62.668 m³/jour) ; ii) Puits (29.548 m³/jour) et iii) forages (18.548 m³/jour) (source INGRH).

Les sources et puits représentent une fraction importante des ressources souterraines exploitées, dont l'utilisation est particulièrement orientée vers les activités rurales liées à l'agriculture et l'élevage. Selon l'INS (IDRF), approximativement 10% de la population des foyers ménagers utilisent cette même eau pour consommation.

Dans le compte total, le débit exploité des forages représente une parcelle mineure (lorsque comparée avec les sources et les puits), cependant il a une importance fondamentale dans l'approvisionnement aux populations des centres urbains secondaires et des zones rurales du Cap Vert (tout l'intérieur de Santiago, plus cinq des dix îles). En plus de cela, une bonne partie de cette eau est consommée par l'agriculture irriguée, 3.328.180 m³/an, et par l'industrie, 74.378 m³/an (données disponibles seulement pour Praia).

2.5.6. Assainissement de base

Le diagnostic à faire dans le domaine des infrastructures d'assainissement de base montre quelques progrès obtenus dans le cadre du Programme Énergie, Eau et Assainissement (PEAS). Les données du QUIBB 2006, lorsque comparées aux informations du IDRF/2001/2002, attestent qu'aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain l'accès aux infrastructures en ce qui concerne l'évacuation des excréta et des eaux usées s'est amélioré, comme nous pouvons le constater sur les deux tableaux ci-dessous.

Cependant, le contexte au niveau national est assez précaire selon les cens les plus récents du QUIBB-CV :

Tableau 9: Situation de l'Assainissement de Base

	RURAL		URBAIN		CVERT	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006
Salle de bain avec toilet	21,9	3	62,0	6	44,8	5
Salle de bain sans toilet	9,1	8,	6,5	3,	7,6	5,
Toilet/Latrine	3,5	2,	1,5	0,	2,4	1,
Sans salle de bain sans Toilet/Latrine	65,5	5	30,0	2	45,3	3
		6,6		7,0		8,9

Source: INS – (IDRF 2001/2002 et QUIBB-2006)

Au niveau national, environ 38,9% des foyers ménagers n'ont pas d'accès à un service minimum et adéquat d'évacuation des excréta, ayant recours à la nature pour la satisfaction de leurs besoins physiologiques, situation qui est aggravée dans les centres ruraux (56,6%) ;

Seulement 54% de la population possède salle de bain avec toilet, celles-ci étant plus concentrées dans les zones urbaines (68,2%).

En 2006, seulement 34.5% des foyers ménagers ont déclaré faire l'évacuation des eaux usées à travers de fosse septique ou de réseau d'égoûts, soit approximativement soixante-six de chaque 100 familles donnent une destination impropre aux eaux usées, en les rejetant principalement autour de leurs maisons (38,4%) ou dans la nature (26,5%).

Tableau 10: Mode d'Evacuation des Eaux Usées

	RURAL		URBAIN		CVERT	
	2000	2006	2000	2006	2000	2006
Fosse septique	4,7	5,9	23,7	32,5	15,5	21,8
Egoûts	0	0,3	17,5	21	10	12,7
Autour de la maison	66,9	52,2	43,4	29,2	53,5	38,4
Nature	28,4	41,1	15,3	16,7	20,9	26,5

Source: INS – (IDRF 2001/2002 et QUIBB-2006)

Même en milieu urbain, seulement 53,5% des familles ont déclaré évacuer de manière correcte les **eaux usées**, bien que la grande majorité (68,2%) possède salle de bain avec toilet, soit a donc branchement à fosse septique ou au réseau d'égoûts. En milieu rural seulement 7% des foyers ménagers évacuent les eaux usées à travers le réseau d'égoûts ou les fosses septiques.

En ce qui concerne l'utilisation du système de **collecte de déchets solides domestiques** (poubelle), au Cap Vert seulement 59,7% des familles utilisent les conteneurs et les camions poubelles, alors que 27,3% les rejettent dans la nature. Cette situation est plus grave dans les centres ruraux où seulement 21% des ménages rejettent les déchets solides dans les conteneurs et dans les camions poubelle, la plupart les rejetant dans la nature (53,4%).

Visant trouver une solution aux graves problèmes qui caractérisent les secteurs d'Eau, Approvisionnement et Assainissement, qui se font sentir avec plus d'intensité au niveau de l'assainissement, dans le cadre de la coopération bilatérale impliquant divers partenaires internationaux, des Projets d'Approvisionnement en Eau et Assainissement dans le Milieu Rural des îles de Santo Antão et Santiago, parmi d'autres, ont été promus et mis en œuvre avec la participation directe des municipalités et des Organisations Non Gouvernementales (ONGs), afin de doter les populations rurales de moyens pour une élimination hygiénique des excréta, contribuant de cette manière à l'amélioration des conditions de salubrité dans ces zones.

Cependant, il continue à exister de graves lacunes dans l'évacuation des excréta, conjuguées avec la faible couverture des communautés par le systèmes de drainage des eaux usées et des pratiques déficientes d'hygiène de la part de la population, facteurs qui constituent des risques potentiels pour la santé publique et l'environnement, par la prolifération de sources de pollution diffuse, en plus de représenter des entraves importantes au développement économique du Pays par la significative réduction de la qualité de vie des habitants et la pérennisation des cycles de pauvreté.

2.6. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

2.6.1. Dynamique de la population

Selon l'INS – Résumé des principaux indicateurs démographiques, 2000-2020, pour 2008 la population a été estimée à 499.796 habitants, dont 51,6% de femmes et 60% d'âge inférieur à 25 ans. Pour l'horizon du DSCR II 2011, la population est projetée à 527.269 habitants. L'île de Santiago comporte environ la moitié de la population du pays, dont environ le ¼ du total se trouve dans la ville de Praia, la capitale du pays.

Les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation ont permis des améliorations dans les indicateurs sociaux, comme l'espérance de vie, qui en 2008 atteint les 68,5 ans pour les hommes et 76,3 ans pour les femmes, le taux de croissance annuelle moyenne naturelle, qui atteint les 1,97, et l'indice synthétique de fécondité, qui est de 2,88 enfants par femme.

Le Cap Vert est traditionnellement un pays d'émigration, existant cependant une diminution des flux, à cause des restrictions imposées par les pays d'accueil habituels (entre 1990-95 et 1995-2000, le solde est passé de 9900 à 8900 émigrés, et nous estimons qu'en 2008 il soit de -1.355).

Phénomène des dernières années, le Cap Vert est devenu un pays d'immigration de citoyens, dans leur majorité des résidents en situation irrégulière et aussi sans conditions d'accueil, aggravées par les

faibles salaires qu'ils reçoivent, ainsi que par un ensemble de problèmes sociaux et humains qui exigent des réponses adéquates, de manière à ce que ces émigrés soient encadrés et intégrés dans des conditions humaines acceptables.

2.6.2.Santé

Au niveau du secteur de la **santé**, les progrès sont considérables, confirmés par des indicateurs qui permettent d'affirmer que le Cap Vert atteindra les objectifs du millénaire en matière de réduction de la mortalité infantile et d'amélioration de la santé maternelle.

Effectivement, en 2006, 74% des foyers ménagers avaient accès facile aux services de santé, le taux de mortalité infantile est passé de 29,8/1000 à 25,3/1000 entre 2000 et 2007, le but étant de 18,7/1000 pour 2015. Sur la même période, le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 39,6/1000 à 32,8/1000.

En ce qui concerne la mortalité maternelle, bien que nous ne pouvons pas affirmer si la tendance est à la baisse ou pas, elle est passée de 30/1000 en 2003 à 14,5/1000 en 2005.

Tableau 11 : Evolution de la mortalité maternelle

Année	Nb. Naissances	Décès maternels	tx maternel
2001	12.550	5	39,8
2002	12.345	1	8,1
2003	12.120	4	33,0
2004	11.862	5	42,2
2005	11.554	2	17,3
2006	11.925	5	41,9

Source: Rapport OMD 2006

La prévalence du **VIH/SIDA** a été estimée à 1,1% pour les hommes et 0,4% pour les femmes, celles-ci restant plus exposées que les hommes aux maladies sexuellement transmissibles (72% des hommes et 46% des femmes disent se protéger avec des préservatifs). La situation sur l'île de Santiago est la plus préoccupante, avec 69,2% des cas d'infections dépistées dans le pays. Les populations privilégiées pour des interventions intensives sont les toxicomanes, les détenus, les jeunes de 15-19 ans et les femmes enceintes. Le mode principal de transmission est la voie sexuelle, avec 90% des cas, les femmes étant les plus vulnérables, avec 58% des cas.

En 2004 la stratégie de prévention a été renforcée avec le traitement intégré de la maladie par la voie du suivi psychologique, le traitement des infections opportunistes et l'introduction d'anti-rétroviraux (AVR) fournis gratuitement, ce qui a eu des reflets remarquables sur les comportements. En plus de cela, le taux d'incidence de la tuberculose a reculé considérablement entre 1989 et 2002, grâce au dépistage et au traitement de courte durée, ce qui nous amène à conclure que la maladie est contrôlée.

Le paludisme est de faible endémicité, alors que la tuberculose se maintient endémique, ce qui est déterminé par les attitudes et les comportements et les conditions socioéconomiques, et les maladies passibles de prévention par la vaccination sont en diminution.

Tableau 12: Paludisme – incidence et mortalité, 2005 et 2006

Année	2005	2006
Population	475.465	483.090
Cas	68	80
Incidence (par 100.000)	14,3	16,5
Décès	1	7
Taux mortalité (par 100.000)	0,21	1,5
Taux de létalité (%)	1,5	8,8

Source : Rapport OMD 2006

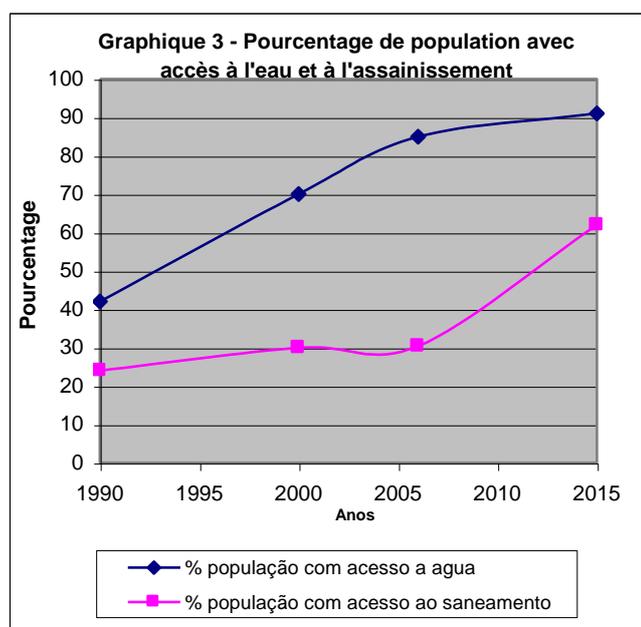
L'analyse de la situation met en évidence la faiblesse en personnel des différentes institutions de santé, d'où la prévision par le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines de Santé d'améliorations jusqu'à 2011, en particulier au niveau de médecins, d'infirmiers et de techniciens de santé de niveau intermédiaire.

Subsistent cependant les disparités régionales et la demande croissante en soins spécialisés, ce qui augmente les coûts à cause des évacuations dans le pays et vers l'extérieur.

Sur le plan institutionnel, l'articulation entre les secteurs public et privé est encore faible. L'Etat n'a pas encore créé toutes les conditions pour jouer son rôle de régulateur et mettre en œuvre la supervision des établissements privés, de manière à éviter le transfert des charges vers le secteur public.

2.6.3. Eau et assainissement

L'amélioration de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement est un des facteurs d'amélioration des indicateurs de santé et des conditions de vie des populations. Selon le graphique en bas, le pourcentage de la population avec accès à l'eau potable est passé de 42% en 1990 à 85% en 2006, dont 77% en milieu rural et 93% en milieu urbain, persistant cependant des disparités par rapport au milieu rural par utilisation impropre des ressources et des moyens.



Source : Rapport OMD 2006

Maintenant, en ce qui concerne l'assainissement: (i) il n'y a pas traitement adéquat des eaux résiduelles ; (ii) l'accès au réseau d'égoûts et fosse séptique couvre seulement environ 30,5% des foyers, ménagers dont environ 9% seulement en milieu rural, (iii) environ 50% seulement des foyers ménagers ont salle de bain et toilette.

2.6.4. Emploi/chômage/revenus disponibles

En 2006 la population active était de 183.254, soit 61.190 et 11.941 au-dessus des volumes de la force de travail de 1980 et 2000 respectivement. De cette population active, 149.680 étaient occupés et 33.574 étaient au chômage, ce qui correspondait à un taux de chômage de 18,3% contre 24% en 2005. A mettre en exergue le taux de chômage des femmes qui est le double de celui des hommes, 23% et 14% respectivement (ISE/IEFP 2006).

Environ 64% du revenu des familles capverdiennes proviennent du salaire. L'emploi est ainsi une forte déterminante du revenu et, conséquemment, des conditions de vie. La politique de l'emploi doit considérer pas seulement le volume d'emploi, mais aussi la rémunération digne, car environ 29% de la

population employée est pauvre, surtout celle qui travaille dans le secteur primaire, suivi du commerce et de la construction civile, ces 3 secteurs représentant environ 56% de l'emploi au niveau national.

Le travail informel occupe une place importante dans le marché de l'emploi. Des 149.680 occupés en 2006, environ 105.295 (70%) travaillaient sans aucun lien formel. Au sein des employées domestiques, celles dans cette situation représentent 95% du total. L'importance du travail informel suggère que la politique d'emploi ait comme référence l'agenda du travail décent de l'OIT visant la promotion de l'emploi formel ou informel avec rémunération digne et protection sociale.

La progression de l'emploi a entraîné l'augmentation du volume global des rémunérations, en parallèle avec une amélioration sensible du niveau salarial. La rémunération moyenne par travailleur est passée de 94.164 escudos/an en 1990 à 215.986 escudos/an en 2006. Entretemps, l'acroissement de la rémunération moyenne par travailleur ne découle pas seulement des augmentations salariales, mais aussi de l'effet de l'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre. En effet, en 2006 environ 35% de la population occupée avait le niveau secondaire ou supérieur, contre 29% en 2000.

Environ 33% des chômeurs sont des jeunes et de ceux-ci 52% sont relativement bien formés. Environ 44% a le niveau secondaire (41%) ou supérieur (3%), donc environ neuf points de pourcentage au-dessus des employés. Les chômeurs qui ont déjà travaillé sont plus jeunes, mais aussi mieux formés que les employés actuels. Les disparités de genre entre les jeunes de 15-24 ans sont grandes, les filles représentant 47,6% des chômeurs et les garçons 35,5%.

Les femmes représentent environ 48% de la force de travail et 45% des employés. Environ 36% des travailleurs pour compte d'autrui dans la situation de pauvreté sont de sexe féminin. Environ 42% des travailleurs non qualifiés qui travaillent **pour compte d'autrui** sont des femmes. D'un autre côté, les femmes constituent la majorité (55%) des travailleurs pauvres qui travaillent **pour compte propre**, dont 8.000 sont des travailleuses non qualifiées. Environ 61% de l'univers des actifs sans travail sont de sexe féminin. De celles-ci, environ 10.293 travaillaient avant, constituant environ 57% des chômeurs qui travaillaient déjà. C'est dans l'accès à l'emploi que nous détectons les plus gros déséquilibres au détriment des femmes, en particulier des femmes chefs de famille (16,4% de femmes et 10,3% d'hommes).

2.6.5. Pauvreté: structure et dynamique

Face aux ODM, le Cap Vert a pour défi rétirer de la pauvreté extrême environ 47.000 habitants. Pour cela doivent contribuer les interventions du Programme de Lutte contre la Pauvreté en Milieu Rural (PLPR), qui proportionne beaucoup de création d'emploi et de revenus, de la formation et du renforcement des capacités professionnelles.

Dans le cadre du [PNLP](#), sont à mettre en exergue : (i) la construction et l'amélioration d'infrastructures communautaires pour faciliter l'accès aux services de base dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, (ii) l'appui aux initiatives locales, (iii) la promotion d'actions de formation pour l'auto-emploi et des activités génératrices de revenus, à travers l'octroi de micro-crédits.

En 2004 et 2007 des enquêtes ont été réalisées par la Banque Mondiale, l'INS et la DGP et ont indiqué qu'il y a eu une diminution de la population en situation de pauvreté absolue entre 1988-89 et 2001-02, de 49 à 37%.

Selon le tableau suivant, la pauvreté basée sur les biens/possessions a diminué en 11,7 points de pourcentage, passant de 36,5% en 2001-02 à 24,9% en 2006.

Tableau 1: Incidence de la pauvreté, méthodes alternatives, Cap Vert 2001-2006¹³

¹³ Conselho de Ministros da EU.

	<i>Pauvreté prévue en 2006</i>			<i>Composante</i>
	<i>Pauvreté prévue en 2006 en se basant sur la distribution de la consommation et la croissance du PIB per capita de 2001</i>	<i>en se basant sur la redistribution de la consommation et la croissance de la consommation per capita de 2001</i>	<i>Réduction de la pauvreté basée sur les biens entre 2001 et 2006</i>	<i>croissance dans la réduction de la pauvreté basée sur les biens entre 2001 et 2006</i>
	<i>National</i>			
<i>2001-02</i>	<i>36.7</i>	<i>36.7</i>	<i>36.5</i>	<i>36.5</i>
<i>2006</i>	<i>28.7</i>	<i>26.9</i>	<i>24.9</i>	<i>28.0</i>
<i>Différence (2001-2006)</i>	<i>-8.0</i>	<i>-9.8</i>	<i>-11.7</i>	<i>-8.5</i>
	<i>Urbain</i>			
<i>2001-02</i>	<i>25.0</i>	<i>25.0</i>	<i>24.9</i>	<i>24.9</i>
<i>2006</i>	<i>17.5</i>	<i>16.0</i>	<i>17.2</i>	<i>19.3</i>
<i>Différence (2001-2006)</i>	<i>-7.6</i>	<i>-9.0</i>	<i>-7.8</i>	<i>-5.7</i>
	<i>Rural</i>			
<i>2001-02</i>	<i>51.1</i>	<i>51.1</i>	<i>50.8</i>	<i>50.8</i>
<i>2006</i>	<i>42.5</i>	<i>40.3</i>	<i>31.3</i>	<i>28.6</i>
<i>Différence (2001-2006)</i>	<i>-8.6</i>	<i>-10.8</i>	<i>-19.5</i>	<i>-22.2</i>

Source: Auteurs utilisant IDRF (2001/02) et QUIBB (2006).

La situation de pauvreté continue à être significative et découle essentiellement de la fragilité du tissu productif et de sa faible capacité à générer de l'emploi, des revenus et du bien-être pour la population.

2.6.6. Travail, Famille et Protection Sociale

Quelques-uns des programmes mis en oeuvre dans le cadre du premier DSCRPI pour la période 2005-2007 visaient améliorer les interventions dans les domaines de l'administration du travail et de la protection sociale, de manière à contribuer à la réduction des niveaux de pauvreté dans le pays, et établissaient un ensemble d'objectifs stratégiques à être concrétisés à travers plusieurs projets avec impact significatif dans le développement du secteur.

Cependant, de l'évaluation de la situation du secteur, nous constatons l'existence d'un ensemble de contraintes de nature diverse, qui ont empêché l'atteinte de quelques-uns des objectifs définis, ce qui impose le besoin d'une plus grande capacité institutionnelle d'intervention, particulièrement dans des domaines importants comme l'administration et l'inspection du travail et la protection et l'insertion sociales.

2.6.6.1. Relations et conditions de travail

La dynamique actuelle de développement du pays a fait place à la croissance de l'univers du travail (nouvelles initiatives entrepreneuriales sur quelques îles avec une augmentation de plus de 100%, de nouvelles formes d'organisation du travail et de modalités de relations de travail) exigeant un aménagement juridique et institutionnel plus en accord avec les exigences et les défis du processus.

Ainsi, dans le domaine des relations et conditions de travail, nous mettons en exergue les actions et projets développés : (i) La révision, l'élaboration et l'approbation de nombreuses lois, dont la préparation d'avant-projets de lois sur le travail maritime et aéronautique et le travailleur étudiant et le travailleur étranger ; (ii) L'élaboration et l'approbation par le Parlement du nouveau Code du Travail, qui devra entrer en vigueur début 2008 ; (iii) Des Actions de prévention, de suivi et de médiation de conflits de travail ; (iv) Des Activités d'inspection qui englobent nombreuses entreprises ; (v) D'autres actions qui visent l'application et la diffusion de la loi de bases sur l'hygiène, la santé, la sécurité dans

le travail et la prévention des risques d'accidents de travail et de maladies professionnelles ; (vi) La promotion du dialogue social avec tous les partenaires au sein du Conseil de Concertation Sociale.

En se traitant cependant d'un secteur d'importance considérable pour le processus de développement du pays et, en particulier, pour l'amélioration des conditions et des relations de travail des capverdiens pour la promotion du Travail Digne assumé par l'OIT, celui-ci présente cependant un ensemble de contraintes de nature organisationnelle et institutionnelle, pouvant être enregistrées des insuffisances dans les structures actuelles, principalement dans celles à rôle préventif et de supervision, des insuffisances dans les ressources humaines, avec réduction des effectifs des agents d'inspection, ainsi que dans les moyens techniques adéquats pour l'exercice des actions d'inspection.

2.6.6.2. Protection et Insertion Sociales

Dans ce contexte, et visant particulièrement la réforme du système de protection sociale et la lutte contre la pauvreté, les programmes structurants suivants ont été développés dans le domaine de la protection sociale :

a) Réforme de la Protection Sociale

Visant la réstructuration de la protection sociale, sous une optique de durabilité, de plus de justice sociale et d'universalité du système, encadré dans le processus de réforme du système en cours dans le pays, de nombreux projets et actions sont développés, en particulier : (i) révision de la Loi des bases de la Protection Sociale ; (ii) Diagnostic de la Stratégie pour le Développement de la Protection Sociale au Cap Vert, avec emphase sur le Régime Non Contributif ; (iii) élaboration de la Carte Sociale et de l'Atlas Social ; (iv) approbation du Décret-Loi 24/06 qui crée la Pension Sociale ; (v) augmentation, diversification et amélioration des prestations sociales sur une base de solidarité et de justice sociale ; (vi) création et fonctionnement du Centre National de Pensions ; (vii) intégration des travailleurs de l'Administration Publique et des banques dans le régime de protection sociale pour compte d'autrui, ainsi que des travailleurs indépendants ; (viii) élaboration du Tableau des Dépenses sectoriales à moyen terme, que contient une nouvelle approche de planification et de gestion stratégique par résultats permettant au secteur d'améliorer l'efficacité et l'efficacé des programmes.

Le régime **de prévoyance sociale pour les travailleurs pour compte d'autrui** a fait place à l'élargissement de la couverture, dont est en évidence l'intégration de 15.000 agents de l'administration publique et des municipalités. En 2006, le nombre de contribuables a augmenté en 4,7% par rapport à 2005 et celui des assurés en 20,7%, atteignant un total de **15.560** inscrits et de **62.940** personnes assurées.

Dans le cadre du **Régime Non Contributif**, a été instituée en 1995 la **protection sociale minimale** qui couvre, à travers les programmes de pensions, un total de 21.361 personnes et résulte de la fusion de la Pension Sociale Minimale et de la Pension de Solidarité Sociale, bénéficiant surtout les personnes âgées, les malades chroniques, les personnes porteuses de déficiences ou invalides et les ex-travailleurs des FAIMO. Les prestations se traduisent en l'octroi d'une pension mensuelle qui a évolué de manière significative au long des ans, atteignant actuellement les 3.000\$00 et 3.150\$00 respectivement.

Avec l'augmentation des pensions enregistrée dans les dernières années, les coûts annuels du programme s'élevèrent à 790.058.000\$00 annuels environ.

b) Insertion sociale et accès aux services sociaux

En termes d'appui à l'accès aux services sociaux de base, nous mettons en exergue des actions spécifiques réalisées et en cours : i) appui à la santé à travers l'évacuation de malades, l'assistance médicale et en médicaments, garantissant le droit à la santé des personnes les plus vulnérables qui ne sont couvertes par aucune autre modalité de protection ; ii) appui à la formation d'étudiants de familles carencées à travers l'attribution d'une subvention pour la formation – programme qui englobe

actuellement 230 étudiants de différents niveaux de formation (technico-professionnelle, média ou supérieur) ; iii) réhabilitation et appui à l'insertion des porteurs de déficiences, avec quelques réponses aux problèmes des porteurs de déficiences particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la définition d'un Plan National pour la Déficience ; iv) Projet de Réseau des Agents d'Intervention Communautaire pour l'appui aux initiatives de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale développées par des organisations de la société civile.

Le grand dynamisme constaté dans ce domaine, englobant diverses initiatives des organisations de la société civile, et la diversité de la couverture actuelle assurée par les équipements sociaux, configure déjà le besoin de créer des normes et des règlements de fonctionnement, déterminant la tutelle responsable pour la délivrance de licences et l'inspection de ces services, de manière à garantir, d'un côté, un meilleur suivi et coordination des activités et, de l'autre, une meilleure qualité dans la prestation des services aux populations. La couverture des services sociaux est insuffisante aux besoins croissants, en particulier dans l'appui aux femmes chefs de famille avec des ayants-droits (enfants, porteurs de déficiences et personnes âgées).

c) Enfance et Adolescence

Les interventions dans ce domaine s'insèrent dans deux grandes aires, notamment celle de la Promotion et la Diffusion des Droits de l'Enfant et celle de la Protection et de la Réinsertion Sociales, qui englobent de nombreux projets adressés aux enfants en situation de risque personnel et social.

La protection des droits de l'enfant se traduit en des campagnes de solidarité, sensibilisation et éducation pour les droits de l'enfant, des études sur les diverses problématiques dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence, ainsi qu'en la prestation de services directs, incluant l'accueil et l'appui psychosocial aux enfants en situation de risque personnel et social, en partenariat avec les autres secteurs et organisations de la société civile. Nous enregistrons une grande expansion de la couverture et de l'accès aux équipements sociaux dans toutes les municipalités, ces derniers étant destinés, en majorité, à l'appui à la première et deuxième enfance (68% du total).

Avec le but de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant, ont déjà été créés 16 **Comités Municipaux de Défense des Droits de l'Enfant**, dans pratiquement toutes les municipalités, restant à créer le dernier dans la Municipalité de Tarrafal – Ile de Santiago.

Malgré la tendance à la hausse des cas problématiques, nous enregistrons quelques avancées dans ce domaine, particulièrement dans le renforcement de la législation de protection à l'enfance, dans l'élaboration d'études sur les diverses problématiques qui affectent l'enfant et dans le développement de divers services et institutions d'appui, conseil et suivi des enfants et de leurs familles respectives.

d) **Famille**

Le chômage, la pauvreté, l'inégalité du genre et les déficientes conditions de logement, associés à certains phénomènes à graves impacts sur l'avenir des générations plus jeunes (instabilité et déstructuration familiale, alcoolisme, violence domestique, délinquance juvénile, prostitution infantile, situation des enfants de rue) empêchent les familles de jouer leur rôle, ce qui compromet sérieusement le développement du pays. Les femmes sont les plus affectées, étant de plus en plus grand le nombre de foyers avec des femmes comme chefs de famille, comme seul moyen aussi bien du point de vue économique qu'éducatif et social.

La mise en oeuvre des politiques d'appui à la famille est assurée à travers quelques programmes et une série de services et d'équipements de la société civile, en essayant de pallier à des situations de carence. Cependant, et malgré les avancées enregistrées dans les diverses aires avec impacts positifs sur les familles, nous reconnaissons que les réponses ne sont pas suffisantes pour pouvoir contribuer à la réduction de la pauvreté et de la marginalité dans lesquelles vivent de nombreux foyers ménagers, aussi bien au niveau rural qu'urbain.

2.7. JEUNESSE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse, un fort élan a été donné à l'associativisme avec la création du Conseil National de la Jeunesse, de ligues juvéniles, de centres et de téléc centres de jeunesse, avec le volontariat et la mobilisation sociale, comme résultats de la Loi sur l'Associativisme Juvénile.

A mentionner les acquis dans la mise en oeuvre de mesures de politiques, très en particulier dans les domaines de l'éducation, où est en exergue l'Université du Cap Vert, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la culture et du loisir, de l'environnement et de l'agriculture, dont les perspectives futures appellent les jeunes vers des paliers plus élevés de connaissance et de culture en général, en imposant pour cela des politiques qui confèrent plus de qualité à l'enseignement et à la formation professionnelle, pour des niveaux supérieurs de spécialisation dans certaines aires du savoir et du savoir-faire.

Avec l'entrée en fonctionnement de nouvelles unités de formation (point 2.3), les jeunes sont face à un enseignement technique de qualité et valorisé, reformulé et articulé avec la FP. C'est ce qui explique que le nombre d'élèves dans ce niveau d'enseignement ait augmenté de deux fois et demi, en passant de 1.031 en 2000, à 2.598 en 2004, auxquels s'ajoutent des centaines de jeunes envoyés à l'extérieur pour formation de niveau technique professionnel.

La promotion de jeunes micro-entrepreneurs mérite de l'attention, comme le prouve le financement d'activités génératrices de revenus et d'emploi pour les jeunes qui a atteint près de 13.500 milliers d'escudos.

Malgré l'ensemble des mesures et actions mentionnées, selon les données 2005, le chômage affecte 48% de la couche d'âge des 15 à 24 ans, correspondant à 38,6% de la population économiquement active. Il faut souligner que le profil des jeunes chômeurs est essentiellement composé par ceux qui ont comme niveau de scolarité l'Enseignement de Base Intégré et l'Enseignement Secondaire, montrant ainsi le besoin d'investir sur et de renforcer encore plus la formation technico-professionnelle d'un côté, et la promotion entrepreneuriale de l'autre, y inclus à travers des incitations à l'émergence de l'entrepreneuriat juvénile, visant la génération d'emploi.

2.8. CULTURE

Les acquis de la culture sont significatifs et ceci à divers niveaux: la défense et l'affirmation de notre identité se font à travers une politique de promotion, de préservation et de valorisation de notre patrimoine ; le dossier de Candidature de « Cidade Velha à Patrimoine Mondial » est en cours ; des travaux de recherche historique, anthropologique et aussi dans le domaine de la tradition orale ont été menés ; sont poursuivis les travaux de transfert, de mise en catalogue, de conservation, de traitement, de préservation, de microfilmage, de numérisation et de diffusion du patrimoine des archives nationales ; les réseaux de bibliothèques sont en train de gagner une expression de plus en plus significative ; de la même manière, les Foires du Livre, l'édition d'ouvrages significatifs et les services de bibliothèque et de librairie connaissent une grande dynamique.

Dans le cadre de la promotion culturelle, il y a une grande préoccupation pour donner du stimulus, pour promouvoir, pour coparticiper, pour établir le dialogue, pour inciter à la durabilité culturelle et pour créer des synergies.

L'internationalisation de notre Culture, à travers de actions de promotion et de diffusion culturelle à l'extérieur, mérite l'attention des pouvoirs publics et de la citoyenneté artistique et culturelle. La politique d'ouverture sur le monde, de tolérance et de valorisation de la diversité culturelle, fait que nous soyons sensibles aux conquêtes de l'humanité et aux richesses de l'humanisme.

2.9. LES SPORTS

D'importants investissements ont été canalisés vers les infrastructures sportives, la Bourse du Jeune Athlète a été institutionnalisée, des appuis aux clubs et aux écoles d'initiation sportive ont été octroyés, en parallèle avec la signature de contrats programmes avec les fédérations sportives.

C'est ainsi que sur le plan international ont été atteints des résultats tels que ceux de la sélection nationale de football ou les médailles conquises dans les modalités de Gymnastique Rythmique Sportive, de la Boxe ou du Taekwondo et du basketball. A mettre en exergue les médailles conquises par les déficients moteurs dans les compétitions internationales de la Zone 2.

2.10. ENVIRONNEMENT

La faible infiltration et la rétention des eaux de pluie se traduit en des insuffisances dans des eaux souterraines ; les pratiques agricoles inadéquates contribuent grandement à la dégradation des sols ; l'exode rural des dernières années contribue à l'occupation en anarchie de l'espace urbain, avec des implications sur la pollution des sols, de l'air et de l'eau résultant de l'accumulation et de la dispersion de déchets solides et d'eaux usées ; l'extraction massive de roches et de sables sur la bordure maritime provoque l'infiltration de l'eau de mer, la perte en biodiversité, la dégradation de la qualité de la faible quantité d'eau du sous-sol et des zones à vocation touristique.

L'interdépendance entre l'environnement et la pauvreté est très prononcée. D'où la **pression démographique croissante sur le milieu rural** qui est à l'origine d'un courant d'exode vers les principales villes et centres secondaires, faisant place à la rapide saturation des infrastructures, à l'augmentation de la pauvreté urbaine et à des problèmes environnementaux avec des impacts sur la santé publique et les conditions de vie.

Les Plans Nationaux d'Action pour l'Environnement I et II ont été adoptés, présentant un cadre stratégique de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et des activités économiques de lutte contre la pauvreté, en ligne avec la protection de l'environnement, la disponibilité en eau, la création d'emploi et la sécurité alimentaire, étant des domaines prioritaires : (i) la gestion durable des ressources hydriques, (ii) l'assainissement de base, (iii) la biodiversité, (iv) l'aménagement du territoire.

Ont encore été élaborés et se trouvent en exécution, le plan stratégique pour l'agriculture, les plans environnementaux municipaux et le plan d'action du système d'information pour l'environnement, en même temps qu'ont été initiées des actions visant la gestion efficace des ressources hydriques, la formation des agriculteurs et la promotion du système d'irrigation goutte-à-goutte, à travers le programme spécial de sécurité alimentaire.

2.11. PERSISTANCE DE VULNERABILITES

Malgré les acquis obtenus sur le plan socioéconomique, certaines **vulnérabilités**, aussi bien de nature structurelle que conjoncturelle persistent et sont déterminantes :

Les **graves problèmes de sécheresse**: les analyses agro-climatologiques démontrent qu'il y a une diminution de la durée de la saison humide, ce qui augmente les épisodes de **sécheresse** avec des effets dévastateurs sur la fragilisation de l'écosystème et la disparition de la biodiversité.

La **discontinuité territoriale** constitue une des principales contraintes à la productivité des ports et à la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, mais aussi au développement des secteurs liés aux transports maritimes et aériens, ainsi qu'un défi au coût des facteurs de base pour la dynamisation de l'activité économique.

Grande dépendance des importations: en particulier celles de combustibles et de produits alimentaires, fortement dépendantes des chocs économiques externes provoqués par les constantes variations des prix. En 2004 l'impact négatif de l'augmentation du prix du baril de pétrole a été amorti en son ensemble par les effets conjugués de la baisse des tarifs, de la rationalisation des taxes

indirectes, de la réforme du secteur pétrolier, de la libéralisation, des contributions publiques et de l'augmentation croissante des transferts et des capitaux privés. Cependant, la persistance de **l'augmentation du prix du baril de pétrole** a affecté la situation macroéconomique, notamment le taux d'inflation, les besoins de financement et les termes des échanges. Donc, le secteur énergétique a été particulièrement affecté vu que le poids du pétrole sur la consommation totale d'énergie est de 93%.

Dépendance des envois et de l'aide publique au développement : une des plus importantes vulnérabilités. Au total, elles représentent environ 34% du PIB et une partie significative des efforts de développement a pour base les transferts.

Fluctuations considérables et imprévisibles des productions : alliées à des facteurs conjoncturels et structurels déjà mentionnés ci-dessus, elles constituent des facteurs de risque énormes pour les populations rurales, expliquant ainsi l'intensité de la pauvreté en milieu rural qui affecte près de la moitié de la population.

3. POUR UN AGENDA DE TRANSFORMATION

3.1. LES RESULTATS

Le pays est en train de vivre des transformations rapides et profondes résultantes aussi bien de la dynamique interne de son développement que du phénomène de la mondialisation, l'un et l'autre posant de nouvelles exigences à sa capacité d'innovation, par le renforcement permanent de la prospective et la reconfiguration de politiques aussi bien sur le plan interne qu'externe.

- Le rendement per-capita est à US\$2316
- Taux d'alphabétisation: 79% chez les adultes et 97% chez les jeunes
- Indice de Développement Humain: .736
- Espérance de vie: 76.1 ans (femmes), 72.3 ans (hommes)
- Taux de croissance stable du PNB, atteignant plus de 10% en 2006
- Performance très positive des exportations – ont augmenté en termes homologues 43,5% en 2006 contre 17.7% en 2005
- Rapide croissance de l'investissement directe étranger qui a dépassé l'APD
- Rapide Croissance du tourisme qui pour la première fois a dépassé les envois des émigrés



L'évolution assez encourageante est basée sur des **acquis** reconnus, en particulier ceux de :

- **Gouvernance politique** dont est témoin la stabilité politique et sociale, l'alternance dans la gouvernance à travers des élections directes, libres, transparentes et démocratiques ;
- **Gouvernance économique** confirmée par la stabilité macroéconomique, fruit d'un bon historique de gestion économique et d'une croissance économique soutenue ;
- **Education** avec un historique d'engagement fort et persistant dans l'amélioration du développement humain ;
- **Santé**, dont sont preuves l'espérance de vie à la naissance qui était de 72,3 ans en 2006, le pourcentage de la population (76,1%) de la population avec accès à l'eau potable, le taux de prévalence du VIH/SIDA estimé à 0,8% ;
- **Réduction de la pauvreté et inclusion sociale**, vu que entre 1988 et 2002, le nombre de capverdiens vivant dans la pauvreté a baissé d'un quart, vers 36,7 pourcents de la population ; les autres pauvres sont plus proches du seuil de pauvreté et l'inégalité entre eux est en diminution ;
- Réduction du chômage selon les données de l'INS qui indiquent ___% en 2007, contre ___% en 2006.

Mais nous sommes aussi conscients des **faiblesses** suivantes :

- (i) Base productive nationale à hauts coûts de production, insuffisances des marchés et un système de contrôle de la qualité **inefficace** ;

- (ii) Besoin d'élever encore plus la qualité de l'enseignement primaire et secondaire au-delà de l'accès universel à l'éducation, ainsi que d'élargir et d'améliorer l'enseignement technique et tertiaire, pour la création de capacités dans les secteurs clé du développement et l'augmentation des capacités entrepreneuriales ;
- (iii) Besoin de garantir le progrès soutenu dans la poursuite des ODM, spécialement aux niveaux locaux ; de renforcement de la capacité de planification, de gestion et d'administration ; de renforcement du système de prestations de santé pour appuyer et répondre aux demandes induites par le développement du tourisme ; de relever les défis de la dissémination des maladies transmissibles qui peuvent être associées au développement en général ;
- (iv) L'impératif d'une série de politiques de base pour consolider la stabilité macroéconomique, décentraliser la prise de décisions et la prestation de services publics, promouvoir l'emploi à travers le développement de secteurs productifs à effet multiplicateur, améliorer la distribution de revenus et améliorer la protection sociale et protéger l'environnement ;
- (v) L'impératif de mise en oeuvre d'actions affirmatives du genre, tenant en considération le caractère systémique des inégalités du genre
- (vi) Le coût et le fournissement d'électricité ; l'approvisionnement en eau ; le coût de la main-d'œuvre, le manque de souplesse de la législation du travail ;
- (vii) impôts et taxes douanières élevés;
- (viii) télécommunications coûteuses et déficientes;
- (ix) manque de disponibilité et coût élevé du financement ;
- (x) ressources humaines non spécialisées;
- (xi) performance déficiente des ports; et
- (xii) régulation économique encore peu développée

3.2. LES NOUVEAUX DEFIS DE LA MODERNISATION

Le tableau décrit brièvement les nouveaux défis à relever qui sont le fruit des responsabilités qui découlent de :

L'Accesion à l'OMC

En tant que membre de l'OMC, le Cap Vert est engagé sur la rationalisation de son régime commercial. Un tel engagement inclut la réforme de son cadre légal et la réduction des tarifs et implique l'acceptation des règles de l'OMC et la négociation de concessions avec les principaux acteurs commerciaux. Ce défi est en rapport avec la capacité nationale de mettre à profit les opportunités émergentes et de reconnaître le potentiel des autres concurrents.

Graduation à PrM

Le Cap Vert a satisfait à deux des trois critères nécessaires pour être gradué du groupe des PMA, soit la moyenne du Revenu National Brut et l'Indice du Capital Humain.

Les questions clé englobent la mise en oeuvre effective de la vision stratégique de transformation du Cap Vert pour garantir une graduation effective et durable, tout en mobilisant en même temps l'appui financier de la Communauté Internationale pour combattre la pauvreté et les vulnérabilités du pays.

Partenariat stratégique avec l'Union Européenne

L'accord de partenariat stratégique, comme ancrage sur un espace dynamique, structuré, avec des fortes et profondes attaches sur les plans historique, humain et socioculturel, vise la capacité de générer des flux alternatifs indispensables à la réduction des vulnérabilités structurelles du Cap Vert, et l'implantation d'activités génératrices de revenus qui soutiennent la croissance, permettent la cumulation interne de capital et confèrent plus de solidité à l'intégration économique internationale du pays, en même temps que le renforcement du dialogue politique et la convergence économique entre les parties.

D'où la préoccupation d'identifier et caractériser des domaines clé de développement futur du pays, avec des propositions d'approfondissement et de qualification de politiques, de manière à relever les défis et à suivre les chemins de développement futur qui impliquent vision et capacité de transformation, ayant toujours comme dénominateur commun la croissance économique, la diminution significative du chômage et la réduction maximale de la pauvreté.

3.3. VISION

La vision du développement national sera atteinte par la mise en oeuvre de stratégies de développement qui incluent une perspective transversale du genre, donnant corps à un agenda de transformation économique qui fasse place à la fin graduelle de la pauvreté par la création de richesses, l'augmentation de la capacité productive des pauvres et la focalisation des programmes de lutte contre la pauvreté sur les couches vulnérables de la population.

Les éléments de la vision contiennent la signification de développement dans le contexte du pays et sont considérés des objectifs à long terme qui prennent corps dans les dimensions suivantes :

Une nation ouverte sur le monde

Le monde, y inclus le Cap Vert, est en train de changer rapidement. La concurrence a augmenté, devenant mondialisée, et il y a de plus en plus de défis pour les pays en développement. Dans le monde hyper-compétitif émergent, il est assez clair que des pays comme le Cap Vert, sans ressources naturelles, doivent parier fortement sur leur capacité d'innovation, de manière à s'insérer compétitivement dans le marché mondial.

La mondialisation et la libéralisation du commerce ont du potentiel pour promouvoir la compétitivité des économies nationales et, conséquemment, accroître l'emploi productif, réduire la pauvreté et, en général, améliorer la qualité de vie. Ainsi, le Cap Vert doit chercher à créer des richesses et une prospérité partagée par la participation active dans le marché mondial.

Un Système Dynamique de Production

Au-delà des contraintes structurelles déjà connues, la vulnérabilité du Cap Vert est reflétée aussi par sa forte dépendance des flux de ressources externes, principalement des envois et de l'aide au développement, car fortement exposé aux chocs externes comme la hausse du prix du pétrole et les fluctuations de change.

D'où le besoin de transformer l'économie pour relever les défis de la mondialisation et réduire la vulnérabilité. Il est nécessaire d'avoir un système dynamique de production pour assurer la croissance soutenue nécessaire à la création d'emploi et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Capacités Humaines bien développées

Il faut poursuivre avec la construction de la capacité humaine vers des paliers plus élevés de connaissance et d'excellence, condition *sine qua non* pour pouvoir développer et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes pour réaliser la vision d'avenir de bien-être pour les populations.

Emphase sur le développement technologique et culturel

Les sciences et la technologie doivent jouer un rôle important dans l'agenda de transformation, ce qui est crucial au développement et à la croissance économique à long terme, avec la mise en œuvre de stratégies et de politiques adéquates pour appuyer la croissance économique et la création d'emploi produisant ainsi des impacts positifs sur la qualité de vie des personnes.

Le développement durable et le fleurissement de la culture sont interdépendants. L'harmonie entre la culture et le développement, le respect des identités culturelles et l'égalité et l'équité du genre, la

tolérance des différences culturelles dans un cadre de valeurs démocratiques pluralistes et d'équité socioéconomique sont quelques uns des pré-requis.

Un des principaux objectifs du développement humain est la satisfaction sociale et culturelle de l'individu. Le développement et la vitalité culturelle incluent la création, la diffusion et l'appui aux arts et à la culture, en tant que dimension de la vie quotidienne de la nation.

Solidarité Sociale de pair avec la croissance économique

La solidarité sociale est matière qui doit aller de pair avec la croissance économique. Il s'agit d'un élément important des programmes que les pays développent pour lutter contre l'exclusion sociale et améliorer la cohésion sociale. Généralement, la cohésion sociale est obtenue à travers la mise en œuvre de politiques sociales sous une perspective de genre, incluant les politiques d'emploi, de redistribution des revenus et d'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, à l'information et à la culture. Le pays aspire à mettre en œuvre des stratégies appropriées pour relever les défis d'exclusion sociale, de manière à garantir une vie digne à tous ses citoyens.

Démocratie en approfondissement permanent

Le Pays vit dans un climat de confiance, de liberté et de sécurité résultant des gains obtenus par la consolidation et le renforcement de la démocratie, la promotion et la protection des droits, des libertés et des garanties des citoyens, l'alternance politique, la recherche de consensus sur les grandes questions nationales et l'élargissement des espaces pour l'exercice de la citoyenneté.

Par ce fait, le Cap Vert continue à être une référence permanente en termes de construction de la démocratie et de promotion de toutes les libertés des citoyens. Récemment nous avons fait la révision du Code Electoral et nous voulons mettre en place, à courte échéance, la figure du Médiateur de Justice et le Tribunal Constitutionnel, visant le renforcement permanent de la démocratie et de la citoyenneté.

3.4. OBJECTIFS STRATEGIQUES A MOYEN ET LONG TERMES

3.4.1. Transformation de l'Etat

Visant la création de conditions pour la durabilité de son processus de développement économique, à travers une croissance économique soutenue basée sur une économie de marché à base privée insérée dans l'économie mondiale, et, par cette voie, la réduction de la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé sur la mise en œuvre d'une Stratégie de Transformation Economique.

Ayant confiance dans la capacité du pays, il faut vaincre le défi du renforcement de l'Etat dans ses trois fonctions de base : (i) fournissement de sécurité, (ii) garantie de justice et (iii) promotion de la prospérité économique.

Le projet de transformation s'appuie sur le développement d'un ambitieux programme qui exige la réévaluation du rôle actuel et de la dimension de l'Etat capverdien. Les interventions futures seront essentiellement dans les deux sphères de la gouvernance, **le pouvoir central et local**, ainsi que dans les trois piliers du pouvoir de l'Etat, **exécutif, législatif et judiciaire**, impliquant encore le renforcement et la rationalisation des trois aires essentielles qu'il doit garantir : **sécurité, justice et dimension socioéconomique**.

3.4.2. Réforme de l'administration publique

Nous avons une Administration plus **proche des citoyens et des agents économiques**, plus transparente et équitable, avec des ressources humaines plus qualifiées, motivées et auto-conscientes de l'importance du service public, une Administration promotrice et régulatrice des partenariats public-privé.

A l'avenir l'objectif sera de rapprocher encore plus l'administration publique du citoyen et des entreprises, ce qui passera par la qualification des fonctions de gestion, de motivation et de valorisation des ressources humaines, par le renforcement de la fonction régulatrice et de supervision de l'Etat, par une plus grande capacité du pouvoir local dans la gestion du développement local.

3.4.2.1. Renforcement de l'administration municipale

De nouvelles compétences apparaissent à l'horizon de l'action municipale, d'où une nouvelle rigueur dans la planification et dans la gestion des ressources comme condition fondamentale.

Dans ce contexte, il devient impératif d'adopter et de mettre en œuvre des politiques capables de renforcer la confiance dans les municipalités locales dans leur tâche de promotion du développement local, permettant que ces municipalités atteignent des niveaux de plus en plus efficaces et efficaces de satisfaction des besoins locaux.

Ainsi, en plus des autres mesures de politique préconisées sur le PND, une stratégie de partenariat entre les entités publiques (Gouvernement, Municipalités) et les OSC sera élaborée, visant renforcer la participation de la société civile dans le processus de décentralisation.

Sera poursuivie une politique d'administration locale qui assume la décentralisation administrative comme l'une des voies pour la correction de certaines assymétries régionales, à travers des mesures qui rapprochent plus le pouvoir des citoyens, le pari sur les partenariats public-privé et le transfert de compétences et de moyens vers les entités municipales, notamment dans les aires de l'éducation et de la santé.

Le cadre de partenariat stratégique avec l'Union Européenne englobe d'importants espaces de participation des municipalités, dans le sens d'une réconfiguration et capitalisation de la coopération décentralisée, d'où l'interpellation des municipalités à concevoir et développer des politiques et des programmes en conformité avec les exigences que la graduation impose. Il s'agit d'un processus où le département gouvernemental compétent devra développer d'importantes synergies avec les municipalités locales.

3.4.3. Gains permanents de la démocratie

Le Cap Vert est un pays viable. L'entente que nous avons de la démocratie est qu'il s'agit d'un éventail de principes et valeurs en perfectionnement permanent de manière à assurer :

- **Une croissance continue et durable de l'économie**, affinée par la modernisation du pays, l'élevation des connaissances, l'innovation, la qualification accélérée des ressources humaines et des services publics inducteurs du développement et du progrès ;
- **Aprofondissement permanent de la cohésion nationale** en visant moins de pauvreté, plus de solidarité et plus d'égalité d'opportunités ;
- **Amélioration de la qualité de vie des capverdiens**, avec moins de chômage, plus de et meilleure qualité environnementale, satisfaction croissante des besoins de base (logement, accès à l'eau potable, énergie, santé et éducation), amélioration ascendante des indicateurs de développement humain, meilleure organisation et cohésion territoriale.
- **Plus d'espaces de participation** où il y ait plus d'appropriation qualitative de la démocratie et de la citoyenneté, aprofondissement et renforcement continu de la crédibilité de l'Etat et des organes de souveraineté, du système politique et des instruments de sécurité individuelle et collective au service des citoyens, ainsi que plus de et meilleur dialogue avec les partis politiques, avec les agents économiques, avec les travailleurs, avec la société civile et les respectives organisations représentatives et avec les confessions religieuses ;
- **Affirmation pleine et substantielle de la qualité de Nation Globale** intégrant dans l'espace et dans le temps les îles atlantiques et les îles de la diaspora dispersées par le monde, dans l'affirmation de la capverdienneté, valorisant le cadre international de la politique extérieure du Cap Vert, mettant de

l'emphase sur son positionnement sur les plans économique et culturel, approprié pour le renforcement de notre insertion et l'affirmation croissante au sein de la communauté internationale.

La **bonne gouvernance** est un facteur élémentaire pour la consolidation des succès obtenus, pour la création de conditions favorisant son irréversibilité et la croissante crédibilité de l'Etat et de ses institutions, continuant donc à être une ressource stratégique pour le développement du pays, en particulier pour une gestion transparente et en conformité avec les Lois de la République.

L'éthique dans la gouvernance continuera à guider l'action du Gouvernement, qui fera tout pour l'approbation et la mise en place du Statut des titulaires de postes politiques, de manière à obtenir leur responsabilisation dans la gestion de la chose publique.

Sera assuré un **juste équilibre des pouvoirs et une coopération institutionnelle saine entre les organes du pouvoir de l'Etat**, en conformité avec la Constitution, par la voie du renforcement et de la consolidation des institutions, l'approfondissement de la démocratie et la recherche de consensus élargi sur des matières de plus grand intérêt pour toute la Nation capverdienne.

3.4.4. Une Economie Moderne et Compétitive

Une croissance robuste et la compétitivité de l'économie capverdienne sont les principaux axes d'action des pouvoirs publics, dans un cadre de renforcement et de promotion du secteur privé, pour qu'il y ait une réduction drastique du taux de chômage. C'est-à-dire que nous avons deux objectifs majeurs de politique économique :

Réduction du taux de chômage à des niveaux inférieurs à 10%, car la Réduction de la Pauvreté sera, obligatoirement, le résultat de plus de et meilleur emploi, avec priorité pour les femmes. La croissance de l'économie créera plus d'activités génératrices de revenus et plus d'emploi mieux rémunéré.

Taux de croissance du PIB à deux chiffres : compte tenu de la performance de l'économie dans les 5 dernières années (en 2007, 10,6% du taux de croissance du PIB selon le FMI), les tendances actuelles et les prévisions, notamment celles du FMI, et les perspectives d'investissement public et privé, des mesures et des actions pour assurer et consolider la courbe ascendante seront adoptées et développées.

Le Cap Veert a adopté une stratégie de base élargie pour promouvoir la compétitivité et la croissance économique et la création d'emploi. Les principaux éléments de cette stratégie sont :

Cabo Verde adoptou uma estratégia de base alargada para promover a competitividade e fomentar o crescimento económico e a criação de empregos. Os principais elementos desta estratégia são:

- Développer l'économie de marché en encourageant les micro, les moyennes et les grandes entreprises nationales, ainsi que promouvoir des partenariats avec des investisseurs étrangers.
- Promouvoir des partenariats public/privé et lancer une politique de concurrence qui promeuve la création et l'amélioration des conditions institutionnelles pour l'entrée de nouvelles affaires et entreprises dans tous les secteurs de l'économie.
- Accroître l'efficacité dans la provision de biens et services à travers la mise en œuvre du programme de privatisation

Déoulant de l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce, il est nécessaire d'augmenter la productivité pour que nous puissions faire face à la pression de la concurrence dans le nouveau contexte de l'économie capverdienne, principalement en ce qui concerne la graduation du pays à **Pays à Développement Moyen**. Il s'agira de produire plus et mieux pour que la compétitivité de l'économie nationale si souhaitée soit atteinte, avec plus de valeur ajoutée et plus d'opportunités d'emploi.

La clé de la compétitivité de l'économie capverdienne réside dans la **grande qualification des ressources humaines et dans les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**, avec des impacts aussi bien sur l'innovation de processus, que sur l'innovation de produits et de

services. Et le processus d'innovation n'est pas fruit du hasard. La dynamique d'innovation d'un pays comme le Cap Vert ne peut être un résultat aléatoire, de rasgos individuels – elle est le produit d'un système qu'englobe les institutions et met en contexte les pratiques des agents économiques du pays – « le dénommé système d'innovation ».

D'un autre côté, la Loi du Travail devra être refaite et, afin de répondre aux réalités du marché du travail, avoir, notamment, suffisamment de souplesse pour éviter des perturbations de la croissance économique, ainsi qu'encadrer les relations informelles de travail qui représentent 25% de l'emploi et le travail indépendant qui représente 40% de l'emploi. Les réformes à être introduites devront déboucher sur plus de souplesse, de facilité d'emploi et d'augmentation de la productivité.

3.4.5.Société de la connaissance pour l'innovation, la qualification et l'emploi

Il s'agit de modernité par excellence, de savoir et de technologie intensive, demandant une haute qualification du facteur humain – sciences, technologie et innovation – sans laquelle il ne sera pas possible de maîtriser les exigences de la mondialisation. Il faut donc définir le cadre législatif, diriger le système national d'innovation comme un des piliers du développement réel de l'économie, de l'accroissement des taux de croissance, de génération des opportunités d'emploi productif et de promotion d'une économie appuyée sur la connaissance.

D'où le pari à l'Université du Cap Vert, à travers la création d'infrastructures qui se traduisent dans la construction de campus universitaires et le renforcement des capacités physique, technologique et des ressources humaines des institutions de formation de niveau supérieur qui développent des activités de formation dans le pays.

De la même manière, les politiques seront matérialisées par la structuration et l'édification d'un Système Intégré d'Education/Formation/Emploi, par le développement d'un Système National de Qualifications et de Compétences Professionnelles, par l'établissement d'offre de formation permanente pour la Formation Professionnelle Initiale à tous les niveaux et dans ses diverses variantes, par la promotion et le développement de la Formation Continue, par la création et la mise en œuvre d'actions de formation et de mise à jour permanente de gestionnaires, de formateurs et de tuteurs de formation professionnelle, ainsi que par l'organisation d'un système d'information statistique sur l'emploi et la formation professionnelle.

3.4.6.Les TIC, la valorisation du capital humain et l'incitation à l'innovation

Les Instituts Techniques Supérieurs et la future Université du Cap Vert seront déterminants pour la formation et l'augmentation de la qualification des ressources humaines dans les domaines des TIC et dans l'appui aux nouvelles entreprises dans l'élaboration de plans d'affaires, de plans techniques d'infrastructure, de gestion et de manutention du parc informatique, dans la conception et la paramétrisation d'applications.

Dans ce cadre, seront définis des politiques et des mécanismes qui mobilisent les TIC pour la qualification du capital humain du Cap Vert dans deux composantes : i) augmentation de la qualité et de l'accès au système éducatif et formatif et ii) formation en TIC des citoyens.

L'accent sera mis sur la promotion de conditions équitatives d'accès aux TIC dans les écoles primaires et secondaires, dans la dynamisation de campus virtuels et dans l'enseignement à distance, dans la formation permanente des professeurs, dans le développement de nouveaux curricula en TIC et dans la formation en TIC des nombreux segments de la population.

Dans ce cadre, une nouvelle approche novatrice et ambitieuse sera mise en œuvre dans le renforcement des capacités des ressources et dans la formation des nouvelles générations pour que soient potentialisés tous les avantages et les opportunités proportionnés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en suivant trois axes d'action, chacun essayant d'aller à la rencontre des besoins spécifiques des nombreux segments de la population pour éduquer, graduer et former de manière continue : (i) TIC dans les Ecoles ; (ii) TIC dans l'Enseignement Supérieur ; (iii) TIC dans la Société Civile.

3.4.7. Culture et développement

L'effort dans le domaine de l'éducation est considérable, devant aussi être déployé dans le domaine culturel, car le développement harmonieux et la mondialisation à visage humain exigent que les citoyens connaissent profondément l'histoire, la culture, l'environnement, l'idiosyncrasie capverdienne. Or, le meilleur véhicule de ces connaissances est l'éducation/formation systémique et systématique.

Il faut adopter et mettre en oeuvre des politiques et établir des procédures pour mettre la culture capverdienne en harmonie avec les exigences d'une économie internationalement compétitive et possibilitier la mise en oeuvre de la stratégie de transformation économique et harmonieuse du pays.

Les défis du secteur se basent sur le suivant: (i) promotion d'une politique culturelle sous la perspective de renforcement de l'identité nationale et d'ouverture à la modernité ; (ii) recentrage de la culture sur la projection du Cap Vert ; (iii) qualification et promotion des produits culturels ; (iv) valorisation et promotion du patrimoine historique et culturel. Un autre défi est le développement d'une industrie culturelle durable et liée au développement durable de l'industrie du tourisme et à la réduction de la pauvreté.

3.4.8. Solidarité sociale active

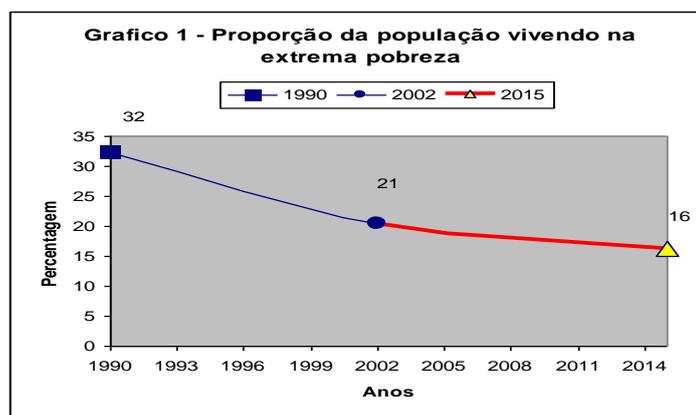
Pour faire face aux contraintes et à fin de garantir une plus grande efficacité et efficience dans la mise en oeuvre des politiques sectorielles dans les domaines du travail, de la protection et de l'intégration sociales, dans le renforcement des stratégies de lutte contre la pauvreté et dans la promotion de l'équilibre et de la cohésion sociales, apparaissent comme principaux défis pour ce secteur :

- Contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, promouvant la création de conditions pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des populations, surtout des couches les plus défavorisées, en leur garantissant l'accès à des revenus et aux services sociaux de base.
- Créer une capacité institutionnelle qui contribue au renforcement et à la consolidation du système d'administration du travail et de la protection sociale, de manière à avoir un fort impact sur le changement de la situation de vulnérabilité du pays et, conséquemment, des effets sur l'évolution du secteur et sur le processus de développement en cours.

3.4.9. Réduction de la pauvreté et inclusion continue

Si nous poursuivons avec un taux moyen de croissance supérieur à 5%, il sera possible d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, conformément à la tendance inscrite sur le graphique suivant. Pour cela, nous avons pour but de construire sur la dynamique de transformation déjà induite et d'avancer vers un palier supérieur de développement du pays basé sur de nouveaux paradigmes de croissance et de compétitivité :

- Une croissance forte, génératrice de richesses et avec comme moteur le secteur privé
- Une économie compétitive basée sur le développement des avantages compétitifs et appuyée par l'innovation, la productivité, la qualité et la qualification.
- Une croissance génératrice d'emploi et conduisant à la réduction de la pauvreté.



Source : INE -1990 et 2002

Les politiques publiques de développement seront poursuivies, particulièrement les politiques sociales actives. Ces politiques en cours seront améliorées et approfondies et des innovations seront introduites, visant à, d'un côté, faire face aux nombreux et complexes problèmes sociaux qui subsistent encore dans la société capverdienne affectant de larges couches de la population, surtout celles en situation de plus grande vulnérabilité, et, d'un autre côté, répondre et s'ajuster aux défis et aux exigences du processus de développement du pays.

Dans le cadre de la politique sociale, il a déjà été défini un cadre institutionnel et stratégique dans lequel s'inscrivent de nombreux instruments de lutte contre la pauvreté, dont sont en évidence le Programme National de Lutte contre la Pauvreté – PNLP et le Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté – DSCR, le Plan National d'Égalité et Équité du Genre. Reste à concentrer les **efforts sur l'articulation et la coordination des nombreux plans et programmes sectoriels en cours dans le pays** qui concourent au même but et s'adressent aux individus, aux groupes, aux familles et aux communautés les plus carencées.

3.4.10. Renforcer la capacité de gestion du développement national

Les stratégies et les programmes pour le renforcement de la capacité de gestion du développement englobent comme condition *sine qua non* **le renforcement des capacités au niveau des institutions du pouvoir local et des services déconcentrés de l'administration publique.**

Un relevé des capacités au niveau nation conclus en décembre 2004 a mis l'accent sur de nombreuses questions en rapport avec la capacité nationale de gestion du développement. Entre les questions identifiées, se trouve la faible capacité institutionnelle et humaine, ainsi que le manque d'une stratégie et d'un cadre unificateurs pour la création de capacités au Cap Vert. Sans une stratégie et une approche unificatrices, les efforts de création de capacités au Cap Vert ont un manque de cohérence et ne sont pas capables de fournir les résultats escomptés. Conséquemment, une recommandation clé du relevé est le **besoin d'une stratégie d'orientation et la coordination des interventions de création de capacités au Cap Vert.**

En plus du besoin de ressources humaines hautement qualifiées pour une effective capacité de gestion du développement national, se pose avec acuité le besoin de mécanismes de coordination, suivi et évaluation, étant en exergue le Centre de Politiques Stratégiques et l'Unité de Coordination de la Réforme de l'État, deux structures à missions spécialisées, créées par la Résolution n°36/2006 du 21 août et par la Résolution n°34/2006 du 14 août respectivement.

Dans le cadre du DSCR II et sous la perspective d'un nouveau Système National de Planification, est en cours de conception de mise en œuvre graduelle, un système de suivi et d'évaluation approprié, qui dans une première phase fera le suivi et l'évaluation de l'exécution physique et financière des projets,

et, dans une deuxième phase, en concertation avec l'INS, concevra et mettra en œuvre l'évaluation des impacts. Sur cette question, le chapitre 7 du présent document intitulé *Mise en Œuvre, Suivi et Evaluation* nous fournit les informations.

La capacité de gestion du développement passe, forcément, par la possibilité d'avoir, avec de la régularité, des éléments objectifs d'évaluation de l'exécution des politiques, depuis la phase d'adoption de mesures, jusqu'à celles des pas ultérieurs de formulation et mise en œuvre de programmes et de projets, à partir de critères et d'indicateurs d'impact crédibles.

Dans le contexte de la vision du développement national et de la stratégie de transformation économique, les programmes de capacitation nationale du développement devront atteindre les **résultats** suivants :

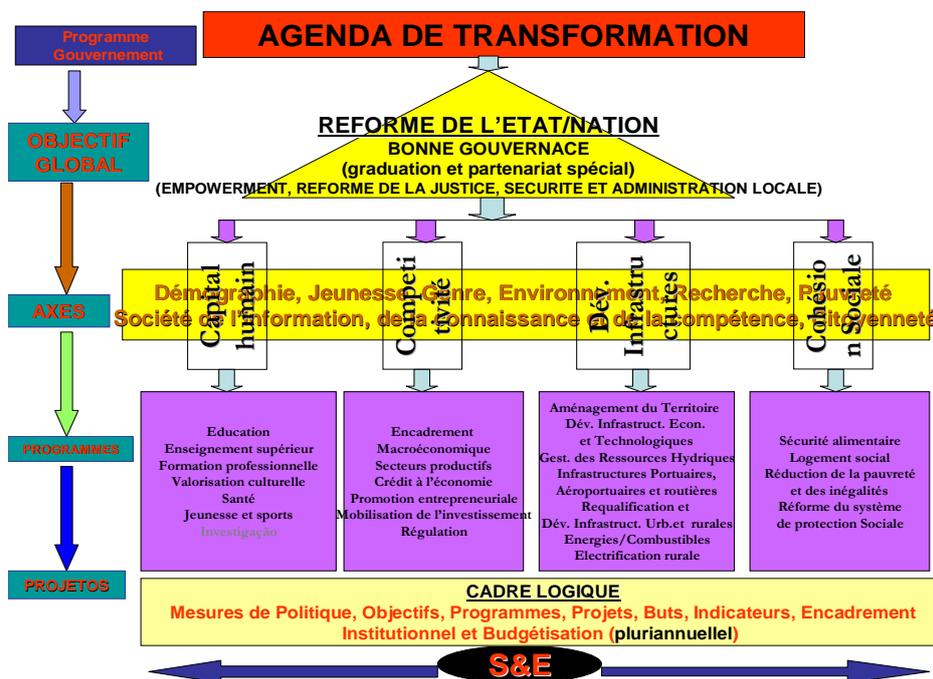
- (i) Renforcement substantiel de la capacité des institutions de gestion du développement
- (ii) Capacité créée pour la formulation et la mise en œuvre de politiques stratégiques
- (iii) Renforcement de la capacité des planificateurs au niveau national, sectoriel et local
- (iv) Renforcement de la capacité de négociation avec les partenaires extérieurs
- (v) Connaissance approfondie de l'organisation et du fonctionnement des principales organisations partenaires au développement
- (vi) Amélioration des capacités de l'Assemblée Nationale dans sa fonction de formulation de politiques et de surveillance

4. Axes Stratégiques du Développement

Face à la dynamique de développement que le Cap Vert a connu dans ces dernières années, avec de profonds changements du tissu social et économique, ainsi que, dans le contexte de la mondialisation, les nouvelles exigences propres à son insertion dans la politique et l'économie internationale, avec comme exemples sa graduation à PDM, son accession à l'OMC et son partenariat stratégique avec l'UE, il est impératif de consolider les politiques en termes de vision, comme il est décrit au chapitre 3.

Les grands domaines de la politique gouvernementale se basent sur une croissance de l'économie à deux chiffres et un chômage à un chiffre, devant conduire à une diminution significative du chômage et des indicateurs de pauvreté.

La présente stratégie qui donne corps au DSCRP II, a pour point de départ l'Agenda de Transformation et le Programme du Gouvernement, pour se développer en cinq piliers, conformément au fluxogramme suivant :



Tout d'abord est développée la **Réforme de l'Etat**, englobant des domaines chers à la **bonne gouvernance** du pays comme la rationalisation des structures de l'Etat, la modernisation de l'administration publique, l'éthique et la transparence dans la gestion de la chose publique, la décentralisation, les espaces de participation et de citoyenneté, les libertés individuelles et collectives, le système judiciaire, la liberté économique, etc..

Ensuite, est en exergue le **Capital Humain**, englobant les domaines essentiels de l'enseignement, de la recherche et de la formation professionnelle, indispensables à l'atteinte de niveaux d'excellence qui soient conformes aux exigences du développement mentionnées au paragraphe précédent, ainsi que les graduations qui sont en train de devenir point de référence. Dans ce pilier sont encore intégrés des domaines comme la culture, la santé et la jeunesse, comme fondements d'un capital humain apte à faire face aux défis de la transformation souhaitée.

Fruit en grande mesure d'un capital humain qualifié, il y aura un grand niveau de **compétitivité**, ce qui présuppose des politiques et des mesures de politiques qui certainement provoqueront de profondes transformations dans les attitudes et les comportements de la société politique, civile et privée.

Le **développement d'infrastructures** est le substrat matériel sur lequel se base la relation et la complémentarité entre tous les domaines d'activité, devant donc être traité sous un fort pendant économique, en particulier pour les domaines qui représentent des opportunités d'affaires, de génération d'emploi et de revenus.

Le pilier de la **cohésion sociale** englobe les domaines essentiels des compromis propres à l'Etat par rapport aux biens et services essentiels auxquels le citoyen a droit, en articulation avec des politiques macroéconomiques, spécialement en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté.

4.1. AXE I – Réforme de l'Etat

Le pays traverse un moment de transition où tous les agents du développement intègrent et respectent l'Etat de Droit Démocratique dans la réalisation des objectifs majeurs de la Nation, en accord avec les défis de la mondialisation et les exigences imposées par les paliers de développement atteints.

La reconnaissance de cette aspiration ne suffit pas, il faut surtout qu'il y ait de profonds changements organisationnels et de comportements dans la manière comme les institutions et leurs agents opèrent face aux défis actuels et futurs du développement.

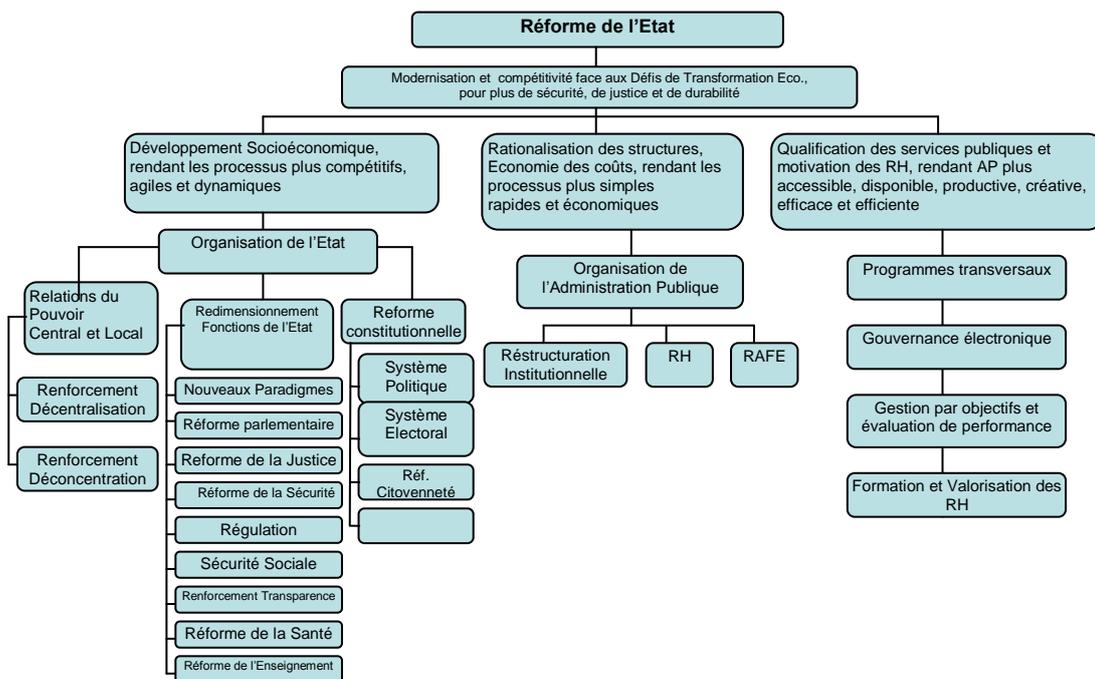
D'un côté, s'impose la graduelle adéquation de l'appareil de l'Etat dans sa fonction éminemment normative et régulatrice et, d'un autre côté, est impérative la modernisation de la machine administrative pour l'efficacité et l'efficacités des politiques et des mesures de politique émanant des instances de gouvernement du pays.

D'où l'émergence de la **Bonne Gouvernance** comme *modus operandi* de tout l'appareil de l'Etat et de l'Administration Publique, depuis ses relations avec les citoyens et usagers d'une manière générale, jusqu'à la gestion de la chose publique et à la manière comme est promu le libre exercice de la citoyenneté et de la démocratie, particulièrement analysés aux points 4.1.3 à 4.1.10.

4.1.1. Rationalisation des structures de l'Etat

Pour atteindre les objectifs préconisés, la Commission du Programme pour la Rationalisation des Structures de l'Etat a établi les lignes d'action suivantes :

- Renforcement des fonctions stratégiques, étude et évaluation/contrôle de résultats d'appui à la Gouvernance.
- Renforcement des fonctions normative, régulatrice et de surveillance de l'Etat.
- Concentration des fonctions de recherche & développement dans les zones de captation institutionnelle de l'UNICV.
- Rationalisation et, éventuellement, tertiarisation des fonctions productives et de prestation de services.
- Développement et partage de services instrumentaux communs, de niveau ministériel ou inter-ministériel, dans les aires d'appui à la gestion budgétaire et financière, du personnel et patrimoniale, de manière à réduire les structures et les processus superflus.
- Assouplissement, débureaucratiation et accroissement de la communication horizontale et verticale, à travers la réduction des chaînes de commandement et de la création de structures horizontales et matricielles de projet et fort recours aux technologies de l'information et de la communication.
- Amélioration des qualifications de processus de travail et, conséquemment, des fonctionnaires de l'administration centrale mettant sur pied les nouvelles structures en conformité avec une stratégie de gradualisme et de test sur des pilotes.



4.1.2. Modernisation de l'Administration Publique

Les actions en cours seront poursuivies, visant inclure l'adoption d'importants instruments de conduite des politiques publiques de réforme, sous une perspective de moyen et long termes, notamment l'étude sur le Renforcement des Capacités Humaines et Institutionnelles du Cap Vert, la Gestion Stratégique des Ressources Humaines de l'Administration Publique et la Coordination Institutionnelle des Réformes, instruments qui, avec le Programme Stratégique pour la Société de l'Information et le Plan d'Action pour la Gouvernance Electronique, représenteront des acquis importants pour le processus de modernisation de l'administration publique.

Parallèlement seront poursuivies des mesures visant:

A – Plus de et meilleur rapprochement de l'Administration Publique des citoyens et des entreprises

- Mise sur pied du réseau des Maisons du Citoyen du Pays;
- Création du Portail du Gouvernement du Cap Vert et du Portail du Citoyen ;
- Promotion et mise à jour permanente des pages électroniques de tous les Ministères, avec information actuelle pour le citoyen, les entreprises et la société civile en général ;
- Amélioration continue de la qualité de réception et d'accueil des citoyens et des entrepreneurs dans les services publics, matérialisant progressivement les mesures contenues dans la Loi de Modernisation Administrative ;
- Dans le Ministère responsable de l'Administration Publique, création d'un service d'inspection administrative, vouée à faire notamment le suivi de l'application des mesures par les divers services publics au niveau de tout le Pays et des ambassades ;
- Poursuivre la promotion de la valorisation du service et du serviteur publics, en signalant notamment le Jour de la Fonction Africaine et des Nations Unies pour la Fonction Publique, en octroyant des prix à cette occasion aux meilleurs serviteurs et aux projets et actions qui ont contribué à l'amélioration du service public.

B – Qualification des Fonctions de Gestion, motivation et valorisation des Ressources Humaines

- Elévation de l'INAG à la catégorie d'Ecole du Gouvernement et son intégration dans l'Université du Cap Vert;
- Développement d'un Plan Intégré de Formation des RH de l'Administration Publique au niveau national ;
- Création d'un Département de Formation au sein du Ministère responsable de l'Administration Publique, avec des fonctions d'articulation, de diagnostic et de planification.
- Mise en place du Fonds de Formation des Travailleurs Publics;
- Réalisation du Programme de Formation des Administrateurs Publics, à la suite de l'approbation de leur carrière ;
- Approbation d'un nouveau PCCS et de nouveaux instruments d'évaluation de performance basés sur le mérite et les résultats ;
- Mettre en oeuvre graduellement le recrutement du personnel dirigeant de niveau III par appel d'offres, en améliorant la transparence, le mérite, la justice, l'équité et l'égalité de traitement et d'opportunités dans le pourvoiement des postes de dirigeants de l'APUB ;
- Améliorer la coordination interdépartementale, en particulier au niveau des fonctions Planification, Budget et Gestion, et renforcer et moderniser les services déconcentrés de l'Etat ;
- Mettre en oeuvre la Réforme de l'Intégration des Fonctionnaires Publics dans le Système de la Prévoyance Sociale des Travailleurs pour Compte d'Autrui.

C – Renforcement des Partenariats Public/Privé et de la Fonction Régulatrice et de Surveillance de l'Etat

- Renforcer la qualification et la capacité d'intervention des Agences Régulatrices et de Promotion de l'Investissement Privé ;
- Simplifier les règles de l'administration financière en matière d'achats de biens et de services publics ;
- Renforcer l'audit et le contrôle financier de l'Etat, en articulant pédagogie, transparence et responsabilité, notamment en renforçant les compétences du TC et en promouvant le jugement en temps utile des rapports des inspections et des audits qui contiennent des indices d'irrégularités dans la gestion des biens publics.

4.1.3. Ethique et transparence dans la gestion de la chose publique

● Politique Budgétaire de Rigueur

Le Programme du Gouvernement au chapitre "Une Gestion Saine des Finances Publiques" met en exergue la gouvernance focalisée sur la modernisation, la transparence, l'efficacité et l'efficacités, où la politique de rigueur dans la gestion des finances publiques, le maintien du déficit budgétaire global et de la dette publique se font à des niveaux durables tout au long du cycle économique.

Dans ce contexte, il s'impose d'entamer urgemment un programme de "Qualification des Dépenses Publiques et de Gestion Efficace et Rationalisée des Recettes", qui devra se traduire en une augmentation de la qualité, de l'efficacité et de l'efficacités des dépenses publiques – « *Value for Money* », dans le renforcement de l'importance des investissements publics dans les dépenses totales, en garantissant une trajectoire ascendante et durable des investissements publics, basée sur une programmation pluriannuelle et sur l'amélioration de la prévisibilité du financement. D'un autre côté, la philosophie de préparation du budget de l'Etat doit s'insérer dans la nouvelle modalité d'aide budgétaire et dans l'accord signé entre le Gouvernement du Cap Vert et le FMI, comme un Instrument d'Appui aux Politiques Economiques et Financières.

Ce programme exige la continuité et la persistance dans l'opérationnalisation de la nouvelle génération d'instruments de gestion des finances publiques dans le cadre des réformes en cours, notamment :

- i. La nouvelle Loi d'Enquadrement Budgétaire;
- ii. Le nouveau Plan National de Comptabilité Publique ;
- iii. Le nouveau Code des Marchés Publics;
- iv. La nouvelle Loi des Bases de la Planification;
- v. Le Tableau Dépenses à Moyen Terme, global et sectoriel (comme instrument d'allocation de ressources) dûment axé sur l'exercice de Révision des Dépenses Publiques (« Public Expenditures Review ») ;
- vi. Consolidation du SIGOF dans ses nombreuses composantes: 1) déconcentration de la gestion budgétaire (programmation/reprogrammation, exécution, évaluation...), et dans ce contexte l'opérationnalisation des figures de l'ordonnateur financier et du contrôleur financier ; 2) Informatisation de l'Administration Fiscale et conséquente amélioration de la gestion des recettes ; 3) Mise en œuvre d'un Système de Gestion Patrimoniale ; 4) Adoption de plateformes technologiques de gestion de Trésorerie (Bancaisation du Trésor) ; 5) Adoption et rapide diffusion des paiements électroniques ; 6) Adoption et opérationnalisation d'un nouveau Système National de Planification dûment ancré à son tour sur un système d'Evaluation et Suivi (« Monitoring & Evaluation »), tous les deux piliers d'une gestion de la chose publique « Basée sur des Résultats » (« Results Based Management ») ; 7) Renforcement de la capacité d'inspection et de surveillance de la machine publique ([Tribunal des Comptes](#)/IGF/Inspection Générale de l'Etat) ; 8) Diffusion du SIGOF à tous les départements de la Machine Publique, y inclus les FSA et les Organes de Souveraineté.

- **Contention et qualification des Dépenses de Fonctionnement**

- (i) Mise en oeuvre de la politique de Rationalisation des structures dans ses nombreuses valences (organiques, missions, attributions, dimensionnement et profil des RH)
- (ii) Mise en oeuvre *illico* des nouveaux mécanismes de gestion des RH : nouveau PCCS
- (iii) Etablir la priorité des dépenses obligatoires et retenir seulement les nouvelles dépenses qui se justifient par leur pertinence et impact positif sur la portée des objectifs fixés, ayant comme arrière plan le besoin d'assurer un excédent courant primaire.
- (iv) Les successifs budgets annuels devront être le reflet, au niveau du fonctionnement, de l'allocation de ressources aux départements de la machine publique avec des fonctions de surveillance et de régulation.
- (v) Une allocation de ressources interdépartementale et intersectorielle plus équitable

- **Qualification des dépenses d'investissement**

L'élaboration du Programme d'Investissements doit avoir comme lignes directrices les axes de politiques du Programme du Gouvernement et les Grandes Options du Plan, combinés avec la Stratégie de Transformation.

Le Programme Pluriannuel d'Investissements Publics doit contribuer à renforcer les présuppositions de consolidation budgétaire, notamment en donnant priorité aux secteurs vecteurs de la transformation du capital socioéconomique et du développement des infrastructures du Pays, visant réaliser les objectifs du Millénaire et garantir la durabilité de la croissance économique et environnementale et du développement intégré du Pays.

Le TDMP, en tant que document stratégique de prévision des recettes et d'affectation des dépenses compatibles avec la durabilité et de potentialisation de la croissance économique, doit servir de référence aux niveaux de dépenses dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements Publics.

Les principaux objectifs du Programme Pluriannuel d'Investissements Publics pour la période 2008-2011 vont dans le sens de contribuer à la croissance du PIB autour des 10%, en maintenant des niveaux d'inflation et de déficit budgétaire durables, et de réduire le taux de chômage de 18,3% en 2006 à un chiffre en 2011.

4.1.4.Décentralisation et Développement Régional

Plus que la régionalisation politico-administrative, il faut la consolidation et l'approfondissement du pouvoir local, ce qui présuppose un ensemble de réformes globales et d'actions et initiatives publiques visant le développement institutionnel des municipalités, le renforcement des capacités de leurs ressources humaines, la consolidation de l'autonomie municipale, la modernisation de l'administration municipale, la promotion de la solidarité municipale et la consolidation de la tutelle de légalité.

De nouvelles exigences s'ébauchent à l'horizon de l'action municipale, en exigeant des capacités financières, humaines, techniques et logistiques. Une nouvelle rigueur dans la planification devient condition fondamentale ; une nouvelle audace est requise dans la complémentarité et le partage des ressources et des équipements ; il faut rendre adéquate la loi organique de la Municipalité et renforcer ses relations avec les citoyens ;

Dans ce contexte, deviennent impératives l'adoption et la mise en œuvre de politiques capables de renforcer la confiance dans les municipalités dans leur tâche de promotion du développement local, en permettant que celles-ci atteignent de plus en plus des niveaux plus efficaces et efficaces de satisfaction des besoins locaux.

Poursuivant la politique de décentralisation, le Gouvernement se propose de mettre en œuvre les mesures suivantes:

- (i) Considérer la spécificité de la Municipalité de Praia, qui, en plus des fonctions municipales traditionnelles, concentre aussi les fonctions de siège du pouvoir politique et de centre métropolitain ;
- (ii) Mise en œuvre de la Loi-cadre de la Décentralisation ;
- (iii) Stimuler des processus de participation populaire dans toutes les étapes de la gestion municipale, en créant de nouveaux processus et mécanismes de contrôle fiscal et social ;
- (iv) Favoriser des solutions de proximité, la présence d'autorité administrative et la résolution des questions affectant la vie quotidienne des communautés locales ;
- (v) Approuver la loi de la coopération décentralisée, visant la création d'un système d'information et de gestion, de suivi et d'évaluation des projets de coopération décentralisée, ainsi que la définition de règles et de modalités de partenariats entre les municipalités et le secteur privé ;
- (vi) Adopter des mécanismes efficaces de coordination stratégique en matière de décentralisation, d'administration périphérique de l'Etat et de coordination territoriale des politiques publiques ;
- (vii) Réglementer la nouvelle loi des finances locales, visant la promotion de l'accès des municipalités au crédit et l'introduction de mécanismes de coopération technique entre les municipalités et le Gouvernement et mettre en œuvre le Fonds de Développement Municipal ;
- (viii) Promouvoir des études visant l'adoption du statut du personnel municipal, basé sur le statut du personnel de la fonction publique, et l'adoption de politiques d'incitation à la fixation des cadres qualifiés dans les municipalités ;
- (ix) Création de conditions légales pour la création de la police municipale et définition d'un cadre d'appui étatique aux municipalités dans la structuration et le montage de ce service ;
- (x) Revoir les Statuts actuels des municipalités et des élus locaux ;

Sera poursuivie une politique d'administration locale qui assume la décentralisation administrative comme l'une des voies pour la correction de certaines asymétries régionales, à travers des mesures qui rapprochent plus le pouvoir des citoyens, qui parient sur des partenariats public-privé et le transfert de compétences et de moyens vers les entités municipales, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé.

4.1.5.Elargissement des Espaces de Participation

Il y aura un fort investissement dans **l'éducation pour la citoyenneté**, pour qu'il y ait une meilleure qualité d'assomption des droits et des devoirs du citoyen, plus de et meilleure appropriation et usufruit

des acquis de développement sur les plans civique, politique, économique et culturel, des effets élevés dans l'exercice de la démocratie et du pouvoir, sur les plans local et national.

L'attention qui s'impose continuera à être portée sur le renforcement du rôle de la société civile organisée dans le processus de développement du Cap Vert, en lui donnant des **espaces plus élargis de participation et de concertation**, pour que le citoyen s'engage de plus en plus dans la gestion directe des intérêts collectifs, dans les diverses sphères d'intervention économique, culturelle, sociale et civique, forme privilégiée d'exercice quotidien de la démocratie et de la citoyenneté par les jeunes, les femmes, les opérateurs économiques, les agents culturels et sportifs et les agents de développement communautaire.

Le cadre normatif qui régit l'organisation et le fonctionnement des Organisations de la Société Civile, ainsi que les relations avec les pouvoirs publics, sera objet de réglementation et de création de nouveaux instruments, visant son adéquation à l'évolution de la dynamique associative à buts non lucratifs dans le pays au cours de la dernière décennie et dans le monde.

O quadro normativo que regula a organização e o funcionamento das Organizações da Sociedade Civil, bem como as relações com os poderes públicos será objecto de regulamentação e de criação de novos instrumentos, com vista à sua adequação à evolução que a dinâmica associativa privada, sem fins lucrativos, vem conhecendo no país no último decénio e no mundo.

Dans ce contexte, nous nous proposons de:

- Approuver les Statuts des Organisations Non Gouvernementales pour le développement (ONGs) ;
- Créer le Fonds d'Appui aux Programmes et Projets Sociaux de l'OSC;
- Créer un système de Registre des Organisations de la Société Civile ;
- Créer un cadre de référence à partir duquel les organisations de la Société Civile à buts non lucratifs organiseront leurs plans des comptes respectifs ;

La **participation et l'appropriation du processus de développement de la part des jeunes** continue à mériter le plus fort engagement, comme voie privilégiée pour assurer des piliers plus élevés de développement économique et social.

D'où l'importance encore accrue de l'**Associativisme Juvénile** sous la perspective de lutte pour une démocratie politique, économique, sociale et culturelle qui aille à la rencontre des attentes des jeunes capverdiens.

Le **Fonds d'Appui à l'Associativisme Juvénile** devra être mis en œuvre dans la plus courte période de temps possible.

Entre d'autres mesures et actions visant la participation des jeunes, sera poursuivi, avec plus de vigueur, l'élargissement du **Corps des Jeunes Volontaires du Cap Vert** à toutes les régions du pays, en même temps que son intervention avec qualité dans les domaines productif, social et culturel.

Est en cours la mise sur pied des **Centres de la Jeunesse et des Télécentres** dans toutes les Municipalités, compte tenu de leur importance comme espaces de rencontres et de formulation d'initiatives juvéniles, ainsi que d'échange, de loisir, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de formation, etc..

De la même manière, sera poursuivie avec détermination l'ouverture et le fonctionnement des **Auberges de Jeunesse** qui iront jouer un rôle important dans la promotion de la mobilité et de l'échange juvénile entre les différentes îles et régions du pays, ainsi que dans la promotion d'initiatives visant la création de l'emploi jeune.

La réalisation des **Colonies de Vacances** à caractère municipal se poursuit, avec la préoccupation d'accroître de plus en plus la participation des jeunes, l'échange et le débat d'idées.

4.1.6.Droits de l'Homme, Libertés Individuelles et Collectives

En se basant sur l'engagement permanent et renouvelé avec la Constitution de la République, dans le sens de la défense et de l'affirmation des droits de l'homme, sera maintenu un pari sur les politiques de lutte contre la violence basée sur le genre dans le foyer et à l'extérieur, ainsi que dans la défense des droits de l'enfant et de l'adolescent.

De la même manière, seront promues des politiques de défense des droits des porteurs de déficiences, comme forme de racheter la dignité, le bien-être et l'égalité de conditions et de traitement, devant donc se poursuivre les campagnes nationales permanentes sur les droits des porteurs de déficiences, de prévention des déficiences, avec attention spéciale dans les domaines médical et social, en partenariat et en articulation avec les ONG et ainsi permettre/assurer l'insertion des personnes porteuses de déficiences sur le marché du travail.

Une grande attention sera portée sur la protection, la réinsertion sociale et familiale, avec les actions suivantes :

- Interventions, en particulier pour alléger les difficultés découlant de la grande vulnérabilité économique, sociale et culturelle auxquelles sont exposées de nombreuses familles ;
- Promotion de l'égalité et de l'équité du genre ;
- Renforcement de l'action sociale scolaire, très spécialement dans sa composante de compensation des inégalités sociales ;
- Responsabilisation des jeunes en conflit avec la loi;
- Promotion et diffusion des Droits de l'Enfant.

4.1.7.Communication Sociale Libre et Qualifiée

Bien gérer le secteur suppose : doter le Pays d'un cadre légal moderne, d'une régulation indépendante, crédible et compétente, de professionnels alignés sur les bonnes pratiques de la profession, avec exemption, impartialité, engagement social et sens des responsabilités, et pouvoir, moyennant un contrat clair de Concession de Service Public, un service public d'information par des entreprises publiques de grande diffusion qui s'orientent sur une culture d'économie dans son sens capital : promouvoir l'utilisation rationnelle des rares biens à leur disposition pour fournir le meilleur service aux citoyens.

C'est dans ce cadre d'entente que nous prétendons réformer le secteur de la communication sociale, de manière à continuer à contribuer significativement à la poursuite des axes principaux des stratégies de réduction de la pauvreté au Cap Vert, en s'assurant comme partenaire des institutions sociales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans la promotion de la participation démocratique des citoyens dans la vie politique, économique et sociale.

Les organes publics, qui d'après la loi sont les prestataires/concessionnaires de service public, travaillent dans un cadre de difficultés organisationnelles, financières, technologiques et en ressources humaines nécessaires pour leur durabilité, dans un environnement de plus en plus concurrentiel et d'exigences d'un haut standard de qualité.

Ainsi, il est nécessaire de perfectionner la prestation de service public de communication sociale, soit en imprimant de la qualité et de la diversité dans la programmation, soit en comblant les déficiences de couverture des émissions de radio et de télévision.

Amener le signal de la radio et de la télévision publiques à tous les coins du Pays constitue un devoir du Service Public, qui n'a pas encore été accompli dans sa totalité. De nombreuses communautés isolées et pauvres, surtout en milieu rural, n'ont pas encore accès aux services publics d'information.

La qualification des ressources humaines et leur distribution plus équitable sur tout le territoire national est un autre grand « défi » du secteur.

D'un autre côté, étant un pays d'émigrés, nous avons une grande communauté dans la diaspora qui participe activement du processus de développement du Pays, soit à travers des envois, de la prestation solidaire à leurs familles et de l'investissement économique, soit à travers la participation dans les processus politiques, sociaux et d'affirmation de la culture capverdienne dans le monde.

Tout justifie donc que les prestataires de service public de communication sociale garantissent la liaison de cette vaste Communauté de capverdiens résidant dans la diaspora avec le Pays.

Les moyens financiers et humains mis à disposition jusqu'à présent dans le cadre budgétaire et mobilisés auprès des partenaires au développement, se révèlent insuffisants pour permettre au secteur de gravir des paliers plus élevés de qualité et d'extension du service fourni et, donc, de relever les défis et de satisfaire les besoins qui sont siens et de la société capverdienne.

C'est ainsi que, dans le cadre de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2008-2011, nous proposons d'adopter des mesures politiques et instrumentales pour l'*empowerment* de la communication sociale nationale, visant à servir de support et de partenaire des institutions publiques et de la société civile dans leurs efforts de potentialisation de la croissance, de réduction du chômage et d'éradication de la pauvreté.

4.1.8.Liberté économique

Les variables qui servent de base à la construction de l'indice sont regroupées en dix catégories : politique, commerciale, charge fiscale, intervention du gouvernement dans l'économie, politique monétaire, flux de capitaux et investissement extérieur, système bancaire et financier, salaires et prix, droits de propriété, régulation et activité sur le marché informel.

Sur ces variables sera poursuivi le travail qui a gradué le Cap vert à PDM, qui l'a fait accéder à l'OMC, qui a servi de support au partenariat stratégique avec l'UE, et qui a aussi généré les acquis en stabilité macroéconomique, sociale et politique.

D'importants investissements et de l'engagement dans la qualification des ressources humaines sont condition *sine qua non* pour le succès de la stratégie de transformation qui est le substrat de la liberté économique.

4.1.9.Perfectionnement permanent de la démocratie et de la représentation politique

La démocratie et la représentation politique sont en permanent questionnement, en accord avec la dynamique qu'elles même ont su imprimer à la vie sociale et économique, afin d'atteindre des paliers supérieurs de qualité de vie.

Le renforcement de la culture démocratique et la valorisation de la démocratie représentative aux yeux du citoyen, à travers sa dimension participative et participée, passe par une réforme du système électoral, mais aussi par tout le potentiel de la société de l'information, d'où le besoin pressant d'esquisser et d'exécuter un programme consistant dans ce domaine, de manière à assurer plus d'implication des citoyens – aussi bien dans le pays que dans la diaspora – dans la vie politique, en améliorant leurs relations avec les institutions représentatives de la République.

Pour la période de vigueur du DSCR II sont dessinées les mesures suivantes, qui sont considérées fondamentales pour le développement de la démocratie au Cap Vert :

- Réalisation d'un nouveau cens général, à la suite de la réforme du Code Electoral ;
- Réalisation d'expériences avec vote électronique à divers niveaux, visant sa généralisation future et la facilitation de l'exercice du droit de vote ;
- Renforcement de la capacité technique de la DGAE;

- Utilisation des nouvelles technologies de l'information, comme manière de garantir la transparence dans les cens et les processus électoraux, en augmentant la confiance des citoyens électeurs et la création de l'e-démocratie ;
- Révision du système de mise à jour du cens électoral, de manière à faciliter l'exercice du suffrage, en éliminant les obstacles légaux existant actuellement quant au transfert d'inscriptions dans le cens à cause de la mobilité des citoyens électeurs ;
- Création d'une base de données pour les capverdiens qui ont fait l'objet d'un cens à l'étranger ;
- Promotion de la participation du Cap Vert dans des organisations internationales et régionales pour la défense et le développement de la démocratie.

4.1.10.

4.1.10.1. Améliorer et rendre plus rapide la réponse judiciaire

De l'attention sera portée sur le domaine de la procédure pénale, de manière à garantir les perspectives ouvertes avec les réformes, pour plus de célérité de la justice pénale, en luttant contre le sentiment d'impunité.

Le combat contre la violence basée sur le genre doit faire l'objet d'intervention prioritaire, ce qui passe par la révision du cadre juridique et légal dans cette matière, de façon à renforcer le cachet pénal et les procédures, pour assurer une protection totale depuis les instances juridictionnelles, en plus de la priorisation des cas VBG en termes processuels.

Face aux nouveaux défis provoqués par la croissante sophistication du crime organisé, sera priorité le renforcement des moyens du Ministère Public, notamment à travers la création d'un cabinet spécialisé dans le combat à la criminalité économique et financière et à la corruption, pour plus de célérité et efficacité dans les investigations des faits-crime correspondants.

Le changement des règles processuelles civiles, en les rendant plus souples, débureaucratisées et d'accessibilité immédiate, sera une priorité de l'agenda législatif du secteur, en parallèle avec la réforme du contentieux administratif.

Sera aussi donnée priorité à la révision des statuts des magistrats et réévalué le système de gestion des magistratures. Seront encore facilitées des assistances techniques aux cadres organiques de la Cour Suprême de Justice, du Procureur Général de la République, ainsi que des Conseils Supérieurs des Magistratures Judiciales et du Ministère Public, pour permettre plus de célérité et meilleure qualité des décisions de ces organes dans l'exercice de leurs fonctions et attributions.

Compte tenu du besoin d'amélioration permanente des conditions pour que les tribunaux exercent leur fonction souveraine d'administrer de la justice en temps utile, sera augmenté le nombre de juges qui feront partie de la Cour Suprême de Justice, ainsi que son fonctionnement par sections spécialisées.

Le renforcement des capacités professionnelles sera un pari de fonds, visant la rentabilisation auspiciuse de toute la réforme législative et de la logistique matérielle et technologique déjà mise en œuvre.

Une attention spéciale sera portée sur le besoin de renforcement des capacités du système judiciaire, notamment par l'adoption des mesures suivantes :

- La concrétisation de la réforme de l'organisation judiciaire, y inclus la création des tribunaux pour les petites causes.
- Mise en oeuvre de la Réforme des Secrétariats judiciaires et du Ministère Public ;
- Poursuite de la réqualification du parc judiciaire existant;
- Adoption d'une politique cohérente de qualification et de formation continue des agents de la justice dans le domaine processuel et des nouvelles technologies;

- Le développement et l'achèvement de l'informatisation des tribunaux et de leur liaison en réseau entre eux et avec les autres systèmes du secteur de la Justice ;
- Renforcement de la composante de lutte contre la violence basée sur le genre, visant la célérité de la réponse judiciaire et la désagrégation des données statistiques sur les crimes de VBG ;
- Sera poursuivie la promotion de l'accès au Droit, dans sa composante fondamentale d'information juridique. Dans ce contexte, des Maisons de Droit seront installées dans toutes les Municipalités du pays.

4.1.10.2. Amélioration des conditions de sécurité dans les prisons, promotion de politiques effectives de réinsertion sociale des détenus et des enfants et des jeunes en conflit avec la loi

Dans le domaine des services pénitenciers, sera lancé un programme stratégique spécifique pour la poursuite du redimensionnement du parc des prisons face à l'augmentation de la population des prisons et à la surcharge des actuels établissements pénitenciers, de manière à les rendre adaptés aux besoins d'une séparation effective des détenus en fonction de l'âge, de la distinction entre les placés en garde à vue et les condamnés et des niveaux de dangerosité de certains détenus, lorsqu'il y en a. Seront aussi exécutés dans ce domaine des projets articulés qui fassent la promotion de la réinsertion sociale des détenus à partir des conditions institutionnelles déjà créées à cet effet.

Une attention spéciale sera portée sur la consolidation des mesures institutionnelles et légales déjà prises en matière d'encadrement et de réinsertion sociale des enfants et des jeunes en conflit avec la loi, en parallèle avec la finalisation de la réforme du système de justice juvénile dans le cadre de la révision du cadre légal et institutionnel de l'enfant et de l'adolescent qui est en cours.

4.1.10.3. Meilleurs services des bureaux d'état civil et des registres des sociétés et du commerce pour citoyens et les entreprises

Le processus de modernisation et d'informatisation des services des bureaux d'état civil et des registres des sociétés et du commerce sera généralisé à tout le pays et de nouveaux services seront créés là où la demande révèle le besoin de renforcement des moyens existants, en pariant surtout sur l'accès différencié aux services, en utilisant la voie *on-line* ou des guichets diversifiés incluant les Chambres de Commerce et de l'Industrie et les Maisons du Citoyen.

Pour la modernisation des domaines au service des entreprises, des projets dans le domaine de la législation commerciale, pour rendre le système adapté aux exigences et complexités croissantes des sociétés modernes, seront concrétisés. Le processus pour permettre la création d'entreprise en une seule journée, en phase finale de mise sur pied sera rapidement achevé. Le tarif des émoluments sera revu dans la ligne des diverses propositions existant en la matière.

Une attention spéciale continuera à être portée sur la promotion du registre des enfants à la naissance, avec des actions coordonnées avec des partenaires intéressés.

Parallèlement, nous promouvons de manière programmée la formation des agents du secteur et nous aggrandirons le cadre du personnel là où c'est nécessaire.

4.1.10.4. Promouvoir la sécurité des personnes et des biens et affirmer l'autorité de l'Etat

Une première approche intégrée de la situation du pays en matière de sécurité a indiqué comme « Menaces » à l'avenir du pays, à son développement et à la sécurité des citoyens, les suivantes :

- Sur le plan de la souveraineté : les trafics illicites (de personnes, de stupéfiants – en particulier de la cocaïne – et d'armes) et l'action d'organisations criminelles transnationales dans la région.
- Sur le plan social: les diverses formes de violence, surtout celle qui est en train de se manifester par de la criminalité urbaine, ainsi que la relation existant entre le trafic de drogues et le VIH/SIDA, la violence et la criminalité urbaines, la fragilisation de l'organisation des familles et l'éventuelle porosité sociale facilitatrice d'activités terroristes.

- Sur le plan environnemental: les activités de pollution et de dégradation environnementale.
- Sur le plan économique et commercial: les pêches illicites, la sur-exploitation des zones de pêche, le blanchiment d'argent, la contrebande.

De manière à relever, avec efficacité, les nouveaux défis, la stratégie en vue prétend répondre aux problèmes et nécessités prioritaires de façon transversale et orientée en fonction de trois composantes fondamentales :

- **Réduction de l'offre en drogues** à travers le renforcement d'activités de contrôle de l'entrée et du transit de drogues, de renforcement des services de répression et d'exploitation de formes plus efficaces de détection et de dissuasion du trafic dans le cadre de la coopération internationale pour le combat contre la criminalité transnationale
- **Réduction de la demande** en relançant la prévention primaire au niveau décentralisé et développant le système de prévention en milieu scolaire, récréatif et de loisir, en évaluant les tendances et les caractéristiques de la situation des drogues et des toxicomanies, ainsi qu'en réadaptant le programme de traitement et de réinsertion sociale aux nouvelles nécessités et tendances de la consommation.
- **Renforcement de l'Etat de Droit Démocratique** et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en englobant la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le combat contre la criminalité organisée.

A la suite des réformes déjà entamées, a été institué un système de sécurité nationale garant de la tranquillité et de la paix, favorisant donc le développement et basé sur trois piliers fondamentaux : les forces de l'ordre (la Police Nationale et la Police Judiciaire, déjà mentionnées), le Système d'Information de la République (SIR) et l'Armée.

Améliorer la qualification et la spécialisation des différentes forces policières intégrées dans la Police Nationale, le système de coordination et d'articulation de ces forces tendant au démantèlement de réseaux de crime organisé et au renforcement de la sécurité nationale, seront des objectifs à poursuivre.

Parallèlement, la Police Nationale va continuer à être dotée des moyens nécessaires à l'amélioration de son action, garant de la paix et de la légalité démocratique.

En conformité avec les normes constitutionnelles et les règles de contrôle normales d'un Etat de Droit Démocratique, devra être créé et mis en fonctionnement un **Service d'Information de la République (SIR)**, capable de fournir des données permettant de faire une évaluation systémique des niveaux de dangerosité et des risques nationaux pouvant exister, ainsi que d'attirer l'attention des entités spécialisées légalement compétentes sur l'évolution des principaux facteurs de risque pour la Sécurité Nationale.

L'**Armée** doit continuer à être adaptée à la réalité nationale et à un sens croissant de son utilité publique et pas seulement doctrinaire et, simultanément, continuer à consolider sa fonction constitutionnelle de garant de la Paix, de la souveraineté, de la stabilité démocratique et de l'unité nationale et territoriale.

Les axes prioritaires de la politique militaire de défense devront prendre en compte la qualification permanente des ressources humaines et le perfectionnement de la gestion stratégique des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

4.1.10.5. Protection Civile au service des citoyens

Il est important que le pays soit doté de mesures tendant à minimiser les situations de risque, en privilégiant des actions à caractère préventif et de sensibilisation des capverdiens sur les risques pour

le pays et pour les populations, en plus de pourvoir le SNPC de moyens adéquats et des compétences nécessaires pour le plein accomplissement de sa mission.

Ainsi, seront adoptées les mesures suivantes:

- Agir pour donner au secteur de la protection civile une législation qui facilite encore plus la mise en œuvre du Système National de Protection Civile ;
- Travailler en coordination permanente avec les municipalités pour l'installation définitive des organes municipaux de Protection Civile, tout en ayant présent à l'esprit que les Municipalités doivent être vues comme piliers de tout le Système National de Protection Civile ;
- Donner continuité à l'effort jusqu'alors déployé pour le relevé, la prévision, l'évaluation et la prévention de risques d'origine naturelle ou technologique ;
- Stimuler et renforcer les actions de sensibilisation, information et formation des populations avec recours à de nouveaux instruments, en proportionnant l'adoption de mesures individuelles et collectives de prévention et d'auto-protection en cas de situations d'urgence ;
- En étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation agir pour que les règles et les procédures à adopter en cas d'accident grave, catastrophe ou calamité, notamment dans le domaine de l'auto-protection, soient incluses dans les programmes d'enseignement des établissements scolaires du pays à différents niveaux ;
- Approfondir la coopération avec les partenaires et organismes internationaux liés à la Protection Civile, notamment l'Organisation Internationale de Protection Civile ;
- Constituer et organiser la Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe, conformément aux recommandations de l'ISDR (Secretariat International pour la Réduction des Catastrophes)/Nations Unies ;
- Elaborer le Plan d'Action Stratégique de la Plateforme Nationale pour la Réduction des Catastrophes.

4.2. AXE II – Capital Humain

S'il est vrai qu'il y a des acquis importants dans le développement du pays, grâce aux importants efforts du Budget de l'État en ce qui concerne l'enseignement, les paliers atteints, les défis de la mondialisation et les nouvelles exigences que le processus de développement nous posent, doivent prendre appui sur des ressources humaines hautement qualifiées, avec des niveaux élevés de savoir et de connaissance scientifique, technique et technologique, seule manière de pérenniser et de rendre durable le développement, ainsi que de s'engager dans et de gagner la bataille de la compétitivité.

A ajouter encore la culture et la citoyenneté comme facteurs essentiels de façonnement des attitudes et des comportements.

4.2.1. Moderniser le système éducatif, pour plus de qualité et équité dans le développement

Bien qu'ayant édifié un système structuré et qui consacre le droit à l'éducation, nous avons généré un sentiment généralisé et bien enraciné dans l'opinion publique d'urgence pour des efforts additionnels pour le perfectionnement de ce système.

Dans ce contexte, seront développés des programmes d'amélioration de la qualité et de l'équité dans l'éducation, en adoptant les principes directeurs suivants :

- (i) De la qualité, en déplaçant le foyer vers le processus et les résultats de l'apprentissage ;
- (ii) De l'équité, en usant d'une grande sensibilité institutionnelle par rapport aux différences locales et sociales dans l'accès à l'éducation, en portant une attention spéciale aux régions et groupes sociaux moins favorisés ;

- (iii) De la pertinence sociale et économique se traduisant en une recherche constante de gains sociaux et économiques pour le Cap Vert et pour les capverdiens ;
- (iv) De la coparticipation des familles dans les coûts et dans la gestion et la prise de décisions ;
- (v) De la décentralisation responsable et progressive de la gestion du système éducatif en accord avec les potentialités et les capacités des municipalités ;
- (vi) Du partenariat social, à travers l'appui aux initiatives privées à tous les niveaux d'enseignement, y inclus le supérieur.

Sans remplacer ou limiter le rôle de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des politiques pour le secteur, sera **promu et encouragé l'enseignement privé** vu comme option et complément de l'enseignement public, en adoptant des mesures qui garantissent sa qualité, avec l'implication indispensable des partenaires, notamment les églises, les ONGs et les OSCs.

Pour rendre possible la modernisation du système, ancrée sur les principes ci-dessus définis, il est nécessaire de réaliser des études, d'évaluer des options programmatiques et de développer des scénarios alternatifs qui permettent le lancement des bases d'un Programme de Développement des Ressources Humaines, à travers un dialogue permanent avec la société et les différents acteurs sociaux.

Pour **plus d'efficience et d'efficacité dans la prestation de services d'éducation**, la réalisation des objectifs du système éducatif et sa modernisation impliquent, nécessairement, une **capacité institutionnelle solide dans les domaines de gestion, de planification et d'évaluation et, naturellement, la capacité technique pour la mise en œuvre de programmes et de projets de développement du système.**

La bonne performance du système devra être étalonné en fonction de la qualité du service fourni au public et aux clients du système. Pour cela, la **décentralisation et l'accroissement de l'autonomie des écoles** représentent aussi des défis incontournables. D'un autre côté, il sera nécessaire de perfectionner les mécanismes de supervision et d'évaluation indispensables au pilotage du système.

4.2.1.1. Education pré-scolaire: qualité et partenariat

Malgré les avancées obtenues dans les cinq dernières années et une reconnaissance de plus en plus grande de son importance sociale, le sous-système continue à souffrir du manque d'une vision *holistique* de l'enfant et, donc, d'une approche intégrée de la petite enfance, ceci étant une forte contrainte à l'efficacité des actions développées, à plus d'implication des différents partenaires et à une meilleure utilisation des ressources disponibles.

Destinée à des enfants entre 4/6 ans, la fréquentation de l'éducation pré-scolaire n'est pas obligatoire et les coûts sont supportés par les familles, par l'Etat, par le Pouvoir Local et par diverses autres entités non-gouvernementales. Mais, plus de 65% des enfants fréquentent ce sous-système où subsistent des asymétries dans l'accueil et dans la qualité des offres, surtout dans les zones socialement plus défavorisées.

Cela étant,

- Seront développées des actions de coordination au niveau institutionnel et politique et mis en œuvre des programmes transversaux qui promeuvent un climat de coopération et de participation de tous les acteurs dans le processus éducatif – la famille, la communauté et l'enfant comme centre de tout le processus.
- Les efforts d'évaluation des conditions pédagogiques, économiques et sanitaires des maternelles entamés dans la législature antérieure seront poursuivis et des normes et des mesures correctives seront introduites, de manière à consolider et à élargir l'accueil et la participation des familles.
- Sera poursuivie la politique de formation de moniteurs et d'autres agents éducatifs et assurés l'orientation et l'appui pédagogiques.

- Seront créées des conditions pour l'encadrement social et au travail des agents éducatifs du pré-scolaire, en partenariat avec les municipalités, les privés et les ONGs, de manière à rendre attractive la carrière respective et à inciter l'expansion de l'éducation pré-scolaire.

4.2.1.2. Enseignement de Base: une scolarité obligatoire de qualité

L'action consistera dans la continuité, en adoptant des mesures pour le renforcement de la qualité pédagogique, pour la diminution des asymétries géographiques et sociales dans l'accès et aussi pour le développement d'attitudes, de valeurs, de comportements, de capacités, d'aptitudes, en même temps que nous promouvoirons l'acquisition de connaissances techniques.

La qualité de l'enseignement administré à ce niveau continuera à être l'objectif premier, étant en exergue les mesures suivantes parmi d'autres :

- Evaluation de la qualité du sous-système de l'enseignement de base, dans le sens de son optimisation afin de prendre des mesures d'amélioration ;
- Mise en oeuvre de mesures de révision curriculaire et d'amélioration de l'articulation avec l'enseignement secondaire ;
- Renforcement et consolidation des structures et diversification des offres en formation du personnel enseignant, visant l'éradication de la non qualification des professeurs, ainsi que l'amélioration du suivi pédagogique ;
- Renforcement des mesures de développement de l'enseignement et de la formation à distance ;
- Amélioration et expansion du parc scolaire, moyennant des actions de manutention préventive, de récupération, d'expansion et d'équipement des écoles avec matériel adapté au projet pédagogique ;
- Renforcement de l'éducation spéciale avec emphase sur l'intégration scolaire des enfants avec des Besoins Educatifs Spéciaux (BES)
- Renforcement de la politique de promotion et de réduction de la rétention graduelle dans l'enseignement de base ;
- Amélioration des conditions institutionnelles, pédagogiques et académiques qui favorisent la formation de cadres qualifiés dans la gestion, la coordination pédagogique et l'innovation au niveau du sous-système de l'enseignement de base ;
- Création de conditions pour l'augmentation effective des heures d'enseignement dans l'enseignement de base au niveau de la Municipalité ;
- Elargissement graduel de la scolarité de base à huit ans, en respectant les paramètres de la qualité, de l'équité et de la durabilité financière.

4.2.1.3. Enseignement secondaire: son efficacité et durabilité

L'universalisation de l'enseignement de base a provoqué une rapide croissance de l'enseignement secondaire, qui a comme objectif fondamental la poursuite des études.

Nous considérons cependant, que dans ce niveau d'enseignement nous devons privilégier **l'acquisition de techniques d'apprentissage** (apprendre en apprenant) alliée à une **base solide en langues, en technologies et en science**, visant une éducation générale de qualité et avec un standard curriculaire commun.

Seront poursuivies les actions suivantes:

- Perfectionnement de l'Enseignement Secondaire Général et Technique en articulation avec la Formation Professionnelle. **Les programmes de formation complémentaire professionnalisante seront mis en oeuvre en étroite articulation avec le système de formation professionnelle et en partenariat avec le monde entrepreneurial ;**

- Généraliser l'accès au 1er cycle et poursuivre l'expansion de manière progressive et contrôlée du 2^{ème} et 3^{ème} cycles ;
- Reformuler toute la structure curriculaire de chacun des cycles de l'ES;
- Renforcer dans les curricula et dans les pratiques pédagogiques les valeurs relatives à la citoyenneté, la démocratie, l'environnement, la culture de la paix, la solidarité et la justice sociale ;
- Remettre en perspective la problématique de l'enseignement des langues;
- Renforcer l'éducation spéciale avec emphase sur l'intégration scolaire des enfants avec des Besoins Educatifs Spéciaux (BES)
- Mettre sur pied les Centres Intégrés de Ressources et de Compétences pour l'appui à l'innovation de méthodologies d'enseignement à distance pour la formation de cadres et de personnel enseignant ;
- Révision et utilisation dynamique de la carte scolaire afin de pouvoir améliorer la gestion des flux scolaires, de programmer les investissements dans des infrastructures et des équipements, notamment ceux de laboratoire, d'informatique et du matériel didactique et pédagogique, et dans la récupération du parc scolaire ;
- Réglementer et appuyer le développement de l'enseignement secondaire privé.

Une autre préoccupation pour le secteur est la consolidation des acquis et la valorisation scientifique et professionnelle de la carrière d'enseignant, ce qui passera par le renouvellement des institutions et des systèmes de formation, de suivi, de mise à jour et d'évaluation de la formation des enseignants.

Nous prévoyons également la relance de dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle pour appuyer les étudiants avec des informations claires qui facilitent les choix et les options de formation (secondaire général ou technique et supérieur).

4.2.1.4. Enseignement Supérieur: renforcement de la masse critique pour le développement et la durabilité

La réalité de l'enseignement supérieur au Cap Vert est aujourd'hui marquée par une forte demande sociale, par un cadre pluriel d'institutions publiques et privées, par la tendance à l'établissement dans le pays d'institutions étrangères et encore par l'installation de l'université publique. Cependant nous devons reconnaître l'existence d'un déficit d'encadrement stratégique, juridique et institutionnel de cette nouvelle réalité.

En tenant compte de l'option politique du Cap Vert pour un enseignement de qualité et de la perception de l'enseignement supérieur comme instrument de développement durable du pays et moteur de son insertion compétitive sur le marché mondial, sont proposées les mesures suivantes de développement de ce sous-système pour les cinq prochaines années :

- Elaboration, approbation et mise en oeuvre de normes régulatrices du fonctionnement et du financement de l'Enseignement Supérieur, notamment les Statuts de l'Enseignement Supérieur Public, Privé et Coopératif, la réglementation et le fonctionnement de la Commission National d'Equivalences et encore des mesures concernant la durabilité financière du système de bourses d'études ;
- Agrément d'institutions et de formations d'enseignement supérieur selon des standards et des critères d'étalonnage de la qualité définis en dialogue avec la communauté technique et scientifique.
- Redéfinition et renforcement de la politique socio-éducative et de financement de la formation supérieure, en tenant compte de la nouvelle réalité de l'enseignement supérieur ;
- Création et installation d'un organe régulateur de la qualité de l'enseignement, avec des compétences pour réaliser et promouvoir, de manière périodique, l'évaluation de la performance des institutions ;
- Promotion de la recherche et de la diffusion des résultats de celle-ci ;

- Développement et incitation à la pratique de l'enseignement à distance ;
- Mise en oeuvre de mesures de suivi social et académique des étudiants dans le pays et à l'extérieur.

En plus de cela, nous continuerons à déployer des efforts pour la création de conditions en infrastructures conventionnelles et à parier fortement sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'édification d'un système d'enseignement supérieur avec emphase sur la formation à distance comme moyen de réduction des asymétries.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur à l'étranger, nous prévoyons poursuivre l'analyse des résultats académiques et de la qualité de vie des étudiants à l'extérieur, ainsi que l'analyse de la manière comme leurs études sont organisées et financées, afin de définir et de négocier de nouveaux accords avec les universités d'accueil et optimiser les relations coût/efficacité.

4.2.1.5. Education d'Adultes: Promotion du Développement Personnel et Social

Le sous-système de l'éducation extra-scolaire englobe les activités d'éducation de base d'adultes, l'enseignement secondaire pour redoublants et l'apprentissage et la formation professionnelle, sous une perspective d'acquisition de compétences pour l'exercice d'une profession.

Un des grands défis pour les prochaines années est la mise en place du système nationale de formation d'adultes à distance à travers la radio, en tant que modalité spéciale d'enseignement et qui permet d'élargir l'offre d'opportunités de formations socioprofessionnelles à partir des locaux de travail et d'offrir des opportunités d'apprentissage pour des jeunes et des adultes à la recherche d'emploi, à travers des approches pédagogiques novatrices qui permettent une expérience d'enseignement-apprentissage adaptée aux caractéristiques des participants et aux demandes de connaissances et d'activités professionnelles. Seront mises en œuvre, sous forme de modules capitalisables, de nombreux cursus de formation à distance liés au secteur des services, avec emphase particulière pour le tourisme, l'environnement et l'éducation pour la citoyenneté.

Pour l'appui à ces mesures nous irons parier sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et sur la Radio Educative, institution qui évoluera vers un Institut de la Radio.

4.2.1.6. Sciences et Technologie, versus innovation au service du développement

Avec l'entrée en opération de l'université publique, seront réunies les conditions pour l'émergence et la consolidation d'une culture moderne et scientifique face aux défis imposés par la mondialisation, à travers la diffusion, l'adaptation et l'utilisation de nouveaux processus, de nouvelles formes d'organisation et de nouveaux produits et services.

Pour cela, seront indispensables des partenariats avec le secteur privé et la communauté internationale, pour la création et la promotion d'une élite technique et scientifique nationale, en conformité avec les priorités de développement du pays.

Afin d'obtenir des résultats palpables d'une telle politique, l'action sera centrée prioritairement sur :

- Formuler une politique nationale des Sciences et de la Technologie en conformité avec les ressources humaines et matérielles.
- Généraliser, progressivement, la connection des écoles à l'Internet à tous les niveaux d'enseignement.
- Promouvoir des clubs de sciences et d'autres initiatives dans les écoles, dans des domaines de connaissance qui privilégient par exemple la mer et l'environnement.
- Créer des conditions pour le développement d'une capacité endogène pour la recherche et l'innovation.

- Mettre à disposition des ressources pour la mise en oeuvre de programmes de formation avancée et d'appui aux S&T.
- Mobiliser les citoyens pour la société d'information et de la connaissance.

4.2.1.7. Formation technique et professionnelle pour l'emploi

La Formation Professionnelle sera vue de manière systémique et comme facteur de développement et de valorisation du capital humain et instrument crucial pour le développement socioéconomique du pays en général, devant donc proportionner au marché national les compétences et les qualifications cohérentes avec les stratégies de croissance et de compétitivité définies.

Dans ce contexte seront déployés des efforts pour la création des conditions institutionnelles, humaines et financières nécessaires à la structuration du système national de formation, à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de Formation Professionnelle pour la période 2006/2007, selon six axes stratégiques, soit :

- Structuration et édification d'un Système Intégré d'Education/Formation/Emploi ;
- Développement d'un Système National de Qualifications et Compétences Professionnelles ;
- Etablissement d'une offre formative permanente pour la Formation Professionnelle initiale;
- Promotion et Développement de la Formation Continue, avec la participation des entreprises et d'autres partenaires sociaux impliqués dans la Formation Professionnelle ;
- Création et mise sur pied d'un Centre de Formation et de Mise à Jour Permanent pour formateurs et tuteurs ;
- Organisation d'un système d'information statistique pour la formation professionnelle, nommément à travers la création d'un Observatoire de la Formation Professionnelle. Nous prétendons avec cet Observatoire produire des statistiques de FP et faire le suivi et l'analyse de l'évolution de cette activité, nommément en ce qui concerne l'impact des formations réalisées, de manière à produire des informations crédibles pour le support à l'élaboration de politiques pour le secteur.
- Développement et appui à des actions de diffusion de la formation technique et professionnelle.

Comme mesures prioritaires pour la mise en oeuvre des politiques approuvées et l'exécution des instruments respectifs, en particulier le **développement de la capacité entrepreneuriale**, très en particulier des jeunes, auront lieu :

- La reconfiguration institutionnelle du Système de Formation Professionnelle.
- La constitution et la définition de mécanismes d'approvisionnement du Fonds de la Formation Professionnelle, dans un cadre de partenariat avec d'autres institutions publiques et privées, nationales et étrangères ;
- La création d'un réseau de Centres de Formation Professionnelle visant garantir une couverture satisfaisante du territoire national, la diversification de l'offre formative et une réponse plus en conformité avec les demandes de l'économie et de la société.

4.2.2. Culture, éducation, citoyenneté

Les stratégies définies pour le secteur se traduisent en le besoin de:

- ❖ Adoption d'une politique linguistique adaptée à la réalité linguistique nationale ;
- ❖ Développement d'une politique de création d'infrastructures culturelles durables, optimisation et utilisation de ces infrastructures à travers la relance d'activités d'animation, de défense et de promotion culturelles ;
- ❖ Conception et application d'une politique de plus en plus dynamique pour le secteur du livre et des archives;
- ❖ Mise en place d'une politique culturelle conséquente pour l'émigration ;

- ❖ Développement et incitation à l'enseignement, à la formation et à la qualification dans les domaines de l'histoire, de l'art intégré, particulièrement de la musique, ainsi que de l'anthropologie culturelle en général ;
- ❖ et adoption de mesures d'incitations à la création dans les plus divers domaines de l'art et de la culture.

Compte tenu du fait que l'un des ancrs du développement est le tourisme, pour que soit développée une politique culturelle qui donne au tourisme l'authenticité requise, nous proposons que la législation sur le tourisme prenne en compte les aspects culturels ; que les infrastructures touristiques prennent en compte dans leur conception la culture, pouvant exister des incitations à cela ; que la consommation culturelle du tourisme tienne en due compte le marché local de la culture ; que soit défini un pourcentage du retour touristique pour des investissements dans la culture ; et que les opérateurs touristiques et économiques qui investissent dans la culture puissent bénéficier d'avantages fiscaux.

L'approche de l'axe stratégique compétitivité véhicule la méthodologie intégrée basée sur le cadre logique qui sert de support à l'élaboration du DSCR II. Dans ce cadre elle traite la problématique de la compétitivité sous une perspective systémique et multidimensionnelle. Elle réaffirme la nature fondamentalement micro économique de la compétitivité, sans laisser de considérer les valences macroéconomique et mesoéconomique, sur les plans transversal et sectoriel. Il faut mentionner que la perspective systémique de la compétitivité permet l'établissement de rankings au niveau international, dans lesquels le Cap Vert participe, nommément ceux sur la liberté économique et le « doing business » de la Banque Mondiale.

Dans le cadre de la consolidation et de la durabilité du processus de développement du pays, les prochaines années seront cruciales face aux défis de la concrétisation (i) d'une croissance forte et durable – ancrée sur un contexte de stabilité macroéconomique – qui soit génératrice de richesses, d'emploi et qui conduise à la réduction de la pauvreté et à l'inclusion sociale, (ii) d'une économie compétitive appuyée sur la qualification des personnes, la productivité, la qualité et l'innovation.

Le cadre de la politique économique tournée vers une croissance économique accélérée et durable, dans un contexte de stabilité macroéconomique, visant un palier à deux chiffres et la réduction du taux de chômage à des niveaux proches de 10%, exige forcément :

- La sauvegarde de la stabilité macroéconomique, en accord avec une action dirigée par la préservation des grands équilibres macroéconomiques et inscrite sur une politique intégrée et consistante par rapport aux finances publiques, au secteur monétaire, à l'économie réelle et à la balance des paiements ;
- La mise en oeuvre de mesures de politique transversales aux différents secteurs associées à des facteurs dynamiques de compétitivité, à la réduction des coûts de contexte, au renforcement des relations et des connexions intersectorielles, qui contribuent à servir de levier aux secteurs dynamiques de l'économie et à la promotion de l'investissement privé, ainsi que du développement entrepreneurial ;
- La promotion des secteurs dynamiques de l'économie, où les opportunités de création de valeur basée sur des avantages compétitifs se conjuguent avec la propension à la création d'emploi.

4.2.3. La Stabilité Macroéconomique comme Condition Nécessaire à la Croissance et au Développement Durables

La stabilité macroéconomique est considérée de manière claire dans le Programme du Gouvernement comme une condition nécessaire et un requis permanent de compétitivité, de croissance et de développement durables du pays et constitue, de manière reconnue par tous, un facteur favorisant les conditions de vie des groupes sociaux les plus vulnérables, pas seulement au niveau de la croissance économique, mais aussi face à la ponction exercée par l'inflation sur le pouvoir d'achat de ces groupes et à l'effet néfaste des taux d'intérêt élevés sur leur accès au crédit. Dans ce sens, le scénario macroéconomique d'encadrement du DSCR II l'inscrit dans un contexte de stabilité, découlant en grande partie de l'articulation et de la consistance des politiques des quatre principaux macro-secteurs de l'économie.

L'économie capverdienne devra maintenir sa trajectoire ascendante durant la période de vigueur du DSCR II (2008-2011), atteignant en moyenne une croissance autour de deux chiffres, environ 2 points de pourcentage au-dessus de la moyenne enregistrée sur la période 2004-07, phase de vigueur du DSCR I.

Pour la période 2008-11, période de vigueur du DSCR II, nous avons aussi opté pour un scénario macroéconomique relativement prudent, compte tenu de l'importance de la crédibilité du DSCR pour le succès de la stratégie de développement du pays, en mettant l'accent sur la mobilisation de ressources extérieures et sur l'existence d'un contexte international caractérisé par un niveau élevé d'incertitude, par l'évolution des prix des combustibles et par les risques que celle-ci imposent du côté descendant.

Pour le scénario favorable d'accélération de la croissance économique au niveau intérieur anticipé, devra contribuer un ensemble varié de facteurs.

En commençant par l'investissement intérieur brut, sous l'optique de la formation brute de capital fixe, qui atteindra en moyenne 60.7% par rapport au PIB, face aux 40% de la période 2004-2007, présentant donc en moyenne un taux de croissance de 25.5% en termes nominaux. Dans une analyse plus désagrégée de la formation brute de capital fixe, la composante privée, avec un poids croissant, devra atteindre en moyenne 50.5% par rapport au PIB et 83.2% du total, présentant un taux moyen de croissance en termes courants de 27.6%.

En termes nominaux, il devra atteindre environ 94.3 mille millions d'escudos en moyenne et environ 126.4 milliards d'escudos à la fin de la période, reconfirmant clairement le rôle propulseur du secteur privé dans la dynamique de croissance de l'économie nationale. La composante publique présente également une trajectoire ascendante par rapport au PIB et devra représenter en moyenne environ 10.2% du PIB, le correspondant à 16.8% du total et 15.7 milliards d'escudos en termes nominaux, atteignant en 2011 la tranche des 20.4 milliards d'escudos. Ce scénario est le reflet de l'effort d'investissement à réaliser de la part des pouvoirs publics, avec emphase pour le développement des infrastructures économiques et sociales du pays, indispensables à la concrétisation des buts fixés sur la stratégie de réduction de la pauvreté et l'agenda de transformation.

En une analyse du produit sous la perspective de l'offre, nous anticipons l'accélération de la croissance économique durant la période 2008-11, en nous basant sur les taux moyens annuels de croissance suivants : agriculture, sylviculture et élevage 4.5% ; pêches 4.4% ; industrie et énergie 7.7% ; banques et assurances 5.4%. Tous les secteurs ci-dessus mentionnés devront connaître une accélération du taux moyen de croissance en comparaison avec la période de vigueur du DSCR I, 2004-07.

4.2.3.1. Finances Publiques

La politique budgétaire devra maintenir une contribution fondamentale – en tant que principal instrument de la politique économique dans le contexte de la parité fixe avec l'euro – pour la préservation d'un environnement macroéconomique relativement stable, et le secteur des finances publiques devra continuer à servir d'élan, dans son domaine d'intervention, aux réformes structurelles pour la promotion d'une croissance robuste et durable. La gestion des **finances publiques** sera orientée vers une meilleure priorisation des dépenses publiques, évidente notamment dans l'évolution du solde courant primaire et dans un effort accru du côté de la réalisation de l'investissement public.

En ce qui concerne les **recettes**, les recettes totales devront atteindre durant la période environ 31.7% en moyenne face au PIB, s'élevant à la fin de la période à 55.7 milliards d'escudos environ. Les recettes fiscales devront se situer autour de 23.3% du PIB, atteignant la tranche des 45.1 milliards d'escudos en 2011, reflet de l'augmentation de la capacité de recouvrement de ces recettes associée d'un côté à l'augmentation de l'efficacité fiscale, et, de l'autre, à la continuation de la bonne dynamique de l'économie capverdienne. En ce qui concerne les donatifs, compte tenu de sa trajectoire récente et de la graduation du Cap Vert au groupe des Pays Moins Avancés, ils devront voir diminuer

leur poids dans le PIB, en situant en moyenne autour de 5.6%, environ 1.3 points de pourcentage en-dessous de la moyenne de la période précédente, atteignant en 2011 environ 6.2 milles millions d'escudos.

Relativement aux **dépenses**, elles devront représenter au total 33.3% du PIB environ, dans le cadre d'une trajectoire descendante en termes relatifs, en atteignant la valeur de 58.2 milliards d'escudos à la fin de la période. Les dépenses courantes devront aussi mettre en évidence un poids décroissant dans le PIB, en se situant autour de 19.3% du PIB en moyenne, en atteignant en 2011 environ 18.6% du PIB environ, soit approximativement 32.4 milliards d'escudos en termes nominaux.

Les **dépenses d'investissement** devront atteindre en moyenne 12.5% du PIB, 0.2 points de pourcentage de plus que la valeur enregistrée sur la période précédente 2004-07. Le taux moyen annuel de croissance prévu est de 10% en termes nominaux et les dépenses d'investissement devront être faites de manière prioritaire dans les domaines cruciaux pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

Malgré l'effort de contention des dépenses courantes en termes relatifs, visant la libération de ressources pour l'investissement public, la **mobilisation de ressources extérieures** en termes favorables sous une perspective d'analyse coût-bénéfice continue à se montrer indispensable à la concrétisation du programme d'investissements publics, constituant dans le cadre de ce scénario macroéconomique une condition « sine qua non » pour la concrétisation des buts de réduction de la pauvreté fixés dans le DSCR II et, donc, une des priorités fondamentales du DSCR II.

Le **déficit budgétaire** global, y inclus les donatifs, sur la période en analyse, devra maintenir la trajectoire décroissante en termes relatifs enregistrée dans les dernières années, en se situant en moyenne à 3% du PIB. Cependant, il faut souligner la nécessaire mobilisation de ressources supplémentaires préférentiellement sous la forme de donatifs et de prêts en termes concessionnels pour couvrir le différentiel de financement qui découle essentiellement de l'effort d'investissement public.

Pour ce qui est de la **dette publique**, sa gestion devra être orientée par les principes de durabilité et d'équité inter-générationnelle, soit de la composante intérieure soit de la composante extérieure. Quant à la dette intérieure, elle devra maintenir sa trajectoire décroissante en termes relatifs, conformément à l'accordé avec le FMI dans le cadre de l'Instrument d'Appui aux Politiques Economiques et Financières, en se stabilisant autour des 20% du PIB en moyenne. La dette publique totale devra mettre en évidence une trajectoire compatible avec la durabilité des finances publiques et avec une composante macroéconomique relativement consolidée, devant le ration de la dette publique totale par rapport au PIB présenter une tendance décroissante, évolution pour laquelle devra aussi contribuer l'accélération du taux de croissance du PIB durant la période.

4.2.3.2. Situation Monétaire

Dans le cadre du scénario macroéconomique du DSCR pour la période 2008-2011, les objectifs et les buts monétaires véhiculent l'étroite articulation avec la politique de stabilité macroéconomique, avec emphase pour la politique budgétaire, et sont cohérentes avec la continuité d'une politique de préservation de la stabilité des prix, de crédibilité du régime des changes et de canalisation des ressources financières intérieures préférentiellement vers le financement du secteur privé. Dans ce contexte, durant la période de vigueur du DSCR II, les réserves de change devront renforcer leur poids par rapport aux importations de biens et de services, étant prévu que la même chose arrive au crédit au secteur privé dans la structure de crédit intérieur net total.

Nous prévoyons que la **masse monétaire** élargie grandisse durant la période, autour de 14% en moyenne, 1 point de pourcentage au-dessus du taux moyen de croissance du PIB nominal, en admettant l'hypothèse de vitesse de circulation de la monnaie constante. Ainsi, durant la période, en se basant sur une évolution ascendante, la masse monétaire devra atteindre la somme de 111 milliards d'escudos environ en 2008, contre 167 milliards d'escudos en 2011.

La poursuite d'une politique macroéconomique consistante, d'étroite articulation entre la politique budgétaire et la politique monétaire, entre les secteurs réel et extérieur de l'économie, devra se traduire par une évolution des prix en accord avec les objectifs de stabilité monétaire et d'amélioration de la compétitivité extérieure, en prévoyant que le **taux d'inflation** se situe en moyenne autour de 3% au long de la période.

Quant aux disponibilités nettes sur l'extérieur, elles devront atteindre en moyenne, sur la période en question, environ 50.4 milliards d'escudos, dans le contexte d'une croissance régulière, en ascendant à 59.8 milliards d'escudos en 2011, une croissance de 50.4% face à la valeur du début de la période. En termes relatifs, l'évolution positive prévue devra se refléter sur l'augmentation des réserves internationales par rapport aux importations de biens et services, en se basant sur une trajectoire modérément ascendante, en se fixant en moyenne en 3.4 mois d'importations de l'année suivante, avec un maximum de 3.5 mois d'importations en 2011. Pour cette évolution devra contribuer en particulier le maintien de la bonne performance aussi bien des exportations de services que de l'investissement direct étranger.

4.2.3.3. *Balance des Paiements*

Malgré le comportement positif escompté du côté de la **balance des services**, qui en termes moyens devra atteindre un excédent annuel de 32.9 milliards d'escudos environ, le compte courant continuera à être caractérisé par un déficit structurel, qui au long de la période présentera une valeur moyenne annuelle autour de 8% du PIB.

Relativement aux **exportations** des services, son évolution escomptée devra être le reflet d'une plus grande internationalisation de l'économie du pays. Sous cette perspective, avec une croissance moyenne en termes courants autour de 18.2%, les exportations de services devront atteindre en moyenne sur la période, 68.1 milliards d'escudos environ. De cette évolution favorable escomptée pour les exportations de services, qui devront évoluer positivement en corrélation avec l'investissement direct étranger, nous prévoyons pour l'ensemble de la période une somme d'exportations liées au tourisme d'environ 45.5 milliards d'escudos annuels en moyenne et de 15.7 milliards d'escudos pour les exportations associées aux transports, deux secteurs considérés comme stratégiques dans le cadre de l'agenda de transformation.

En termes globaux, la balance des paiements devra présenter un excédent moyen de 2.9% du PIB, contribuant ainsi au renforcement des réserves de change du pays.

Finalement, les **réserves de change** devront atteindre en moyenne 3.4 mois d'importations de biens et services prévues pour l'année suivante, situation compatible avec la crédibilité et la stabilité du régime de change caractérisé par la parité fixe par rapport à l'Euro.

Tableau 13. Principaux Indicateurs Economiques

	2008	2009	2010	2011
PIB (taux de croissance réelle)	7.8	8.4	10.2	10.2
Inflation	3.0	2.8	3.3	3.1
Masse Monétaire (taux de croissance)	12.6	13.5	16.1	14
Solde Budget Global (CVE 10 ⁹)	-3,4	-2.0	-1,4	-2,5
Solde Budget Global (en % PIB)	-2.7	-1.3	-0.8	-1.4
Solde Courant Primaire (CVE 10 ⁹)	9.4	11.6	15.3	19.8
Solde Courant Primaire (en % PIB)	7.5	8.3	9.4	10.9
Investissement Public (CVE 10 ⁹)	11.8	13.6	17.7	19.9
Réserves de change (mois d'import.)	3.2	3.3	3.4	3.5

Tableau 14: Autres Indicateurs Economiques

	2008	2009	2010	2011
PIB nominal (CVE 10 ⁹)	129.6	144.6	160.7	178.9

Recettes Totales (% PIB)	31.4	31.7	31.9	31.7
Recettes Fiscales (% PIB)	23.1	23.3	23.7	23.3
Dépenses Totales (% PIB)	34.1	33.1	32.7	33.3
Dépenses d'Investissement (% PIB)	12.2	12.1	13	12.5
Poids du Crédit à l'Economie sur le Crédit Intérieur Net (%)	72.4	75.6	76.7	78.6

4.2.4. Mesures Transversales et Réduction des Coûts de Contexte

Les mesures de politique de nature transversale et liées à la réduction des coûts de contexte sont normalement orientées vers des facteurs intangibles, normalement considérés comme des facteurs dynamiques de compétitivité. Sur le DSCR II est en exergue le besoin de promotion de la productivité, de la qualité des services, du secteur privé et du développement entrepreneurial, des technologies de l'information et de la communication, d'une politique fiscale potentialisatrice de la compétitivité et du renforcement de la régulation.

4.2.4.1. Promouvoir des Gains de Productivité et l'Amélioration de la Qualité des Services

La productivité constitue une condition nécessaire à la garantie de la compétitivité durable de l'économie du pays, avec exergue pour les entreprises capverdiennes, qui devront assumer de plus en plus le rôle de principales sources de génération de richesses. Ceci implique laisser de «faire plus du même» et passer à faire de plus en plus, mais surtout de mieux en mieux, avec plus de qualité, à moindre coût et avec plus de rapidité. Avec les facteurs travail et capital, la productivité constitue un facteur fondamental de la croissance et une déterminante de la croissance durable. Il faut encore ajouter que la rémunération soutenue des facteurs, en particulier celle des rendements du travail, est directement en relation avec l'évolution de la productivité, comme est explicité par l'accord tripartite (Gouvernement, Syndicats, Entrepreneuriat) de concertation stratégique en vigueur dans le pays, en assumant ainsi la promotion de la productivité une importance cruciale dans le cadre du DSCR II, à cause de son impact direct sur les revenus des familles et sur l'amélioration de la performance du pays, et la maximisation de la qualité de vie des personnes.

Prendent importance spécifique dans la productivité le capital humain, l'innovation technologique et la qualité de la politique économique, étant en exergue sur cet axe les politiques fiscale et de régulation.

En considérant l'importance croissante de la productivité, à un moment où le Cap Vert est en train d'adhérer à l'OMC et fait face au besoin de renforcer significativement le poids des biens et services transactionnables dans sa structure productive – visant le développement d'une base productive diversifiée, solide et compétitive – l'on parie sur la promotion d'une Politique d'Innovation, basée sur les nouvelles technologies d'information, la protection de la Propriété Intellectuelle et la Gestion de la Qualité avec pour levier l'adoption de normes et de standards pour les produits et les services d'origine capverdienne en accord avec les meilleures pratiques internationales.

Seront dépassées ou minimisées certaines contraintes qui s'opposent à la productivité et à la compétitivité de l'économie et qui sont en rapport nommément avec :

- **Dimension** – L'action visera faciliter l'apparition d'entreprises et de groupes avec des dimensions qui leur permettent de s'opposer avec succès à la concurrence dans des secteurs-clé comme le tourisme, le bâtiment, les transports, les télécommunications, l'énergie et les services financiers.
- **Coût et accès aux facteurs de production** – dans le secteur bancaire il y a eu une diminution, nommément au niveau des taux d'intérêt, et le Gouvernement agira de manière à contribuer au maintien de cette tendance. D'un autre côté, l'amélioration progressive de la notation du Cap Vert en termes de risques pays, facilitera l'accès de l'Etat et des agents économiques privés à des sources de financement plus concurrentielles. Sera poursuivi le programme de développement des infrastructures et de modernisation du pays, de manière à diminuer le coût des facteurs de production.

- **Coûts de Contexte** – seront poursuivies les politiques publiques de modernisation de l'Administration Publique pour (i) améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, de manière à renforcer la sécurité du climat des affaires, visant faciliter l'établissement et la gestion d'affaires, ainsi qu'à fonctionner comme attraction à l'établissement de nouveaux entrepreneurs (ii) et approfondir la réforme de l'administration publique, notamment par la voie du renforcement des capacités des serviteurs publics, de la focalisation sur l'utilisateur/client et sur les résultats, de la simplification des procédures, de l'informatisation, du lancement et de la consolidation d'initiatives structurantes comme la Maison du Citoyen et l'Entreprise dans la Journée.

La compétitivité de l'économie capverdienne sur les marchés intérieur et international implique s'engager dans des secteurs qui possèdent des avantages comparatifs et les transformer en avantages compétitifs. Elle passe aussi par faire mieux que les concurrents et par une focalisation stratégique, encadrée par la stratégie de transformation, en faisant des efforts pour bien faire ce que seules nos conditions peuvent permettre.

Soulignons à ce niveau le cas paradigmatique des produits de la culture capverdienne qui sont, par définition, uniques (musique, littérature, culinaire, fêtes populaires, patrimoine matériel) ; la localisation géographique et le climat qui en résulte sont uniques ; les qualités de notre population sont uniques ; la géographie des îles est unique. Il faut donc imprimer une haute compétitivité aux secteurs d'activité économique qui sont tributaires de ces avantages, à travers des politiques publiques spécifiques de qualification et de promotion.

Relativement à la qualité, sera créé un Département de Gestion de la Qualité, cellule organisationnelle chargée de la mise en œuvre et de la gestion des questions relatives à la qualité, soit donc à l'élaboration, à l'enregistrement et à la publication des normes nationales, à la création et à la mise en œuvre du Système National de Qualité, à la gestion des questions relatives à la métrologie, à la certification et à l'agrément, visant la promotion des produits et des services « made in Cabo Verde ».

4.2.4.2. Promotion du Secteur Privé et Développement Entrepreneurial

Le secteur privé joue de plus en plus le rôle de moteur de la croissance économique et de secteur dominant de l'économie, mis en évidence notamment par le poids de l'investissement privé dans l'investissement global et le poids de l'emploi dans l'emploi global. L'investissement privé se concentre dans les secteurs plus dynamiques et compétitifs, facilitant ainsi une meilleure affectation des ressources, avec incidence remarquable sur la productivité et la modernisation technologique.

À l'État revient surtout le rôle de réguler l'économie et de créer des conditions pour son développement. À cause de cela, l'objectif du Gouvernement est d'appuyer le développement d'un tissu entrepreneurial fort et dynamique.

La Bonne Gouvernance, avec emphase pour la Stabilité Macroéconomique, est une ressource stratégique pour la compétitivité globale du pays et pour promouvoir l'investissement privé. Cependant, des politiques spécifiques et proactives de promotion de l'investissement privé devront être poursuivies.

Les principaux obstacles au développement du secteur privé continuent à être les difficultés d'accès au crédit, la petitesse du marché, la formation et la qualification professionnelle, la capacité entrepreneuriale, l'assistance technique pour l'élaboration et le montage de projets et une gestion moderne.

Ainsi, les politiques de promotion du secteur privé seront dirigées dans le sens de :

- Création de l'Agence pour le Développement Entrepreneurial et l'Innovation, qui, en travaillant en partenariat avec le secteur privé, vise promouvoir ce secteur, en facilitant le développement d'un secteur privé compétitif et novateur, à travers la focalisation dans des domaines comme : le financement, par des lignes de crédit, le développement du leasing et du factoring et la gestion des fonds de financement ; le renforcement des capacités avec comme axes prioritaires la formation (e.g. en gestion, en leadership, en finances et stratégie), la coordination avec des institutions comme l'IEFP et l'Université du Cap Vert, le conseil entrepreneurial, la certification de la qualité, la productivité, l'innovation, la création d'un environnement régulateur approprié qui contribue à

la réduction des coûts des facteurs et facilite le « doing business », le développement de pépinières d'entreprises, le développement de formation dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la diffusion des meilleures pratiques au niveau de la gestion entrepreneuriale ;, la politique et la stratégie dans le cadre de la gestion de projets de privatisation, de croissance et de compétitivité, de partenariats public/privé, de la réalisation d'études stratégiques, de la publication et diffusion de l'information sur la composante des affaires ; et le processus des affaires liées aux chaînes de valeur et aux interrelations sectorielles, aux pépinières d'entreprises, à la productivité et à l'innovation et à l'identification et diffusion des meilleures pratiques.

- Renforcement du Fonds de Croissance et de Compétitivité, nommé à travers des ressources financières générées par les recettes des privatisations et leur orientation prioritaire vers les secteurs plus compétitifs de l'économie. Ce Fonds cherchera à répondre aux besoins en formation et assistance technique des PME ;
- Mise en oeuvre du projet «Cap Vert Compétitif », dont l'objectif principal est l'information aux entrepreneurs et à la société en général sur les politiques structurantes du Gouvernement et les opportunités d'investissements ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel et d'incitations pour l'établissement d'opérations de location financière. Les politiques iront dans le sens de l'octroi d'incitations fiscales et de simplification institutionnelle permettant l'agrégation de ces opérations à l'activité de la banque. L'opération de location financière est une des options fondamentales pour dépasser les difficultés de l'entrepreneur national dans la réalisation du capital propre et s'adapte bien aux besoins des PME ;
- Aussi, seront prises des mesures d'incitation à l'établissement d'opérations de capital de risque, y inclus leur agrégation fonctionnelle aux opérations de la banque ;
- Transformation de la Société de Développement Entrepreneurial (SDE) en une institution financière ou para-financière dédiée au financement de projets des PME. Cette transformation impliquera l'augmentation du capital de la société, le renforcement de sa capacité institutionnelle et d'opération ;
- Renforcement de l'articulation entre la Cabo Verde Investimentos (CI) et la SDE visant l'intégration de la prestation de services financiers à la prestation de services conseil et d'assistance technique aux PME. Sous cette perspective le Gouvernement prendra les mesures qui faciliteront l'utilisation de synergies entre la SDE, la CI et les services des Chambres de Commerce.

La politique d'incitations devra être revue dans le sens d'une plus grande rationalisation et orientation vers des secteurs cible, ainsi que de l'adéquation des mesures aux principes de l'OMC.

Sera poursuivi le processus de privatisation en cours, qui devra être achevé durant la période de vigueur du DSCR II. Seront objet d'attention spéciale les dossiers plus complexes et sensibles, notamment l'ENAPOR, la CABNAVE, les TACV et l'EMPROFAC. Entretemps, sera poursuivie la modernisation des entreprises publiques, de manière à fournir de meilleurs services à l'économie et à renforcer sa compétitivité.

La privatisation devra contribuer à la dynamisation de la Bourse des Valeurs du Cap Vert. Dans ce sens, les actions destinées aux travailleurs des entreprises à privatiser et aux petits actionnaires (y inclus les émigrés et le public en général) seront placées à la Bourse, à l'instar de ce qui s'est fait récemment et avec succès lors de l'offre publique de vente de la Société Capverdienne de Tabac. Les participations résiduelles de l'Etat dans des entreprises comme l'ENACOL ou l'INPHARMA seront cotées en Bourse toutes les fois où il n'y ait pas de droits de préférence des actuels actionnaires ou d'exercice de ces mêmes droits.

4.2.4.3. Les TIC: Facteur de Compétitivité de l'Economie et Source de Nouvelles Opportunités de Développement

L'existence d'une population jeune, suffisamment scolarisée avec appétit pour le domaine des TIC, d'infrastructures de télécommunications, d'une expérience réussie de l'Etat au niveau de la gouvernance électronique, associée à une volonté politique et des initiatives du secteur privé visant le développement des TIC – notamment dans le cadre de l'enseignement supérieur au Cap Vert –, en conjugaison avec la délocalisation productive provoquée par l'économie de la connaissance, constituent des facteurs favorables au développement au Cap Vert d'une industrie TIC basée sur la création d'avantages compétitifs. L'objectif est d'ajouter le secteur des TIC aux vecteurs de spécialisation du Cap Vert, en plus du Tourisme, des Pêches, de l'Industrie Légère, des Transports, en l'associant au projet de mise sur pied d'une Place Financière Internationale au Cap Vert et à l'actuelle capacité dans le secteur des télécommunications.

Ainsi, notre action ira dans le sens de:

- a) Appuyer la modernisation et l'augmentation de la compétitivité du tissu entrepreneurial, en dynamisant simultanément la concurrence intérieure et en préparant les entreprises des secteurs clé de l'économie capverdienne et avec vocation pour l'exportation à la compétition sur le marché global ;
- b) Dynamiser le développement des affaires électroniques, qui constituent une voie de plus en plus importante d'accès aux marchés mondiaux, en combattant le problème de l'insularité et de périphérie du territoire du Cap Vert ;
- c) Appuyer l'apparition d'une nouvelle économie basée sur des mesures d'appui au secteur privé, visant faciliter la création de nouvelles entreprises servant le marché intérieur et insérées dans des réseaux mondiaux, qui iront contribuer à l'élargissement de la base productive du Cap Vert, en minimisant les limitations de périphérie territoriale propres au Cap Vert ;
- d) Adopter des mesures verticales de l'Administration Publique qui stimulent l'accompagnement par les entreprises et les groupes sociaux de l'utilisation des TIC;
- e) Renforcer les capacités et mobiliser les entreprises privées pour la prestation de services dans les projets de modernisation de l'Administration Publique et de prestation de services sociaux ;
- f) Définir un modèle d'intervention intégré, qui prenne en considération tous les facteurs critiques de succès, en complémentarité et de manière synergétique en termes d'actions concrètes et spécifiques.

4.2.4.4. Politique Fiscale Potentialisatrice de la Compétitivité de l'Economie Capverdienne

La politique fiscale devra contribuer à l'émergence du Cap Vert comme espace dynamique et compétitif, des efforts devant donc être déployés pour une réduction de la charge fiscale globale, à travers la garantie d'un équilibre entre le niveau d'impôts par rapport au PIB, l'efficacité fiscale, l'investissement public et la poursuite de la consolidation budgétaire.

Sur la période 2008-2011, la politique fiscale devra être orientée dans le cadre de l'axe stratégique compétitivité pour :

- La dynamisation de l'activité entrepreneuriale, particulièrement des petites et moyennes entreprises, en contribuant à l'émergence d'un tissu entrepreneurial dense, compétitif et capable de saisir les opportunités d'affaires proportionnées par la croissance économique.
- Le développement du système financier, en créant les conditions pour que progressivement le Cap Vert émerge comme une Place Financière Internationale ;
- La dynamisation de l'épargne nationale via le développement du marché de capitaux ;
- Le développement de politiques environnementales et de lutte contre les changements climatiques (Protocole de Kyoto), comme priorité, notamment en ce qui concerne (i) la rationalisation de la consommation énergétique ; (ii) l'incitation à la production et à l'utilisation des énergies renouvelables ; (iii) la préservation et la valorisation, dans un contexte de durabilité, des ressources naturelles, en particulier les inertes, la mer, etc..

A. Mesures de Politique Fiscale

Combat à la Fraude et à l'Évasion Fiscales

La stratégie dans le combat à la fraude et à l'évasion fiscales et, conséquemment, l'action de l'Inspection des Impôts, ira se centrer sur trois aspects fondamentaux :

- (i) Amélioration de la l'identification des contribuables les plus importants, visant un suivi permanent plus efficace, avec recours à des outils adéquats d'analyse de risques ;
- (ii) Accent sur les contribuables qui opèrent hors du « système », soit donc ceux qui font partie de la comument dénommée « économie parallèle », nommément à travers la dynamisation et le renforcement de l'action de la Direction de l'Inspection des Impôts ;
- (iii) Développement de l'audit externe.

Rationalisation du Système des Incitations Fiscales

La réévaluation des avantages fiscaux en vigueur dans le cadre des impôts sur le revenu et des impôts sur le patrimoine ayant été faite, les exemptions ou incitations fiscales inadéquates ou injustifiées seront réanalysées dans le cadre de la création du Code des Avantages Fiscaux, en se focalisant sur ceux qui le justifient et en les orientant sur la poursuite des objectifs stratégiques définis sur le DSCR II.

Diminution de la Charge d'Impôts dans le Cadre de la Consolidation Budgétaire

Il y aura une diminution de la charge des impôts des familles dans les différents échelons, qui seront mis à jour en fonction de l'inflation. Il y aura aussi une politique de réduction progressive de l'Impôt Unique sur le Revenu des personnes collectives (IUR-PC) et la simplification du régime fiscal, en lui donnant plus d'équité, de transparence et d'efficacité, avec emphase pour les bénéficiaires et exemptions fiscales.

Amélioration de l'Équité Fiscale

Elle s'insère dans le principe de la justice de l'imposition dont la réalisation constitue une des fonctions essentielles de l'administration des impôts.

Le grand défi du gouvernement consiste justement dans la détermination de la juste mesure de cette capacité, du critère d'étallonnage qui soit en même temps capable d'assurer la satisfaction des intérêts de l'Etat et des contribuables et de garantir la réalisation pleine de la justice d'imposition dans ses diverses composantes.

Ce défi requiert la conception d'un système où les impôts – chacun de *per se* et dans son ensemble – s'intègrent et s'ajustent de manière adéquate, soit une ordonnance substantielle du matériel juridico-fiscal comme un tout consistant, cohérent, ordonné et basé sur des principes fondamentaux et sans aucune lacune, superposition ou contradiction, et un système qui, à son tour, s'intègre et s'articule de manière cohérente avec le système juridique global.

Système Fiscal Efficace et Orienté sur le Contribuable

Les systèmes fiscaux doivent permettre aux individus et aux entreprises de bénéficier pleinement des réelles possibilités et potentialités du marché intérieur. Cela implique rendre ces systèmes fiscaux plus simples et plus compréhensibles pour le contribuable.

L'élaboration de la nouvelle Loi Générale de l'Imposition Fiscale devra contribuer en fait pour plus de sécurité dans les relations entre l'administration des impôts et les contribuables, en permettant au système d'imposition capverdien de se rapprocher du système d'imposition fiscale des sociétés démocratiques les plus avancées.

B. Améliorer l'efficacité de l'Administration Fiscale/Modernisation de la DGCI

Avec le propos d'atteindre les buts préconisés par l'Administration Fiscale, notamment l'augmentation du recouvrement fiscal, la DGCI, en collaboration avec le NOSI et le projet CFAA, ira donner continuité au processus d'informatisation (Projet SIGOF) et de modernisation de l'Administration Fiscale :

- (i) Reformulation du site de la DGCI actuel, en effectuant une gestion des contenus efficace, en garantissant la mise à jour permanente de l'information ;
- (ii) Effectuer la gestion de l'émission des notifications aux contribuables en fonction de la capacité d'accueil des Services de Finances Municipales, permet aussi de faire le suivi de l'évolution de toutes les procédures (des contribuables et des services), jusqu'à la clôture des procès, en fournissant en plus les statistiques des divers stades évolutifs, de grande utilité pour la gestion ;
- (iii) Diminution des coûts pour le contribuable et pour l'Administration Fiscale elle-même, moyennant la création de mécanismes pour éviter le déplacement des contribuables aux Services des Finances.

C. Simplification du système fiscal

Dans ce domaine, sera donnée continuité à la dématérialisation et à la rationalisation des procédures fiscales avec l'objectif de réduire les coûts de contexte. La simplification du système fiscal, à travers l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, constitue un des principaux vecteurs de la politique fiscale du Gouvernement et, conséquemment, de l'Administration Fiscale et est perçue comme fondamentale.

D. Mesures Législatives

La Direction Générale des Contributions et Impôts devra connaître dans l'année 2008 une amélioration significative de sa performance, appuyée surtout par le renforcement des capacités de ses ressources humaines et le renforcement de la composante institutionnelle par la voie notamment de la révision du :

- Code Général de l'Imposition,
- Code du Processus de l'Imposition,
- Règlement des Frais et Emoluments,
- Code de l'Impôt de Timbre,
- Code des Avantages Fiscaux
- Règlement de l'Inspection des Impôts.

L'Administration Fiscale devra mettre en place ces Codes structurants pour tout le système fiscal capverdien, car la conclusion des projets du nouveau Code du Procès de l'Imposition, du Code Judiciaire et des Exécutions Fiscales, du Code de l'Impôt des Personnes Singulières et du Code de l'Impôt des Personnes Collectives, représente un instrument fondamental pour la clarification du régime applicable à l'Administration Fiscale et à ses fonctionnaires pour l'efficacité et la bonne exécution des attributions légales, ainsi que pour l'amélioration de la gestion et du contrôle des phases du recouvrement des recettes dans toutes les services des finances.

4.2.4.5. Renforcer la Régulation

Dans le cas spécifique de l'économie du Cap Vert, avec une dynamique de développement basée sur des stratégies de développement qui privilégient les mécanismes de marché et l'activité productive privée, la régulation économique doit assumer un rôle fondamental, pour assurer le fonctionnement

adéquat des mécanismes de marché et sauvegarder les intérêts publics et sociaux pour lesquels le fonctionnement du marché seul se révèle insuffisant.

Sous ces contours, le Programme du Gouvernement pour la législature 2006-2011, dans son Chapitre I « Nouveaux Paradigmes de Croissance et Compétitivité de l'Economie » défend le « *renforcement de la capacité nationale de régulation, soit au niveau de la consolidation de l'encadrement légal de cette activité, soit au niveau de la réglementation des divers secteurs économiques régulés.*

Visant la consolidation, l'efficacité et l'efficacité de la régulation, le Gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Formation de cadres techniques hautement qualifiés
- Création d'un système d'évaluation d'impact de l'activité régulatrice dans l'économie
- Développement d'activités d'information/communication dirigées aux opérateurs économiques, à l'appareil de l'Etat, à la classe des journalistes et à la société en général, ayant pour objectif la diffusion des fondements et des mécanismes de régulation
- Pour le renforcement de la capacité nationale de régulation devront être faites des provisions en se basant sur les recettes prévisibles des privatisations, qui se situent encore en quelques dizaines de millions de dollars en 2006-2007, par le biais d'un amendement à la Loi-Cadre des Privatisations
- Attention spéciale à la conclusion de la réglementation technique des sous-secteurs des combustibles, de l'électricité et de l'eau, au renforcement/accroissement des capacités de l'administration centrale de l'Etat dans les domaines de la planification stratégique, de la surveillance et du suivi effectif du secteur, dans la consolidation du processus de mise en œuvre de l'Agence de Régulation Economique, dans la promotion de la mise sur pied d'un Centre de Transfert de Technologies qui constitue un service de caractère opérationnel de l'Etat dans le domaine de la recherche, des tests d'applicabilité, d'adéquation et d'adaptation des nouvelles technologies énergétiques à la réalité du Pays.

Malgré les spécificités sectorielles, il faut que les options de politique régulatoire soient encadrées par une perspective intégrée fondée sur un concept rigoureux de régulation indépendante – amie du marché en conformité avec la libéralisation et la promotion de la concurrence, protectrice de l'efficacité, de l'intérêt général – dans le cadre d'une loi-cadre qui établisse les grandes lignes de son concept institutionnel, mette sous standards et rationalise les principales solutions et établisse une base juridique commune pour les entités régulatrices.

Le renforcement de la capacité régulatrice constitue un des principaux défis dans le cadre du processus de modernisation du pays et d'amélioration de son positionnement compétitif.

Quelques progrès ont été accomplis, notamment l'approbation du Régime Juridique des Agences Régulatrices (Loi n°20/VI/2003 du 21 avril) et la création de l'Agence de Régulation Economique (DL n°26/III/2003 du 25 août).

Aujourd'hui, le Cadre Régulateur Capverdien a déjà une importante expression, étant composé par la Banque du Cap Vert, en tant qu'entité régulatrice de l'activité financière et d'assurances, et par de nombreuses Agences : de Régulation Economique (ARE), d'Aéronautique Civile (AAC), Nationale des Communications (ANAC), de Sécurité Alimentaire (ANSA) et de Régulation et Supervision des Produits Pharmaceutiques et Alimentaires (ARFA). Il existe encore l'Institut Maritime Portuaire (IMP), autre entité régulatrice qui à courte échéance sera transformée en agence, à l'abri du régime juridique général déjà mentionné.

L'AAC, l'ANAC et l'ARE sont des institutions déjà plus ou moins consolidées, qui exercent effectivement leurs mandats. Elles contribuent à un meilleur fonctionnement des marchés sous leurs juridictions respectives, en promouvant l'efficacité et la concurrence.

A tous les effets pratiques, l'ARFA et l'IMP se trouvent encore en phase d'installation et méritent une attention particulière de la part du Gouvernement et des ses partenaires au développement. L'ARFA

compte sur l'appui financier du Projet Croissance et Compétitivité, qui a déjà dépassé le demi million de dollars américains.

Pour l'instant le pays ne possède pas de mécanismes effectifs de régulation de la concurrence, qui, par leur nature, est différente de la régulation économique. Il faut aussi dire que celle-ci se préoccupe de questions comme l'accès au marché et la formation de prix efficients, alors que les autres s'occupent de pratiques restrictives de la concurrence qui puissent avoir des effets adverses sur le bien-être collectif. Eventuellement, le Gouvernement devra promouvoir la création d'une autorité pour la concurrence.

A l'horizon du DSCR II, le renforcement de la capacité régulatrice constitue une priorité, étant en évidence l'impératif de garantie de l'universalité dans le fonctionnement et l'approvisionnement en biens et services publics essentiels aux couches les plus défavorisées, dans le contexte d'un concept de service public inclusif et d'une action qui promeuve la durabilité des services, l'efficacité locative, l'efficacité productive et l'équité ou l'efficacité distributive.

4.2.5. Promotion des Secteurs Dynamiques et Amélioration du Standard de Spécialisation de l'Economie

Sous une perspective sectorielle, le secteur des services continue à s'affirmer comme un important secteur de l'économie capverdienne, dont est en exergue le tourisme, dans un contexte de besoin d'amélioration du standard de spécialisation de l'économie et d'une plus grande diversification de la structure productive pour lui donner plus de solidité.

4.2.5.1. Secteur Tertiaire, Secteur de Croissance et de l'Emploi

Les changements structurels survenus dans l'économie capverdienne résultent essentiellement du secteur tertiaire, dont la trajectoire ascendante dans la composition du PIB et la génération d'emploi, sont des traits essentiels de sa contribution à l'économie. L'affirmation croissante du secteur tertiaire est dictée par la bonne performance du tourisme, des transports, de la banque et des assurances, contribuant au changement de la structure productive du pays.

Le secteur tertiaire, en particulier le tourisme, contient de grandes potentialités d'interrelations sectorielles en amont et en aval d'autres secteurs ou de leurs composantes, du type « cluster », comme le bâtiment qui est source importante d'emploi, le secteur primaire qui peut voir le marché pour ses produits de pêche, d'agriculture et élevage s'élargir de manière significative, les transports dans ses composantes routière, aérienne et maritime, internationale et inter-îles, et encore les services financiers.

Le cadre de la politique économique tiendra en compte d'autres importantes constatations de la dynamique du développement sectoriel et de sa relation avec la génération d'emploi. Dans ce domaine, sont à mettre en exergue les situations suivantes :

Développer la Compétitivité du Tourisme

Le tourisme continuera à être le moteur principal de l'économie. Des politiques justes, qui résolvent avec une meilleure efficacité les problèmes et donnent réponse aux défis imposés par la modification de la situation du marché, seront identifiées et mises en œuvre, dont :

- L'augmentation significative de la compétitivité internationale du tourisme capverdien;
- La promotion du développement d'investissements touristiques intégrés et de qualité supérieure.

Améliorer la qualité dans l'Offre de Logements

Jusqu'à 2002, l'investissement dans le tourisme s'est caractérisé par la construction d'installations du type « resorts », en opérant dans la modalité « all included » et auto-suffisante en infrastructures de base.

Plus récemment, un nouveau type d'investisseurs cherche le Cap Vert, en présentant aussi des produits de type différent. Ce sont essentiellement des opérateurs immobiliers intéressés dans de grandes portions de terrain, pour le développement d'un « mix » de produits qui normalement intègrent des résidences, des hôtels, des courts de golfe, destinés à un segment de clients avec un plus grand pouvoir d'achat.

Cette nouvelle tendance apporte des avantages qui sont en relation avec de plus grands effets multiplicateurs dans l'économie par une plus grande utilisation du marché intérieur de produits et de services, en plus de la promotion de la qualité dans le tourisme. Elle impose aussi de plus grands défis en ce qui concerne l'efficacité et la qualité des infrastructures d'approvisionnement en eau, énergie, assainissement, routières et aéroportuaires.

Ainsi, il s'impose un ensemble de mesures appropriées pour répondre à cette nouvelle situation créée par le marché, soit :

- L'institution d'un cadre d'incitations discriminant de manière positive des projets intégrés qui combinent des produits immobiliers et touristiques promoteurs de la qualité de la destination. Ces incitations pourront être la bonification des conditions d'octroi de l'utilité touristique ;
- L'institution d'un cadre régulateur de la construction de ports de récréation et de marines et courts de golfe, englobant parmi d'autres incitations fiscales, des normes environnementales et des procédures pour la délivrance de licences ;
- L'introduction de concurrence dans la production et la distribution d'eau et d'électricité dans les zones de développement touristique et dans la définition et l'application des normes régulatrices dans les relations entre les concessionnaires et les producteurs et les distributeurs indépendants ;
- L'institution d'un cadre contractuel de partenariat public-privé pour la gestion et le développement de zones touristiques spéciales et de zones de protection touristique, en intégrant les modalités de contrat de gestion et de conventions d'établissement qui encadrent l'investissement privé.

Diversifier les Produits Touristiques*****

Il y a une grande demande du tourisme rural au Cap Vert. La réputation du pays dans le domaine de la musique est reconnue internationalement. Il faut donc promouvoir une politique de diversification basée sur ces deux produits, tourisme rural et tourisme culturel, en combinaison ou dissociés des produits principaux, soleil et plage. Les politiques de promotion de ces deux produits de diversification à fort impact sur l'économie locale, doivent être poursuivies en coordination avec les municipalités et les associations civiques représentatives et avec l'organisme central chargé de l'environnement. Elles doivent aussi être intégrées dans le cadre de programmes de création d'emploi en milieu rural et de promotion du jeune entrepreneuriat.

Appuyer l'Investissement Privé National dans le Tourisme

La compétitivité du secteur résulte aussi, et en grande mesure, de la qualité des produits et des services offerts. Dans ce domaine, sont importants le profil professionnel de l'investisseur et sa capacité financière et entrepreneuriale. Constitue pari du Gouvernement promouvoir la graduation du tourisme capverdien au-delà du palier moyen inférieur.

A fin de faciliter l'accès d'entrepreneurs nationaux à ce genre d'investissements, le Gouvernement développera des politiques spécifiques d'appui au secteur privé national, visant son association avec du capital et du « know how » extérieurs.

Encore concernant la promotion de l'investissement privé national dans le secteur, le Gouvernement développera un ensemble de politiques, intégrant l'approche genre, visant le renforcement de ses capacités entrepreneuriales et financières pour intervention dans des projets et des affaires qui se développeront dans de nombreux segments en amont et en aval du secteur, comme la restauration, le service de transports vers les hôtels, la location de voitures, l'artisanat, la production agricole et d'élevage, des services de manutention et de réparation mécanique et électrique, parmi d'autres. Ces politiques engloberont la formation professionnelle, des incitations pour des opérations de location financière, de l'assistance technique et la création de lignes de crédit spécifiques avec appui public. Ce

sont des politiques de promotion de la croissance dans des activités économiques à propension pour la création d'emploi, en particulier jeune et indépendant, et, à cause de cela, elles seront sur l'agenda prioritaire du Gouvernement.

Améliorer l'efficacité de la promotion touristique

L'importance du tourisme pour l'économie nationale exige spécialisation à haut niveau de professionnalisme dans la composante promotionnelle. Cette exigence devra être satisfaite par le biais de l'autonomisation de la fonction promotion touristique au sein de la Cabo Verde Investimentos d'un côté, et du recours à l'« outsourcing » de services de spécialistes de l'autre côté.

4.2.5.2. Internationalisation de services et leur compétitivité

Au sein du Secteur Tertiaire d'autres segments de services sont en exergue en tant que moteurs d'impulsion de la croissance et générateurs d'emploi.

Les segments des transports, des télécommunications, des services financiers sont évidemment des segments dynamiques de croissance et à grande propension à la génération d'emploi. Ainsi, dans le cadre de la politique économique centrée sur la croissance accélérée et la réduction du chômage, et à cause de l'importance que ces segments ont comme segments d'appui au développement du tourisme, ils doivent faire l'objet d'une intervention spéciale à travers des politiques publiques qui accroissent leur efficacité et facilitent la transformation du Cap Vert en un centre compétitif de services internationaux.

Les politiques et les programmes doivent être orientés particulièrement vers les services d'entreposage commercial et industriel, « transshipment » de cargaison maritime et aérienne, entreposage et commercialisation de la pêche basée sur la capture internationale et nationale, registre international de navires, services à l'aviation, services de télécommunications, services financiers, réparation navale, « banking » et fourniture de main-d'œuvre spécialisée à la marine marchande et à la pêche internationale.

La **transformation du Cap Vert en un centre de services internationaux** doit se baser sur les axes stratégiques suivants :

- **Politiques et programmes qui promeuvent l'utilisation intermodale de l'ensemble port-aéroport pour la prestation de services internationaux.** L'existence effective et prévue d'installations portuaires et aéroportuaires adéquates sur les Iles de Sal, Santiago et S.Vicente, est le pilier essentiel pour la mise en œuvre de ces politiques. Dans ce contexte, les infrastructures en cours de construction ou programmées doivent être préparées pour faciliter cette stratégie. Sont de particulière importance les ports de Praia et de Palmeiras, qui doivent avoir les dimensions et les équipements adéquats, ainsi que les améliorations de l'aéroport de Praia.
- **Une offre de services internationaux intégrés,** de manière à ce que les avantages compétitifs des uns compensent le relatif désavantage des autres et les synergies conduisent à des gains globaux de compétitivité. Ainsi par exemple, les services maritimes portuaires doivent être offerts dans des paquets cohérents de produits portuaires, de réparation navale, de fourniture de main-d'œuvre qualifiée, d'entreposage frigorifique et de registre international de navires et transport de passagers et de cargaison aérienne internationaux.
- **Relative spécialisation des centres de prestation de services internationaux selon leurs avantages compétitifs.** Sous cette perspective, Mindelo doit se focaliser sur les services maritimes, mais toujours avec l'avantage de posséder un aéroport international ; Sal sur les services aériens, mais en cherchant à élargir l'offre de produits avec l'utilisation du port de Palmeiras et l'offre de produits touristiques ; Praia doit tirer des avantages de sa liaison aérienne directe avec le continent africain, le Brésil et les Etats-Unis et d'un port qui va être amplifié et modernisé.

4.2.5.3. Moderniser et internationaliser le système financier

La transformation du Cap Vert exige un secteur financier moderne, dynamique et efficient, dans la mesure où le développement de services financiers efficaces et efficients doit être, à terme, un des piliers de l'économie nationale.

Dans les dernières années, avec l'adoption de la nouvelle loi organique de la BCV, la réduction du financement intérieur du Gouvernement, la poursuite de la modernisation du système de paiements, l'augmentation des réserves de change et l'entrée de nouvelles institutions, le système financier national a connu une amélioration importante de sa composante institutionnelle. Au-delà de la consolidation de ces politiques d'amélioration de la composante institutionnelle, l'objectif central au niveau du secteur financier sera l'augmentation de la concurrence et l'approfondissement du secteur, avec emphase pour l'entrée de nouvelles institutions financières et l'apparition de produits et de services financiers spécialisés, plus adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneuriat national.

Des conditions sont solidement créées pour que ce processus de développement du système financier se consolide et s'approfondisse durant la période de vigueur du DSCR II. Pour cela sera développé et mis en oeuvre un ensemble d'initiatives spécifiques basées sur cinq axes structurants :

(i) **Promotion de la compétitivité du système financier** – en se basant sur ce principe, sera promue la consolidation du processus d'ouverture du système financier à d'autres opérateurs, de manière à rendre le secteur plus compétitif et concurrentiel. Par cette voie, seront aussi améliorées et rendues plus faciles les conditions d'accès des investisseurs à des capitaux de long terme, ainsi que l'accès au marché international de capitaux ;

(ii) **Promotion de la Place Financière du Cap Vert** – seront développées des politiques qui stimulent l'installation complète d'institutions financières au Cap Vert, de manière à ce que leur établissement sur le territoire national débouche sur des gains plus importants en termes d'emploi spécialisé, de transfert de connaissances et de financement de l'économie nationale. Dans ce contexte, seront développées, à travers des partenariats public-privé, des projets immobiliers et de requalification urbaine qui facilitent la construction à Praia et à Mindelo d'édifices modernes utilisables par les institutions financières internationales ; seront incitées l'installation et l'amplification d'infrastructures de télécommunications basées sur des technologies de pointe qui permettent la baisse considérable des coûts de télécommunications ; la Bourse des Valeurs du Cap Vert sera dynamisée et perfectionnée et une campagne de promotion internationale de la place financière du Cap Vert sera engagée.

(iii) **Amélioration de la gestion du risque de crédit** – concourront à cet objectif l'amélioration du cadre régulateur, l'amélioration des capacités des intermédiaires financiers et le lancement d'un programme de « Garantie de Crédit », dûment appuyé par les agences de financement international.

(iv) **Amélioration de l'accès des MPMEs au financement** – Dans ce contexte, sera promu le renforcement des capacités des entrepreneurs et des entreprises, sera renforcée la nature de catalyseur du Fonds de Compétitivité, en donnant possibilité aux MPMEs de contractation d'assistance technique nécessaire à l'élaboration et à la négociation de projets d'investissement et à la restructuration organisationnelle des entreprises, sera restructurée la Société de Développement Entrepreneurial (SDE) comme une alternative de financement des PME, notamment par la voie de la promotion du capital de risque et du renforcement des capacités techniques de l'institution en matière de développement et de supervision de projets d'investissement.

4.2.5.4. Développement intégré du milieu rural

Est en cours la modernisation et la diversification des activités productives et le développement intégré des communautés rurales, à travers l'aménagement des bassins versants, en parallèle avec l'élargissement du réseau des infrastructures et des services essentiels, en particulier de l'électrification rurale et des voies d'accès.

La finalité est l'utilisation durable et rationnelle de l'ensemble des ressources « dans le territoire », en associant des actions intégrées de promotion de la production, de développement des infrastructures socioéconomiques et de renforcement de la capacité de gestion des usagers et des organisations communautaires.

La "nouvelle agriculture" stimulera l'apparition de filières compétitives, y inclus la prestation de services, en spécial le tourisme rural, en particulier à travers l'articulation avec le processus de développement de parcs naturels et de valorisation des ressources environnementales et conservation de la nature. Dans ce sens, seront renforcées les actions dans les domaines de la formation, de l'extension rurale et du crédit, visant créer de nouvelles opportunités et réduire les déséquilibres dans l'accès aux ressources.

Le développement du secteur du tourisme ouvre de nouvelles perspectives à la production agricole et d'élevage. Ainsi, l'amélioration de la qualité et du circuit de commercialisation et le renforcement de la capacité entrepreneuriale des producteurs mériteront une attention particulière.

Le développement intégré des communautés rurales poursuivra les objectifs suivants:

- a) Assurer les conditions d'existence durable aux producteurs;
- b) Rendre optimale l'intégration des activités agricoles et non-agricoles, en se basant sur l'exploitation durable des ressources naturelles, humaines et économiques.

Pour la concrétisation de ces objectifs, les interventions devront s'articuler de manière complémentaire autour des axes suivants :

c) **Gestion durable des ressources naturelles** – hydriques, foncières et biologiques – visant l'intensification et la diversification de la production agricole ;

d) **Valorisation des produits agricoles** par le renforcement des activités de conservation, de transformation, de commercialisation et de promotion, de manière intégrée, des activités rurales génératrices de revenus ;

e) Renforcement **des services d'extension et de recherche/développement**, en se basant sur l'approche production et protection intégrée dans l'articulation intersectorielle et orientée vers : le renforcement de la liaison entre la recherche/développement et l'extension/vulgarisation ; le développement d'une capacité de prestation de services spécialisés ; l'analyse des composantes socio-économiques des systèmes de production, basée sur une forte articulation entre les services publics, privés et communautaires ;

f) Etablissement d'un **environnement socioéconomique et politique favorable**, à travers : le renforcement des infrastructures d'approvisionnement en eau et assainissement, des voies d'accès, de l'électrification rurale, de la santé, parmi d'autres ; le développement de services de promotion et d'appui adaptés (facteurs de production, micro-crédit, formation, commercialisation) ; le renforcement de la capacité d'entrepreneuriat des producteurs agricoles ; la création d'entreprises et d'associations de producteurs ; la formation/renforcement des capacités des producteurs et l'incitation à la professionnalisation des travailleurs de l'agriculture moderne ; le renforcement de la capacité de suivi et d'évaluation, y inclus les statistiques sectorielles ; la qualité et la sécurité de la chaîne alimentaire.

g) **Lutte durable contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition**, y inclus: le développement de systèmes d'alerte et d'intervention rapides, basés sur un système d'information pour la sécurité alimentaire ; la complémentarité entre les projets d'investissement et les actions de protection, en particulier pour les couches les plus vulnérables de la population. Sous cette perspective, les programmes d'emploi public, nommément à travers les fronts à haute intensité de main-d'oeuvre utilisés dans la lutte contre la pauvreté, seront développés de manière à garantir l'articulation entre les besoins de garantir des revenus stables à court terme et la problématique de développement rural

global à long terme, visant établir une base pour le développement économique durable, en particulier pour les populations rurales les plus pauvres.

Sur le plan sectoriel le Gouvernement propose :

a) **Production végétale:** adaptation des systèmes de production aux potentialités des zones agro-écologiques à travers l'intégration agro-sylvo-pastorale ; augmentation de la productivité et de la diversification de la production dans les zones humides et sous-humides, en se basant sur la mobilisation et la gestion améliorée des ressources hydriques, sur la promotion de paquets technologiques de haute valeur ajoutée en production irriguée, sur l'augmentation de l'aire couverte avec micro-irrigation pour les cultures maraîchères à haute valeur ajoutée.

b) **Production animale:** Intégration du secteur de l'élevage dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoral intensifs, avec la conséquente adaptation aux capacités des ressources naturelles des différentes ZAE ; restructuration des exploitations dans les zones semi-arides et arides ; promotion de la complémentarité agricole et d'élevage dans les zones humides et la diversification et la valorisation des produits, en permettant de rentabiliser de manière durable l'élevage, aussi bien pour les paysans (élevage familial amélioré) que pour les investisseurs (élevage intensif semi-industriel).

c) **Sylviculture:** Gestion durable des ressources basée sur l'aménagement des bassins versants, le développement des systèmes agro-forêtiers et la gestion participative des périmètres forêtiers, visant améliorer de manière significative : (i) la conservation des sols et de l'eau ; (ii) la production fourragère ; (iii) la production végétale durable ; (iv) la disponibilité énergétique.

Une attention particulière sera portée sur la prévention des incendies de forêts et la restauration des écosystèmes dégradés.

d) **D'autres activités génératrices de revenus** seront promues au sein des communautés rurales, à travers l'incitation à la création d'un réseau d'associations de micro et petites entreprises dans des domaines comme : (i) la défense et la conservation de l'environnement ; (ii) l'animation socioculturelle ; (iii) l'exécution et la gestion d'infrastructures communautaires ; (iv) la promotion de mutualités ; (v) l'artisanat local ; (vi) la transformation, l'emballage et la commercialisation ; (vii) la pêche artisanale ; (viii) le tourisme rural.

4.3. AXE IV – DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES DU PAYS

Le développement d'infrastructures englobe un ensemble de secteurs, dont les services – électricité, transports, télécommunications, eau, assainissement et environnement – ont un impact direct soit sur la qualité de vie des familles soit sur l'activité économique, avec emphase pour la compétitivité du pays. Des études empiriques montrent qu'à une augmentation des infrastructures de 1% correspond une augmentation du PIB de 1%.

Dans le cadre de la stratégie de croissance et réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures occupe une position importante qui devra se maintenir dans le cadre du DSCR II. En effet, les défis de développement du pays placent dans la ligne de front des investissements la question de l'aménagement du territoire quant au développement des infrastructures économiques et les politiques de décentralisation et développement régional, de manière à potentialiser les ressources locales, à promouvoir des complémentarités et à assurer le développement intégré et harmonieux du pays. C'est-à-dire que la croissance économique du pays et son impact sur la qualité de vie des populations est, en grande mesure, le résultat des efforts de développement d'infrastructures déployés dans le pays et la concrétisation des objectifs et buts prévus sur le DSCR II dépendra, en grande mesure, de la poursuite de ces efforts de développement des infrastructures et de leurs effets nommément sur l'organisation du tissu productif national et sur la fluidité qu'ils réussiront à imprimer à la circulation de personnes et de biens dans différents domaines d'activité.

4.3.1. Aménagement du territoire

4.3.1.1. Instruments de politiques

L'aménagement du territoire doit être une condition de base pour une gestion efficace et parcimonieuse du territoire et des ressources naturelles, à bien du développement économique et social durable, de la défense et de la sauvegarde de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Au-delà de la Loi des Bases de l'Aménagement du Territoire et de la Planification Urbanistique et de la Loi des Expropriations, déjà approuvées, ainsi que de l'appui aux municipalités dans l'élaboration des plans urbanistiques respectifs, les instruments suivants devront être adoptés :

- Loi d'Usage des Sols,
- Loi du Cadastre et Loi de la Production Cartographique
- Intégration de la problématique de la planification urbanistique dans les Plans Environnementaux Municipaux, ainsi que des observations GPS pour la modernisation du Réseau Géodésique National et calcul des coordonnées de transformation pour la production de cartographie nationale.
- Mise sur pied d'un Système National de Cadastre qui permette une meilleure connaissance du territoire national et des territoires municipaux, ainsi que la mise à jour des revenus collectables, pour application de l'IUP, et qui donne une plus grande sécurité juridique aux affaires immobilières.
- Règlementation des instruments d'aménagement déjà approuvés ;
- Elaboration de la Directive Nationale d'Aménagement du Territoire et du Développement, DNATD, en tant que figure du Plan d'aménagement et de développement d'hierarchie supérieure, prévue dans la nouvelle Loi des Bases de l'Aménagement du Territoire et de la Planification Urbanistique ;
- Elaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire, SRATs, de Santiago, Santo Antão et Fogo, en tant que Figures des Plans d'Aménagement du Territoire à caractère régional (plus qu'une Municipalité) qui iront émettre des orientations urbanistiques pour les Plans Urbanistiques Municipaux ;
- Elaboration de l'ERAT de São Nicolau;
- Dotation d'un Service Central de Cadastre et installation de cellules municipales de cadastre pour la mise sur pied d'un authentique Système National de Cadastre ;
- Production de cartographie à l'échelle nationale (1 : 10.000 de tout le pays et 1 : 2.000 de tous les centres urbains) ;
- Mise sur pied d'un Système d'Information Géographique de Base Territoriale – SIT.

L'aménagement du territoire portera une attention spéciale aux zones de planification spéciale telles que les espaces urbains et ruraux des bassins versants, les zones touristiques spéciales, la bordure côtière et les parcs industriels, comme moyen de potentialiser le territoire en tant que facteur de bien-être des citoyens et de compétitivité de l'économie, ainsi que facteur de lutte contre la pauvreté, de durabilité, d'équité et de justice sociale.

4.3.1.2. Développement régional et cohésion territoriale

La cohésion territoriale doit se baser sur le développement adéquat et graduel de la stratégie de développement durable du pays, à travers des mécanismes qui potentialisent les ressources des régions, à travers des clusters régionaux comme les zones à développement touristique intégré et les zones de réserve et protection touristique, les produits culturels, matériels et immatériels, les ressources de la biodiversité, les aires protégées, etc..

A cet effet seront développées et mises en oeuvre les mesures de politiques suivantes:

- Adoption d'un Plan de Développement Régional basé sur le diagnostic des besoins d'investissement public ou privé, pour contribuer au renforcement de la cohésion territoriale ;

- Elaboration d'études prospectives et d'analyse de l'évolution économique et sociale du pays, qui fournissent des fondements de l'ensemble des cadres de référence sur les priorités de l'investissement publique à l'échelle régionale ;
- Renforcement du développement d'infrastructures du pays pour contribuer au dépassement des assymétries régionales ;
- Couverture régionale en matière de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées, des déchets solides et des déchets industriels ;
- Valorisation de la composante environnementale; renforcement de la politique de développement de l'économie rurale comme instrument de fixation des populations à l'intérieur du pays.

4.3.1.3. Environnement et développement durable

Sera poursuivie la promotion d'un développement avec qualité environnementale, en intégrant de manière harmonieuse les composantes économique, environnementale et socioculturelle du développement durable, ayant comme présuppositions (i) la protection et la gestion intégrée des ressources naturelles essentielles au développement économique, (ii) la lutte contre la pauvreté, (iii) l'adéquation des moyens de production et de consommation.

Basée sur les axes stratégiques suivants:

- a) Gestion durable des ressources naturelles;
- b) Conservation et valorisation de la nature et du territoire, protection de la biodiversité et du paysage ;
- c) Renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles et de développement régional et local ;
- d) Renforcement de l'information et formation environnementale;
- e) Valorisation des ressources humaines.

Au niveau sectoriel l'action sera orientée vers (i) le renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles, à travers des mécanismes de révision du PANA II et des instruments de planification pluriannuelle ; (ii) l'aménagement du territoire, avec l'élaboration des différents plans, la mise sur pied d'un Système National de Cadastre et la création d'un Système d'Information Territoriale.

La mise en oeuvre des conventions des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, en particulier celles de la Diversité Biologique, de la Lutte contre la désertification et les effets de la sécheresse et des changements climatiques qui mériteront une attention particulière des pouvoirs publics.

4.3.1.4. Requalification urbaine et habitation

Pour faire face à la croissance accélérée des centres urbains devront être développés et mis en oeuvre des politiques, des programmes et des actions dans les domaines de la promotion du logement, de la réqualification urbaine, du développement urbanistique, de la gestion et de l'administration urbaines et de la qualité de vie, en conformité avec les axes stratégiques d'intervention suivants :

- Création d'espaces urbains à visage humain, avec spéciale prépondérance pour l'organisation et la réqualification des quartiers en introduisant des valences dynamiques dans la définition des alignements des rues, des tracés et du pavage des rues, de l'eau et de l'assainissement, du traitement des collines, des jardins et espaces verts, de la peinture et de l'enduit des façades, de l'illumination publique et du ramassage et traitement des déchets.
- Orientation de la politique urbanistique vers les questions de durabilité environnementale, élément déterminant de l'intégration spatiale, sociale et fonctionnelle du territoire.
- Gestion du territoire comme processus de changement, de cohésion sociale et d'approfondissement des mécanismes de participation de la population dans la qualité urbanistique.

- Réponse aux nouvelles demandes dans les domaines divers comme espaces libres, la culture, la récréation et le loisir.

Au niveau de la réqualification et du renouvellement urbain, au-delà de la réhabilitation des zones historiques, d'intérêt culturel et architectonique élevé, sera portée attention sur les zones critiques de récupération et requalification, en particulier les zones à Logements Dégradés des quartiers périphériques des villes, en les dotant de conditions d'habitabilité, d'équipements et d'accessibilité.

4.3.1.5. Assainissement de Base

L'action du Gouvernement sera orientée vers le développement d'infrastructures de base et la mise en œuvre de procédures et de pratiques qui assurent des améliorations croissantes des conditions de vie et la promotion d'un environnement sain, ayant comme stratégie :

- Elargissement et modernisation des infrastructures d'assainissement de base, notamment dans les domaines de collecte et de traitement des affluents, du ramassage, du traitement des déchets solides et de leur recyclage.
- Etablissement de nouveaux partenariats pour la création d'unités modernes de traitement et gestion des déchets, en particulier dans les centres urbains, visant une plus grande efficacité dans le système de ramassage et d'acommodation ou traitement des déchets solides au niveau national et local.
- Développement de l'accès facilité des populations aux services d'eau et d'assainissement, à travers le renforcement et la modernisation des infrastructures de distribution d'eau potable, de la collecte d'eaux usées et de la promotion des branchements domiciliaires d'eau et d'égoûts.
- Incitation à la réalisation d'investissements dans des systèmes modernes de traitement et de recyclage d'eaux usées, sous la perspective de gestion intégrée des ressources hydriques et de l'augmentation de la disponibilité en eau.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement seront développées des mesures spécifiques d'appui technique et financier aux Mairies et aux Services Autonomes dans la gestion des systèmes d'assainissement.

4.3.1.6. Migrations

La dynamique de développement est à l'origine d'un intense flux de populations, soit en direction des principaux centres urbains, soit en direction des îles où existe un grand afflux en construction de projets touristiques, conduisant à des problèmes sociaux préoccupants dus au manque de conditions d'accueil en termes d'accès aux conditions primaires (logement, énergie, eau), ainsi qu'à des situations d'emploi précaire.

D'où le besoin de développer, parmi d'autres, des stratégies et des actions de nature suivante :

En ce qui concerne la mobilité intérieure

- Efforts au niveau des pouvoirs central et local visant à mieux connaître les communautés à l'origine de ces flux et à déterminer des mesures et des activités productives qui stimulent les populations, surtout les jeunes, à se fixer grâce à la satisfaction de leurs besoins de base.
- Prendre en compte que dans de nombreuses zones à pauvreté plus marquée se trouvent des aires protégées, porteuses de potentialités en matière de services et de produits générateurs d'emploi (auto-emploi) et de revenus agrégés à l'activité traditionnelle de l'agriculture pluviale, de l'élevage et de la sylviculture. Cette perspective permettra la non décapitalisation des régions, qui pourront être, à l'avenir, l'objet d'importants programmes et projets de développement.
- Etant nécessaire l'accueil de travailleurs pour les projets sur les îles à faible densité populationnelle, aussi bien le pouvoir local que le pouvoir central devront, en partenariat avec les

opérateurs touristiques, concevoir et mettre en œuvre des actions, notamment dans les domaines du logement et de la qualification professionnelle, de manière à avoir l'encadrement social indispensable et à assurer la qualité de vie minimale.

Quant à l'immigration

En considérant la complexité des fragilités qui caractérisent le tissu économique et social du Pays, traduites dans la couche significative de population affectée par la pauvreté, par le chômage et vivant dans des conditions précaires de logement ; considérant d'un autre côté la vocation du Cap Vert de Pays défenseur de la dignité de l'homme et du droit qui assiste à tout être humain de chercher la paix, la sécurité et le bien-être, mais aussi des responsabilités de l'Etat et de ses institutions pour garantir la compatibilité de ces droits avec la stabilité intérieure et les nécessaires équilibres sociaux ; considérant le besoin de rendre adéquates les solutions consacrées sur le régime juridique d'entrée et permanence de citoyens étrangers dans le Pays aux exigences actuelles de définition d'une véritable politique d'immigration, qui concilie le besoin de rendre plus rapide l'autorisation de permanence légale de citoyens étrangers avec les besoins ressentis sur le marché du travail, avec le combat ferme au phénomène de l'immigration illégale et à l'emploi d'étrangers en situation illégale ; le Gouvernement a décidé pour la création d'une Commission interdépartementale avec la mission et les objectifs suivants :

- Procéder à la reconnaissance passée et présente de la situation de l'immigration au Cap Vert, en analysant les aspects déterminants qui, en termes de présuppositions légales et d'environnement intérieur et extérieur, la conditionnent ;
- Recueillir l'opinion d'institutions, de partenaires et de forces économiques et sociales, de groupes d'intérêts, de spécialistes et de personnalités sur la politique nationale d'immigration ;
- Faire le relevé des obligations assumées par l'Etat du Cap Vert sur le plan international, régional, communautaire et compiler toute la législation en vigueur dans le Pays relative à l'entrée, à la permanence de citoyens étrangers dans le Pays, au régime de recrutement sous contrat de main-d'œuvre étrangère, à la gestion des flux d'immigrants.
- Elaborer un rapport final qui, en partant des conclusions tirées, contienne les réflexions et les recommandations de la Commission Interdépartementale et termine avec la formulation des documents suivants :
 - Lignes générales pour une Politique Nationale de l'Immigration
 - Proposition de Loi-cadre de la Politique Nationale d'Immigration ;
 - Proposition d'encadrement institutionnel pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de politique définies

4.3.2. Transports et communications

Les bases de spécialisation de l'économie capverdienne en matière de prestation de services internationaux d'excellence sont lancées. Les transports constituent un élément vital de succès de cette stratégie, devant donc être poursuivie et consolidée la dynamique de développement des infrastructures et de modernisation du secteur.

4.3.2.1. Transports aériens et services aéroportuaires

Dans le domaine de l'**aviation civile** les actions suivantes iront constituer l'essentiel des mesures à impact important sur la consolidation des conquêtes d'un passé récent :

- Renforcement du rôle de l'ASA en tant qu'organe régulateur et de supervision de l'activité aéronautique nationale
- Promotion du développement continu des systèmes nationaux – aéroportuaire, de circulation aérienne et de communications aéronautiques ;
- Promotion des conditions favorisant un service de transports aériens sûr, régulier, efficient et économique, pour répondre de mieux en mieux aux attentes du public usager ;
- Promotion d'un environnement de saine compétitivité entre les opérateurs nationaux ;

- Promotion de la sécurité de l'aviation, en coordonnant la mise en oeuvre du Programme National de Sécurité de l'Aviation Civile ;
- Réalisation du Plan National du Système Aéroportuaire ;
- Réhabilitation des pistes dans les différents aéroports, en particulier à Maio et S.Filipe ;
- Démarrage de la IIème Phase des ouvrages d'expansion du terminal de passagers de l'Aéroport de Praia ;
- Démarrage des ouvrages d'expansion du terminal de passagers à l'AIAC ;
- Création de conditions pour le développement d'activités privées dans les espaces aéroportuaires, notamment l'octroi d'espaces pour la maintenance et l'assistance technique aux avions civils ;
- Promotion du Cap Vert comme plateforme des transports aériens.

Avec l'achèvement des ouvrages d'expansion de l'aéroport de S.Pedro à S.Vicente, seront créées les conditions minimales pour le démarrage d'un nouveau cycle d'opérations internationales, aspect de grande importance spécialement pour le développement du tourisme sur cette île, ainsi que sur l'île de Santo Antão.

4.3.2.2. Transports maritimes et services portuaires

La **modernisation et l'expansion du secteur maritime et portuaire** sont en cours. Avec l'introduction des premières unités de transport horizontal, nous avons démarré une nouvelle ère de transports maritimes entre les îles, avec impact très positif au niveau du transport de passagers et de marchandises.

De grands ouvrages d'**infrastructures portuaires** vont être concrétisés, soit :

- Le projet de transformation du Porto Grande de S.Vicente pour servir de hub de transports maritimes est en avancement;
- Modernisation et expansion du Port de Praia, qui englobe trois composantes (la terrestre – construction de la route d'accès au port -, l'expansion du quai accostable et la construction du parc de conteneurs et la composante *offshore* – construction d'un quebra-mar au large de la baie du port) ;
- Expansion et modernisation du Port de Palmeira, qui englobe l'expansion du quai accostable, la construction d'un parc de conteneurs, le dragage des fonds pour permettre le mouillage de navires de grand port, la construction d'une route d'accès, la construction d'édifices administratifs, d'entrepôts et de gare maritime et le renouvellement et l'élargissement du parc d'équipements :
 - Expansion du port à Porto Novo;
 - Réstructuration du port de Sal Rei;
 - Réaménagement et expansion du port de Vale de Cavaleiros,
 - Création de conditions pour la construction d'un nouveau quai sur l'île de Maio ;
 - Création de conditions pour le développement d'un Plan Directeur qui mette en contexte les solutions techniques les plus adéquates pour les ouvrages de réaménagement et expansion des quais accostables.

En ce qui concerne les **transports maritimes**, les actions à développer visent :

- Réstructurer et renforcer l'enseignement nautique, à tous les niveaux, en articulant cette formation avec celle effectuée pour la pêche ;
- Accroître l'offre en ports de récréation, en promouvant une dynamisation de la nautique de récréation et des sports nautiques ;
- Redynamiser la marine marchande, en captant l'investissement national et étranger pour faire de l'armement national un point fort, capable de potentialiser le développement de l'économie capverdienne ;
- Promouvoir la construction et l'opération du système de contrôle du trafic maritime côtier, moderniser le système de sauvetage et sécurité maritimes, les communications maritimes et le

réseau d'aides à la navigation, en augmentant la sécurité de la navigation et la propre sécurité maritime ;

En tenant en considération les acquis importants en termes d'efficacité, de célérité et de mobilité de personnes et de marchandises que l'introduction graduelle du transport horizontal est en train d'engendrer dans le système des transports entre les îles, une attention très spéciale sera portée au renforcement de l'intermodalité des transports. Pour cela, nous chercherons à avoir une influence positive auprès des armateurs nationaux de manière à ce que ils optent clairement pour l'acquisition de navires du type *roll on-roll off*, adaptés au type et volume de trafic existant, en même temps que seront créées des conditions dans tous les ports, en particulier avec la construction de rampes pour rendre possible ce type d'opération sur tout le territoire national.

La rapide liaison entre les noeuds aéroport-port sur toutes les îles constitue à son tour un objectif à avoir à l'esprit dans la définition de nouveaux projets, mis d'ailleurs en évidence dans le format trouvé avec l'intégration des projets de la Circulaire de Praia/Aéroport de Praia et l'Expansion et modernisation du Port de Praia.

4.3.2.3. Transports et Services Routiers

L'objectif stratégique est de désenclaver des noyaux de peuplement et des zones à potentiel économique, en particulier pour le développement d'importants projets touristiques, en étroite complémentarité avec les transports aériens et maritimes, en fournissant des services efficaces et efficaces.

En ce qui concerne les **infrastructures**, sont à signaler les grands objectifs suivants :

Conservation du patrimoine routier existant, à travers des ouvrages de réhabilitation et de mise en œuvre de la gestion et de la maintenance des routes par niveaux de services ;

Poursuite du programme de désenclavement des zones rurales, avec l'objectif de doter chaque île d'un système de routes locales qui offre aux communautés rurales un accès rapide et sûr aux marchés, aux services et au réseau principal de routes ;

Doter chaque île d'un réseau de routes principales à relier les centres administratifs, les marchés, les ports et les aéroports ;

Modernisation et expansion du réseau de routes du pays;

Mettre sur pied un système efficace, transparent et durable pour la gestion et la maintenance du réseau de routes principales et locales ;

Renforcement institutionnel à travers la mise en œuvre du système de planification et de gestion, de la consolidation de l'Institut des Routes et de la mise en opération du Fonds de Maintenance Routière ;

Renforcement du cadre législatif et réglementaire du système des transports routiers, visant l'accroissement de la sécurité routière et la régulation du secteur.

Seront achevés tous les ouvrages structurants démarrés ou ayant déjà fait l'objet d'une passation sur les îles de Santiago, Santo Antão, Maio, S.Nicolau et S.Vicente, et, aussi, seront créées les conditions nécessaires pour donner continuité au programme de construction de routes structurantes sur toutes les îles, nommément l'anneau de Fogo et la voie rapide Praia-Tarrafal.

En ce qui concerne les **moyens de transports terrestres**, seront identifiées les interventions suivantes :

Etablir un cadre législatif et réglementaire approprié ;

Apuyer le secteur privé, en particulier les opérateurs intervenant dans le domaine, de manière à ce qu'ils organisent la prestation de services découlant de la dynamique du tourisme ;

Promouvoir la qualité du transport urbain et interurbain, en collaboration avec les municipalités et les opérateurs du secteur ;

Améliorer la sécurité routière et limiter les impacts négatifs sur l'environnement physique et social.

4.3.2.4. Durabilité économique et financière du Secteur des transports et des infrastructures des transports

Assurer la durabilité économique et financière des transports est crucial. Rendre les transports plus effectifs en termes de coûts et bénéfiques et continuellement réceptifs aux variations de la demande implique promouvoir la compétitivité dans les filières où un marché commercial pourra opérer sans adversités significatives. La compétitivité devra être facilitée par la régulation pour permettre aux entreprises privées leur libre entrée et sortie du marché.

L'augmentation de la capacité de réponse de l'offre des transports aux besoins des usagers par la stimulation de la compétitivité et l'encouragement de la participation des usagers, peut être obtenu :

- A. En intensifiant l'usage de structures compétitives du marché dans les services des transports
- B. En augmentant l'efficacité de l'utilisation, de l'offre, du financement et de la gestion des infrastructures de transports.
- C. En promouvant un cadre favorable à la compétitivité
- D. En développant les capacités nécessaires en termes de planification stratégique et de gestion du Système pour compléter le marché

En résumé, le développement des infrastructures est une base excellente pour traiter quelques nécessités qualitatives des différents secteurs économiques et sociaux. Réussir à concilier les efforts et à renforcer la cohésion entre les différents objectifs et interventions sous-sectoriels est un défi à relever.

4.3.2.5. Télécommunications

Dans le domaine des **télécommunications** nous voulons améliorer l'offre au consommateur final et, comme philosophie substantielle, la libéralisation du marché, soit donc l'établissement de la pleine concurrence dans le secteur ;

Sont en exergue comme objectifs:

- La mise en oeuvre de la libéralisation du secteur dans les termes de la « Déclaration de Politique des Télécommunications »
- Le renforcement de la régulation technique et économique, notamment avec la création de l'agence de régulation des télécommunications ;
- La consolidation et le renforcement du cadre institutionnel;
- La gestion effective des ressources rares (spectre, numéros, espace orbital, domaine top level.CV, etc.) ;
- Le développement et l'introduction de nouveaux services, notamment VoIP ;
- La création de conditions pour la transformation future du Cap Vert en un centre de transit des télécommunications internationales de la Région Afrique.

4.3.2.6. Secteur Energétique

Le principe directeur de la politique énergétique du Cap Vert est de « construire à long terme un pays sans dépendance de combustibles fossiles », visant garantir la sécurité et la durabilité énergétique. Les principes sous-jacents à cette vision doivent pouvoir répondre aux aspirations du pays relatives à l'efficacité, à la sécurité énergétique et à la durabilité.

*La vision du Cap Vert pour le secteur énergétique se base sur la construction
"d'un avenir sans dépendance des combustibles fossiles"*



- **Energies Renouvelables:** Investir et adopter des technologies d'énergies renouvelables et alternatives, pour continuellement réduire la dépendance des combustibles fossiles
- **Sécurité Energétique et réduction de la dépendance des importations:** Garantir la réduction de la dépendance des importations d'énergie et faciliter l'accès permanent au fournissement d'énergie, malgré les incertitudes et l'imprévisibilité du marché mondial
- **Durabilité:** Garantir la durabilité du secteur énergétique du point de vue environnemental, sociopolitique et économique
- **Efficiace:** Garantir un système de fournissement, distribution et consommation d'énergie adéquat et efficient dans tout le pays

Cette stratégie vise: (i) l'augmentation de la concurrence et de l'amélioration de la supervision du secteur; l'expansion de la capacité de production ; (ii) l'augmentation de la pénétration des énergies renouvelables ; (iii) la mise en œuvre de mesures de conservation et d'efficiace énergétique, le renforcement de la capacité institutionnelle ; (iv) l'investissement dans l'innovation et l'adoption de technologies plus efficientes ; (v) atteindre une couverture en électricité de 100%.

En plus de cela, une emphase marquée devra être mise sur **l'accroissement de la pénétration des sources d'énergies renouvelables**, pour réduction de la dépendance des importations et d'une des principales vulnérabilités du pays, garantissant ainsi un avenir énergétique sûr et durable.

Les principaux éléments de la stratégie incluent :

- **Promotion de l'efficiace dans le secteur énergétique:** : L'efficiace dans le secteur énergétique est aussi bien l'objectif de politique que son instrument, avec l'adoption d'approches incluant la promotion de la concurrence et le renforcement à tous les niveaux des agences de régulation et de formulation de politiques, visant le renforcement de la supervision et de la régulation.
- **Expansion de la capacité de production d'énergie électrique:** La santé du sous-secteur de l'électricité est cruciale pour la construction d'un secteur énergétique sûr et durable, qui soit efficient et capable de soutenir l'agenda de transformation. Sera promue l'ouverture du secteur pour faciliter l'entrée de nouveaux participants sur le marché et la concurrence, à travers des partenariats public/privé. L'une des perspectives est la construction d'une Centrale Unique de Production d'Énergie Électrique sur chaque île, permettant ainsi de réduire les coûts de production à cause de l'économie d'échelle.
- **L'augmentation de la pénétration de l'énergie renouvelable et alternative:** Le Cap Vert a l'intention d'augmenter la pénétration des énergies renouvelables et alternatives (vent, soleil, vagues de la mer, déchets, bio-combustible), visant la réduction de la dépendance des produits pétroliers, étant intention, jusqu'à 2020, couvrir 50% des besoins en énergie électrique par des sources renouvelables et avoir une île avec 100% d'énergie renouvelable.
- **La promotion de la conservation de l'énergie et de l'efficiace:** La crédibilité et l'efficiace de la distribution à travers la modernisation du réseau de distribution, ainsi que l'investissement immédiat à cette fin seront soignés. D'un autre côté, le public et les opérateurs économiques en général seront impliqués dans des programmes visant la conservation de l'énergie et la réduction de la consommation.
- **Expansion de la couverture et garant de l'accès à l'énergie:** L'accès à l'énergie est un réquisit essentiel de croissance et de développement et du traitement du phénomène de la pauvreté. Garantir une couverture en énergie électrique de 95% jusqu'à 2011 est un des principaux objectifs de la politique pour le secteur. Jusqu'à 2015, le but établi est d'avoir une couverture de 100% et la garantie de plus de qualité et de fiabilité dans l'accès à l'énergie.

- **Renforcement des Capacités Institutionnelles:** (i) tout d'abord, le renforcement de la capacité de formulation et de mise en oeuvre de politiques et de régulation, à travers le renforcement des capacités, le renforcement en ressources humaines et la mise en oeuvre d'un cadre juridique et réglementaire adéquat ; (ii) en deuxième lieu, sera développé et mis en oeuvre un cadre juridique adéquat pour la prospection du pétrole, visant faciliter les investissements nécessaires; (iii) en troisième lieu, l'ELECTRA sera reprivatisée, dès que la réingénierie et la restructuration de l'entreprise et de sa capacité pour accomplir son mandat auront été renforcés ; (iv) en quatrième lieu, sera facilité et mis en oeuvre l'agenda pour la création d'une entreprise de logistique, avec l'objectif d'améliorer le réseau de distribution et l'efficacité du sous-secteur des combustibles ; (v) en dernier lieu, sera facilitée la planification des affaires et la création de l'Entreprise Nationale des Energies Renouvelables, comme partenariat public/privé, pour orienter les efforts nationaux et faciliter les investissements dans les énergies renouvelables et alternatives.
- **Promotion de la recherche et adoption de nouvelles technologies:** Le Cap Vert n'atteindra sa vision d'un avenir sans dépendance des combustibles fossiles qu'à travers l'investissement, le développement et l'adoption de Technologies et d'approches novatrices qui diminueront sa consommation en énergie et sa dépendance des produits pétroliers. Seront développés des partenariats spéciaux avec des entreprises novatrices dans le domaine des énergies renouvelables et alternatives. Sera encore facilité le renforcement des capacités et la formation, spécialement à travers l'Université du Cap Vert, visant augmenter les compétences nationales. Seront identifiées les priorités, en facilitant des investissements et l'adoption de Technologies de production d'eau dessalée qui soient efficaces et consomment moins d'énergie. Seront encouragées des expériences stratégiques et des partenariats public/privé.

Le **sous-secteur des combustibles** a été et doit continuer à être la cible d'importantes actions visant sa restructuration. Dans le cadre des réformes économiques, l'établissement d'un nouveau mécanisme de fixation des prix constitue un des instruments importants.

Seront développés des programmes, des plans et des projets visant:

- Créer un mécanisme de réserve stratégique et son activation par l'Etat en cas d'urgence ou de crise ;
- Un nouveau et moderne mécanisme tarifaire et l'établissement d'une nouvelle formule de fixation des prix des produits pétroliers ;
- La rationalisation du système de réception, de transport et de distribution de combustibles, avec la création d'une entreprise de logistique et réglementant son fonctionnement ;
- La conclusion de la législation et la régulation du secteur et la consolidation du fonctionnement de l'entité régulatrice indépendante.

Sera intégré le dessalement de l'eau de mer et la **régénération des eaux usées** dans la planification des ressources hydriques, avec l'objectif de garantir l'accès à l'eau potable pour tous les habitants d'un côté et, de l'autre côté, garantir l'approvisionnement en eau aux nouvelles unités agricoles modernes de technologie de pointe.

Nous parierons sur la mise en oeuvre de PPPs (Partenariats Public-Privé) pour la résolution de la problématique de l'investissement et de l'opération des nouveaux systèmes industriels de production et de régénération d'eau.

4.3.2.7. Gestion intégrée des ressources hydriques

La disponibilité en eau pour les activités économiques – agriculture, tourisme, industrie, etc., a augmenté de façon significative.

Cependant, subsistent des limitations face aux croissantes exigences des différents secteurs, d'où l'activation de mesures visant la gestion intégrée des ressources hydriques, ainsi que l'augmentation des capacités installées dans le domaine du dessalement, de la meilleure utilisation des eaux d'écoulement superficiel, de l'expansion des systèmes de traitement et d'utilisation des eaux usées, avec pour **objectifs** :

- L'exploitation durable de l'eau et de toutes les ressources connexes

- L'amélioration des conditions de vie des populations
- La dynamisation des activités économiques

L'action du Gouvernement sera orientée selon les **axes** suivants:

- Elaboration et mise en oeuvre d'un Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources Hydriques ;
- Dynamisation de l'investissement, aussi bien public que privé, associé à la promotion de la culture entrepreneuriale dans différents niveaux d'intervention et à l'établissement de partenariats public/privé de mobilisation de ressources pour le financement des investissements dans des systèmes modernes de production d'eau pour approvisionnement aux population et aux activités économiques, y inclus l'agriculture ;
- Elargissement du réseau d'infrastructures de captation et d'entreposage d'eau, y inclus la construction de nouveaux barrages et de grands réservoirs, dans le cadre de la valorisation et de l'aménagement des bassins versants ;
- Renforcement et modernisation des infrastructures de distribution d'eau potable, de collecte d'eaux usées et de promotion des branchements domiciliaires en eau et égoûts en milieu urbain et rural ;
- Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables pour la mobilisation/production d'eau;
- Amélioration de la qualité et du contrôle de l'eau pour l'approvisionnement public et de l'eau usée traitée, promouvant des unités de traitement et de contrôle au niveau national et local et développant la législation, les règlements et les normes applicables ;
- Consolidation des reformes législatives, institutionnelles et de régulation sectorielle.

4.4. AXE V – Cohésion Social

Ce chapitre traduit la conséquence logique ou la relation étroite entre la croissance économique et les domaines vitaux de la vie en société, condition fondamentale pour assurer des indices élevés de développement humain et la paix sociale dans son sens le plus habituel, c'est-à-dire, qu'un ensemble d'engagements entre citoyens et institutions publiques et privées module le quotidien de l'activité économique en bénéfice d'une société basée sur un fort sens d'initiative et de responsabilité, une société civile participative, dans un Etat fonctionnant avec de forts partenariats avec la société civile.

Parmi les aspects importants, le DSCR II; (i) prend en compte le besoin de renforcer les moyens d'accroissement du capital social; (ii) propose un système de sécurité et action sociales qui soit cohérent et universel et une protection sociale adaptée aux nouvelles réalités économique et sociale ; (iii) assume l'objectif de diminuer les niveaux de pauvreté ou exclusion, d'édifier une société humaniste et solidaire, où il n'y ait pas d'exclusion du crédit institutionnel ; (iv) traite l'emploi comme une des conditions pour l'intégration sociale et l'amélioration de la qualité de vie ; (v) place la dimension genre au centre des politiques publiques avec l'objectif d'atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, en tant qu'axe de modernité et de développement ; (vi) donne importance aux TIC pour assurer l'inclusion numérique contre le risque d'infoexclusion.

C'est un défi qui exige, parmi d'autres aspects, que soit prise en considération l'égalité d'opportunités, notamment la parité du genre et des groupes sociaux les plus défavorisés, comme instrument de mobilité et cohésion sociale.

En conformité avec ce qui a été annoncé, pour édifier une société avec cohésion sociale, sont prises en considérations les suivantes priorités stratégiques :

Priorités sectorielles	Vecteurs
Diminution des niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la pauvreté et sauvegarde de la cohésion sociale et intergénérationnelle • Renforcement du rôle de l'économie sociale sous l'optique

	de la diminution des niveaux de pauvreté
Durabilité des systèmes de protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la durabilité du régime général de la sécurité sociale • Renforcement de la liaison entre le système de protection sociale et les politiques actives sur le marché du travail
Dynamique de l'emploi, de la qualité de vie au travail et de l'intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et lutte contre le chômage en augmentant l'employabilité • Développement de politiques actives d'emploi • Renforcement du rôle des petites, moyennes et micro-entreprises dans la création de richesses et d'emploi • Amélioration des conditions de travail • Réforme des relations de travail et du cadre de dialogue social
Renforcement des acquis dans la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des soins primaires de santé et promotion de la santé publique • Rationalisation du réseau des unités de santé • Articulation des soins continuels
Equité du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'une société d'égalité d'opportunités effective dans tous les domaines fondamentaux de la vie
Société inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques inclusives pour personnes porteuses de déficience, groupes de risque et défavorisés • Communautés plus préoccupées avec la population de troisième âge

De telles priorités sont concrétisées dans les axes d'intervention suivants:

4.4.1. Réduction substantielle de la pauvreté

Sera donnée continuité à la mise en oeuvre et à l'approfondissement de la stratégie de transformation économique, en articulant les politiques macroéconomiques et sociales visant l'augmentation de la productivité, la création de richesses et une répartition plus juste des ressources à tous les citoyens capverdiens.

L'attraction d'investissements étrangers pour financer les grands investissements, principalement le développement d'infrastructures du pays, le renforcement du tissu entrepreneurial et les projets du secteur social, parmi d'autres, permettront l'augmentation de la compétitivité du pays, la croissance substantielle des exportations, en proportionnant plus d'emploi, ce qui contribuera à la réduction du taux de chômage et de pauvreté et, conséquemment, au bien-être des populations.

Sera aussi privilégiée **l'encouragement des initiatives dans le domaine de l'économie informelle et de l'économie solidaire**, visant la promotion du mutualisme, comme manière de garantir l'auto-organisation des communautés en bénéfice de l'assistance médicale, en médicaments et funéraire, de l'assistance dans les études et la formation professionnelle, de l'assistance dans la perte d'emploi ou de revenus ménagers, parmi d'autres, en plus du développement d'activités génératrices de revenus pour les couches les plus défavorisées, en spécial celles du milieu rural, des communautés de pêche et les femmes chefs de famille, en expérimentant et en promouvant des formes alternatives de protection et de coresponsabilisation sociale.

Dans ce sens, des mesures seront adoptées en matière de **réglementation et de normalisation du secteur des microfinances**, d'attribution de crédit et de création d'opportunités de formation pour le renforcement de la capacité technique et professionnelle dans ces domaines.

Pour atteindre cet objectif nous considérons d'extrême importance le développement de **partenariats entre secteurs public, privé et la société civile**, ce qui ira permettre pas seulement l'émergence d'un réseau de petites et moyennes entreprises de production et de prestation de biens et services, mais aussi

la résolution immédiate des problèmes de ces groupes en situation de vulnérabilité, par la voie du développement des communautés respectives et du pays d'une manière générale.

Ayant déjà été défini, dans le cadre de la politique sociale, un cadre institutionnel et stratégique dans lequel s'inscrivent de nombreux instruments de lutte contre la pauvreté, dont sont en exergue le Programme National de Lutte contre la Pauvreté – PNL, et le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté – DSCR, des efforts doivent être concentrés dans **l'articulation et la coordination des différents plans et programmes sectoriels** en cours dans le pays et qui visent le même but (individus, groupes, familles et communautés plus carencées).

Ainsi sera permise une participation effective de tous les acteurs qui interviennent dans le processus de lutte contre la pauvreté, dans la mesure où il y aura une meilleure optimisation des ressources et des synergies, avec impact sur les résultats escomptés, donc sur le changement des conditions de vie des groupes plus atteints par la pauvreté et sur leur engagement dans le processus de développement du pays.

4.4.2. Amélioration des conditions et des relations de travail

Avec l'adoption du modèle d'économie de marché et le conséquent développement du secteur privé, la compétence de l'Etat passe à se centrer surtout sur la régulation et la surveillance du fonctionnement du marché du travail, sur la promotion de la prévention d'accidents de travail, de maladies professionnelles et de conflits de travail, ainsi que sur le dialogue et la concertation sociaux, visant, d'un côté, l'amélioration des conditions de travail des travailleurs et le renforcement de la justice et de la cohésion sociales et, de l'autre côté, l'augmentation de la compétitivité et le développement socioéconomique soutenu du pays.

Sous ce particulier, prend une importance spéciale la redéfinition d'une politique du travail plus en cohérence avec la réalité du pays, qui donne priorité à l'adéquation de la législation du travail et de la réglementation aux conventions de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs et le renforcement des relations de coopération entre les employeurs et les travailleurs et leurs représentants.

Deviend fondamentamental la création d'un cadre juridique et légal plus adapté aux exigences actuelles, nommément :

- Approbation d'un nouveau Code du Travail, de manière à avoir un instrument qui permette de réguler la relation entre les divers partenaires du monde du travail et de contribuer pour l'amélioration des conditions professionnelles des travailleurs.
- Règlementation de toute la législation en matière de Sécurité, d'Hygiène et de Santé au Travail ;
- Promotion d'actions de formation spécifiques pour le renforcement des capacités du personnel du domaine de l'inspection ;
- Création de conditions pour la surveillance de l'application de mesures de politiques en matière de sécurité, de santé et d'hygiène au travail.

Sera aussi portée attention sur le renforcement de la capacité du sous-secteur, à travers nommément de la dotation en moyens techniques et humains et de la qualification et du renforcement des capacités des cadres techniques, ainsi que de la sensibilisation et de l'engagement des partenaires sociaux.

4.4.3. Amélioration du système de la Protection Sociale

Dans le domaine de la **Protection Sociale** sont définis les axes d'intervention suivants :

- i) Redéfinition du cadre institutionnel public de coordination et mise en oeuvre des politiques de protection sociale;
- ii) Approfondissement du processus de décentralisation des politiques de protection sociale;
- iii) Définition d'un cadre normatif et institutionnel de partenariat public-privé dans le domaine de la protection sociale

En ce qui concerne la **Loi des Bases de la Protection Sociale** et le processus de réforme en cours, quelques aspects seront préférés :

- Amélioration des prestations et de la couverture sociale;
- Intégration effective des travailleurs de l'administration publique et des banques dans le régime de la protection sociale pour compte d'autrui ;
- Elargissement des bénéficiaires du réseau de solidarité (Régime non Contributif) visant garantir l'universalité du système ;
- Augmentation, diversification et amélioration des prestations sociales sur une base de solidarité et de justice sociale ;
- Amélioration de la gestion des pensions du Régime non Contributif ;
- Intégration effective des employées domestiques dans le système de protection sociale.

Aussi, avec l'objectif de fournir un service de meilleure qualité aux bénéficiaires du Régime non Contributif, **sera mis sur pied le Centre National des Pensions Sociales**, qui assurera toute la gestion des pensions au niveau national, selon une philosophie moderne de gestion, en permettant de dépasser les nombreux problèmes existant dans ce domaine.

En articulation avec différents partenaires, sera donnée continuité au développement de programmes qui contribuent à l'intégration et l'insertion des groupes mentionnés, dont des **Programmes d'Appui à** ;

- Orphelins et autres enfants vulnérables;
- Personnes porteuses de déficiences;
- Etudiants de familles carencées;
- Familles avec des femmes comme chef;
- Troisième Age;
- Intégration et insertion sociale des rapatriés et autres personnes en situation de risque ;
- Accueil et suivi psychosocial des personnes avec le VIH/SIDA;
- Initiatives de développement communautaire, nommément alternatives adéquates de soins pour les enfants et les ayant-droits de femmes pauvres qui doivent travailler.

En matière d'intervention dans le domaine **des mineurs**, l'objectif est le développement d'un système de protection des droits de l'enfant, les grandes lignes d'orientation allant dans le sens de la consolidation de tout le processus de réforme légale et institutionnelle en matière de l'enfance et de l'adolescence déjà démarré, avec emphase pour trois grands domaines :

- a) La promotion et la diffusion des Droits de l'Enfant, où nous prétendons :
- b) Protection, Réinsertion Sociale et Familiale
- c) Intervention socioéducative pour la responsabilisation des jeunes en conflit avec la Loi
- d) Promotion de la co-responsabilisation des hommes dans la famille et dignification de toutes les formes d'organisation familiale

4.4.4. Dynamisation de l'emploi

Seront développés des **partenariats avec les entreprises et autres entités privées**, à travers de mesures spécifiques de promotion et d'incitation à la participation de tous les acteurs visant le développement de l'offre dans tout le pays, qui chercheront à :

- Renforcer le dialogue et la concertation avec les partenaires sociaux en matière d'emploi et de formation et améliorer les mécanismes de leur participation dans le système, nommément à travers leur participation dans la gestion de centres publics de formation et leur implication dans la

planification, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes de formation professionnelle ;

- Approfondir la concertation et l'intégration entre le système de formation professionnelle et le système éducatif, en proportionnant une rapide transition de l'école vers le monde du travail ;
- Promouvoir des incitations à la création de postes de travail, à travers notamment de l'octroi de crédit pour le financement de petits projets ; de la promotion et du développement de micro-entreprises et d'activités génératrices de revenus en se basant sur des critères de rentabilité qui garantissent leur durabilité ; de la promotion des initiatives locales d'emploi ;
- Doter les services d'emploi, les municipalités et autres entités locales à buts non lucratifs de dispositifs techniques et financiers d'appui en coordonnant le développement local et l'utilisation des opportunités d'emploi ;
- Produire et publier de manière périodique des statistiques d'emploi/chômage ;
- Diffuser l'information disponible sur de nouveaux domaines d'emploi et de nouvelles conditions d'employabilité au niveau national et local ;
- Améliorer l'appui à la mobilité et à la flexibilité et au fonctionnement des marchés locaux d'emploi, en se basant sur la réforme des services locaux d'emploi dans leurs fonctions d'information, de placement et d'orientation professionnelle et suivi et intervention au niveau local ;
- Procéder à la rationalisation de la législation relative aux politiques spécifiques sur l'emploi ;
- Développer la concertation stratégique avec les partenaires sociaux visant la promotion de l'emploi.

4.4.5. Sécurité alimentaire

En ce moment nous assistons à l'augmentation démesurée des prix des produits agricoles au niveau mondial, rendant critique la situation de sécurité alimentaire dont les causes sont, parmi d'autres, de nature suivante : (i) l'augmentation de la demande, l'insuffisance de l'offre et l'augmentation des coûts, comme principaux indicateurs de la situation actuelle et des tendances de réduction de la production de céréales et oléagineuses en résultat de l'augmentation de la production de biocarburants ; (ii) l'amélioration des conditions conduisant à l'augmentation de la consommation de biens alimentaires, à la croissance de la population ; (iii) sans parler de la spéculation financière et des acquisitions de précaution.

Le Cap Vert ne sera pas indifférent au phénomène, étant données ses caractéristiques structurelles et des facteurs conjoncturels qui, parmi d'autres causes, le rendent extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs : (i) la constante rareté des pluies ; (ii) les rares ressources en terres cultivables ; (iii) la complète dépendance énergétique ; (iv) plus de 80% de la consommation d'aliments dépend des importations ; (v) des coûts élevés des facteurs de production.

Disponibilité et possible évolution des prix des céréales sur le marché intérieur

Produit	Disponibilité temporelle	Prix sur le marché
Riz	Incluant les importations, il y a garantie de couverture des besoins jusqu'à la mi novembre 2008	En juin/juillet il pourra y avoir augmentation significative des prix, compte tenu de l'augmentation survenue sur le marché international
Maïs	Incluant les importations il y a garantie de couverture des besoins jusqu'à la mi novembre 2008	Il n'est pas en perspective une aggravation des prix
Blé	Incluant l'importation, il y a couverture des besoins estimés jusqu'à juillet 2008	En juin/juillet, face à l'augmentation sur le marché international, il pourra y avoir une augmentation des prix sur le marché d'environ 10%

L'ANSA est en négociations avec la MOAVE (avec la participation du Gouvernement) pour trouver des solutions qui puissent donner une certaine stabilité aux prix. Les scénarios possibles, dans une conjugaison des prix des deux derniers lots acquis par l'entreprise, indiquent une stabilisation des prix dans une première phase et une augmentation de l'ordre de 10% dans une deuxième phase.

Avec ce scénario de forte augmentation des prix à partir de juin/juillet, seront identifiées et proposées des mesures de politique pour alléger l'impact des augmentations significatives des prix des céréales enregistrées, qui peuvent être classifiées de la façon suivante :

- **Mesures fiscales et de stabilisation**

- ⇒ Exemption de Droits d'Importation et de TVA sur les céréales
- ⇒ Péréquation des prix des produits intérieurs
- ⇒ FESA – Fonds de Stabilité et de Sécurité Alimentaire (Dans le contexte actuel il pourra être nécessaire de reprendre et rendre adéquates ses fonctions)

- **Mesures visant l'amélioration de l'efficacité du système de distribution intérieure**

- ⇒ Réduction des coûts de transports entre les îles
- ⇒ Réduction des coûts de prestation de services dans les ports

- **Mesures visant l'amélioration de l'efficacité du système d'importation**

- ⇒ Amélioration du système d'approvisionnement en céréales (Silos)
- ⇒ Comment importer à des Prix plus Compétitifs?
- ⇒ Recherche de solutions durables pour l'approvisionnement en céréales (moyen/long termes)

- **Mesures visant l'utilisation de la mobilisation de la communauté internationale sur la problématique de l'augmentation généralisée des prix**

- ⇒ Renforcement de l'Aide Alimentaire, en régime d'Urgence
- ⇒ Stock Financier pour sécurité alimentaire (SFSA)
- ⇒ Nouvelle initiative de la FAO dans la lutte contre l'Aggravation des Prix des denrées alimentaires (IFPA)

L'ANSA est l'entité chargée de garantir la sécurité alimentaire du pays, étant donc urgent le renforcement de sa capacité de régulation, notamment en ce qui concerne : (i) la diffusion d'information aux agents économiques intéressés, (ii) la gestion de l'aide alimentaire de manière à assurer le fonctionnement normal des marchés, (iii) la garantie de l'accès aux produits alimentaires de base avec un minimum de qualité de la part de la population et (iv) la capacité d'intervention dans les questions relatives à la définition de la politique alimentaire, soit du point de vue économique, soit du point de vue normatif.

Face à la situation décrite, pour évaluation de l'impact réel et des mesures de court, moyen et long termes, seront promus le dialogue et la concertation avec différents **partenaires**, notamment : Ces mesures seront accompagnées par un dialogue avec la société et les acteurs directement impliqués dans le processus, parmi lesquels :

- Agence Nationale de Sécurité Alimentaire
- Les Chambres de Commerce dans leur fonction d'importation et d'approvisionnement du marché;

- La CIC – Compagnie d’Investissement en Céréales
- L’IGAE – Inspection-Générale de l’Activité Economique
- Les associations de défense du consommateur
- Le PNLP et les ONGs, visant évaluer la situation, très en particulier les groupes vulnérables, et proposer des mesures et des actions concrètes;
- La communauté portuaire
- Les syndicats et associations patronales
- La FAO dans le sens de l’appui à d’éventuelles mesures d’urgence centrées sur les pauvres

4.4.6. Plus et meilleure santé pour tous

Dans le processus de développement du pays, nous prétendons du secteur de la santé la garantie du bien-être physique, mental et social de la population, ce qui exige de l’Etat et de la société un plus grand investissement en termes de ressources humaines, financières et matérielles, et aussi en ce qui concerne l’organisation et la gestion.

Les orientation stratégiques fondamentales se basent surtout sur:

- Réorganisation du Service National de Santé.
- Offre de soins de santé qui soient accessibles et qui englobent toutes les dimensions de l’être humain et soient capables de suivre les épisodes de maladie ou de risque, ce qui a pour présupposition une organisation des services, surtout de l’attention primaire.
- Exécution du Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines.
- Revoir et rendre adéquat le réseau des structures dans sa diversité de type et de compétences.

Pour garantir la modernisation et la durabilité du **Service National de Santé**, nous prévoyons (voir PNS) : i) Augmenter la capacité d’intervention administrative et technique au niveau central et local ; ii) Renforcer la performance technique et administrative des Délégations de la Santé ; iii) Créer des régions sanitaires ; iv) Restructurer les programmes de santé publique ; v) Différencier la capacité technique et les niveaux d’intervention des hôpitaux centraux ; vi) Restructurer la prestation des soins secondaires dans les hôpitaux centraux ; vii) Définir des normes et des standards de fonctionnement du SNS ; viii) Créer un programme de garantie de la qualité dans les soins de santé.

Les **ressources humaines** constituent un élément fondamental pour la matérialisation de la réforme du secteur de la santé, devenant donc essentielle l’exécution du «*Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines pour la Santé 2005-2014*».

Les orientations stratégiques vont dans le sens de: i) Redéfinition des équipes technique, administrative et d’appui ; ii) Planification à moyen et long termes de la formation initiale, du perfectionnement et de la spécialisation ; iii) Modernisation des procédures et des mécanismes de gestion des ressources humaines ; iv) Promotion du développement de carrières professionnelles de santé en tant que facteur de motivation du personnel et de stabilité entre les classes professionnelles.

Pour atteindre les objectifs de couverture et d’équité de l’offre il est nécessaire de **rendre adéquat le réseau des structures** dans sa diversité de type et de compétences. Ainsi, les orientations stratégiques sont : i) Elaboration d’une Carte Sanitaire et mises à jour successives ; ii) Mise sur pied d’un réseau de Centres de santé à Praia et à Mindelo ; iii) Inclusion des unités privées de santé dans les études pour la Carte Sanitaire ; iv) Consolidation du réseau, en investissant sur son équipement et sur la maintenance des bâtiments et des équipements.

4.4.7. Jeunesse et Développement

Les politiques du Gouvernement visent proportionner aux jeunes plus et de meilleures conditions de participation dans la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays et, pour

l'approfondissement et le renforcement des politiques de valorisation du capital humain, porte une attention prioritaire sur le rôle de plus en plus actif des jeunes dans les opportunités de développement.

a) Appuyer l'épanouissement d'initiatives entrepreneuriales jeunes

Pour l'augmentation et la consolidation de la compétitivité de l'économie capverdienne est fondamental le rajeunissement de la force de travail, d'où le développement d'actions et de mesures qui promeuvent l'émergence d'une culture entrepreneuriale et l'essor d'un tissu vif d'initiatives entrepreneuriales jeunes.

Pour cela, avec les institutions financières publiques ainsi que privées, seront conçues et créées des **lignes de crédit et des incitations fiscales** destinées à promouvoir et à appuyer l'installation de micro, de petites et de moyennes entreprises jeunes qui soient compétitives, en assurant des mécanismes efficaces pour l'octroi de ces avantages et la prestation, à fonds perdu, d'assistance indispensable à l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets d'investissement respectifs.

Pour promouvoir l'émergence de micro, petites et moyennes entreprises dans les zones périphériques seront adoptées des **incitations fiscales spéciales qui stimulent le jeune entrepreneur à renforcer ses capacités et à se fixer dans sa région d'origine**, ce qui, par effet multiplicateur, générera plus d'emploi direct et indirect et rendra plus attractive l'activité économique.

Une grande impulsion sera donnée au **Crédit Jeune Logement** et à d'autres programmes pour la jeunesse, à fin de créer les conditions favorables à l'acquisition par les jeunes de logement propre, très en particulier dans la périphérie.

b) Formation professionnelle et dignification du travail

La politique de formation professionnelle devra viser la rapide intégration des jeunes dans le monde du travail et dans la vie sociale active, soit sous la perspective de création de sa propre entreprise, soit pour la satisfaction d'une offre de travail, une attention particulière devant être portée sur la composante gestion des affaires.

Avec les institutions publiques et privées seront développées des actions de **formation sur le tas**, des incitations spécifiques devant être créées pour cela, aussi bien pour les jeunes employés que pour les entreprises, en particulier celles qui sont le résultat d'initiatives de jeunes gens.

Sera dynamisé le **Programme d'Insertion et d'Emploi Jeune** et son intégration avec les différents programmes nationaux et de coopération internationale. Encore dans ce cadre, seront développées avec les entités patronales et les associations représentatives respectives des partenariats visant le recrutement de jeunes moyennant des incitations nommément de nature fiscale pour les entreprises employeuses nationales et étrangères.

Encore dans ce contexte, visant l'implication adéquate des entreprises et des personnes singulières dans la formation, le renforcement des capacités et la sensibilisation de la jeunesse et des associations respectives, sera adoptée la **Loi du Mécénat Juvénile**.

c) Renforcer et approfondir la participation des jeunes

Nous attribuons de l'importance à l'**Associativisme Juvénile** comme modèle d'organisation et espace de développement complet des jeunes, d'apprentissage de principes et de valeurs essentielles au développement d'un esprit de saine convivialité et de vie démocratique, constituant un forum de partage et de concrétisation d'idées, sous la perspective de lutte pour une démocratie politique, économique, sociale et culturelle qui aille à la rencontre des attentes de tous les jeunes capverdiens.

Le **Fonds d'Appui à l'Associativisme Juvenile** devra être mis en œuvre, les ressources indispensables à la poursuite des fins auxquelles il est créé devant être assurées, pour l'octroi d'appuis et d'incitations à des associations et à des regroupements juveniles.

Parmi d'autres mesures et actions visant la participation des jeunes, sera poursuivie avec plus de vigueur l'agrandissement du **Corps des Jeunes Volontaires du Cap Vert** à toutes les régions du pays, en même temps que son intervention de qualité dans les domaines productif, social et culturel.

Dans ce contexte, sera poursuivi avec un engagement renouvelé l'installation de **Centres de la Jeunesse et de Télécentres** dans toutes les Municipalités, compte tenu de leur importance comme espaces de rencontre et de formulation d'initiatives juveniles, ainsi que d'échange, de loisir, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, de formation, etc..

De la même manière, seront poursuivis l'ouverture et le fonctionnement des **Auberges de Jeunesse** qui iront jouer un rôle important dans la promotion de la mobilité et de l'échange juvenile dans les différentes îles et régions du pays, ainsi que dans la promotion d'initiatives visant la création d'emploi jeune.

La réalisation de **Colonies de Vacances** à caractère municipal sera poursuivie avec la préoccupation d'élever de plus en plus la participation des jeunes, l'échange et le débat d'idées.

Mise en œuvre du programme **"Loisirs et Sports dans la Rue"**, avec l'objectif d'occuper le temps libre des jeunes et d'élargir les espaces de rencontre et d'échange.

La massification du programme **Carte-jeune** dans le pays et dans la diaspora sera mise en œuvre, comme instrument privilégié de promotion de la mobilité et de l'échange juvenile.

d) Jeunesse et culture

Les jeunes seront au centre des politiques et des mesures de politique d'action gouvernementale dans le domaine culturel, ce qui impliquera une étroite coordination et l'implication des départements gouvernementaux respectifs.

Les Centres de Jeunesse et télécentres, ainsi que les Auberges de Jeunesse, en tant qu'espaces de rencontre et d'échange juvenile, proportionneront des opportunités de promotion, de production et d'innovation culturelle des jeunes.

Le **Festival de la Jeunesse capverdienne** sera institutionnalisé, ayant pour objectif la rencontre de jeunes talents dans le pays et dans la diaspora, dans la composante culturelle, sportive et musicale.

Sera aussi créé le **CCY/Cap Vert (Centre de Jeunes Créatifs)** en étroite partenariat le CCY/États-Unis, visant la capacitation et le perfectionnement de jeunes talents capverdiens dans le domaine de la musique, du théâtre et des arts plastiques.

4.4.8. Genre et Développement

L'intégration de **l'approche genre** au Cap Vert est un défi face aux perceptions socioculturelles encore subsistant dans la société et que de nombreuses fois représentent une entrave au développement, à la formulation et à la mise en œuvre de politiques.

Il s'impose le renforcement d'actions dans le sens de la création de conditions pour l'exercice effectif de la citoyenneté qui, en même temps, favorisent l'élimination graduelle des situations de violence et de discrimination, la protection des droits et, très en particulier, la participation politique et économique des femmes, à travers la mise en œuvre du Plan National d'Égalité et Équité du Genre, du Plan de Combat à la VLG et de l'élaboration et de la mise en œuvre des Plans Municipaux d'Égalité et d'Équité du Genre.

Avec cette entente, le Gouvernement, en étroite coordination avec les organisations de la société civile, se propose de développer, parmi d'autres, les actions suivantes:

- (i) Assurer l'introduction effective de l'approche genre dans les politiques sectorielles et dans les programmes et projets, très en particulier en ce qui concerne la formation, la lutte contre la pauvreté, l'emploi et la promotion de la citoyenneté ;
- (ii) Créer et mettre en oeuvre des mécanismes d'action affirmative visant l'augmentation de la participation des femmes dans les pouvoirs législatif, judiciaire et local ;
- (iii) Soigner la mise en oeuvre effective du dispositif juridique et légal en vigueur, surtout sa réglementation, pour qu'il y ait un usufuit réel des dispositifs de protection sous-jacents ;
- (iv) Adopter des mécanismes qui promeuvent l'égalité d'opportunités et une plus grande participation des femmes dans les activités économiques ;
- (v) Porter une attention spéciale à la structuration et au fonctionnement des Maisons de Droit et des Maisons du Citoyen, aux questions liées à la violence domestique et à la réduction des inégalités dans l'accès aux services ;
- (vi) Renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile qui agissent dans la promotion de la citoyenneté et de la famille, dans la défense des droits de la femme, dans la promotion du développement communautaire et dans la lutte contre la pauvreté.

5. Cadre logique

Le DSCRП étant un cadre de référence opérationnelle, il est conçu sur la base de références diverses et avec des résultats conduisant à des impacts effectifs sur la qualité de vie des populations pauvres. D'où le fait que la DGP ait opté pour l'approche centrée sur les résultats, comme il s'impose pour le cadre logique.

Elaboration du cadre logique

En amont du cadre logique a eu lieu une analyse causale profonde avec les différents secteurs. Cette analyse a permis de concevoir une grille d'analyse qui est le résultat du cadre logique proprement dit. Cette grille est une matrice construite selon une logique verticale et une logique horizontale.

La logique verticale contient l'hierarchie causale des problèmes identifiés dans l'ensemble du système de développement durable, suivie par le niveau des problèmes jusqu'aux causes profondes et structurelles, en passant par les causes immédiates et par les causes sous-jacentes.

La logique horizontale englobe les indicateurs pour mesurer l'ampleur des problèmes d'ordre diverse, l'origine et la date de référence, les opportunités et les acquis par rapport au problème à chaque niveau, les objectifs ou les besoins critiques, les indicateurs de résultats, les orientations stratégiques associées, les secteurs et les institutions proches. Cette matrice globale contient l'analyse de la situation d'ensemble, et aussi les éléments de la planification stratégique et de la planification opérationnelle obtenue à partir du cadre logique.

Le cadre logique a été élaboré selon les hypothèses suivantes :

Les actions à développer par les secteurs découlent nécessairement du cadre global des orientations de l'adaptation faite par le pays par rapport aux ODM, aux objectifs des GOP et aux orientations du programme du gouvernement.

Chaque secteur ayant à sa disposition une stratégie sectorielle, a élaboré son programme en se basant sur cette stratégie, les propositions faites étant donc le résultat de la mise en œuvre de celle-ci.

Le DSCRП II pour être pertinent a été construit en prenant en considération les actions qui intègrent les populations en général et les pauvres en particulier.

Le DSCRП II vise des effets transversaux tels que la démographie, la politiques, l'économie, la socioéconomie, la pauvreté, le genre, la jeunesse, l'environnement, la recherche et la société de l'information, la connaissance et la compétence, la gouvernance, le capital humain, la productivité, le développement d'infrastructures et la cohésion sociale.

En se basant sur ces hypothèses, la contribution de chaque secteur fournie à la DGP a été utilisée pour organiser la construction du cadre logique selon la causalité de l'analyse.

Architecture et contenu

Le cadre logique du DSCRП II est bâti sur une chaîne de résultats à trois niveaux : fin ou but, effets et produits. Le cadre logique ne va pas au-delà des produits parce-que les activités qui devraient les gérer sont de la responsabilité de chaque secteur et des structures opérationnelles respectives.

Un plan d'action devra être élaboré pour préciser les activités associées à chaque produit, ainsi que les stratégies opérationnelles auxquelles elles sont liées et les indicateurs de processus auxquels elles sont associées.

Fin

Provient directement des instruments nationaux de développement durable du pays, dans ce cas les GOP et les orientations du Gouvernement. Ces deux tableaux intégrant à priori les ODM, il serait intéressant de présenter la synthèse suivante :

Atteindre un développement durable basé sur un système productif fort et dynamique, sur la valorisation de son capital humain, sur le renforcement des capacités technologiques et sur la culture, dans un contexte de développement régional équilibré, de solidarité, de justice sociale, de démocratie et de conscience écologique.

La fin en soi est supportée par divers indicateurs liés aux dimensions des axes d'action prioritaires qui guident le processus à long terme, comme c'est le cas des ODM et des autres priorités nationales, dont la majorité a servi à la définition d'une politique et d'une stratégie nationale ou sectorielle.

En fin de compte, ont été déterminés les effets qui couvrent les domaines transversaux, ainsi que les cinq axes définis par le gouvernement pour appuyer les actions de développement, soit : la gouvernance, le capital humain, la capacité productive, les infrastructures et la cohésion sociale.

Les effets

Les effets formulés sont :

Genre: Egalité et équité du genre assurées

Jeunesse: Participation et représentation des jeunes comme protagonistes du développement accrues

Démographie: équilibre entre les paramètres démographiques et de développement socioéconomique assuré

Environnement: Gestion des ressources naturelles équilibrée

Recherche: Résultats des recherches utilisés dans toutes les politiques et stratégies de développement; Valorisation du cadre de chercheurs

Citoyenneté: Droits de l'homme et de citoyenneté assurés

Bonne gouvernance: Réforme de l'Etat: Gestion des dépenses publiques améliorée au niveau central et municipal; prestation de services aux usagers par l'administration publique améliorée au niveau central et municipal; Administration Publique: Critères modernes de gestion de l'administration publique appliqués; Communication Sociale: Participation de la population dans le processus de développement améliorée; Justice: Mécanismes de protection des droits des citoyens renforcés; Efficacité des tribunaux et de la justice en général améliorée; Prestation des services des bureaux d'état civil et du registre des sociétés et du commerce aux citoyens améliorée ; Prévention et lutte contre la drogue renforcées ; Système des prisons et de réinsertion sociale d'adultes et de mineurs en conflit avec la loi amélioré ; Sécurité:Sécurité intérieure assurée ; Transports routiers sûrs ; Risques inhérents à la survenue de catastrophes naturels et provoqués réduits ; Participation politique: Participation de la population dans la vie politique renforcée; Décentralisation et Administration Locale: Politique de décentralisation mise en oeuvre

Capital Humain: Education: système éducatif mieux adapté aux besoins de développement économique; Enseignement supérieur généralisé et orienté sur le marché du travail; Sports: Sports dynamisé et massifié; Formation Professionnelle: Formation professionnelle renforcée et tournée vers l'emploi et l'inclusion sociale; Environnement économique favorable à la création d'emploi pour l'intégration des populations vulnérables ; Culture: Produits culturels et patrimoine historico-culturel valorisés ; Santé: Santé de la population améliorée, en spécial celle des femmes et des enfants ; Surveillance intégrée des maladies transmissibles ; Lutte contre les maladies non transmissibles assurée

Compétitivité: Agriculture: Systèmes Intégrés de Production Végétale, Animale et Agro-Sylvo-Pastoral intensifiés et diversifiés; Produits agricoles nationaux valorisés; Sécurité alimentaire améliorée par la production agricole nationale; Pêche: Valeur ajoutée brute provenant de la pêche accrue; Tourisme: Valeur ajoutée brute du tourisme accrue; Politique de diversification des produits touristiques mise en oeuvre; Qualité des produits et des services du tourisme améliorée; Services:

Productivité des services accrue; Commerce: commerce qui valorise la production nationale et orienté sur les besoins de la population ; Industrie: industrie intégrée dans la politique de développement humain du pays et respectant l'environnement; Système financier: Système financier modernisé; Régulation: Fonction de surveillance et de régulation de l'Etat améliorée

Développement des infrastructures: Aménagement du territoire: Gestion du territoire, des sols et du Cadastre améliorées; Assainissement de base: système de ramassage et de traitement des déchets et des eaux usées amélioré au niveau national et local; Gestion des ressources hydriques: Gestion intégrée et qualité de l'eau pour l'approvisionnement publique améliorée: Infrastructures et transports terrestres: Circulation des personnes et des marchandises en conditions de sécurité garantie; Infrastructures et transports maritimes: Ports adaptés aux besoins de l'internationalisation de l'économie; Système de protection et de sécurité maritime amélioré; Infrastructures et transports aériens: Aéroports internationaux adaptés aux besoins du trafic, assurant des standards de sécurité, d'efficacité et de confort; Energie: Infrastructures de production, d'entreposage et de distribution de l'énergie et de l'eau améliorées; Sources d'énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie avec faible production de carbone développées; Requalification urbaine et logement: Planification urbanistique, des logements et de la requalification urbaine améliorée

Cohésion Sociale: Sécurité Alimentaire: Disponibilité et stabilité des produits alimentaires assurées pour l'approvisionnement des marchés centraux et périphériques; Logement Social: Planification du logement social améliorée; Pauvreté: Accès des pauvres aux services sociaux de base et aux revenus améliorés; Protection Sociale: Conditions de travail et relations entre les partenaires sociaux améliorées; Accès de tous les groupes sociaux et professionnels à la protection sociale, en particulier des groupes vulnérables, garanti

Les produits

Ont été organisés selon des domaines transversaux et selon les cinq axes qui représentent les principales lignes d'action du Gouvernement dans sa tâche de promotion du développement durable du pays comme suit:

Ont été formulés à partir des contributions des différents secteurs, en tenant compte de la qualité et de la quantité des résultats escomptés dans les différents niveaux supérieurs et de contexte politique, socioéconomique, technique et institutionnel.

Le cadre des indicateurs devra être consolidé avec les différents secteurs en étroite concertation avec l'INS et le système de S&E.

CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
IMPACT										
<i>Atteindre un développement humain durable basé sur un système productif fort et dynamique, sur la valorisation de son capital humain, sur le renforcement de ses capacités technologiques et sur sa culture, dans un contexte de développement régional équilibré, de solidarité, de justice sociale, de démocratie et de conscience environnementale.</i>	Taux de croissance réelle du PIB	7.2	7,8	8,4	10,2	10,2	INE/MFAP	Annuelle		
	IDH	0,722 (2006)								
	Taux d'Inflation	5.4	3,0	2,8	3,3	3,1	INS/MFAP	Annuelle		
	Investissement Public (CVE 10 ⁹)	13.9	11.8	13.6	17.7	19.9	INS/MFAP	Annuelle		
	Réserves de change (mois d'importations)	4,1	3,2	3,3	3,4	3,5	INS/MFAP	Annuelle		
	Dépenses d'investissement(% PIB)	11.6	12.2	12.1	13	12.5	INS/MFAP	Annuelle		
	Taux de Chômage	21.7	17	14	11.5	9,8	INS/IEFP	Semestral	ISE	
	Taux de croissance démographique	1,86	1,87	1,88	1,89	1,9	INS	Annuelle	Projections	
	Espérance de Vie	72,6	72,8	73,1	73,3	73,4	INS	Annuelle	Projections	
	Solde Migratoire	-1.384	-1.355	-1.327	-1.298	-1.252	INS	Annuelle	Projections	
	Taux de Mortalité Infantile	29,1	28,5	27,9	27,3	27	MS/INS	Annuelle	Annuaire statistiques	
	Taux execution du budget de la santé (%)	>80	>80	>80	>80	>80	MS/ MF			
	Taux execution du budget de l'education (%)	>80	>80	>80	>80	>80	MEES / MF			
	Taux de mortalité d'enfants jusqu'à 6 semaines après la naissance	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	MS/INS	Annuelle	Annuaire statistiques	
	Taux de couverture dans l'Education Pré-scolaire	55,8%	56,3%	56,6%	57,0%	57,2%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	Engagement des intervenants

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
	% Population avec niveau supérieur de formation (F/M)	2,8%	3,1%	3,2%	3,3%	3,4%	MEEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
EFFETS										
(THEMES TRANSVERSAUX)										
Genre Egalité et équité de genre assurées	Indice de Développement Ajusté au Genre	Ratio estime à 0,35	0,40	0,45	0,50	0,55	ICIEG	Annuelle	Rapport de DH/PNUD	
	Indice de pauvreté (M/F, âge, sexe du chef du foyer familial, type de résidence, régions)	Foyers CV (%) - 28 F: 31% M: 26%	26 F: 28 M: 24	2 F: 25 M: 22	22 F: 22 M: 21	20 F: 21 M: 19	ICIEG	Annuelle	QUIBB IDRF ISE	
Démographie L'équilibre entre les paramètres démographiques et de développement socioéconomique assuré	Taux de dépendance	0,76	0,74	0,72	0,71	0,69	INE	Annuelle	Projections	
Environnement Gestion des ressources naturelles équilibrée	Nb d'aires protégées (terrestres et marines)	47	47	47	47	47	MAA	Annuelle	SIA SSQA Rapports MAA	
	% de sable utilisée dans le pays d'origine legal	55	65	75	85	55	Entreprises Privées	Annuelle	Rapports MAA Douanes	
	Proportion de projets approuvés alignés avec l'Etude d'Impact Environnemental			100	100	100				
Investigation/Recherche Résultats de recherche utilisés dans toutes les politiques et stratégies de	Nb de projets de recherche scientifique réalisés	0	0	3	5	7	UNI-CV/INE	Annuelle	Rapport	
	Nb de centres d'investigation actifs	2	2	3	4	4	UNI-CV/INE	Annuelle	Rapport	

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
développement										

AXE – I – BONNE GOUVERNANCE

Réforme de l'Etat La prestation de services aux usagers par l'administration publique améliorée au niveau central et municipal	% de structures centrales rationalisées et avec de nouvelles organiques	15%	20%	70%	100%		UCRE	Annuelle	Rapport	
	% de services de l'Etat dans le SIGOF		80	90	100	100	MF			
Administration Publique Critères modernes de gestion de l'administration publique appliqués	Nb de modèles d'évaluation des ressources humaines mis en oeuvre	1	-	3	-	-	SEAP	Annuelle	Fiches d'évaluation	Résistance aux changements
	Nb de brochures / publications sur les droits et les devoirs des fonctionnaires publics	6	-	8	8	8			Site créé à cet effet	
Communication Sociale Participation de la population dans le processus de développement améliorée	% de personnes satisfaites avec la qualité de la prestation de service publique de CS	44% de satisfaction pour la TCV et 76% - RCV (2007)		+10%	+5%	Maintenir l'indice de Satisfaction de la RCV	GMAPM/DGCS	Annuelle	Etude de Sondage d'opinion	

AXE – II – CAPITAL HUMAIN

Education Le système éducatif mieux adapté aux besoins de développement économique	% d'étudiants qui ont terminé l'enseignement secondaire technique	41,6%	42,0%	42,4%	42,8%	43,2%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% d'échec dans l'enseignement de Base	12,9%	12,4%	12,0%	11,6%	10,0%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% d'échec dans l'enseignement secondaire	19,8%	19,5%	19,0%	18,5%	18,0%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% d'abandon dans l'enseignement de Base	2,2%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% d'abandon dans l'enseignement secondaire	8,4%	8,2%	8,0%	7,8%	7,6%	MEES	Annuelle	Annuaire statistiques	

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
Le sousystème de l'Enseignement Supérieur Public orienté vers les besoins de transformation et de modernisation du pays.	Taux brute de Scolarisation dans l'Enseignement Supérieur	7,0%	8,5%	9,3%	10,0%	10,5%	MEEES	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% offres de formation et d'activités de recherche et extension	7	17	17	17	17	UNI-CV	Annuelle	Rapports	
Emploi/Formation Professionnelle Formation professionnelle renforcée et tournée vers l'emploi et l'inclusion sociale.	Nb de personnes avec formation professionnelle employées		10.800	10.800	10.800	10.800				
Environnement économique favorable à la création d'emploi pour l'intégration des populations vulnérables	Nb de réseaux d'incubatrices de micro-affaires et de petites et moyennes entreprises montés		1	-	-	-	MQE/IEFP/MECC	Annuelle	Cens entrepreneurial	
	Nb de micro-entreprises assistées		500	600	700	800	MQE/MECC	Annuelle	Informations	
Culture Produits culturels et patrimoine historique-culturel valorisés	Nb de mécanismes appliqués à la faveur de la promotion du tourisme culturel	2	-	4	-	-	MC	Annuelle	Medidas legislativas publicadas	
Santé Santé de la population améliorée, en spécial celle des femmes et des enfants	Taux de mortalité d'enfants avec moins de 5 ans	29,2‰ (2006)		28,5		27,5‰	INE	Annuelle	Annuaire statistiques	
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé	78% (2006) QUIBB					PNSR	Annuelle	Annuaire statistiques	
	% Population accès <30mn des structures de santé	74% (2006) QUIBB				78%	INE	Annuelle	Annuaire statistiques	
Surveillance intégrée des maladies Transmissibles	Proportion de personnes satisfaisant les critères qui font de la thérapie antiretrovirale	64% (2007)	66%	68%	69%	70%	PNLS	Annuelle	Annuaire statistiques	
	Taux de prévalence contraceptive	57,1% IDRSII 2005				60%	PNSR	Annuelle	Annuaire statistiques	

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
	Taux d'incidence de la malaria	16,6%000	4,5	3,9		3,7	DGS-VEpi	Annuelle	Annuaire statistiques	
	Taux de prévalence de la tuberculose	57%000	56%000	54%000	52%000	50%000	DGS-Vig. Epid	Annuelle	Annuaire statistiques	
AXE – III – COMPETITIVITE										
Agriculture Système intégré de production végétale, animale et d'agro-sylviculture et élevage intensifié et diversifié	Aires Reboisées (ha)	1.063	1.063	1.363	1.663	1.963	MAA	Annuelle		
Produits agricoles nationaux valorisés	Nb d'unités de transformation et conservation	5	6	-	-	-	MAA	Annuelle		
Pêche Valeur ajoutée brute provenant de la pêche accrue	% de population active qui vit des pêches	12%	12%	12%	12%	12%	INE	Annuelle	Cens	
	Nb d'emplois créés par le secteur	-	9.200	9.200	9.300	9.400	MITM/D G Pescas/DGPOG	Annuelle	Rapports	
Tourisme Améliorer l'efficacité de la promotion touristique et la qualité des produits et des services	Nb de touristes qui visitent le Cap Vert	312.880	350.000	370.000	415.000	460.000	MECC	Annuelle	INS	
	Taux de croissance des investissements pour le secteur du tourisme (%)	15	20	20	20	20	MECC	Annuelle	CVI	
Services Compétitivité des services améliorée	Nb d'Agences internationales financières dans le pays.	5	6	7	8	10	MECC	Annuelle	BCV	
	Nb d'entreprise TIC créées dans le pays.	-	2	6	8	10	MECC	Annuelle	Cadastre industriel	
Secteur Privé Secteur privé comme leader de l'économie nationale dynamisé	Ranking du Cap Vert sur le rapport "Doing Business"	156	150	140	120	100	MECC	Annuelle	"Doing Business Report" – World Bank	
Commerce Environnement des affaires du commerce intérieur amélioré	% de contribution du secteur du commerce dans le PIB	20 (2006)	22	23	22	20	MECC	Annuelle	Comptes Nationaux (INS)	

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
Insertion du Cap Vert dans l'Economie Mondiale assurée	Taux de croissance des exportations (%)	-15,3	15	5	5	5	MECC	Annuelle	INS	
	Nb d'accords d'adhésion du pays aux accords commerciaux internationaux	3	4	5	6	6	MECC	Annuelle	Accords Ratifiés	
Industrie Une industrie intégrée dans la politique de développement humain du pays et respectant l'environnement	Nb d'emplois permanents créés par le secteur industriel	140.700	154.000	162.000	170000	178000	MECC	Annuelle	Cadastre industriel	
	% de contribution du secteur industriel dans le PIB	17,6	18,5	19	19,5	20	MECC	Annuelle	INS	
Inspection/Régulation Surveillance du respect des règlements légaux renforcée	Nb de mécanismes d'application du cadre légal de la fonction d'inspection	6	8	10	12	15	MECC	Annuelle	Rapports annuels	

AXE – IV – DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES										
Assainissement de Base Système de collecte et de traitement des déchets solides et des eaux usées amélioré au niveau national et local	% Population avec accès aux services de ramassage et de dépôt des déchets		60	60	70	80		Annuelle	QUIBB	
	% Population branchée au réseau d'égoûts	14.3	15	17	20	25		Annuelle	QUIBB	
Gestion des Ressources Hydrauliques Gestion intégrée de la qualité de l'eau pour approvisionnement public améliorée	Taux de couverture des ménages directement branchés au réseau du système public de distribution d'eau potable canalisée	46.9	50	53	57	65		Annuelle	QUIBB	
Infrastructures et Transports Terrestres Circulation de personnes et de marchandises en conditions de sécurité	% Routes en bonnes conditions	36.6%	45.5%	51.4%	56.7%	68.6%	MITM	Annuelle	Rapport et inventaire du réseau des routes	

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
garantie										
Energie Infrastructures de production et distribution d'énergie améliorées	Taux de couverture d'électrification (%)	85	87	90	92	95	MECC	Annuelle		
	Capacité de production d'énergie (MW)		73.9	77.6	81.5	85.5				
	Production eau dessalée (capacité garantie) m3/jour	14.430		28.860			MECC	Annuelle		
Sources d'énergies renouvelables développées	% d'énergie renouvelable produits et introduit dans le système		3	3	3	18	MECC	Annuelle		
Amenagement du Territoire	Nb EROT's	0	0	3	4	4	MDHOT			
	Nb PDM	0	0	11	20	20	MDHOT			

AXE – V – COHESION SOCIALE										
Sécurité Alimentaire Système de Sécurité alimentaire stable et renforcé	Taux de Croissance moyenne de la production agricole et alimentaire nationale		+5%	+5%	+5%	+5%	PNSA	Annuelle	Rapports: Etudes - Enquêtes	Vulnérabilité au contexte économique international
	Contribution du secteur primaire dans le PIB		12%			14%	PNSA	Annuelle	Rapports, Base de données, Enquêtes	
	Niveau de confort des familles		+10%	+10%	+10%	+10%	PNSA	Annuelle		
Pauvreté Accès des pauvres aux services sociaux de base et à des revenus améliorés	Nb Familles en-dessous du seuil de pauvreté qui ont des femmes comme chef	11.214	10663 (-5%)	9055,3 (-15%)	6791,4 (-25%)	4414,4 (-35%)	MTFS/PNLP	Annuelle	Inquéritos; Relatórios	
	Nb de familles avec des femmes comme chefs bénéficiant de micro-crédit	3818	4009 (+5%)	4810 (+20%)	5532 (+30%)	7191,6 (+30%)	MTFS/PNLP	Annuelle		
	Nb de Commissions Régionales de Partenaires créés et en fonctionnement	5	5	8	8	8	PNLP	Annuelle	Procès-verbal et rapports	
Travail/Protection Sociale Les conditions de travail	% de syndicats affiliés et fédérés	17%	33%	66%	75%	100%	MTFS/IGT/DG	Annuelle		

Hiérarchie des Objectifs/Résultats	Indicateurs	Base Line/Data 2007	Buts				Structures Responsables	Periodicité	Moyens de Vérification	Risques et Hypothèses
			08	09	10	11				
et les relations entre les partenaires sociaux améliorées										
Accès à la protection sociale de tous les groupes sociaux et professionnels garanti	Nb de bénéficiaires avec pension sociale	21.361 (2007)	22.934	23.000	23.500	23.500	MTFS/CNPS	Annuelle		
	Nb d'étudiants appartenant à des familles carencées appuyés avec de la formation	220	212	215	215	230	MTFS/DGSS	Annuelle		
	Nb de dénonciations reçues de cas de violation des droits de l'enfant	2.234	3.128	2.904	2.680	2.457	MTFS/ICCA	Annuelle		
Habitation Social	N° familles vulnérable bénéficiaires d'une habitation social			800	900	1000				

6. COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté est une référence pour la période 2008-11 et sa mise en œuvre dépendra de la capacité de mobilisation de ressources intérieures et extérieures. Les coûts de sa mise en œuvre sont résumés dans le cadre ci-dessous et totalisent 93.448 millions d'escudos (847 millions d'euros) pour la période, dont 55.845 millions d'escudos (506 millions d'euros) sont déjà garantis et correspondent au budget consolidé et approuvé pour 2008 plus les investissements extérieurs mobilisés jusqu'à cette date à travers nos principaux partenaires de coopération. La prévision des besoins de financement pour la mise en œuvre de projets sur la période 2009-2011 et qui constitue le gap, totalise 37.602 millions d'escudos (341 millions d'euros).

Etant un document aligné sur les autres instruments de planification stratégique, son financement aussi vise la poursuite des objectifs qu'y sont proposés. Le coût est ici présenté par axes de stratégie.

Axes	2008-2011		Total
	Garanti	Gap	
(milhões ECV)			
Questions transversales (Genre, Démographie, Citoyenneté)	1.980	2.142	4.122
Bonne Gouvernance	6.308	4.009	10.317
Capital Humain	7.330	9.340	16.670
Compétitivité	4.276	3.789	8.065
Développement d'Infrastructures	34.485	14.472	48.957
Cohésion Sociale	1.465	3.850	5.315
Total	43.799	38.595	93.447

Dans le cadre de la politique économique, le Programme d'Investissements est tourné vers une croissance accélérée, visant contribuer à ; (i) la dynamisation des secteurs dynamiques de l'économie, où la possibilité de création d'avantages compétitifs se conjugue avec la propension à la création d'emploi ; (ii) le renforcement de *linkages* intersectoriels visant la promotion des secteurs dynamiques, avec la mise en œuvre de mesures de politiques transversales et de coordination opérative entre ces secteurs, qui facilitent la croissance harmonieuse entre eux ; (iii) l'enlèvement ou l'élimination progressive des facteurs inhibiteurs de la compétitivité ; (iv) la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'instruments de promotion de l'investissement privé et de développement entrepreneurial ; (v) la réduction du taux de chômage et la réduction des niveaux de pauvreté.

SOURCES DE FINANCEMENT

La stratégie de réduction de la pauvreté peut être financée avec des ressources intérieures et extérieures provenant de l'aide bilatérale et multilatérale au développement. La réalisation des projets et, conséquemment, la concrétisation des objectifs de la stratégie dépendront de nombreux facteurs, parmi lesquels sont à mettre en exergue la capacité de mobiliser les ressources auprès de la communauté des donateurs et aussi des conditions d'éligibilité du Cap Vert à bénéficier de l'aide internationale.

FINANCEMENT INTERIEUR

Les réformes du système fiscal en cours proportionneront une augmentation des recettes fiscales et, conséquemment, de la capacité intérieure de financement de la stratégie de réduction de la pauvreté dans sa composante investissement. Il y a un effort intérieur de plus en plus important pour canaliser

des ressources du budget de l'Etat vers l'investissement. En tenant compte des projections provisoires des recettes et des dépenses du Tableau des Dépenses à Moyen Terme 2009-2011, nous prévoyons deux scénarios pour le financement intérieur, en maintenant constant le solde primaire, dont une partie doit être canalisée pour l'amortissement des dettes et le reste pour les investissements. Un premier scénario prévoit le co-financement avec des ressources intérieures jusqu'à 50% du gap pour chaque année, et un deuxième scénario jusqu'à 60%, ce scénario étant conditionné par la diminution des dépenses courantes.

FINANCEMENT EXTERIEUR

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté est financée par les principaux partenaires au développement, à travers les modalités suivantes : i) Aide Budgétaire qui a comme principaux objectifs accroître l'efficacité et l'efficience de l'aide extérieure et harmoniser les processus et procédures et qui est réglementée par le Memorandum d'Entente des Partenaires d'Aide Budgétaire (MoU) signé par l'Autriche, la BAD, la Banque Mondiale, l'Espagne, l'Hollande, le Portugal et l'Union Européenne, mais qui reste ouverte à l'entrée de nouveaux partenaires ; ii) Aide aux Projets qui aient un poids significatif dans le Budget de l'Etat ; iii) Prêts concessionnels ; iv) Allègement de la dette sous condition de financement du DSCR. Nous maintenons aussi la modalité de l'aide alimentaire préférentielle pour quelques partenaires.

6.1. BUDGÉTISATION

Programmes/Sousprogrammes	Budget								TOTAL	
	2008 (Budg. Approuv.)		2009		2010		2011		2008-2011	
	fin. extérieur	fin. intérieur	garanti	gap	garanti	gap	garanti	gap	garanti	gap
(000 ecv)										
Questions transversales										
<u>Genre</u>										
Promotion de l'égalité et de l'équité du genre	65.488		61.988	3.500	18.655	3.500	18.655	3.500	164.786	10.500
<u>Jeunesse</u>										
Participation et représentation des jeunes		63.100	10.800	56.000	10.800	63.100	10.800	63.100	95.500	182.200
<u>Démographie</u>										
Equilibre entre les paramètres démographiques et de développement socioéconomique	46.691		33.962		33.962		46.691		161.306	
<u>Environnement</u>										
Gestion équilibrée des ressources naturelles	716.599	24.300	252.576	563.906	252.576	563.323	252.576	563.323	1.498.627	1.690.552
<u>Investigation</u>										
Développement de l'investigation		44.328	3.000	102.626		62.828		54.328	47.328	219.782
<u>Citoyenneté</u>										
Promotion des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté		13.266		13.266		13.266		13.266	13.266	39.798
Sous-total	828.778	144.994	362.326	739.298	315.993	706.017	328.722	697.517	1.980.813	2.142.832
Bonne gouvernance										
<u>Réforme de l'Etat et de l'Administration Publique</u>										

Amélioration de la gestion des dépenses publiques	623.069	233.320	1.077.611	300.000	1.536.686	265.825	505.149	276.016	3.975.835	841.841
Modernisation de l'administration publique										
Gouvernance Electronique										
<u>Communication Sociale</u>										
Modernisation de la communication sociale		30.590		18.000		166.720		156.960	30.590	341.680
<u>Justice</u>										
Protection des droits des citoyens	97.400	793.365	203.904	257.456	200.571	1.160.490	200.571	827.190	1.495.811	2.245.136
Efficiencie de la justice										
Amélioration de la prestation des services des bureaux d'état civil et du registre des sociétés et du commerce										
Prévention et lutte contre la drogue										
Amélioration du système des prisons et de réinsertion sociale d'adultes et de mineurs en conflit avec la loi										
<u>Sécurité</u>										
Renforcement de la sécurité intérieure		331.104	145.868	79.388	96.249	32.388	96.249	28.788	669.470	140.564
Amélioration de la sécurité des transports routiers										
Réduction des risques inhérents à la survenue de catastrophes naturelles et provoquées										
<u>Participation politique</u>										
Renforcement de la participation dans la vie publique				11.600		19.150		311.700		342.450

<u>Décentralisation et Administration Locale</u> Mise en oeuvre de la politique de décentralisation	66.114		44.106	33.000	13.232	33.000	13.232	31.000	136.684	97.000
Sous-total	786.583	1.388.379	1.471.489	699.444	1.846.738	1.677.573	815.201	1.631.654	6.308.390	4.008.671
Capital Humain										
<u>Education</u> Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'efficacité du système éducatif Promotion de l'éducation d'adultes Consolidation de l'enseignement supérieur	901.095	391.148	635.232	1.710.805	394.143	903.130	385.805	713.839	1.415.180	3.327.774
<u>Sports</u> Généralisation de la pratique sportive		80.000	108.000	80.000	216.000	475.125	216.000	361.625	620.000	916.750
<u>Emploi/Formation Professionnelle</u> Formation professionnelle tournée vers l'emploi et l'inclusion sociale Environnement économique favorable à la création d'emploi	285.465	186.709	831.264	401.672	485.937	1.237.151	296.707	1.117.531	2.086.082	2.756.354
<u>Culture</u> Valorisation des produits culturels et du patrimoine historico-culturel	47.690	67.000		72.000		242.196		237.896	114.690	552.092
<u>Santé</u> Amélioration de la prestation des soins de santé Développement des ressources humaines Amélioration du réseau des infrastructures de santé	925.981	275.000	268.129	557.000	267.439	799.000	65.584	431.000	1.802.133	1.787.000

Développement du secteur pharmaceutique Renforcement du système d'information sanitaire et de recherche en santé Promotion d'habitudes et styles de vie sains										
Sous-total	2.160.231	999.857	1.842.625	2.821.477	1.363.519	3.656.602	964.096	2.861.891	7.330.328	9.339.970
Compétitivité										
<u>Agriculture</u>										
Aménagement des bassins versants et développement intégré	800.811	410.484	156.785	625.484	201.456	1.079.987	201.456	1.079.987	1.770.992	2.785.458
Valorisation des produits naturels et développement agro-sylvo-pastoral										
Valorisation des produits économiques et financiers										
<u>Pêche</u>										
Valorisation des produits de la pêche	74.000	21.900	82.584	130.691		166.498		118.545	178.484	415.734
<u>Tourisme</u>										
Amélioration de la qualité des produits et des services du tourisme	232.952	15.000	147.132	17.000	42.895	17.000		13.000	437.979	47.000
<u>Secteur Privé</u>										
Dynamisation du secteur privé	522.190	27.000	353.518	27.000	98.266		98.266		1.099.240	27.000
<u>Commerce</u>										
Valorisation de la production nationale	9.000	70.600	115.850	142.700	115.850	74.600		73.100	311.300	290.400
Intégration dans l'économie mondiale										

<u>Régulation</u>										
Renforcement de la fonction de surveillance et de régulation				53.400		71.500		8.500		133.400
<u>Industrie</u>										
Intégration de l'industrie dans la politique de développement	12.000	70.000	396.000	30.000		30.000		30.000	478.000	90.000
sub-total	1.650.953	614.984	1.251.869	1.026.275	458.467	1.439.585	299.722	1.323.132	4.275.995	3.788.992
Développement d'Infrastructures										
<u>Aménagement du territoire</u>										
Amélioration de la gestion du territoire, des sols et du cadastre	109.943		25.153	70.000	13.232	99.000		95.000	148.328	264.000
<u>Assainissement de base</u>										
Amélioration du système de collecte et traitement des déchets solides et des eaux usées	1.226.857	69.666	1.160.251	214.240	55.650	1.440.600	55.650	1.578.400	2.568.074	3.233.240
<u>Gestion des ressources hydriques</u>										
Amélioration de la gestion intégrée et de la qualité de l'eau pour l'approvisionnement public	967.328	40.747	596.650	201.000	569.650	200.000	55.650	200.000	2.230.025	601.000
<u>Infrastructures et transports</u>										
Garantie de conditions de sécurité des routes pour la circulation de personnes et marchandises	1.236.892	945.187	2.802.793	815.233	2.548.677	1.300.233	1.979.677	5.286.000	9.513.226	7.401.466
Adaptation des ports aux besoins d'internationalisation de l'économie	645.780	12.000	1.803.037	305.148	3.821.657	316.185	3.307.950	816.185	9.590.424	1.437.518
Amélioration du système de protection et de sécurité maritime			686.400			5.000		5.000	686.400	10.000
Adéquation des aéroports aux besoins du trafic	100.000		370.374		590.429		367.550		1.428.353	
<u>Energie</u>										
Amélioration des infrastructures de production, entreposage et distribution d'énergie et d'eau	2.188.862	220.967	1.413.900	353.467	403.000	353.467		333.467	4.226.729	1.040.401

Développement de sources d'énergie avec faible production de carbone										
<u>Requalification urbaine et logement</u> Amélioration de la planification urbanistique du logement et de la requalification urbaine	100.000	45.000	251.763	168.250	1.499.028	156.250	2.197.770	160.000	4.093.561	484.500
Sous-total	6.575.662	1.333.567	9.110.321	2.127.338	9.501.323	3.870.735	7.964.247	8.474.052	34.485.120	14.472.125
Cohésion Sociale										
<u>Pauvreté</u> Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base et aux revenus	325.004	218.000	102.000	778.967	102.000	778.967	102.000	766.467	849.004	2.324.401
<u>Sécurité alimentaire</u> Disponibilité et stabilité des produits alimentaires	35.966	34.150		40.045		15.650		15.650	70.116	71.345
<u>Protection Sociale</u> Amélioration des conditions de travail et des relations entre les partenaires sociaux Garantie de l'accès de tous les groupes sociaux et professionnels à la protection sociale Protection des droits de l'enfant et de l'adolescent Promotion et appui aux initiatives locales et de développement communautaire	106.526	377.397	18.864	465.661	18.864	490.809	24.026	497.505	545.677	1.453.975
Sous-total	467.496	629.547	120.864	1.284.673	120.864	1.285.426	126.026	1.279.622	1.464.797	3.849.721

TOTAL	12.469.703	5.111.328	14.159.494	8.698.505	13.606.904	12.635.938	10.498.014	16.267.868	55.845.443	37.602.311
--------------	-------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

	garanti	gap	total
Total 2008-2011	55.845.443	37.602.311	93.447.754

Par axes

Axes	Budget								total garanti	total gap
	2008 (Budget approuvé)		2009		2010		2011			
	fin. extérieur	fin. intérieur	garanti	gap	garanti	gap	garanti	gap		
Questions transversales (Genre, Jeunesse, Démographie, Environnement, Recherche, Citoyenneté)	828.778	144.994	362.326	739.298	315.993	706.017	328.722	697.517	1.980.813	2.142.832
Bonne Gouvernance	786.583	1.388.379	1.471.489	699.444	1.846.738	1.677.573	815.201	1.631.654	6.308.390	4.008.671
Capital Humain	2.160.231	999.857	1.842.625	2.821.477	1.363.519	3.656.602	964.096	2.861.891	7.330.328	9.339.970
Compétitivité	1.650.953	614.984	1.251.869	1.026.275	458.467	1.439.585	299.722	1.323.132	4.275.995	3.788.992
Développement d'Infrastructures	6.575.662	1.333.567	9.110.321	2.127.338	9.501.323	3.870.735	7.964.247	8.474.052	34.485.120	14.472.125
Cohésion Sociale	467.496	629.547	120.864	1.284.673	120.864	1.285.426	126.026	1.279.622	1.464.797	3.849.721
Total	12.469.703	5.111.328	14.159.494	8.698.505	13.606.904	12.635.938	10.498.014	16.267.868	55.845.443	37.602.311

STRATEGIE DE CROISSANCE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE: AXES/PARTENAIRES

Axe 1: Promouvoir la Bonne Gouvernance, Renforcer l'Efficienc e et Garantir l'Equité			
Réforme de l'Administration Publique	Renforcement du Système de la Justice	Réforme des Finances Publiques	Décentralisation
Autriche Union Européenne France Luxembourg Pays Bas Portugal Espagne Nations Unies Etats Unis - MCA Banque Mondiale Suède	Union Européenne Nations Unies Banque Mondiale Portugal Espagne Japon	Autriche Union Européenne France Pays Bas Espagne Banque Mondiale BAD Etats Unis Nations Unies Portugal	Autriche France Pays Bas Espagne Suisse Nations Unies

Pilier 2: Promotion de la Compétitivité à la faveur de la Croissance et de la Création d'Emploi						
Secteur Privé (Business)	Politique d'Emploi	Micro-crédit	Agriculture	Sécurité Alimentaire	Pêche	Tourisme
Chine France Italie Luxembourg Pays Bas Portugal Suède Suisse Nations Unies Etats Unis Banque Mondiale	Luxembourg Suisse Union Européenne Portugal Espagne	Luxembourg France BAD FIDA	Autriche Brésil CILSS Union Européenne Italie Japon Pays Bas Espagne Suède Suisse Nations Unies Etats Unis	Autriche Brésil Cuba Union Européenne Nations Unies Banque Mondiale Luxembourg	BADEA BAD Canaries Union Européenne Pays Bas Espagne Banque Mondiale	Autriche Luxembourg Pays Bas Banque Mondiale

Pilier 3: Développer le Capital Humain		
Education	Formation Professionnelle	Santé
BAD	Autriche	Brésil
BADEA	Brésil	CEDEAO
Autriche	Canaries	Cuba
Brésil	Cuba	Union Européenne
Canaries	Union Européenne	Alemagne
Chine	France	Japon
Cuba	Luxembourg	Luxembourg
Union Européenne	Pays Bas	Pays Bas
France	Portugal	OPEP
Luxembourg	Espagne	Portugal
Pays Bas	Suisse	Espagne
OPEP	Banque Mondiale	Suisse
Portugal		Nations Unies
Espagne		Banque Mondiale
Suisse		
Nations Unies		
Sénégal		
Marroc		
Algérie		

Pilier 4: Développer les Infrastructures et l'Environnement				
Aménagement du territoire	Transports	Energie	Eau et Assainissement de Base	Environnement
Autriche Canaries Pays Bas Portugal Espagne	BADEA CEDEAO Union Européenne Luxembourg Pays Bas Portugal Suisse Etats Unis Banque Mondiale Espagne	BAD Canaries CILSS Union Européenne Japon Espagne Nations Unies Banque Mondiale Pays Bas	BADEA BAD Autriche Union Européenne France Espagne Japon Koweit Luxembourg Pays Bas OPEP Nations Unies Banque Mondiale	BAD BADEA Autriche Canaries Chine Nations Unies Espagne Luxembourg

Pilier 5: Promouvoir l'Efficiency et la Durabilité de la Protection Sociale
Protection Sociale
Union Européenne Portugal Nations Unies Banque Mondiale

7. MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION

7.1. CADRE CONCEPTUEL

La graduation du Cap Vert à «Pays à Revenus Moyens », le partenariat stratégique avec l'Union Européenne, l'accession à l'OMC, ainsi que les défis découlant de la dynamique de développement des dernières années, tel que les taux de croissance à deux chiffres et les taux de chômage à un chiffre en 2011, imposent, plus que jamais, l'adoption d'une gestion du développement basée sur la rigueur, la transparence, l'équité et des résultats, qui permette de consolider les gains et d'éviter des rétrocessions par rapport à ce nouveau statut.

Le besoin d'assurer le suivi des actions et des interventions prévues sur les différents cadres de développement fait partie des ces préoccupations, traduites par les tentatives de monter un suivi et évaluation comme partie intégrante du système de planification.

Un projet-pilote est en train d'être monté, avec les **objectifs** suivants :

1. Procéder au suivi des indicateurs de résultats fixés sur le DSCR II ;
2. Faire le suivi d'un certain nombre d'indicateurs passibles d'être mesurés et qui soient sélectionnés sur les matrices en comum accord entre DGP/STAD/INS, DGPOGs et les GEP sectoriels ;
3. Faire le suivi physique et financier de l'exécution des programmes sectoriels, en commençant par quelques programmes liés au MIT, au MAA, au MEVRH et au MS, en se focalisant sur les indicateurs relatifs aux activités principales et aux *outputs* les plus importants ;

A cet effet un système est en train d'être mis sur pied :

- Capable de répondre aux besoins en information du Gouvernement, soit sous la perspective de la préparation annuelle du rapport d'avancement de la mise en œuvre du DSCR II, soit sous la perspective des révisions trimestrielles ou semestrielles de progrès relatif ;
- Très opérationnel ;
- A utilisation simple et facile;
- Faible coût, en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les équipements et les programmes existants ;
- Approprié par les structures nationales, très spécialement par les cadres et techniciens avec responsabilité de faire le suivi.

Le succès du projet dépend des **conditions critiques** suivantes:

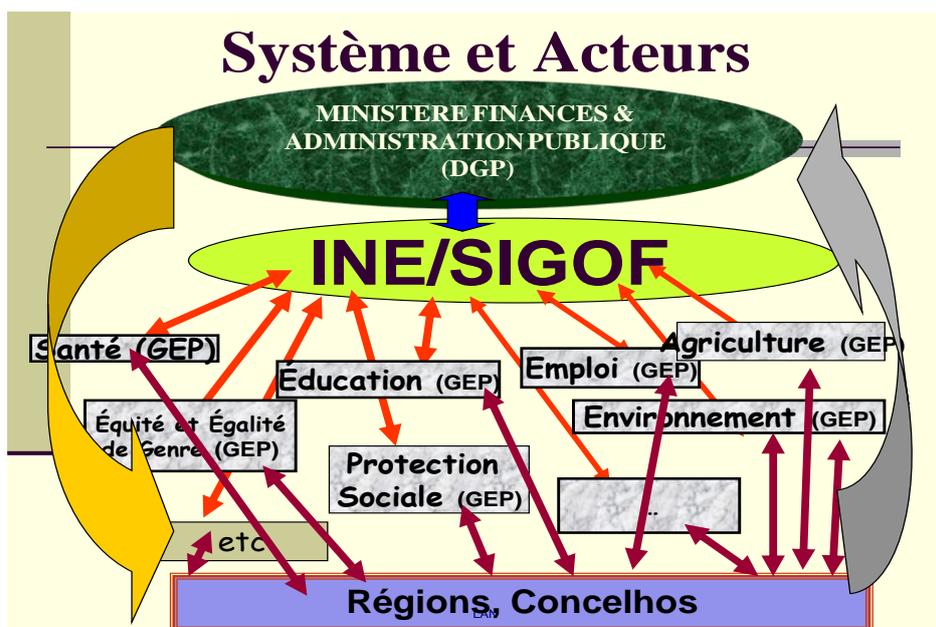
- Adoption opérationnelle du cadre institutionnel proposé ;
- Recrutement de cadres et techniciens nationaux selon des termes de référence précis ;
- Participation de ceux-ci dans des actions de formation de courte durée spécifiques et pertinentes pour la mise en œuvre du système d'information ;
- Aquisition d'équipement informatique selon des spécifications précises ;
- Accès pour la DGP et les DGPOGs sectorielles aux informations sur l'exécution financière des projets par la voie du réseau du SIGOF ;
- Accès pour la DGP et les DGPOGs sectorielles aux informations sur les indicateurs du BDSO de l'INS, par la voie du réseau du SIGOF ;
- Circulation de l'information entre la DGP et les différentes DGPOGs sectorielles, par la voie du système de transfert de fichiers (ftp) installé par le SIGOF.

En ce qui concerne les **résultats escomptés**, le projet-pilote devra permettre le suivant :

- Rapport d'avancement de la mise en oeuvre du système et de l'avancement de la mise en oeuvre du DSCRP II ;
- Disponibilité de la base de données sur le suivi fonctionnel de programmes (BDMP) pour la DGP/STAD, y inclus (i) les indicateurs de résultats du DSCRP, (ii) les indicateurs de la mise en oeuvre physique et de l'exécution financière des projets prioritaires pour le DSCRP II ;
- Renforcement de la base de données statistiques officielles (BDSO) auprès de l'INS ;
- Appui à la base de données sectorielles (BDS) dans les quatre ministères, qui inclut aussi bien les données et les indicateurs de résultats que les indicateurs d'exécution physique et financière des projets sectoriels prioritaires
- Personnel de la DGP/STAD et des DGPOGS avec capacités dans le maniement des instruments techniques et informatiques du système d'information ;
- Equipement informatique approprié mis à la disposition de la DGP/STAD et des DGPOGs.

En effet, l'exécution du DSCRP II se fait selon une approche de gestion basée sur des résultats. D'où le caractère incontournable du renforcement du suivi et de l'évaluation au niveau de tous les agents intervenant dans la mise en oeuvre pour que le système de suivi et évaluation soit efficace.

7.2. QUEL SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION POUR LE DSCRP II ?



Pour la mise en oeuvre d'un système de suivi et évaluation intégré et global, seront nécessaires des agents, des mécanismes, des données et des ressources. Le schéma ci-dessus englobe pas seulement la dimension centrale, Ministère des Finances et Administration Publique et départements gouvernementaux, mais aussi les agents dans les régions et les municipalités, tous faisant partie du système. Ils doivent établir entre eux des relations au sein du système, l'information représentant donc l'énergie du système, d'où le rôle clé joué par l'INS et le SIGOF dans la gestion, aussi bien dans la collecte et le traitement des informations essentielles pour l'INS, que dans l'organisation technique et le formatage de la circulation de l'information à l'intérieur du système pour le SIGOF en tant que structure NTIC.

Caractéristiques du système

Alors que la gestion de la mise en oeuvre du DSCR II revient au Ministère des Finances et à l'Administration Publique, nous ne pouvons pas nier que les activités techniques auront lieu dans les secteurs, chacun devant posséder une partie sectorielle du système pour la gestion de ses activités respectives. Et chaque secteur aura la déconcentration ou décentralisation de ses services dans les régions et les municipalités. Pour que le système central soit fonctionnel et efficace, il faudra fédérer/harmoniser les différents systèmes sectoriels, d'où le besoin de bien connaître les mécanismes, les ressources et les systèmes d'informations existant dans les secteurs.

Agents du système

Le système fonctionnera grâce à l'interpénétration de parties à rôles bien définis, soit :

Fonctions techniques et de coordination

- La Direction Générale du Plan (DGP) a la responsabilité technique de l'élaboration des plans, ainsi que des différents cadres de développement, p.e. le DSCR II, étant donc à cause de cela responsable de la gestion de la mise en oeuvre et de la coordination à travers ses services. En ce qui concerne le suivi et évaluation, la DGP devra avoir une structure interne permanente avec statut approprié pour jouer ce rôle avec efficacité ;
- Les DGPGs des ministères ont la responsabilité technique de la planification dans leur secteur respectif, en même temps qu'elles s'occupent de leur S&E. Il faut préciser qu'elles sont des partenaires techniques de la DGP et qu'ainsi elles approvisionnent le système avec des données et des informations relatives aux activités et résultats de leur secteur. Au niveau de chaque DGPG il devra y avoir une « représentation » du S&E, une espèce d'agent du Ministère des Finances et de l'Administration Publique, chargé d'alimenter le système avec des informations et des données sectorielles ;
- La Direction Générale du Budget, la Direction Générale du Trésor et la Direction Générale de la Comptabilité Publique devront appuyer dans les réponses aux besoins techniques du système.

Fonction consultive

- Un "Conseil Economique et Social", avec la participation de représentants du secteur public, des collectivités locales, du secteur privé et des ONGs, devra être un espace de consultation sur les priorités du développement et les avancées dans le processus de mise en oeuvre du DSCR II et, surtout, veiller pour que les stratégies opérationnelles et les orientations soient alignées avec les documents de référence nationaux tels que : la Constitution de la République, le Programme du Gouvernement et les ODM.

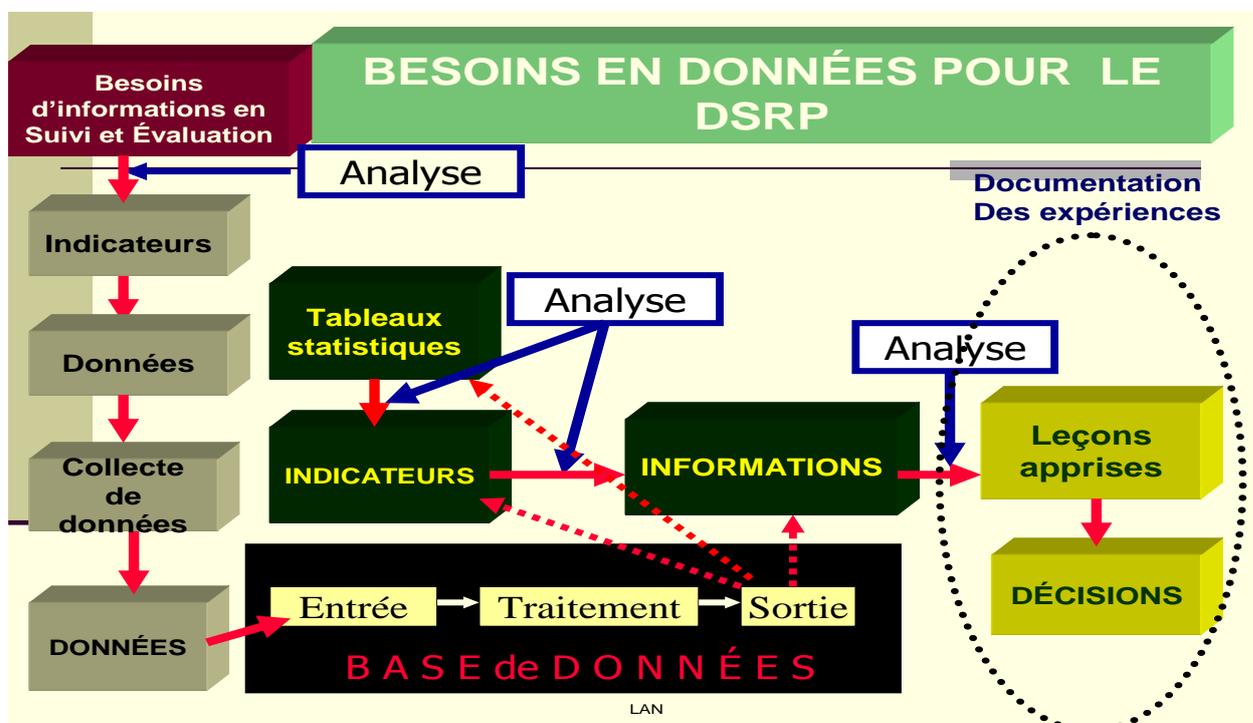
Décision politique

- En conformité avec les compétences et les attributions de chaque niveau de responsabilité, les décisions et les arbitrages se feront comme suit : (i) les directeurs de département, (ii) les cabinets ministériels et ministres sectoriels (iii) la Ministre des Finances et de l'Administration Publique (iv) le Conseil des Ministres.
- L'Assemblée Nationale approuvera une version finale des cadres de développement et le budget annuel.

Les organes ou structures chargées de fonctions au sein du système devront les accomplir à partir d'informations appropriées et actuelles, collectées, traitées et diffusées selon la législation en vigueur et selon les mécanismes adoptés, appropriés pour tous les agents du système.

7.3. INFORMATION ET CADRE DE PRODUCTION ET DE CONTROLE DES STATISTIQUES

Il n'y a pas de S&E sans la mise à disposition d'informations crédibles, complètes et actuelles. L'information est une ressource stratégique et pour que nous en ayons l'accès, il est nécessaire de prendre certaines précautions d'ordre légal et de respecter les droits et les règlements en vigueur dans le pays.



La bonne performance du système implique un besoin considérable de données à collecter, traiter, analyser, entreposer et diffuser à différentes fins. Elle a donc besoin aussi bien d'indicateurs d'entrée que d'indicateurs à gérer comme produits.

L'information étant une ressource stratégique, son accès doit faire l'objet de certaines précautions en conformité avec la législation en vigueur dans le pays.

7.4. CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L'INFORMATION

Les lois 15/V/96 et 93/V/99 sont les bases du Système Statistique National, définissant les conditions et les règles de collecte, traitement, gestion et diffusion des informations et des données statistiques dans le pays, notamment le mandat et le rôle de l'INS au niveau central et le rôle des organes producteurs de statistiques sectorielles (OPSS).

Système Statistique National

Il englobe tous les instruments de collecte et traitement de données, ainsi que les institutions chargées d'activités statistiques sur l'espace national. L'INS possède un plan de développement du SSN dénommé « Agenda Statistique ».

En matière de production d'information statistique, la situation est la suivante:

- L'INS fait la collecte des données au niveau des secteurs et élabore les indicateurs macroéconomiques et les comptes nationaux. Il est également la structure chargée de la réalisation des grandes opérations de collecte comme : les cens démographiques de la population et du logement à partir desquels il fait des projections démographiques et de santé ; les enquêtes (EDSR) ; les enquêtes QUIBB pour mesurer la pauvreté. En février 2008, l'INS a développé et rendu publique une interface de diffusion de l'information statistique dénommée « *Statline* ».
- Les ministères sectoriaux font la collecte de données administratives à travers leurs services déconcentrés et les agrègent pour obtenir des données nationales. Quelques ministères possèdent un OPSS qui est responsable des données des secteurs, comme : agriculture, pêche et environnement, Education, Santé, Justice, Emploi et Protection Sociale. Quelques-uns, comme la Santé et l'Education, ont mis sur pied des systèmes d'information sectorielle avec l'appui de l'INS.
- La Base de Données Statistiques Officielles (BDSO) élaborée par l'INS est en ligne sur le Statline et contient la plupart des données relatives au développement économique et social.
- Un cadre de référence (CBS) est également disponible sur le Statline ;
- Le site du Gouvernement donne accès aux rapports publiés et aux données officielles sur le développement économique et social.

Système d'information financière

- Le Système d'Information et Gestion Budgétaire et Financière (SIGOF) fournit une plateforme commune à tous les ministères et organismes publics centraux pour accéder à des informations budgétaires et financières, et se trouve sous la responsabilité de la DGB pour ce qui est des données et du SIGOF pour ce qui est du traitement informatique.
- Le réseau du SIGOF est le système d'information qui permet le traitement, la classification et la diffusion de l'information dans le secteur public, étant actuellement lié à tous les ministères et à trois des dix-sept municipalités.
- Le système de planification et d'administration financière de l'Etat fournit via l'Internet www.intra.minfin.gov.cv divers rapports et données financières aux Ministères, avec de niveaux d'accès appropriés selon le statut de l'utilisateur.

Suivi de la mise en oeuvre des programmes publics

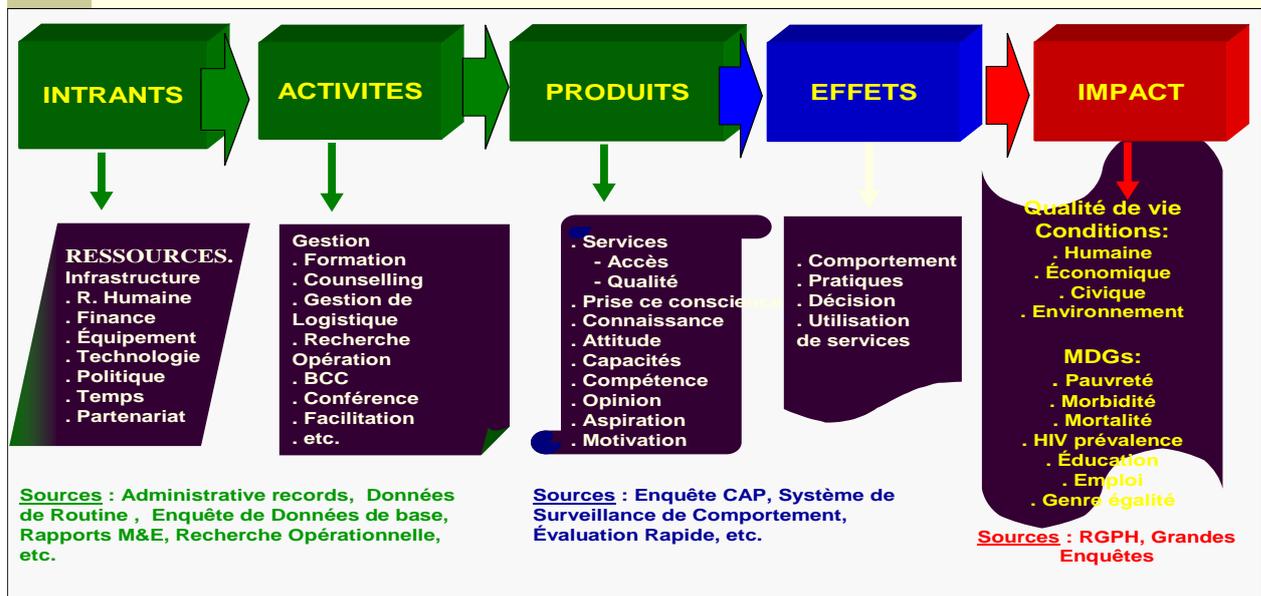
- Chaque ministère possède une liste de projets dans son secteur, avec des informations telles que: intitulé du projet, année de démarrage, année d'achèvement, partenaires au développement qui appuient le projet, agence d'exécution, valeur totale du projet. Lorsqu'il s'agit d'un plan stratégique avec des axes stratégiques, les projets sont regroupés par axes stratégiques et la liste est revue annuellement.
- Vu que le système ne permet pas de faire le suivi des programmes, les ministères n'ont pas la possibilité de faire le suivi depuis les *inputs* jusqu'aux produits et autres résultats des programmes.

Le réseau du SIGOF est le système d'information qui permet le traitement, la classification et la diffusion de l'information dans le secteur public, en reliant tous les ministères et les municipalités.

7.5. GESTION CENTRÉE SUR LES RESULTATS ET LES BESOINS EN DONNEES

Le DSCR II est élaboré en se basant sur l'approche de la gestion centrée sur des résultats. De l'analyse de la situation à la fixation des stratégies et des interventions et actions, la logique causale a été rigoureusement suivie, ce qui a conduit à l'élaboration d'un cadre logique selon le schéma suivant :

Besoins d'information pour Analyse de Situation et M&E



Le système de S&E est donc conçu sur cette base, étant l'élément le plus essentiel les *inputs* dans leurs fonctions aussi bien qualitative que quantitative des résultats escomptés. Le suivi budgétaire ne pourrait être conçu à la marge des résultats escomptés et de ceux réellement atteints. L'appréciation du niveau d'exécution ne se fera pas seulement au niveau des budgets, mais, et surtout, au niveau des résultats atteints et aussi de la qualité de ces résultats, ceci étant une exigence que les secteurs doivent essayer de satisfaire.

7.6. LES BASES DE DONNEES DU SYSTEME

Pour que le système fonctionne bien sont nécessaires différentes bases de données, notamment la base de données des statistiques officielles (BDSO) déjà disponible à l'INS et qui doit prendre en considération les spécificités du DSCR II, c'est-à-dire, une (i) base de données des *inputs*, une (ii) base de données des parties intervenantes, une (iii) base de données des programmes et projets liés aux politiques et stratégies adoptés pour assurer le développement économique et social.



Des mécanismes appropriés seront développés pour que les différentes bases de données puissent avoir une connexion organique et technologique entre elles et constituer un système efficace de base de données au service du suivi et évaluation du DSCR II.

7.7. LES DEFIS DU SYSTEME SUIVI ET EVALUATION DU DSCR II

Le suivi et l'évaluation sont au cœur de la culture de bonne gouvernance. En effet, ils sont nécessaires à la mise en œuvre de politiques de développement et de lutte contre la pauvreté centrées sur le concret, sur des décisions budgétaires cohérentes, sur une gestion rationnelle, sur la transparence et sur la responsabilité à tous les niveaux d'intervention. Cependant, il faut avoir à l'esprit qu'il n'existe pas un système idéal de suivi et évaluation. La nature du système à mettre en œuvre dépendra surtout des attentes créées, ainsi que de l'utilisation que le Gouvernement souhaite donner aux informations générées par le système.

Différents défis doivent être pris en considération, notamment :

- (i) Face à l'existence d'une multitude de systèmes sectoriels non intégrés, il devient indispensable une harmonisation pour qu'il y ait convergence d'efforts dans le sens d'une vision unique définie par le Gouvernement. Il faut connaître les capacités techniques et les compétences existantes pour assurer la continuité et le succès du système à mettre en œuvre, en éliminant ainsi son hétérogénéité et l'inefficacité qui en résulte.
- (ii) La question de l'information et des données est fondamentale, méritant une attention particulière. Malgré la qualité des données mises à disposition par l'INS, il faut reconnaître l'absence d'un système d'information exhaustive sur les plans global et sectoriel. Il y a beaucoup à faire pour que la plateforme « Statline » soit complète et réponde effectivement aux besoins des utilisateurs. Il faut procéder à l'harmonisation du contenu et de la forme des données à introduire et, surtout, veiller pour que tout type de données et d'information nécessaires à la couverture de la chaîne de résultats soit présent dans le système et que les informations soient mises à jour régulièrement.

(iii) Il est impératif de posséder des indicateurs appropriés pour chaque niveau de résultat, vu que, p.e., les indicateurs d'impact ne sont pas obtenus de données identiques à celles des indicateurs de processus. Les indicateurs doivent être passibles de mensuration et rendre possible et effective l'évaluation des interventions engagées pour la réduction de la pauvreté et pour le développement durable. Il s'impose donc l'établissement de dialogue, d'un côté entre les producteurs de données et d'indicateurs et de l'autre côté entre les utilisateurs. D'où le besoin d'adopter des mécanismes de rencontres périodiques pour faciliter l'approvisionnement d'un système de suivi et évaluation opérationnel.

(iv) Pour ce faire, un système de suivi et évaluation cohérent signifie que les rôles des différents intervenants sont clairement définis, notamment ceux de la coordination au niveau sectoriel et global, d'où le besoin de dispositifs légaux pour légitimer et responsabiliser les uns et les autres. Sont aussi nécessaires des mécanismes fonctionnels qui permettent que le processus se développe de manière systématique et efficace.

(v) Dans la mesure où la DGP manque de ressources humaines, notamment dans le domaine de l'information, il est impératif de la doter avec des cadres en nombre suffisant et des moyens techniques qui lui permettent d'assurer les tâches de suivi et évaluation qui lui reviennent.

(vi) Dans la mesure où nous avons opté pour l'approche « Gestion par Résultats » pour le DSCR II et qu'il y a tout un travail de changement de mentalités et de comportements de gestion à faire, il s'impose la sensibilisation et la prise de conscience à tous les niveaux sur le système de suivi et évaluation. Ou mieux, il faudra concevoir et mettre en œuvre un plan de communication objective et appropriée.

(vii) Le SIGOF est la plateforme qui comporte la dimension opérationnelle du système, s'imposant entretemps de le relier à la dimension organisationnelle pour que le système soit pérenne.

7.8. RECAPITULANT, DANS LE CADRE D'UN PLAN D'ACTION, IL DEVIENT INDISPENSABLE :

Pour la mise en oeuvre d'un système de suivi et évaluation fonctionnel, fiable et opérationnel, il faut adopter un plan d'action visant :

i) L'évaluation des systèmes de suivi et évaluation existants, de leurs forces et leurs faiblesses ; la disponibilité en ressources humaines, de niveaux de compétences en matière de suivi et évaluation ; des capacités technologiques, logistiques et matérielles, des instruments légaux, administratifs et organisationnels ;

ii) L'harmonisation des systèmes existants et leur intégration, en établissant un réseau pyramidal de points focaux du S&E ayant à la tête la DGP, en adoptant des dispositifs réglementaires qui véhiculent ces points focaux vers une dépendance fonctionnelle du centre de coordination, la DGP, pour garantir une collecte et un traitement appropriés de l'information ;

iii) Détermination au niveau central des besoins en capacités techniques, équipements et technologie ;

iv) Recrutement de cadres techniques qualifiés, organisation d'actions de formation pour ceux qui sont en exercice ;

v) Etablir l'organique de fonctionnement du système et sa réglementation ;

vii) Harmoniser et simplifier le cadre d'indicateurs en conformité avec les ODM et les GOP, en élaborant un plan de collecte de données approprié pour les calculs

- viii) Doter la DGP de ressources humaines, avec au moins cinq cadres pour composer la cellule centrale du système de suivi et évaluation qui coordonnera les points focaux sectoriels dans la mise en œuvre et le fonctionnement du système
- ix) Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie de socialisation qui englobera aussi bien les départements gouvernementaux à tous les niveaux que la société civile et le secteur privé.
- x) Etablir des modalités de concertation régulière de la cellule de la DGP avec le SIGOF et l'INS, pour rendre cohérentes les initiatives, en se basant sur le dialogue et les synergies entre les agents intervenant dans le système de suivi et évaluation.